

Raphaël Szajnfeld

**Histoire de la Fédération Syndicale Unitaire**  
tome 1  
**Une percée flamboyante**  
**(1993-1997)**

Préface de René Mouriaux

## **Collection « Nouveaux Regards »**

*Pratiques émancipatrices. Actualité de Paulo Freire*, Françoise Garibay et Michel Séguier, 2009

*Éducation physique et basket-ball. Robert Mérand, un regard neuf sur l'activité de l'élève*, Michèle Vandevelde, 2007

*Une histoire syndicale de l'éducation physique*, Guilhem Véziers, 2007

*Un zèbre à l'ombre. Être instituteur en prison*, Jean-Marie Blanc, 2006

*Capitalisme et éducation*, Thomas Lamarche (coord.), 2006

*Aventure commune et savoirs partagés*, Denis Paget, 2006

*L'avenir n'est pas à vendre*, Francis Vergne, 2005

*De l'éducation*, Jean Jaurès, 2005

*L'extrême droite, l'École et la République*, Jean-Michel Barreau, 2003

*Toute la vie pour apprendre*, Édith Clavel et Yves Baunay, 2002

*École libérale, école inégale*, Yves Careil, 2002

---

## **Remerciements**

Gérard Aschieri, Évelyne Bechtold-Rognon, Gérard Blancheteau,  
François Bouillon, Michel Deschamps, Karima Haddou, Jackie Viel.

---

© Institut de recherches de la FSU & Éditions Syllépse, 2010  
ISBN : 978-2-84950-268-6

Éditions Syllépse  
69 rue des Rigoles, 75020 Paris  
edition@syllepse.net  
www.syllepse.net

Institut de recherches de la FSU  
104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas  
institut@institut.fsu.fr  
www.institut.fsu.fr

*Si tu veux savoir où tu vas,  
demande-toi d'où tu viens.*

Proverbe africain

# Rupture et édification du neuf

## Préface de René Mouriaux

Ouvrier de l'automobile devenu instituteur, Raphaël Szajnfeld a milité au SNI-PEGC, participant notamment au développement original de la section départementale FEN de la Seine-Saint-Denis. Succédant à Alfred Sorel en 1986, il dirige le courant Unité et Action en lui imprimant une dynamique nouvelle en deux domaines. D'une part, il appuie le mouvement d'autonomisation du courant à l'égard du PCF, favorisée par le désarroi idéologique et l'affaiblissement électoral de ce dernier. D'autre part, auteur d'un manuel de mathématiques, attentif aux dimensions quantitatives des budgets de l'Éducation nationale, il pousse à la rigueur dans la formulation des revendications au point que certains lui reprochent amicalement de transformer le courant en «Statistique et action». Dans la phase de construction de la FSU (1992-1993), il fut un moment envisagé qu'il devienne le premier secrétaire général, mais il écarte cette éventualité pour ne pas donner à la future fédération une coloration trop «UA».

Il n'en prend pas moins une part active à l'édification puis au fonctionnement de la nouvelle organisation. Quand sonne l'heure de quitter la vie active (1996), il entreprend d'écrire l'histoire de la FSU.

## Démarche méthodique

Témoin et acteur du syndicalisme enseignant, Raphaël Szajnfeld traite avec rigueur de la matière qu'il entend exposer. Comme il se doit, il va aux sources. Il consulte les archives disponibles – il les constitue dans le cas des comités de liaison unitaires (CLU). Il lit les travaux existants concernant la FEN, l'UNSA, la FSU. Sans être exhaustive, la bibliographie réunit les publications de Véronique Aubert, Guy Brucy, Bertrand Geay, Laurent Frajerman, Jacques Girault, Antoine Prost, André D. Robert, Jeanne Siwek-Puydesseau. Raphaël Szajnfeld consulte les travaux du séminaire Girault et du colloque de Roubaix (11-12 mai 2006). Il n'oublie pas les productions d'origine syndicale, celles de l'UNSA, celles de la FSU, les documents verts de l'Institut de recherches de la

FSU, le colloque des 14 et 15 décembre 2006 et le livre sur la naissance de la FSU, des articles de *Nouveaux Regards* (n° 29 et n° 40-41), les apports du SNES avec la monumentale histoire d'Alain Dalançon, du SNEP, les réflexions de la FERC-CGT dont Joël Hedde a retracé les grandes étapes.

Dans une étape intermédiaire, Raphaël Szajnfeld a constitué des dossiers. Le premier a établi une série statistique sur les effectifs de la Fonction publique de 1947 à 1990, sur les adhérents et la représentativité des syndicats enseignants. Le second traitait des Statuts de la FEN. Le troisième proposait une chronologie de la scission, de 1973 à 1993. Le quatrième rassemblait des données sur le Front unitaire et les CLU. Après le colloque de décembre 2006, le militant-chercheur consacre une étude à l'élaboration des Statuts de la FSU.

Enfin, en liaison avec la participation à des stages de formation syndicale, Raphaël Szajnfeld se consacre à la rédaction de l'histoire de la FSU. Il soumet la première version de chaque chapitre à seize militants et militantes. Par ordre alphabétique, la liste comprend Gérard Aschieri, Louis Astre, François Bouillon, Alain Boussard, Eugénio Bressan, François Castaing, Danièle Czalzinski, Alain Dalançon, Michel Deschamps, Daniel Lebret, Jacques Lerichomme, Bernard Pabot, Alfred Sorel, Pierre Toussenel, Michel Veylit, Monique Vuaillet. Les remarques, critiques et suggestions, ainsi recueillies sont intégrées à la version définitive sans nuire à la cohérence de l'ensemble.

Un travail probe est donc proposé aux lecteurs. Les faits évoqués ne seront pas contestés même si les recherches à venir, comme celle d'Ismaël Ferhat dont la thèse dirigée par Bernard Pudal porte sur «le PS et le monde enseignant de 1960 à 1992», apporteront des précisions et des éclairages nouveaux.

Une des personnes consultées par Raphaël Szajnfeld m'a confié : «Un autre récit est possible.» Bien sûr. La constitution de «l'intrigue», pour reprendre le vocabulaire de Paul Veyne adopté aussi bien par Antoine Prost que Paul Ricoeur, dépend du point de vue adopté. Pas d'histoire sans engagement, sans position théorique, spontanée ou savante, y compris celles de l'agnosticisme, du surplomb ou de l'indifférence. Jean Jaurès, dans le premier numéro de la *Revue de l'enseignement primaire* (octobre 1908), a justement remarqué : «en fait, il n'y a que le néant qui soit neutre». La vérité ne se situe pas à mi-chemin entre deux erreurs. L'impartialité ne se confond pas avec l'extériorité. L'objectivité ne s'établit pas par opposition à la subjectivité mais en l'assumption de celle-ci, en sa reconnaissance et en développant toutes ses ressources par l'observation, la formalisation, un incessant va-et-vient entre le terrain et les méthodes. Raphaël Szajnfeld ne cache pas son point de vue : celui de la lutte des classes qui englobe la sphère scolaire et à laquelle cette dernière participe dans sa double fonction de formation de la jeunesse et des savoirs et de reproduction des rapports sociaux. Comme toutes les autres composantes du mouvement ouvrier, le syndicalisme

---

enseignant est traversé par des courants contraires qui se rejoignent parfois et le plus souvent s'opposent sur les objectifs et les moyens de défendre le salariat.

## **Les deux principaux enseignements de l'histoire récente du syndicalisme enseignant**

Sans s'y appesantir, Raphaël Szajnfeld montre bien la spécificité du syndicalisme enseignant, son inclusion dans l'ensemble plus vaste de la Fonction publique, ses relations avec l'État employeur et législateur, mais aussi les collectivités territoriales, ses rapports avec les élèves, les parents, les étudiants et en dépit de réticences, les employeurs. Le travail du chercheur éclaire les facteurs de la scission de la FEN, idéologiques, partidaires, corporatifs, organisationnels.

De son récit, structuré par une périodisation refléchie, de ses analyses, il ressort, me semble-t-il, du livre de Raphaël Szajnfeld deux enseignements principaux, pour autant que l'histoire fournit des leçons.

La première idée-force de l'aventure FSU porte sur l'unité. Cette dernière implique au départ les anciens «cégétistes» de 1947, le courant Unité et Action, l'École Émancipée issue notamment de la Fédération unitaire de l'enseignement et qui paiera son option participative par la scission d'Émancipation en 2006, et le courant Autrement, expression élargie du syndicat du technique SNETAA, dissident d'Unité Indépendance et Démocratie. La réussite de la FSU passant de force minoritaire à puissance majoritaire, réside dans son «U», une voyelle porteuse d'entente entre sensibilités différentes mais aussi d'exigences revendicatives, d'où d'ailleurs le départ du SNETAA.

L'expérience de l'intersyndicale (ou G8 syndical), du 29 janvier au 13 juin 2009, a confirmé que l'entente sans contenu élevé ne conduit pas loin. La difficulté réside dans la combinaison d'alliance et d'impulsion, de la force de l'unité et de l'unité de la force, dans un contexte où l'action syndicale se complexifie comme le montrent notamment les remarques sur la question écologique.

Le second enseignement majeur qui transparaît de l'étude conduite par Raphaël Szajnfeld concerne le devenir de la FSU. Celle-ci s'est construite à la fois pour maintenir la FEN et en réaction contre elle. Le colloque de mai 2006 sur l'histoire de la Fédération de l'Éducation nationale a posé la question de l'héritage, de manière insuffisamment dialectique. Évidemment, la FSU s'inscrit en rupture avec le passé. Les règles de la majorité qualifiée fixée à 70% pour les décisions fédérales, du plafonnement de la représentation d'un courant à 50%, entraînent la mise en place d'une «chambre de compensation» modifiant profondément le fonctionnement interne de la nouvelle fédération. En revanche, la conservation des tendances, le maintien des syndicats nationaux et la faiblesse institutionnelle des sections départementales manifestent la continuité. Quand Monique Vuaillet a proposé à Perpignan la création d'une UNSU, elle témoigne

d'un référentiel profond. Issue de la FEN, la FSU est-elle condamnée à répéter l'histoire de celle-ci ? Raphaël Szajnfeld, dans le chapitre 9, s'applique à montrer que l'opposition entre le SNES et le SNUipp n'est pas congénitale. Il a raison mais en même temps, la Fédération est mal armée pour empêcher sa réapparition périodique. De même en 2009, le SNES et le SNESup, comme le suggère le chapitre «En guise de conclusion» (section «Repenser le syndicalisme») ne sont pas parvenus à s'entendre sur la «masterisation». De telles tensions sont-elles solubles, véritablement «résolubles» dans l'autonomie ? La loi du 20 août 2008 sur la représentativité a fermé les portes de l'interprofessionnel à la FSU et le problème de sa confédéralisation s'en trouve intensifié. Le congrès du SNES des 23-27 mars 2009 en a débattu. Des rencontres bilatérales se sont tenues entre la CGT et la FSU (mais aussi entre cette dernière et Solidaires) pour «confronter les analyses et tester les volontés communes» selon les termes de *Pour* (juin-juillet 2009, n° 137, p. 6). L'annonce d'initiatives communes CGT-FSU, le 15 septembre 2009, suscite des commentaires nuancés au SNUipp et à l'École émancipée (*Le Monde*, 16 septembre 2009, p. 11). Est-il souhaitable – et comment – de constituer un pôle de la transformation sociale ? L'enjeu est considérable. Sans vouloir «peser» sur le congrès fédéral de 2010, le livre de Raphaël Szajnfeld aide à comprendre le chemin parcouru et à envisager lucidement l'avenir à construire.

# Introduction

Le syndicalisme français a connu, en 1992 et en 1993, une recomposition partielle qui a modifié profondément le paysage et qui aura sans doute de nouveaux prolongements dans les années à venir: la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) qui était à l'époque la principale force syndicale dans l'enseignement, la recherche, la culture et qui tenait une grande place dans le syndicalisme français, exclut de ses rangs deux syndicats du second degré, le SNES et le SNEP, et poussa dehors un troisième, le SNETAA, se privant ainsi *du tiers* de ses adhérents<sup>1</sup>.

Ces exclusions allaient provoquer des réactions en chaîne, avec départ de plusieurs syndicats, éclatement dans d'autres et constitution de nouvelles organisations. L'essentiel de ces forces se rassembla pour former une nouvelle fédération, la Fédération syndicale unitaire (FSU). Dans le même temps la FEN, désormais amputée de la moitié de ses adhérents, regroupa autour d'elle plusieurs syndicats autonomes pour former une nouvelle organisation, l'Union nationale des syndicats autonomes, l'UNSA, qui, au fil des ans, s'est affirmée dans le paysage syndical.

À l'origine de cette situation, les dirigeants de la FEN eux-mêmes. Ils visaient deux objectifs :

- enrayer le déclin du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-PEGC), au passé prestigieux et qui, malgré ses reculs en adhérents et en influence, entendait cependant continuer à jouer dans la FEN un rôle hégémonique ;
- constituer, face à la CGT et au syndicalisme dit de « contestation », une force syndicale dite d'« accompagnement », acceptant comme inévitable le libéralisme mondialisé et limitant ses ambitions à la seule atténuation de ses conséquences sociales.

Pour atteindre ces objectifs, les dirigeants de la FEN avaient, dès le printemps 1986, élaboré et rendu publique une stratégie :

---

1. Cette surprenante démarche d'automutilation est rarissime dans le syndicalisme français. Ainsi, en 1988, le conflit au sein de la CFDT entre la confédération et ses syndicats des PTT et du secteur santé, déboucha, non pas sur l'exclusion des structures, mais sur la « suspension » d'un certain nombre de leurs responsables jugés trop radicaux. Ces militants quittèrent la CFDT et créèrent de nouvelles structures, Sud-PTT et CRC-Santé, à l'origine, avec d'autres, de l'actuelle Union syndicale Solidaires.

- créer au sein de la FEN un syndicat unique des enseignants de la maternelle à la terminale, afin de ligoter ou de pousser au départ les syndicats du second degré qui contestaient nombre de ses orientations ;
- regrouper autour de la FEN des syndicats autonomes «partageant la même conception du syndicalisme» avec l'objectif de rassembler ultérieurement la CFDT et si possible Force ouvrière (FO), pour constituer une force syndicale «sociale-démocrate», selon l'expression attribuée par l'Agence France Presse au secrétaire général de la FEN de l'époque, Jacques Pommatau, à l'occasion d'une interview de mai 1986.

Ces deux objectifs étaient d'ailleurs liés : les syndicats autonomes sollicités pour constituer le nouveau rassemblement avaient explicitement fait savoir qu'ils ne rejoindraient cette union que si la FEN procédait d'abord à une «remise en ordre interne».

Cette stratégie se heurta à de multiples résistances à l'intérieur de la FEN et à l'extérieur. La crise n'éclata au grand jour qu'au printemps 1992. Le processus de destruction-reconstruction durera un an, avec des conséquences que ses promoteurs n'avaient sans doute pas prévues.

En effet, à la surprise générale, dès les élections professionnelles enseignantes de décembre 1993, c'est la toute jeune FSU qui s'affirma comme la première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture. Ces résultats furent confortés, au printemps 1994, à l'occasion des élections professionnelles parmi certaines catégories de personnels Atoss et se renforçèrent au fil des scrutins. Après les élections professionnelles de 1996, la FSU devint la principale fédération dans la fonction publique de l'État.

Le SNI-PEGC devenu en juin 1992 «Syndicat des enseignants» (SE) n'est pas parvenu à percer dans le second degré et s'est affaibli dans son champ initial, le premier degré ; aux élections professionnelles de décembre 1996, il se retrouva second chez les instituteurs, derrière le SNUipp-FSU, et l'écart n'a cessé de se creuser d'élections en élections. De ce fait, la FEN qui comptait jouer un rôle central dans l'UNSA, dut se contenter d'une place plus modeste : à partir de 1998 son rôle fut limité aux seules questions d'éducation et à la coordination de ses syndicats nationaux. En 2000, la FEN a abandonné son nom pour devenir «UNSA-Éducation».

La FSU au contraire a vu son rôle grandir : elle s'est élargie à l'insertion et aux collectivités locales ; elle est devenue incontournable dans la fonction publique de l'État ; elle a pris une place importante dans l'interprofessionnel aux côtés des principales confédérations ouvrières ; elle est présente, avec le mouvement associatif dans sa diversité, sur les grandes questions de société. Son existence et ses choix d'orientation sont pour beaucoup dans la participation remarquée

des personnels d'éducation, de recherche, de culture aux grands mouvements sociaux de ces quinze dernières années.

Bien entendu, la FSU n'échappe pas aux difficultés qui pèsent sur l'ensemble du syndicalisme français. Mais dans un paysage syndical miné par ses divisions et dont le nombre global d'adhérents n'a jamais été aussi bas, la FSU maintient ses effectifs, apparaît comme une organisation dynamique, capable de proposer, de mobiliser, de rassembler, porteuse des intérêts des personnels qu'elle représente, mais en même temps ouverte sur les autres professions, sur la société française et sur le monde.

Cet ouvrage n'entend pas relater toute l'histoire de la FSU : les recherches doivent se poursuivre. Il s'intéresse seulement à sa naissance, aux circonstances qui l'ont rendue nécessaire et possible, aux faits marquants qui ont jalonné ses toutes premières années d'existence. Il s'appuie notamment sur les travaux d'un colloque consacré à la naissance de la FSU organisé les 15 et 16 décembre 2006 par l'Institut de recherches de la FSU, qui avait rassemblé des chercheurs et les principaux acteurs ayant contribué à la création de la nouvelle fédération.

Au-delà de l'exposé des faits et des tentatives d'analyse, nous nous sommes efforcés de restituer aussi la charge émotionnelle que suscite tout naturellement une telle succession d'événements chez les hommes et les femmes qui les ont directement et intensément vécus.

# 1. La matrice

Les forces syndicales qui, en 1993, allaient construire la FSU sont toutes issues de la Fédération de l'Éducation nationale, la FEN, qui a changé de nom en 2000 pour devenir l'actuelle UNSA-Éducation.

On ne peut donc pas comprendre la genèse de la FSU sans rappeler ce que fut la FEN, le rôle qu'elle a joué dans le passé, ses mérites et ses limites.

## 1948-1978: l'âge d'or du syndicalisme FEN

La FEN, qui a délibérément organisé son éclatement en 1992, avait fait en 1948 le choix de l'autonomie en réaction contre une autre scission, celle à laquelle a été confrontée la CGT – dont elle était membre – avec le départ du courant «Force ouvrière» et la création de la CGT-FO.

Malgré leur proximité avec le courant «Force ouvrière», les dirigeants de la FEN de l'époque, après consultation individuelle des adhérents dans la plupart de ses syndicats, décidèrent sagement de ne pas choisir entre la CGT et la CGT-FO, en plaçant la fédération dans l'autonomie et en permettant la «double affiliation» individuelle<sup>1</sup>.

Ils entendaient ainsi préserver l'unité interne de la fédération et de ses syndicats et contribuer à une réunification ultérieure de la CGT et de FO qu'ils espéraient proche. Sur ses trente syndicats, deux – celui des enseignants des centres d'apprentissage (ancêtres des lycées professionnels) et celui des personnels ouvriers et techniques – décidèrent de rester à la CGT. Un troisième, celui des personnels de la «formation professionnelle accélérée» (aujourd'hui formation professionnelle pour adultes), rejoindra FO. Et, bien entendu, la FEN va susciter en son sein la création de syndicats nationaux permettant d'accueillir ces catégories de personnels (SNETAA, SNAEN...)

La FEN, désormais autonome, va devenir, grâce au développement de ses syndicats, une très grande organisation et ses effectifs globaux vont, pendant trente ans, grandir au rythme du développement de la scolarisation.

Les effets conjugués du *baby-boom* des années 1950, du développement rapide de l'école maternelle, de la généralisation de l'accès au premier cycle, de la demande croissante des familles pour les études longues, générales ou

---

1. Les adhérents d'un syndicat de la FEN pouvaient s'ils le souhaitaient être en même temps affiliés à la CGT ou à FO. Cette possibilité sera supprimée en 1954.

techniques, vont en effet considérablement augmenter le nombre d'élèves et d'étudiants qui, en trois décennies, de 1948 à 1978 va passer de 6,2 millions à 13,4 millions<sup>2</sup>. La France va ainsi se couvrir d'écoles, de collèges, de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur.

Le nombre des personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale, qui était de 264 000 (dont 157 000 instituteurs) en 1948, au moment où la FEN devient autonome, dépassera le million à la fin des années 1970 (dont 280 000 instituteurs).

Les effectifs des syndicats de la FEN vont croître rapidement. En 1948, la fédération regroupait 150 000 adhérents dans trente syndicats. Elle en regroupait 550 000 en 1978, maximum historique<sup>3</sup>, rassemblés dans quarante-huit syndicats. Alors qu'en France, le taux global de syndicalisation, toutes organisations réunies, avait oscillé entre 1945 et 1975 autour de 20%<sup>4</sup>, la FEN à elle seule connaissait dans son champ de responsabilité, un taux de syndicalisation deux fois plus élevé, de l'ordre de 50%.

Au-delà de leurs effectifs, les syndicats de la FEN ont pendant des décennies bénéficié d'une représentativité considérable dans leur champ de compétence. Partout ou presque, ils étaient majoritaires dans les élections professionnelles, avec pour certains des scores exceptionnels : ainsi de 1948 à 1975 le SNI recueillait parmi les instituteurs entre 85 et 80% des suffrages, le SNEP entre 95% et 85% parmi les professeurs d'éducation physique, le SNES entre 68% et 57% parmi les autres enseignants du second degré. Le cumul des résultats obtenus par ses syndicats assurait à la FEN, à l'époque, une place prépondérante dans l'éducation, la recherche, la culture : sa représentativité, calculée par le ministère, oscillait, selon les scrutins, autour de 75% dans l'ensemble des personnels enseignants. Chez les personnels ATOSS (administratifs, techniciens, ouvriers, personnels de santé, personnels sociaux...) où la concurrence était plus forte, elle était, globalement, supérieure à 55%.

De ce fait, la FEN constituait, pour le ministère de l'Éducation nationale et pour ses administrations locales – rectorats, inspections académiques, établissements – une force incontournable.

Avec le développement de la scolarisation et les recrutements de personnels qui en découlaient, le poids de l'Éducation nationale dans la fonction publique de l'État augmenta considérablement, passant de 30% des effectifs des fonctionnaires en 1949 à 47% en 1978. Compte tenu de l'essor de la recherche publi-

---

2. Public plus privé.

3. À comparer aux 165 000 rassemblés dans la FSU (année scolaire 2007-2008) et aux quelque 73 500 d'UNSA-Éducation. Données fournies par l'UNSA à son congrès de 2005 et cité par Andolfatto et Labbé (2006).

4. Ce taux se situait entre 8 et 9% en 2006.

que et de la multiplication d'établissements culturels, plus d'un fonctionnaire de l'État sur deux relevait désormais du champ de responsabilité de la FEN. Du coup, elle devint la première force syndicale dans la fonction publique de l'État. Elle en représentait 32 % en 1977, alors que la CGT était à 20%, FO et la CFDT chacune à 15%. Si l'on tient compte des fonctionnaires des collectivités locales, où la FEN n'existe pratiquement pas, et des hospitaliers où elle était complètement absente, c'est la CGT qui était première ; mais la FEN, à l'époque, la talonnait à 1 % près ! De ce fait, à partir de 1970, quand le gouvernement commença à négocier chaque année les salaires avec les organisations syndicales, c'est la FEN qui servait le plus souvent de pivot pour les contacts unitaires permettant de préparer ces négociations, ou d'organiser des actions communes, grèves et manifestations d'ailleurs très nombreuses dans cette période.

La FEN était également très présente dans le domaine de la protection sociale : ses liens étroits avec la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, créée en 1946 sous l'impulsion du SNI-FEN, et qui devint, et reste encore, la principale mutuelle santé de France, donnaient au SNI et à la FEN, pourtant écartés des conseils d'administration de la Sécurité sociale, une compétence incontestée : la FEN fut d'ailleurs présente dans les années 1960 et 1970, aux côtés des confédérations ouvrières, dans la plupart des batailles pour la défense et la promotion de la sécurité sociale face à ses remises en cause successives.

L'importance de ses effectifs, sa capacité de mobilisation, le rôle croissant joué par la formation dans l'évolution de la société, ont permis à la FEN, bien que simple fédération développant son activité dans un champ limité – l'éducation, la recherche, la culture –, de se hisser au niveau d'une confédération : elle participait dès qualités aux côtés de la CGT et de la CFDT à des batailles communes sur de grandes questions revendicatives interprofessionnelles, pour la défense des libertés en France et dans le monde, contre les guerres coloniales. Pendant le mouvement social de 1968, elle s'imposa aux négociations de Grenelle, aux côtés des cinq confédérations ouvrières dites «représentatives».

En 1976 Jacques Chirac, alors Premier ministre, allait reconnaître la FEN comme «une des organisations représentatives de l'ensemble des salariés», ce qui lui permit d'accéder à certains droits qui lui étaient jusque-là refusés, notamment en matière de financement de la formation des militants.

La FEN va également jouer un rôle considérable dans l'économie sociale. Ainsi, le SNI et la FEN sont à l'origine de la création, outre la MGEN déjà évoquée, de tout un réseau d'œuvres mutualistes (dont la MAIF), de coopératives, d'associations post et périscolaires, de vacances, d'éducation populaire, de défense des consommateurs même, qui jouent un grand rôle dans leur domaine, qui étaient, et qui sont encore très souvent, dirigées par des responsables actifs ou retraités du SNI et qui, de fait, se situaient, dans la mouvance de la FEN. Cet ensemble d'organisations et de mutuelles constituait ce que de nombreux obser-

vateurs appelaient l'«Empire FEN», à la fois offre de services multiples au sein de la communauté éducative, réseau d'influence et puissance financière.

Enfin, la FEN jouait un rôle particulier sur l'échiquier politique français. En mai 1958, elle s'est opposée à la prise du pouvoir par de Gaulle – véritable «coup d'État» déguisé prenant appui sur le putsch d'Alger du 13 mai –, et a appelé à voter «non» au premier référendum sur la Constitution de la 5<sup>e</sup> République. Rappelons que, à l'époque, la SFIO<sup>5</sup> et le Parti radical avaient appelé à voter oui à ce référendum constitutionnel. Le Comité national d'action laïque (CNAL), essentiellement animé par la FEN et le SNI, rassemblait autour de lui tous les grands partis de gauche, bien avant qu'ils ne se mettent d'accord sur un programme commun de gouvernement. Les liens de la FEN avec la Ligue des droits de l'homme la conduisaient à intervenir avec force sur la question des libertés, en France et dans le monde.

### **Un bilan mitigé**

Quel bilan peut-on tirer de l'action de la FEN dans cette période où elle est au faîte de sa puissance ?

S'agissant de son domaine de compétence direct, ce bilan est plutôt mitigé. La FEN et ses syndicats vont tenir leur place dans la bataille permanente pour les moyens de l'enseignement et défendre l'idéal laïc qui animait les précurseurs du syndicalisme de l'enseignement. Avec le CNAL, ils menèrent la bataille contre les atteintes à la laïcité et notamment contre la loi Debré de décembre 1959 sans pour autant réussir à imposer son retrait<sup>6</sup>. Les différents colloques organisés par le CNAL dans les années 1960 et 1970 contribuèrent à définir des objectifs rassembleurs pour un grand «service public unifié et laïque de l'Éducation nationale», thème repris par François Mitterrand dans sa campagne pour l'élection présidentielle de 1981, mais qu'il abandonna en 1984.

La FEN s'est battue, avec quelques succès dans les années 1950 et 1960 pour la revalorisation des métiers de l'enseignement, mais avec une tendance à privilégier la revalorisation des instituteurs, parfois au détriment des autres, ce qui va créer quelques tensions internes. Dans la foulée de 1968, elle a contribué, avec les autres fédérations de fonctionnaires, à imposer des dispositifs d'indexation des salaires sur les prix, mais, à la fin des années 1970 et surtout après, elle a accepté des entorses de plus en plus graves au principe même de l'indexation.

---

5. La SFIO (section française de l'internationale ouvrière) donnera naissance à l'actuel Parti socialiste (PS) en 1969.

6. Le CNAL et les associations, syndicats, partis qui le soutenaient recueillirent près de 11 millions de signatures demandant le retrait de cette loi. Un puissant rassemblement national des représentants des pétitionnaires se tint à Vincennes, en juin 1960.

Avec la MGEN, le Planning familial et de nombreuses autres organisations, elle a contribué dans les années 1970 à l'émergence et à la prise en charge des revendications des femmes. Mais dans le même temps, elle maintenait dans la composition de ses instances une forte prépondérance masculine, en décalage avec la réalité des professions qu'elle représentait et des principes qu'elle défendait...

Mais sa grande faiblesse aura été le projet éducatif. D'abord inspirée par le plan Langevin-Wallon, elle s'est alignée, dans les années 1970, sur le projet d'*«école fondamentale»* du SNI qui manquait particulièrement d'ambition pour le niveau de recrutement des maîtres : le collège y était conçu comme le prolongement de l'école élémentaire et les enseignants, des instituteurs spécialisés. Elle a ainsi retardé des évolutions positives et s'est cantonnée dans un rôle contestataire, souvent justifié, mais sans être porteuse d'un projet d'école réellement progressiste. Pour autant, elle a tenu un rôle original dans le syndicalisme français et a porté des valeurs de progrès qui ont pour une part modelé la société française et que la FSU a reprises à son compte.

### **Un colosse aux pieds d'argile**

Mais derrière son apparence solidité, la FEN, cette *«forteresse enseignante»*, comme l'avait qualifiée un ouvrage collectif édité au milieu des années 1980 (Aubert *et al.* 1985), était traversée par d'importantes contradictions qui allaient s'amplifier à la fin des années 1960, quand plusieurs de ses syndicats se donnèrent des responsables qui contestaient ouvertement nombre des orientations de la fédération.

Ces tensions avaient trois causes principales, étroitement imbriquées : l'attitude hégémonique du Syndicat national des instituteurs (SNI) ; une dérive de plus en plus autoritaire du fonctionnement de la fédération ; une évolution des choix de la fédération de plus en plus en décalage avec les aspirations et les intérêts des personnels.

La suprématie du SNI avait des raisons objectives.

*La place prépondérante du premier degré dans l'ensemble du système éducatif.* En 1948, au moment où se crée la FEN autonome, l'accès au second degré, même s'il croît rapidement, est encore très limité. Pour la grande masse de la jeunesse, la scolarité s'arrête à 14 ans et le certificat d'études est le seul horizon. Les instituteurs représentent alors plus de 60% des personnels de l'Éducation nationale.

*L'influence exceptionnelle du SNI dans son champ de responsabilité :* non seulement son taux de syndicalisation est très élevé, mais 85 % des instituteurs lui font confiance dans les élections professionnelles. Il détient de ce fait la quasi-totalité des sièges dans les commissions administratives paritaires (CAP) qui, de fait, «cogèrent» avec l'administration la carrière des instituteurs. Pour

toute la profession, y compris pour les non-syndiqués, le SNI est «*le syndicat*», la structure sur laquelle on peut compter pour se défendre face à l'arbitraire de l'administration.

*Le poids du SNI dans la fédération.* À lui tout seul, dans les années 1950, il rassemble environ 80% des effectifs de la FEN! Avec les conséquences du *baby-boom*, de la généralisation de l'école maternelle, des batailles souvent victorieuses pour diminuer les effectifs par classe, de l'utilisation d'instituteurs pour faire face à l'accès croissant au collège, le nombre d'instituteurs continue à grandir. Et les adhésions suivent: le SNI atteindra 314 000 adhérents en 1974, record historique, soit à l'époque les deux tiers des effectifs de la FEN.

*L'image positive des instituteurs dans la société.* Dans une France encore largement rurale, les instituteurs, à la différence des autres enseignants et des autres catégories de personnels, sont présents sur tout le territoire et jusqu'au moindre village. Ils dispensent à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, les connaissances de base indispensables à la vie en société, préparent non seulement au certificat d'études, mais aussi au concours d'entrée en sixième et pour nombre d'entre eux s'impliquent dans la démocratisation de l'accès au second degré en enseignant dans les «cours complémentaires» mis en place par les municipalités de nombreuses villes, petites et moyennes, qui deviendront «collèges d'enseignement général» en 1959. Enfin ils sont nombreux à organiser des activités post et périscolaires, à participer à la vie associative locale et, dans les zones rurales, font souvent fonction de secrétaire de mairie.

Cette force du SNI aurait dû être un «plus» pour la fédération et pour toutes ses composantes. Mais le SNI en abusait pour imposer son point de vue à tous les syndicats. D'où des tensions dès le début des années 1950, entre le SNI et la plupart des syndicats FEN du second degré – et notamment le SNES – et du supérieur.

Les mécontentements qui en résulteront dans certains syndicats se traduiront, parfois et notamment tout au long des années 1950, à l'occasion des congrès de la FEN, par des votes en abstention ou négatifs, parfois majoritairement, sur le rapport d'activité de la fédération, alors même que les responsables de ces syndicats étaient parties prenantes de la direction fédérale<sup>7</sup>. Cette hégémonie était d'ailleurs un handicap pour le SNI lui-même: elle rendait plus difficile ses relations avec les autres syndicats, elle l'enfermait dans ses certitudes et l'empêchait de percevoir les évolutions dans les autres niveaux d'enseignement.

---

7. Le syndicat de l'enseignement supérieur portera *tous* ses mandats contre le rapport d'activité fédéral, en 1950, 1951, 1956, 1957. Quant au SNES, il votera *majoritairement contre* le rapport d'activité fédéral en 1952, 1953, 1954, 1957. Il en sera de même pour le SNETAA en 1953 et en 1954. Voir compte rendu des congrès dans la revue de la FEN, *L'Enseignement public*.

Cette pratique hégémonique va être perçue comme de plus en plus pesante au fil des ans, d'autant que, avec la croissance rapide du second degré et du supérieur, le poids relatif du premier degré dans le système éducatif baisse. À la rentrée scolaire 1966, Georges Lauré, secrétaire général de la FEN depuis dix ans et ancien secrétaire général du SNET, avait tenu à démissionner avec éclat, trois mois avant la fin de son mandat, pour dénoncer l'attitude «*de syndicats puissants*» qui condamnent trop souvent la fédération «*au silence, à l'absence ou à l'inaction, dans des domaines où nous n'avons le droit de n'être ni silencieux, ni absents, ni inactifs.*». En fait, derrière la formule générale utilisée, tous les observateurs estiment que c'était bien l'hégémonie du SNI qui était visée (Brucy 2007; Dalançon 2003).

Mais au lieu d'en tenir compte pour opérer les corrections qui s'imposaient, les responsables du SNI, qui avaient jusque-là accepté de confier le secrétariat général de la FEN à des militants issus de syndicats du second degré<sup>8</sup>, décideront que, désormais, seul un militant du SNI pourrait être secrétaire général de la fédération !

Cette attitude, à la limite du mépris pour les responsables des autres syndicats, pour les personnels qu'ils représentent et pour la fédération elle-même, a sans doute pesé, pour une part, dans les changements d'orientation syndicale qui vont intervenir dans plusieurs syndicats de la FEN à la fin des années 1960 : le nouveau SNES (enseignements du second degré, classique, moderne et technique) en 1967, le SNEP (professeurs d'éducation physique) et le SNESup (enseignement supérieur) en 1969, puis en 1970 le SNPEN (professeurs des écoles normales d'instituteurs) et le SNCS (chercheurs scientifiques).

## **Les tendances dans la FEN**

Il faut savoir que la FEN, ainsi que certains de ses syndicats, soucieux d'éviter l'éclatement au moment du choix de l'autonomie consécutif à la scission confédérale de 1948, avaient introduit dans leurs règles de fonctionnement une disposition originale, sans équivalent dans le reste du syndicalisme français : elle reconnaissait le *droit de tendance*.

C'est-à-dire qu'elle ne se contentait pas, comme le font les autres organisations syndicales, d'organiser périodiquement et notamment à l'occasion des

---

8. Les deux premiers secrétaires généraux successifs de la FEN autonome, Adrien Lavergne et Georges Lauré, qui avaient tous les deux commencé leur carrière comme instituteurs, étaient issus du SNCM (Syndicat national des collèges modernes) pour le premier, et pour le second du SNET (Syndicat national de l'enseignement technique) qui fusionnera en 1966 avec le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire) pour former le SNES actuel, «Syndicat national des enseignements du second degré, classique, moderne et technique».

congrès des débats d'orientation sur le positionnement de l'organisation, les valeurs qui sous-tendent ses choix revendicatifs et ses modalités d'action.

À la FEN, l'instance délibérative dans l'intervalle des congrès était constituée «*de représentants désignés par les syndicats nationaux et de membres élus sur proposition des courants syndicaux ayant présenté une motion d'orientation au vote du congrès. La répartition des sièges (se faisait) au prorata des résultats de ce vote, selon la règle de la proportionnelle*article 6 des statuts de la FEN autonome).

C'est ainsi qu'au premier congrès de la FEN autonome, en 1948, quatre orientations étaient en compétition. Elles reflétaient les différents choix proposés dans les référendums organisés par les syndicats nationaux sur les affiliations possibles de la fédération après la scission de la CGT.

- Les «autonomes», orientation présentée par la direction sortante, devaient ce nom au fait que ses responsables avaient préconisé de quitter la CGT et de faire le choix de l'autonomie. Ils obtinrent vingt et un sièges sur quarante à la «commission administrative», c'est-à-dire au Parlement de la FEN de cette époque.

- Les «cégétistes» préconisaient le maintien dans la CGT. Ils obtinrent treize sièges.

- Les «amis de FO» avaient milité pour que la FEN quitte la CGT et rejoigne la nouvelle confédération CGT-FO. Ils obtinrent deux sièges et se considéraient comme partie prenante de la majorité.

- «Les amis de l'École émancipée» – reprise du titre du journal édité par ceux qui au tout début du 20<sup>e</sup> siècle, bravant les interdictions de l'époque, avaient créé la première Fédération nationale des syndicats d'instituteurs – avaient joué un rôle décisif en 1948 pour justifier le choix de l'autonomie assorti du droit de tendance. Ils obtinrent quatre sièges.

Bien entendu, cette diversité d'orientations allait bien au-delà du seul choix de l'affiliation de la fédération. Elle reflétait des différences voire des divergences sur la conception du syndicalisme, sa vocation, ses priorités revendicatives, ses moyens d'action, sa contribution spécifique aux progrès de la société. Elle traduisait aussi des clivages politiques à un moment où, en France, l'élan de la Libération était retombé et où, dans le monde, les tensions s'exacerbaient entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest débouchant sur ce qui allait s'appeler «la guerre froide». Ce sont d'ailleurs ces clivages politiques qui constituaient la raison essentielle de la scission confédérale de décembre 1947 et de la création de FO.

La tendance «cégétiste» était animée par des militants membres ou proches du Parti communiste français (PCF) qui, à l'époque, était la première force poli-

tique en France<sup>9</sup> et par des syndicalistes ayant d'autres options politiques, mais qui souhaitaient eux aussi rester à la CGT, principale force syndicale du pays.

La plupart des «autonomes» étaient proches des idées socialistes portées par les différents courants de la SFIO. FO était plus diverse, mais, de son propre aveu, rassemblait sur la base de l'anticommunisme.

Quant aux Amis de l'École émancipée, qui s'affirmaient comme les héritiers du «syndicalisme révolutionnaire» du début du siècle et de la majorité de la fédération unitaire (CGT-U) du début des années 1930, ils étaient extrêmement méfiants voire hostiles vis-à-vis de l'ensemble des partis politiques représentés au Parlement et notamment du PCF.

Entre 1948, année de l'autonomie de la FEN, et 1992, année de son éclatement, le nombre de ces différents courants ou tendances, leur dénomination, leurs options revendicatives, leur rapport au politique, leur influence, vont bien entendu évoluer (voir Encadré).

La reconnaissance du droit de tendances au sein de la FEN, avait eu le mérite non seulement de maintenir l'unité interne alors que tant de structures syndicales se divisaient, mais surtout elle faisait la démonstration que des syndicalistes d'opinions diverses pouvaient travailler ensemble pour améliorer la situation des personnels et faire évoluer le système éducatif. C'est pourquoi la FSU, en 1993, en a repris le principe, mais en transformant profondément ses modalités de mise en œuvre.

Le dispositif mis en place par la FEN en 1948 avait en effet deux défauts majeurs :

1) Alors que dans les syndicats nationaux organisés en tendances – le SNI, le SNES, le SNEP... –, les syndiqués étaient périodiquement appelés à se prononcer par un vote individuel sur l'orientation de leur syndicat, au niveau fédéral c'étaient les syndicats nationaux et les sections départementales qui répartissaient leurs mandats sur les différentes orientations publiées dans le journal de la FEN, *L'Enseignement public*, ce qui laissait à l'écart du débat fédéral et de la décision la plupart des adhérents<sup>10</sup>.

2) Les tendances minoritaires étaient représentées dans les instances délibératives de la fédération. Mais seule la tendance majoritaire pouvait accéder aux responsabilités fédérales exécutives, en vertu du principe «d'homogénéité des

9. Aux élections législatives de 1946, le PCF obtient 28,8 % des suffrages, suivi par le MRP (Mouvement Républicain Populaire, fondé en 1946 par des chrétiens engagés dans la Résistance) : 25,2 % ; puis la SFIO (socialistes) : 17,8 %. Le PCF restera le premier parti de France jusqu'en 1958, année où il laissera cette place à l'UNR (gaulliste). Avec plus de 20 % des suffrages il restera premier parti de gauche jusqu'aux législatives de 1978 où il sera devancé par le PS. Depuis, il connaît une érosion continue de son influence électorale.

10. Quelques syndicats nationaux et environ la moitié des sections départementales organisaient une consultation spécifique, mais ils n'y étaient pas statutairement tenus.

exécutifs» adopté, de justesse, hors statuts, par le congrès de 1949. Tant que tous les syndicats de la FEN se reconnaissaient dans l'orientation majoritaire, les conflits éventuels entre les syndicats et la fédération finissaient par déboucher sur des compromis acceptés ou subis. Mais les changements d'orientation intervenus à la fin des années 1960 dans cinq syndicats nationaux créaient une situation ubuesque : ce ne sont pas leurs responsables légitimes qui siégeaient à l'exécutif fédéral, mais les minoritaires de ces syndicats !

D'où une fragilisation de la fédération, d'une part parce que c'était une source permanente de tensions entre la FEN et ces syndicats, et d'autre part parce que la pertinence des analyses et des propositions de la fédération notamment sur les questions du second degré et du supérieur s'en trouvait considérablement réduite.

## La dérive autoritaire

Pour juguler sa contestation interne, préserver, face à la montée en puissance du second degré, l'hégémonie du SNI, devenu en 1974 SNI-PEGC, enrayer la perte d'influence du courant majoritaire, les dirigeants de la FEN vont, dans les années 1970 et 1980, procéder à des modifications statutaires et réglementaires qui induiront un fonctionnement de moins en moins démocratique :

- Adoption par le congrès de 1973 d'un «manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN» menaçant d'exclusion tout syndicat qui ne respecterait pas les décisions fédérales. C'est ce texte qui sera utilisé en 1992 pour «justifier» l'exclusion du SNES et du SNEP.
- Renforcement substantiel de l'appareil de la FEN, qui passera de 5 permanents en 1970 à 26 en 1980, avec pour objectif essentiel, non pas d'abord de construire plus de fédéral, mais bien plutôt d'imposer à tous les syndicats, y compris à ceux qui se reconnaissaient dans la majorité fédérale, le point de vue du principal syndicat de la FEN, le SNI-PEGC.
- Modification, à la fin des années 1970, des modalités de calcul des mandats des sections départementales pour le congrès national qui, pour celles qui organisaient une consultation individuelle des adhérents sur le rapport d'activité et sur l'orientation de la fédération nationale, réduisait au moins de moitié la prise en compte des résultats. D'où une réduction du nombre de sections qui prenaient la peine d'organiser ces votes.
- Instauration en 1982 d'une instance délibérative nouvelle, le bureau fédéral national, qui se réunissait tous les mois, composé uniquement de représentants des tendances, ce qui renforçait le poids de la tendance majoritaire, au détriment des syndicats nationaux et des sections départementales.
- Instauration en 1987 d'une disposition autorisant les responsables des syndicats nationaux à décider en lieu et place de leurs structures départementales.

tales, la répartition de leurs mandats pour déterminer le vote des sections départementales de la FEN au congrès national.

Cette dérive autoritaire débouchera, au congrès FEN de décembre 1992, après l'exclusion du SNES et du SNEP, sur l'adoption de nouveaux statuts supprimant le droit de tendance, multipliant les clauses d'exclusion des syndicats nationaux, instaurant le «vote majoritaire<sup>11</sup>».

Loin de renforcer la fédération, cette dérive précipita son déclin, avant comme après la scission de 1992.

Mais la principale cause d'affaiblissement de la FEN, c'est sa coupure avec la profession : pendant des décennies, elle avait été globalement en phase avec les aspirations de la grande masse des personnels qu'elle représentait. À la fin des années 1970 et surtout dans les années 1980, ses abandons revendicatifs, son manque d'ambition pour les jeunes, pour le service public, pour les personnels, ses complaisances vis-à-vis des gouvernements en place, y compris de droite, vont la discréditer.

---

11. Voir le chapitre 3 ainsi que «Évolution des statuts de la FEN», *Documents pour l'histoire*, Cahier n° 2, Institut de recherches de la FSU.

## Les tendances dans la FEN de 1949 à 1991

- Les «autonomes» et les «amis de Force ouvrière» fusionnèrent en 1951. La «majorité autonome» deviendra «majorité fédérale» puis, en 1969, «Unité, Indépendance, Démocratie» (UID). Cette orientation majoritaire se maintiendra au-dessus de 70% tout au long des années 1950 avec un pic en 1953 (77,8%). Elle connaît une baisse continue dans les années 1960 et jusqu'en 1973 (53,8%). Elle se redresse ensuite lentement pour atteindre 60,6% en 1988. Elle redescend à 54% en 1991, à la veille de la scission.

Alors que dans les années 1950 et 1960, les dirigeants de la FEN avaient, sur de nombreux points, pris leurs distances avec l'ancienne SFIO, ils se rapprochèrent, dans les années 1970 et surtout 1980, du PS créé en 1969.

- Les «cégétistes» abandonnèrent la référence à la CGT dès le congrès FEN de 1952. Ils s'intituleront tendance «Bouches-du-Rhône» de 1954 à 1965, puis «Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse, Marne, Rhône, + dix-huit membres de la commission administrative [CA] de la FEN» en 1966, puis «Ardèche, Bouches-du-Rhône, Marne, Vienne, + vingt-quatre membres de la CA de la FEN» en 1967. La dénomination «Unité et Action» apparaît pour la première fois au niveau fédéral, pour le congrès de 1969. Ce courant connaît une baisse sensible de son influence entre 1949 (24,3%) et 1956 (16,1%). Il se redresse à partir de 1957 et dépasse régulièrement les 30% à partir de 1966. Unité et Action prit progressivement ses distances avec le PCF dans les années 1970 et complètement dès le début des années 1980.

- L'École émancipée qui prolonge un courant historique dont les origines remontent au tout début du syndicalisme des instituteurs, frôlait les 10% en 1949. Elle va connaître une lente érosion de son influence jusqu'en 1969 (6,4%). Elle se redresse sensiblement en 1971, dépassant les 9%. Elle subit ensuite une nouvelle érosion jusqu'en 1991 (4,5%). Nombre des animateurs de cette tendance syndicale étaient proches de différents courants politiques de l'extrême gauche.

- L'École émancipée connaîtra une scission après 1968, avec l'émergence d'un nouveau courant, le Front unique ouvrier (FUO), qui devint en 1980 Pour un syndicalisme lutte de classe (PSLC). En 1984, la majorité des membres du FUO décida de passer à FO. En 1985, ceux qui sont restés à la FEN se scindent en deux : PSLC-Syndicalisme unitaire et PSLC soutenu par FUO qui deviendra en 1991 «Pour un syndicalisme indépendant de l'État, du gouvernement et des partis» (PSIEGP). Les scores de ces courants resteront marginaux : en 1991, le premier recueille 0,2% et le second 2%.

- Une nouvelle tendance, Rénovation syndicale, apparaît au congrès de 1969 où elle recueille 3,6% des suffrages. Ce courant disparaît après le congrès de 1976.

- Éducation et autogestion apparaît en 1978 et regroupe des militants de divers syndicats de la FEN «qui pensent les problèmes éducatifs en termes de socialisme autogestionnaire». Son influence restera marginale (1,5% en 1978, 0,5% en 1988). En 1991 ce courant ne présenta pas de motion d'orientation et appela à voter UID.

- La tendance Autrement apparaît en 1989, après l'éviction du SNETAA de la majorité fédérale. Elle rassemble autour d'UID-SNETAA, des militants de plusieurs syndicats, issus de différentes tendances de la FEN. Présente pour la première fois au congrès FEN de 1991, elle réalise d'emblée un score proche de 7%.

## **2. À l'épreuve du déclin, le choix de l'éclatement**

Les « années Mitterrand » vont être fatales pour le syndicalisme FEN. Elle va subir, comme les autres organisations en France et dans le monde, les effets de la crise générale du syndicalisme, mais amplifiés par ses faiblesses propres : proximités politiques, enjeux de pouvoir, dérives revendicatives et d'orientation... Pour tenter de surmonter ses difficultés, la FEN va faire le choix de la recomposition externe et de l'éclatement interne : elle ne s'en relèvera pas.

### **1981-1985 : face à la crise, la recherche d'adaptations**

La victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1981 avait suscité dans les professions de l'enseignement, de la recherche, de la culture un grand enthousiasme et d'immenses espoirs. Dans la plupart des établissements scolaires et universitaires, on a sablé le champagne au lendemain du second tour. Le succès des partis de gauche aux législatives de juin 1981 – ils détiennent dans la nouvelle Assemblée 67% des sièges – et la mise en place d'un gouvernement faisant leur place aux différentes composantes de la nouvelle majorité présidentielle, créent une situation inédite qui va être pour le mouvement syndical, et notamment pour la FEN et ses composantes, une épreuve de vérité.

Tout le monde connaissait les liens unissant les responsables de la FEN et le PS, qui détient désormais à lui tout seul la majorité à l'Assemblée nationale : Pierre Mauroy, Premier ministre, est un ancien secrétaire général du SNETAA-FEN ; André Henry, secrétaire général de la FEN, abandonne du jour au lendemain ses responsabilités syndicales et entre au gouvernement ; Robert Cheramy, qui fut un des principaux responsables de la FEN dans les années 1960 et 1970, est devenu conseiller spécial du président de la République. Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale entretenait avec de nombreux dirigeants de la FEN et du SNI des relations d'amitié qu'il avait nouées notamment quand il était secrétaire général du nouveau Parti socialiste. Cette proximité va inquiéter nombre de syndicalistes, mais l'opinion qui prévaut très majoritairement dans la profession, c'est : « tant mieux, enfin, nous allons être entendus ! ».

Les mesures d'urgence prises pendant l'été pour la rentrée scolaire 1981, les créations d'emplois, l'abaissement à 60 ans de l'âge légal pour partir à la retraite, l'annonce de réformes ambitieuses, vont les premiers mois conforter la

confiance. Mais les mesures dites de «rigueur», annoncées par le ministre des Finances, Jacques Delors, en mai 1982, un an seulement après l'élection présidentielle, vont faire l'effet d'une douche froide.

La FEN et la CGT dénoncèrent le blocage des salaires décidé par le gouvernement. En revanche, FO et la CFDT l'ont considéré comme inévitable compte tenu du contexte économique du moment et ne demandèrent sa levée que pour les salaires les plus bas.

La poursuite de la rigueur budgétaire, l'abandon du principe de l'indexation des salaires sur les prix, les ambiguïtés et le manque d'ambition du IX<sup>e</sup> plan en préparation, les insuffisances des premières dispositions concernant l'enseignement privé, très en retrait par rapport aux engagements du candidat François Mitterrand, l'écart croissant entre les discours tenus et la réalité des décisions prises, vont susciter déceptions et mécontentements, et déboucher sur de premiers conflits dans des entreprises publiques et privées.

C'est dans ce contexte que la crise générale du syndicalisme français, qui couvait depuis la fin des années 1970, va se révéler au grand jour et s'accentuer. Elle prend plusieurs aspects étroitement liés :

- *Une crise d'orientation*: quel comportement syndical, face à un gouvernement de gauche qui, après des mesures positives, abandonne nombre de ses engagements ?
- *Une crise d'efficacité*: comment peser réellement sur les choix patronaux et gouvernementaux dans un contexte de division syndicale et alors que les multinationales et les marchés financiers orientent de plus en plus la politique des États ?
- *Une crise de syndicalisation*, avec une baisse considérable du nombre d'adhérents qui frappe peu ou prou toutes les organisations et qui entraîne une chute brutale du taux global de syndicalisation.
- *Une crise de légitimité*, avec l'apparition de plus en plus fréquente de « coordinations », certes conjoncturelles et éphémères, mais qui jouent un rôle important dans de nombreux conflits sociaux, parfois aux côtés des syndicats, parfois sans eux, parfois même contre eux.
- *Une crise d'adaptation*: comment prendre en compte dans les pratiques et les stratégies syndicales les mutations technologiques, les transformations du système de production, les nouvelles modalités de «management» des entreprises, la diversité croissante du salariat ?

Bien entendu, la FEN et ses syndicats n'échappent pas à ces problématiques. C'est le grand mérite du SNES d'avoir, dès la fin 1981, commencé à rompre l'état de grâce et renoué avec les mobilisations, d'abord par une campagne d'opinion (distribution d'un tract à un million d'exemplaires et lancement d'une pétition nationale), puis, à partir de l'automne 1982, par un appel à des manifestations et à des grèves locales. Le SNESup avait appelé à une journée nationale d'action

avec arrêts des enseignements pour le 8 décembre 1981, et le SNETAA, après une campagne de pétition, à une grève nationale pour le 14 mai 1982. La FEN elle-même prendra, au cours de l'année scolaire 1983-1984, à plusieurs reprises, l'initiative de mobilisations pour les moyens du système éducatif, sur les salaires de la fonction publique, pour l'unification laïque du système éducatif.

Dans cette période où le patronat, les forces politiques de droite et une partie de la gauche politique et syndicale, au nom de la crise économique et des contraintes internationales, menaient campagne pour que les salariés acceptent une baisse de leur pouvoir d'achat et renoncent à certains acquis sociaux, la FEN, comme la CGT, et parfois avec elle, estimait «*que la nécessaire rigueur économique ne doit pas déraper en une austérité contre les travailleurs*<sup>1</sup>».

Et puis l'échec de la gauche aux élections municipales de mars 1983, l'abandon par le président de la République, après l'imposante manifestation de juin 1984 des partisans de l'école libre, du projet de «service public unifié et laïque de l'Éducation nationale» qui figurait parmi les cent dix propositions du candidat Mitterrand, la chute rapide du nombre d'adhérents de la FEN et plus particulièrement du SNI-PEGC<sup>2</sup>, l'objectif affiché à la rentrée scolaire par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale du nouveau gouvernement Fabius mis en place au cours de l'été 1984, de conduire à l'horizon 2000 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, le score important obtenu par FO aux élections professionnelles enseignantes de décembre 1984, essentiellement au détriment du SNI-PEGC<sup>3</sup>, inquiètent les dirigeants de la FEN et les conduisent à rechercher des mesures d'adaptation de leur syndicalisme et à modifier leur positionnement. On va ainsi passer du «soutien critique» au gouvernement, qui caractérisait la période précédente, au soutien tout court.

*Adaptations d'abord en matière d'orientation syndicale.* Au congrès de la FEN de Lille, de février 1985, Jacques Pommatau, alors secrétaire général, tout en dénonçant l'«abandon laïc», appelle «à ne pas faire le lit de la droite», ce qui sera perçu et vérifié dans les faits, comme un appel à la «pause syndicale» jusqu'aux législatives de 1986. Quant à Yannick Simbron, rapporteur au congrès de la motion d'orientation UID, et qui succédera à Jacques Pommatau à la tête de la FEN en septembre 1987, il avance l'idée que, compte tenu des contraintes internationales, «seules demeurent légitimes les revendications qui s'inscrivent dans la marge de manœuvre du gouvernement», et que «toute action syndicale

1. Déclaration commune FEN-CGT du 2 juillet 1982.

2. De février 1978 (congrès FEN de Nantes) à février 1985 (congrès FEN de Lille), la FEN est passée de 550 000 adhérents à 451 000, essentiellement à cause de la chute du SNI-PEGC qui durant la même période, passe de 306 500 adhérents à 218 700. Les autres syndicats perdent également des adhérents, mais en moindre proportion.

3. En 1984, pour la première fois, FO présente des candidats aux élections professionnelles enseignantes. Il obtient d'emblée 12,5 % des suffrages chez les instituteurs et le SNI-PEGC perd 10,5 %

qui se fixe des objectifs dont les solutions sont hors de la marge favorisent la droite nationale et internationale».

Ces positions ouvriront la voie à de nouvelles dérives, et permettront de premiers rapprochements sur le fond avec la CFDT.

*Adaptations ensuite sur le type de syndicalisme*, avec la volonté affichée de construire ce que de nombreux observateurs appellent un «travaillisme à la française<sup>4</sup>». C'est le sens de la participation majoritaire de la FEN et du réseau des mutuelles qui lui sont proches – «l'Empire» –, via la société «UES-Média» créée spécialement à cet effet, au rachat, début 1985, du quotidien *Le Matin*, rapidement disparu, et à la création d'une publication spécialisée en direction des enseignants, «La lettre de l'éducation» qui elle aussi resta éphémère.

Il s'agissait pour les dirigeants de la FEN, de se donner un moyen de peser sur les décisions du PS au pouvoir, et en même temps de conserver ou de ramener vers la gauche, les salariés et en particulier ceux de l'enseignement qui, déçus par les politiques menées, s'en éloignaient. Interrogés sur cette initiative, qui n'avait fait l'objet d'aucune délibération préalable dans les instances syndicales, les dirigeants de la FEN reconnaîtront qu'il s'agissait «d'un investissement politique... dans la perspective des échéances de 1986 (législatives) et de 1988 (présidentielle)<sup>5</sup>».

*Adaptation enfin pour tenter d'enrayer la désyndicalisation*, en cherchant à conditionner par l'adhésion à un syndicat de la FEN, l'accès à un certain nombre de services, traditionnels ou nouveaux, assurés par les diverses organisations de «l'Empire». Cette proposition, mise en œuvre dans certains pays européens où ce sont les syndicats qui gèrent la plupart des prestations sociales, suscita des réactions négatives dans le mouvement mutualiste et ne se concrétisa pas.

## 1986 : le choix de l'éclatement

Mais ces tentatives d'adaptation ne donnèrent pas les résultats escomptés : la désyndicalisation se poursuivit et la droite l'emporta aux législatives de mars 1986. La FEN va d'autant plus réagir qu'émergent des questions nouvelles.

La décentralisation se met en place, avec notamment le rôle nouveau dévolu aux collectivités territoriales en matière de construction et de fonctionnement des lycées et des collèges, de développement de la formation professionnelle initiale et continue, d'établissement de la carte universitaire... *D'où l'idée d'étendre le champ de syndicalisation de la FEN, jusqu'ici essentiellement cantonné*

---

4. En Grande-Bretagne les syndicats ont des liens organiques avec le Parti travailliste.

5. Déclaration de Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI-PEGC à son conseil national du 28 février 1985.

*à la fonction publique d'État, aux personnels des collectivités territoriales travaillant dans l'éducation et la culture, voire au-delà.*

Le nombre d'instituteurs stagne depuis le début des années 1980, alors que celui des enseignants du second degré continue de croître. En 1982-1983, pour la première fois le nombre d'enseignants du premier degré est dépassé par celui des enseignants du second degré. La décision prise par Monory fin avril 1986 – dès son arrivée au ministère de l'Éducation nationale – d'arrêter le recrutement des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), jointe à la poursuite de l'objectif de conduire au baccalauréat 80 % d'une classe d'âge, avec pour conséquence un recrutement accru de professeurs certifiés, favorise objectivement le SNES et «pose à terme proche la question de la majorité de la FEN». [...]. D'où l'idée de «créer un grand syndicat des enseignants, de la maternelle au lycée qui permettrait de préserver la majorité fédérale [tout] en mettant en difficulté UA et la direction du SNES».

Dès sa mise en place, le gouvernement Chirac affirme haut et fort sa volonté de s'en prendre aux services publics, aux statuts et aux rémunérations des personnels : comment faire face, avec un syndicalisme toujours plus divisé ? D'où l'idée de prendre appui sur les relations entretenues depuis des années avec plusieurs syndicats autonomes (relations, notons-le, qui n'ont jamais fait l'occasion de compte rendu ni dans les instances, ni dans la presse de la fédération), pour construire avec eux et avec d'autres, une fédération autonome des fonctionnaires, «dont la FEN serait la force principale et le pivot<sup>7</sup>» et pouvant déboucher à terme sur une nouvelle confédération, contribuant au rapprochement ultérieur des organisations qui partagent la même conception du syndicalisme.

Évoquées dans des réunions internes du courant UID, en avril et en mai 1986, ces réflexions furent reprises par toute la presse dès la mi-mai et tout au long du mois de juin, à la suite de fuites sans doute savamment orchestrées. Interrogé par l'AFP sur ces hypothèses de «recomposition syndicale», Jacques Pommatau reconnaît que «rien n'est encore décidé, mais [que] ce type de réflexion est bien actuel» et que l'élargissement envisagé «pourrait être l'amorce d'un grand syndicat social-démocrate», «inacceptable», pense-t-il, par Unité et Action. Et, ajoute-t-il, «nous ne voulons pas que nos minoritaires nous quittent, mais nous ne nous déterminerons pas, si nous devons le faire, en fonction d'eux. Ils devront choisir<sup>8</sup>».

---

6. «Note de réflexion sur l'avenir de la FEN», document en date du 17 mai 1986, classé confidentiel, rendant compte d'une réunion fédérale nationale UID, et signé de Jacques Estienne, leader du courant UID au sein du SNES. Le texte intégral figure dans *Documents pour l'Histoire, «De la FEN à la FSU»*, Cahier n° 3, Institut de recherches de la FSU.

7. *Ibid.*

8. Dépêche AFP du 7 juin 1986.

Curieusement, aucune information sur ces réflexions ne sera donnée au conseil national de la FEN du 13 mai 1986, alors que Jacques Pommatau y avait été interrogé sur les rumeurs qui déjà circulaient, et elles ne seront finalement évoquées à son bureau fédéral du 12 juin, que pour condamner Unité et Action, accusée de mener une campagne mensongère de dénigrement des dirigeants élus de la FEN et d'activité fractionnelle pour avoir publié à 80 000 exemplaires un «quatre pages» faisant état de ces réflexions et affirmant sa détermination «à ne pas laisser casser la FEN».

Bien entendu les réactions vont être vives :

- à l'intérieur de la FEN, Unité et Action et l'École émancipée, dans leurs revues respectives, dénoncèrent ces manœuvres, «qui ne peuvent qu'exacerber la division syndicale» et qui visait selon UA, à «remodeler le paysage syndical sur la base d'un syndicalisme de complaisance et de résignation revendicative», et selon l'ÉÉ «à soumettre un peu plus le syndicalisme au projet politique social-démocrate». Quant au SNETAA, à l'époque partie prenante de la majorité fédérale, dans une circulaire à ses responsables datée de juillet 1986, il exprimait, déjà, ses réserves et affirmait sa volonté de maintenir sa structure syndicale.

- à l'extérieur; la CGT et FO condamnèrent cette entreprise de recomposition. La CFDT, considéra comme positive l'idée d'un rapprochement du syndicalisme «libre de toute attache politique» selon l'expression d'Edmond Maire, son secrétaire général, mais elle estima la démarche prématurée<sup>9</sup>. Quant aux organisations autonomes qui rencontraient régulièrement la FEN, les unes affirmaient qu'elles n'étaient pas au courant et firent part de leur surprise, d'autres déclarèrent n'être qu'au tout début d'une réflexion<sup>10</sup>.

Certains dirigeants de la FEN souhaitaient une mise en œuvre rapide – quelques mois, avec convocation d'un congrès extraordinaire – et «une première étape en juin et en septembre prochain<sup>11</sup> ». Mais l'ampleur des luttes sociales et des mouvements lycéens et étudiants de l'automne 1986 et de l'année 1987, ainsi que la prise de conscience de la complexité de la tâche, firent prévaloir une démarche plus lente, en deux étapes : une refondation doctrinale sur le positionnement syndical et sur le projet éducatif de la FEN. Ce sera l'objet du congrès de février 1988 à La Rochelle ; puis une réforme des structures de la FEN, modifiant la conception et l'organisation de son fédéralisme. Ce sera l'objet du congrès de Clermont-Ferrand, en février 1991 et du congrès extraordinaire de réforme des statuts en décembre 1992 à Perpignan.

---

9. Ce projet suscitait le rejet du SGEN, menacé de disparition, et inquiétait les fédérations CFDT du privé qui ne voulaient pas voir grossir davantage encore le pôle public de la confédération.

10. La plupart de ces syndicats étaient regroupés dans le «Groupe des dix» dont la force principale était le syndicat national unifié des impôts (SNUI)

11. «Note de réflexion sur l'avenir de la FEN», voir note 6.

## 1988 : première étape, le congrès de La Rochelle

La tâche était ardue, à l'externe compte tenu des réactions des différents partenaires syndicaux, mais aussi à l'interne. En effet, le projet des dirigeants de la FEN heurtait non seulement les minoritaires – Unité et Action et École émancipée –, mais les militants UID eux-mêmes. Ces derniers étaient d'autant plus inquiets que les déclarations de certains responsables du PS appelant publiquement à une «recomposition» pour pouvoir disposer d'un relais syndical, confortaient l'idée d'une opération politique mettant en cause l'indépendance de leur fédération à laquelle les désillusions de la période les rendaient particulièrement attachés. La façon, contestée à l'interne, dont la direction du SNI-PEGC avait géré en 1987 le conflit sur le décret des «maîtres-directeurs<sup>12</sup>» ajoutait à l'inquiétude.

L'ambition de la FEN, proclamée dès 1948, c'était d'œuvrer au rassemblement de la famille CGT, CGT-FO; La CFDT, née en 1964 de la déconfessionnalisation de la CFTC, suscitait d'autant plus de méfiance que le SGEN – cette «anomalie syndicale» comme l'avait qualifié André Henry, secrétaire général de la FEN de 1974 à 1981 – était le principal concurrent de la FEN sur le terrain du système éducatif. Tenter d'isoler la CGT, se rapprocher de la CFDT pour essayer ensuite de raccrocher FO, c'était procéder à un véritable renversement d'alliances ! Comment faire avancer cette idée, contraire à la culture et aux pratiques de terrain d'UID, à l'occasion d'un congrès placé sous le signe du quarantième anniversaire de la naissance de la FEN ? C'est pourquoi l'appel à l'unité syndicale lancé par Yannick Simbron, le nouveau secrétaire général, depuis la tribune du congrès de La Rochelle sera «tous azimuts».

Et c'est donc au niveau de l'*orientation syndicale* que seront créées les conditions du rapprochement avec la CFDT. Dans son discours d'ouverture du congrès, le secrétaire général de la FEN dessina les grandes lignes d'un syndicalisme d'intégration et de régulation sociale, laboratoire d'idées, faisant l'impasse sur les revendications, justifiant certaines régressions au nom de la lutte contre les inégalités, considérant les grèves et les manifestations comme des survivances du passé, privilégiant la communication, et ayant pour mission essentielle d'aider les salariés à s'adapter aux mutations en cours. La presse ne s'y trompa pas et parla de «CFDTisation de la FEN».

Depuis 1976, le projet d'école de la FEN c'était, s'agissant de la formation initiale, «l'école fondamentale» du SNI-PEGC. Un tel projet, qui n'a d'ailleurs inspiré aucun gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, et dont Jacques Pommatau lui-même avait dû reconnaître en 1986 «qu'il n'était plus ni pertinent

---

12. Au début de 1987, le ministre de l'Éducation nationale, avait voulu renforcer le pouvoir hiérarchique des directeurs d'école (voir plus loin, chapitre 9, «Quels enjeux de pouvoir?»).

*ni crédible*», ne pouvait pas être attractif pour des professeurs certifiés, dans la perspective d'un syndicat unique de la maternelle au lycée. D'où la nécessité de procéder à «*une révision déchirante*», comme le titrait «Le Monde» du 16 mai 1986, au lendemain des confidences officieuses du secrétaire général de la FEN.

C'est pourquoi le thème central du congrès de La Rochelle était consacré à la réécriture du *projet éducatif* de la FEN, à la fois pour tenir compte de l'explosion de la demande de formations secondaires et supérieures et pour préparer le terrain à la réforme envisagée des structures syndicales. Le texte adopté – «l'École de l'an 2000» – derrière des apparences novatrices, allait en fait sur bien des points au-devant des projets du ministre Monory, qui ne se privait pas dans la presse de se féliciter des évolutions de la FEN, et a vu se dresser contre lui, dans le congrès et au-delà, l'essentiel des syndicats du second degré, du supérieur et de la recherche.

La FEN, au début des années 1970, avait abandonné sa revendication de revalorisation spécifique de la fonction enseignante et des autres métiers de l'enseignement, au profit d'une revalorisation – au demeurant nécessaire – de l'ensemble de la fonction publique. Elle estimait qu'il appartenait à chacun de ses syndicats nationaux de prendre en charge comme il l'entendait la revalorisation des professions qu'il représentait. Cette ligne n'était plus tenable, face à la demande des personnels eux-mêmes, et alors que la crise de recrutement des enseignants rendait leur revalorisation incontournable.

Le congrès de La Rochelle fit donc de la *revalorisation de la fonction enseignante* un mandat fédéral, oubliant délibérément celle des autres personnels de l'éducation, de la recherche, de la culture<sup>13</sup>. Mais en même temps il en sapait les fondements en proposant d'aligner sur le bas les niveaux de recrutement de tous, hors enseignement supérieur, et il faisait de cette revalorisation la contrepartie d'un «travailler autrement» que la presse, éclairée par les interviews de Simbron et du rapporteur du thème central du congrès, traduisit par un «travailler plus».

À ces révisions sur le fond, s'ajoutaient des modalités autoritaires de préparation et de déroulement du congrès qui préfiguraient le nouveau fédéralisme que les dirigeants de la FEN voulaient imposer. Deux exemples sont particulièrement significatifs.

Le 13 mai 1987, à l'occasion d'un conseil national de la FEN, Jacques Pommatau annonce le thème central pour le congrès de La Rochelle: ce sera «L'École de l'an 2000»; et il précise que le débat sera lancé par un numéro spécial de la revue fédérale «l'Enseignement public», adressé à tous les adhérents.

---

13. Pour les personnels ATOSS, le congrès se contentait de revendiquer «la valorisation de leurs fonctions».

Mais il indique que ce numéro spécial est «déjà bouclé», donc sans le moindre débat préalable au sein de l'instance nationale qui associe les syndicats nationaux, les représentants des sections départementales, les tendances! Et il ajoute qu'une fois adopté, le nouveau projet deviendrait «incontournable pour tous les syndicats nationaux», allant jusqu'à utiliser l'expression : «*Il faudra que ça passe ou que ça casse!*»

C'est seulement en cours de congrès, et à la veille du débat sur le thème central, que les congressistes ont pu prendre connaissance du texte proposé au vote et qui sur des points essentiels allait à l'encontre des positions des syndicats nationaux directement concernés! Et pour la première fois dans un congrès de la FEN, ni les tendances ni les syndicats nationaux n'avaient été autorisés à présenter de textes alternatifs<sup>14</sup>!

### **1989-1990: premiers revers**

L'automne 1988 et l'année 1989 vont être marqués dans l'éducation, la recherche, la culture, par une forte mobilisation des personnels pour leur revalorisation salariale et pour faire prévaloir des solutions de progrès dans le système éducatif, au moment où Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, présentait son projet de «loi d'orientation».

Tout au long de cette période, les dirigeants de la FEN et du SNI-PEGC apparaîtront aux yeux de la profession et de l'opinion comme s'opposant au développement des luttes revendicatives et comme porteurs d'idées rétrogrades.

Pourtant la réélection de Mitterrand en mars 1988 et, après les législatives de mai, la mise en place du gouvernement Rocard, semblaient ouvrir aux dirigeants de la FEN un «boulevard» pour faire passer dans la vie les orientations du congrès de La Rochelle. Le Premier ministre lui-même, présentant en décembre 1988, à Limoges, les grandes lignes de la future loi d'orientation, rendait publiquement un hommage appuyé à la FEN et force est de constater que, sur des points essentiels, le projet initial s'inspirait des textes adoptés à La Rochelle.

Mais l'ampleur des mobilisations du printemps 1989, où le SNES et le SNEP ont joué un rôle décisif, obligea le gouvernement à retirer de son texte les aspects les plus dangereux, à introduire des avancées positives, et à aller plus loin qu'il ne l'aurait voulu en matière de revalorisation de la fonction enseignante.

À l'automne 1989 et en 1990, ce sera une véritable explosion revendicative parmi les personnels ATOSS de l'Éducation nationale – malgré tous les efforts de la FEN et de ses syndicats concernés pour la contrecarrer – et dans de nombreux autres secteurs de la fonction publique, rendant incontournable sa reva-

---

14. Unité et Action avait rassemblé ses propositions pour améliorer le système éducatif dans un livre, *Une école de progrès et de liberté*, supplément à *Unité et Action*, n° 6, décembre 1987.

lorisation d'ensemble. C'est ce que sera finalement contraint de faire Durafour, le ministre de la fonction publique de l'époque, mais il pourra prendre appui sur la faiblesse des exigences de la FEN et de l'UFFA-CFDT pour s'en tirer à minima.

*L'échec politique* était considérable et Yannick Simbron reconnaîtra lui-même que, au cours de cette période, «la FEN avait été malmenée» :

- les grèves et les manifestations, présentées à La Rochelle comme des archaïsmes, faisaient la démonstration de leur efficacité ;
- la FEN, qui voulait avoir la maîtrise du dossier revalorisation, s'est retrouvée «hors-jeu» ; ce sont ses syndicats d'enseignants, y compris le SNI-PEGC, qui ont négocié avec le ministre et qui ont obtenu des améliorations, sans les «contreparties» en termes d'alourdissement de la charge de travail, que la FEN avait acceptées à La Rochelle<sup>15</sup> ;
- les dispositions les plus régressives du projet de loi d'orientation, souhaitées ou acceptées par les dirigeants de la FEN et fortement combattues par les personnels eux-mêmes, ont finalement été retirées ;
- le SNES, le SNEP, le SNESup, loin d'être ligotés et marginalisés comme l'espérait la FEN, ont constitué un large pôle de rassemblement et c'est, pour l'essentiel, autour de leurs propositions que les personnels se sont mobilisés. La FEN en sortira durablement discréditée, y compris aux yeux du gouvernement.

Pour tenter de récupérer le terrain perdu dans la profession et préparer l'extension de son champ de syndicalisation à tous les enseignants du second degré, le SNI-PEGC, à partir de décembre 1989, édita à 200 000 exemplaires envoyés en nombre dans tous les collèges, une publication périodique bimensuelle, «le collège», dont le directeur, Hervé Baro, alors membre de la direction nationale du syndicat, deviendra ultérieurement secrétaire général du SE. Une démarche analogue fut mise en œuvre à partir de janvier 1991, à la veille du congrès FEN de Clermont-Ferrand, en direction de tous les enseignants des lycées et lycées professionnels, mais cette fois sous l'égide de la FEN, avec l'envoi dans tous les établissements concernés d'une publication périodique tirée à 180 000 exemplaires intitulée «les lycées», rédigée par des minoritaires du SNES et du SNETAA et qui prenait le contre-pied des positions de ces syndicats.

Mais rien n'y fit et *la sanction des personnels* fut sévère.

Aux élections professionnelles de décembre 1990, le SNI-PEGC perdit chez les instituteurs 8,4 % des suffrages par rapport au scrutin précédent, alors que le

---

15. Les négociations officielles réunissant l'ensemble des partenaires avaient été précédées par des rencontres officieuses tripartites – ministère, Matignon, FEN – dont les syndicats du second degré étaient écartés (Le Gal 2002).

SNES, le SNEP, le SNETAA progressaient. Quant aux effectifs du SNI-PEGC, ils continuèrent inexorablement leur chute : en 1991, à la veille de la scission, le SNI déclarait 162 000 adhérents, soit moins que ses effectifs de 1956, alors que le SNES, le SNEP, le SNETAA progressaient. La FEN, avec désormais 339 000 adhérents, ne retrouvait même pas son niveau de 1965.

Autre revers, dont l'avenir rapproché montrera toute l'importance, l'échec de la tentative d'OPA des dirigeants de la FEN sur le SNETAA (syndicat des professeurs de lycées professionnels) : au lendemain du congrès de La Rochelle, Michel Charpentier, secrétaire général du SNETAA, avait été brusquement écarté de l'exécutif de la FEN, dont il était membre depuis 1981, sous prétexte d'avoir osé porter les deux tiers des mandats de son syndicat en abstention sur le rapport d'activité, ce qui en dit long sur les pressions auxquelles les syndicats d'orientation UID pouvaient être soumis dès qu'ils s'écartaient de la ligne fixée.

En réalité, il s'agissait d'empêcher les représentants légitimes de ce syndicat de participer aux réunions qui, dans le secret, préparaient la mise en place du syndicat unique des enseignants, voulu par le SNI-PEGC et qui devait condamner le SNETAA à la disparition.

Quelques mois plus tard, la FEN présenta aux élections internes du SNETAA de juin 1989 une liste de candidats UID-FEN, *contre* la liste, également UID, présentée par la direction sortante du syndicat ! Cette ingérence, sans précédent dans la fédération, visait à installer à la tête du SNETAA une direction plus accommodante, mais également, au-delà, à intimider les petits syndicats à majorité UID qui supportaient de plus en plus mal l'hégémonie du SNI-PEGC et la volonté affirmée de la FEN à se conduire en «super-syndicat». Or malgré l'ampleur des moyens mis en œuvre par les dirigeants de la FEN, l'échec fut retentissant : la liste UID-SNETAA fut réélue avec plus de 70% des voix et celle de la direction fédérale ne recueillit que 20%. Cet épisode jouera sur la suite, avec notamment la constitution d'une nouvelle tendance fédérale, «Autrement», pour le congrès FEN de 1991.

Au lieu de tirer les leçons de ces échecs pour revenir à une conception plus combative et plus fédérale, les dirigeants UID de la FEN et de certains de ses syndicats, vont multiplier les mesures bureaucratiques : sanctions à l'encontre de militants, notamment dans le SNI-PEGC et dans le SNAU (personnels d'administration), remplacement du représentant du SNES dans la délégation FEN au Comité économique et social par un minoritaire UID de ce syndicat, éviction du représentant du SNES de la délégation de la FEN au conseil supérieur de la fonction publique, campagne appuyée dans la presse syndicale contre Unité et Action, qualifié désormais, non plus de «FEN-bis», mais «d'anti-FEN»....

Ces tentatives de normalisation à l'interne, qui font pendant à celles intervenues dans la même période au sein de la CFDT, avec l'exclusion des responsables de ce qui va devenir Sud-PTT et CRC-Santé, s'accompagnaient à l'externe

d'un discours en apparence unitaire : ainsi, le 5 janvier 1990, Yannick Simbron, dans un point de vue publié par *Le Monde*, et dans des termes voisins de ceux utilisés dans la même période par Jean Kaspar, secrétaire général de la CFDT, appela «à reconstruire une grande confédération syndicale française».

La recomposition syndicale initiée en 1986 et sa condition obligée, la restructuration interne de la FEN, étaient en marche.

### Février 1991 : deuxième étape, le congrès de Clermont-Ferrand

C'est donc une FEN toujours plus en déclin, numériquement et politiquement affaiblie qui, en pleine guerre contre l'Irak – la première – à son congrès de Clermont-Ferrand, lança la deuxième étape du processus d'éclatement.

Comme le soulignaient la plupart des journaux à l'ouverture du congrès<sup>16</sup>, la direction fédérale était en difficulté : ses abandons revendicatifs face au gouvernement Rocard, sa rupture avec le SNETAA, l'apparition d'une nouvelle tendance, «autrement» créée à l'initiative du SNETAA, mais qui rassemblait aussi des militants issus d'autres syndicats, pesaient sur le congrès.

C'est ainsi que, malgré tous les verrouillages des sections départementales que permettait le nouveau règlement intérieur et les pressions exercées en direction des syndicats nationaux qui se situaient dans la majorité fédérale pour leur imposer une discipline des votes, le rapport d'activité ne recueillit que 54% des mandats (- 3,4% par rapport au congrès de La Rochelle) – le plus faible score de toute l'histoire de la FEN à l'exception de celui de 1973 (53,2%) –, et l'orientation UID, avec également 54%, perdait 6,6%<sup>17</sup>.

Faire avaliser par une majorité de congressistes un dispositif qui allait nécessairement affaiblir davantage encore la fédération, n'était donc pas aisé. C'est pourquoi la direction fédérale avança masquée. Le thème central du congrès, «*Construire un syndicalisme au cœur de son temps, fédérer les convergences*» était consensuel et, après une réflexion au demeurant nécessaire sur les causes de la crise générale du syndicalisme, les propositions d'évolutions pour la FEN pouvaient, en première lecture, faire illusion et rassurer. Mais leur véritable objectif devient évident si on les confronte aux différents coups de force qui vont marquer l'année suivante :

- «*Clarifier les champs de compétences entre la FEN et ses syndicats nationaux*» disait le texte adopté. Il s'agissait en fait de limiter davantage encore l'autonomie des syndicats nationaux en les cantonnant dans la gestion du

---

16. «La FEN, forteresse ébranlée» (*Le Monde*, 2 février 1991); «La FEN dans la tourmente» (*Le Figaro* du 4 février 1991); «Congrès à hauts risques» (*Libération*, 4 février 1991); «L'empire vacillant» (*La Croix*, 5 février)....

17. Dans les cinquante-deux départements qui avaient organisé une consultation individuelle des adhérents sur le rapport d'activité, le vote «pour» était, globalement, inférieur à 50 %.

quotidien et de confier à la fédération les grands choix revendicatifs et stratégiques. À la FEN, désormais « première », l'architecture générale, aux syndicats la couleur des portes.

- « *Création d'unions de syndicats* » dotés de la personnalité juridique<sup>18</sup> et en particulier d'une « *structure unitaire et représentative de tous les enseignants au sein de la FEN* ». L'exclusion, dès l'année suivante du SNES et du SNEP, le coup de force du SNI-PEGC étendant unilatéralement son champ de syndicalisation à tous les enseignants du second degré, éclaire ce qui était en réalité visé : créer les bases du syndicat unique des enseignants envisagé dès 1986, et comme « l'Union des enseignants », dont le SNI-PEGC serait la principale composante, allait rassembler à elle seule 80% des adhérents de la FEN, ce syndicat pourrait ainsi continuer à exercer son hégémonie sur l'ensemble de la fédération.

- « *Dépasser le fonctionnement en courants de pensée structurés* » : il s'agissait, comme le confirmeront les nouveaux statuts de la FEN adoptés en décembre 1992, d'en finir avec le principe fondateur de l'organisation en tendances, jusqu'ici présenté comme le fin du fin de la démocratie syndicale, comme la condition de l'unité interne et d'une éventuelle réunification syndicale, pour en fait n'en garder qu'une, celle de l'actuelle direction fédérale.

- « *Jeter les bases du rassemblement dans une même organisation de toutes celles et de tous ceux qui militent pour un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et réformiste* » : c'est ce mandat qui conduira la FEN à créer, deux ans plus tard, une nouvelle « quasi-confédération », l'UNSA, renforçant ainsi la division syndicale que l'on prétendait réduire. Mais aucune information ne sera donnée au congrès, ni dans les autres instances, sur les contacts déjà pris dans cette perspective avec la CFDT et de nombreux syndicats autonomes.

- « *Convoquer un congrès extraordinaire, avant la fin de l'année 1992, précédé de la consultation individuelle et à bulletins secrets des adhérents... pour modifier les statuts* ». Mais le secrétaire général de la FEN et le rapporteur se gardèrent bien d'informer le congrès que la rédaction du projet de statuts, qui ne sera rendu public qu'en octobre 1992, avait commencé au sein de la majorité fédérale six mois plus tôt, en juillet 1990, comme le confirme Guy Le Néouannic dans son témoignage<sup>19</sup>, et que l'essentiel de son contenu était déjà bouclé au moment du congrès de Clermont-Ferrand !

---

18. Dans son témoignage présenté le 18 mai 2005 devant le groupe de travail organisé en commun par le Centre d'histoire sociale (Sorbonne) et le Centre Aigueperse (UNSA-Éducation), Guy Le Néouannic indique que telle était bien l'intention des dirigeants UID. Mais devant les protestations de nombreux syndicats UID, ils finirent par y renoncer (Le Néouannic 2005)

19. *Ibid.*

Quant à la consultation individuelle des adhérents, elle aura bien lieu, début novembre 1992, non pas sur le projet de statuts lui-même, mais sur quatre questions de principe énonçant des vérités d'évidence et permettant une multitude d'interprétations.

Seul point positif, la volonté affichée de créer des structures régionales et des structures de proximité, réclamées depuis des années par les minoritaires et auxquelles la direction de la FEN s'était jusque-là farouchement opposée. En même temps, ces structures, aux pouvoirs conformes à ceux envisagés pour le national, auraient eu la mission de corseter leurs composantes.

Mais ce congrès aura des conséquences que la direction fédérale n'avait sans doute pas prévues : sa préparation va donner l'occasion aux forces opposées à la scission – et c'était une « première » – de se rencontrer avant même le congrès, d'échanger leurs analyses, d'amorcer une stratégie commune. Pendant le congrès, les courants de pensée Autrement, École émancipée, Unité et Action opposèrent aux propositions des dirigeants de la FEN des textes qui, chacun à sa manière mais de façon convergente, exprimaient la volonté de préserver une FEN unitaire, soulignaient les dysfonctionnements actuels, avançaient des propositions à mettre en œuvre immédiatement pour faire du neuf et améliorer la vie interne de la fédération.

Au cours du congrès, onze syndicats nationaux, trente sections départementales, quatre courants de pensée se mirent d'accord pour opposer, *et cette fois ensemble*, à la proposition de congrès extraordinaire de réforme des statuts, une « charte » qui rappelait les grands principes garantissant l'unité de la fédération : droit de tendance, souveraineté des syndicats nationaux, coresponsabilité des syndicats et de la FEN pour les grandes décisions fédérales, liberté d'initiative des sections départementales, consultation individuelle des adhérents pour toute modification des structures fédérales, opposition à tout projet qui agraverait la division du syndicalisme français, refus d'un congrès précipité, mise en œuvre dès maintenant de mesures améliorant la vie fédérale dont le prochain congrès ordinaire dresserait le bilan et qui pourraient, alors, déboucher sur des ajustements statutaires (voir Annexe 1).

Ce texte recueillit au cours du congrès 46,1 % des mandats et fut même fortement majoritaire parmi les syndicats d'enseignants (63%). Certes, il ne sera pas adopté. Mais le rassemblement autour de la charte de Clermont-Ferrand préfigurait celui qui, un an plus tard allait se mobiliser pour tenter d'empêcher la scission, et le contenu de cette charte posait déjà les grands principes qui allaient inspirer les statuts de la future FSU.

À la fin du congrès, Yannick Simbron, réélu secrétaire général, se voulut rassembleur en appelant toutes les composantes de la FEN à « travailler ensemble ». Mais le décor était planté, le scénario mis au point : le processus de la scission, dont le SNI-PEGC tirait les ficelles, pouvait commencer.

### **3. Opération destruction-recomposition (1992)**

C'est en 1992 que la crise de la FEN, jusque-là perçue par les seuls militants et par quelques observateurs avertis, va éclater au grand jour et faire tout au long de l'année, la une de l'actualité syndicale. Cette année, riche en rebondissements et en coups de théâtre, a vu s'opposer deux logiques et deux déterminations.

D'un côté, les dirigeants du SNI-PEGC et de la FEN qui, par aveuglement, calcul ou conviction, estimaient que la FEN historique avait fait son temps et qui étaient prêts à la sacrifier au profit d'une structure plus large, susceptible de servir ultérieurement de catalyseur pour construire un rassemblement qualifié de «réformiste». De l'autre, des syndicalistes attachés à une FEN unitaire, pluriliste, combative, et qui voulaient, non pas la détruire, mais la changer pour lui redonner toute son attractivité et son efficacité.

#### **Prologue : le secrétaire général de la FEN limogé**

Il restait maintenant à mettre en œuvre les décisions prises à Clermont-Ferrand. Yannick Simbron hésitait : il savait, et les événements allaient lui donner raison, que tout passage en force ferait porter aux dirigeants de la FEN la responsabilité de la scission, qu'ils seraient alors perçus par les personnels et par l'opinion comme des diviseurs et qu'ils risquaient de le payer au prix fort.

Mais le SNI-PEGC, était pressé. Il y avait en effet deux échéances.

- *Les élections législatives* prévues pour le printemps 1993 et qui risquaient, comme ce fut effectivement le cas, de ramener à l'Assemblée nationale une majorité de droite. Il fallait donc que tout soit réglé bien avant cette échéance politique, car nul ne comprendrait que la FEN se déchire face à un éventuel retour de la droite aux affaires.

- *Les élections professionnelles enseignantes* de décembre 1993 : le SNI-PEGC devait être en mesure de mettre en place le «syndicat unique des enseignants» de la maternelle au baccalauréat suffisamment tôt pour mener campagne et réaliser un score significatif dans le second degré.

Cette impatience était renforcée par deux erreurs d'appréciation, l'une interne, l'autre externe. Les dirigeants du SNI-PEGC avaient la conviction, qui sera démentie par les événements, qu'en cas d'extension de son champ de syndicalisation à l'ensemble du second degré, les instituteurs et PEGC syndiqués qui se reconnaissaient dans Unité et Action ou dans l'École émancipée,

resteraient, en tout cas dans leur très grande majorité, fidèles à leur syndicat même transformé en Syndicat des enseignants. Enfin, ils étaient persuadés, par une assimilation UA = PCF dont les faits démontraient l'inanité, que la disparition de l'URSS et des régimes existant dans les autres pays de l'Est ainsi que la chute électorale continue du PCF, étaient le prélude à l'effondrement dans le syndicalisme français, et en particulier dans la FEN des forces qui, selon eux, préconisaient un syndicalisme de « contestation. »

D'où leur insistance au sein de l'exécutif fédéral pour accélérer le mouvement. Les tensions internes qui en résultaient allaient brutalement déboucher, le 10 juin 1991, sans aucune information préalable et alors même que venait de se tenir quatre jours plus tôt un conseil fédéral national de la FEN qui n'avait rien laissé présager, sur l'annonce publique du remplacement de Yannick Simbron, pourtant réélu secrétaire général quatre mois plus tôt au congrès de Clermont-Ferrand, par Guy Le Néouannic, jusque-là chargé à la FEN du dossier laïque et du dossier droits et libertés.

Au bureau fédéral national convoqué le 15 juin 1991, les secrétaires généraux du SNES, du SNEP, du SNETAA, du SNETAP et les porte-parole des courants de pensée Unité et Action, École émancipée et Autrement, dénoncèrent ce « coup d'État », en demandèrent les vraies raisons, soulignèrent le discrédit qui allait en résulter pour la fédération. Ils y voyaient le signe annonciateur de nouvelles épurations et de nouvelles exclusions, et proposèrent de sortir de la crise par le haut en désignant un exécutif hétérogène chargé de mettre fin au processus de scission engagé et de donner à la fédération un nouveau départ.

Ils ne furent malheureusement pas entendus et le nouveau secrétaire général, dans sa réponse, affirma sa détermination à aller jusqu'au bout des orientations décidées à Clermont-Ferrand. Ainsi, paradoxalement, c'est au sommet de la hiérarchie fédérale, que se manifestaient les premiers craquements qui allaient quelques semaines plus tard, et tout au long de l'année, être suivis par les phases successives de l'éclatement de la fédération.

## **Acte 1 : la décision**

Cette fois encore, c'est le SNI-PEGC qui va être à l'initiative. À la fin de l'automne 1991, ses responsables, en petit comité et dans la discréction, décident que le syndicat unique des enseignants de la maternelle au baccalauréat sera créé, quoi qu'il en coûte, au plus tard en juin 1992. Ainsi, la syndicalisation des enseignants du second degré pourra commencer à la rentrée 92-93 et il restera un peu plus d'un an pour préparer les élections professionnelles de décembre 1993.

Début janvier 1992, à l'occasion d'une « majo », c'est-à-dire d'une réunion de la tendance fédérale UID, ils en informeront les secrétaires généraux des syndicats présents et les membres de l'exécutif fédéral, à charge pour tous de trouver les moyens permettant d'exclure au préalable, le SNES, le SNEP et le SNETAA,

qui après consultation individuelle de leurs adhérents confirmaient leur refus d'une structure syndicale unique regroupant tous les enseignants du premier et du second degré<sup>1</sup>.

L'exclusion est en effet la seule solution, sauf à se mettre dans l'illégalité, puisque les champs de syndicalisation de chaque syndicat sont définis avec précision dans un règlement intérieur spécial annexé aux statuts, et que toute modification exige l'accord des parties concernées puis une ratification par le congrès de la FEN le plus rapproché.

C'est au conseil fédéral national des 17 et 18 janvier 1992, notamment chargé de fixer les modalités et le calendrier de préparation du congrès extraordinaire, que seront ouvertes les hostilités. À l'issue de son intervention liminaire, Guy Le Néouannic se lancera dans une violente diatribe contre le SNES, le SNEP, Unité et Action, accusés de se préparer à refuser les nouveaux statuts qui allaient être adoptés à Perpignan, de vouloir réduire la FEN à un simple cartel de syndicats et de tendances, bref de vouloir «casser la FEN». Le renversement des rôles était pour le moins audacieux.

Un incident imprévisible allait mettre le feu aux poudres. En décidant la création prochaine du SE, le SNI-PEGC mettait ses amis UID des autres syndicats devant le fait accompli. D'où, ici ou là, quelques interrogations sur la faisabilité d'une telle opération dans les délais impartis.

Ce sera notamment le cas de la minorité UIDR du SNES (10% des voix dans les élections internes) particulièrement concernée. Le leader de ce courant, Jacques Estienne, membre de l'exécutif de la FEN, proposera dans une lettre destinée à Jean-Claude Barbarant datée du 21 mars 1992 et censée être confidentielle, un calendrier et des modalités précises nécessaires selon lui pour réussir l'opération. Mais en même temps, il soulignait l'objectif et la principale difficulté : «*Comment mettre le SNES, le SNEP, le SNETAA, hors de la FEN? Comment justifier cette décision statutairement et auprès des adhérents et des personnels?*»

---

1. Dès le mois de mai 1991 le SNETAA avait consulté ses adhérents sur l'avenir de leur syndicat. Question posée : «*Souhaitez-vous le voir disparaître et être représenté par une structure syndicale regroupant tous les enseignants des instituteurs aux agrégés comme le projettent actuellement les responsables de la FEN?*». Résultats : 19 236 inscrits ; 9 206 votants ; 8 647 exprimés ; 8 497 «non» ; 150 «oui». En janvier 1992, le SNES consulte à son tour ses adhérents sur plusieurs questions dont une porte sur sa souveraineté : «*Pensez-vous que le SNES doive renoncer à sa souveraineté de revendications et de négociations au bénéfice d'une union de syndicats qui regrouperait en particulier le SNES et le SNI-PEGC, comme le préconise la direction fédérale?*» Résultats : 65 419 inscrits ; 31 433 votants, 30 419 exprimés ; 29 329 «non» ; 1 090 «oui». En mars 1992, le SNEP consulte ses adhérents sur plusieurs questions dont l'une était ainsi formulée : «*Êtes-vous pour que le SNEP s'intègre dans une structure unique de tous les enseignants, Union de syndicats dominée par le syndicat le plus nombreux, actuellement le SNI-PEGC?*». Résultats : 8 757 inscrits ; 4 215 votants ; 4 105 exprimés ; 4 039 «non» ; 66 «oui».

Cette lettre, contenue dans une sacoche malencontreusement oubliée dans un restaurant proche du siège parisien du SNES, arriva dans les mains des responsables de ce syndicat qui, après concertation avec le SNEP et Unité et Action, décideront de la rendre publique (voir Annexe 2).

Le 25 mars 1992, *Le Monde* la publia intégralement et elle fut reprise et commentée dans la plupart des journaux du lendemain. Or, le 26 mars, se tient justement un bureau fédéral national de la FEN. Le secrétaire général, mis au pied du mur, confirma que la question de l'éclatement de la FEN était bien à l'ordre du jour et annonça un conseil fédéral extraordinaire pour le 8 avril. Guy Le Néouannic ouvrit cette instance en accusant le SNES et le SNEP de «manquements graves et répétés aux règles de la vie fédérale», dont il dressa un premier inventaire. Décision fut prise de saisir la commission des conflits avec pour mission «*de donner un avis sur la nature et l'étendue des violations du pacte fédéral imputables aux directions du SNES et du SNEP*».

La procédure était lancée. Dès le lendemain du bureau fédéral du 26 mars, sept syndicats de la FEN (SNEP, SNES, SNESup, SNETAA, SNETAP, SNMSU, SNPES), quatre courants de pensée (Autrement, École émancipée, Unité et Action, PSIEGP), cinquante militants ayant des responsabilités dans leur syndicat ou dans la FEN, avaient lancé un appel, intitulé «*Changer la FEN et non la détruire*», destiné à alerter les syndiqués, à demander l'abandon du projet de scission et l'engagement d'une réflexion permettant de transformer la FEN, pour lui rendre son dynamisme, son attractivité, son efficacité au service de tous les personnels (voir Annexe 3). Cet appel sera contresigné par plus de quarante mille syndiqués, alimentera des milliers de débats dans les structures syndicales. Mais il ne suffira pas à arrêter le processus scissionniste engagé.

La commission des conflits, réunie le 23 avril, proposa l'exclusion du SNES et du SNEP. Un bureau fédéral se tint le vingt-sept avril pour valider cet avis et convoquer pour le 6 mai, un nouveau conseil fédéral national, élargi aux sections départementales, chargé de prendre la décision finale.

## **Acte 2: le procès et l'exclusion du SNES et du SNEP**

Quels étaient les griefs exprimés tout au long de cette procédure à l'encontre du SNES et du SNEP? Il leur était reproché de dénigrer systématiquement la FEN et sa direction en vue de les délégitimer et de les affaiblir, de refuser de reconnaître la compétence et les décisions de la fédération sur les grandes questions relevant de sa responsabilité, de ne pas respecter les statuts et les mandats de congrès, de s'opposer à toute transformation de la FEN, de vouloir à l'intérieur fédérer «l'anti-FEN» et d'agir à l'extérieur comme une «FEN-bis<sup>2</sup>».

---

2. Voir *FEN hebdo*, n° 446, 30 avril 1992.

À l'appui de ces accusations, étaient avancés des extraits de circulaires du SNES et du SNEP, essentiellement des circulaires internes UA-SNES émanant d'une de ses sections académiques<sup>3</sup>, certains comportements face à l'Administration dans les instances de concertation prenant le contre-pied des positions de la FEN, le maintien pour la manifestation du 12 octobre 1991, initialement décidée par le SNES et le SNEP avec d'autres forces syndicales, puis reprise à son compte par la fédération, d'un itinéraire séparé avec jonction en fin de parcours, le refus de fournir à la direction fédérale le listing de leurs adhérents<sup>4</sup>. Au cours de ces «mises en accusation», la référence répétée au «*Manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN*», adopté vingt ans plus tôt par le congrès FEN de novembre 1973, à la suite du non-respect par le SNES et le SNEP, d'une décision de la fédération renonçant à une grève fonction publique<sup>5</sup>, ne laissait aucun doute sur l'issue.

La conclusion de ce manifeste était en effet sans ambiguïté : «*Toute violation caractérisée de ces règles par un syndicat ne peut avoir d'autre signification que la volonté de ce syndicat de rompre les liens qui l'unissaient à la FEN et ne laisse en définitive à celle-ci d'autre possibilité que d'enregistrer cette rupture.*»

Dès le début de la procédure, les secrétaires généraux du SNES (Monique Vuaillet) et du SNEP (Jacques Rouyer) contestèrent – et la justice leur donnera ultérieurement raison –, la compétence du conseil fédéral national pour décider l'exclusion d'un syndicat. Sur le fond, ils reconnaissaient que leurs syndicats n'étaient certes pas exempts de tout reproche et qu'ils avaient une part

3. Il s'agit de la section académique SNES d'Amiens dont faisait partie Jacques Estienne.

4. Ce refus datait de 1981, dix ans auparavant. Le SNES adressait directement au routeur de la FEN, à chaque fois qu'elle le demandait, les bandes adresses nécessaires à l'envoi de la revue fédérale, *L'Enseignement public*. Elle faisait de même, sur leur demande, pour l'envoi des journaux édités par les sections départementales de la FEN. Depuis 1981, ces listings n'avaient plus été réclamés par la direction de la FEN. En septembre 1992, après leur réintégration provisoire, le SNES et le SNEP, comme les autres syndicats, fourriront ces documents, réclamés en prévision du congrès du 6 octobre à Créteil. Leur examen par la commission de contrôle des mandats, montrera que, comme le SNES et le SNEP, de nombreux syndicats ne les avaient pas remis depuis plusieurs années.

5. Quatre organisations syndicales (FEN, FO, CFTC, FGAF) avaient signé, pour 1973, un accord salarial. Mais devant la brusque flambée des prix au cours de l'été et le refus gouvernemental d'en tenir compte, les organisations signataires déposent un préavis de grève pour le 11 octobre 1973. De leur côté, la CGT, la CFDT, la CGC, non-signataires de l'accord, appellent à la grève pour le même jour. Le 4 octobre, le gouvernement consent une majoration supplémentaire de 1,75 %. Le jour même, alors que la CGT, la CFDT, la CGC, mais aussi FO, signataire de l'accord, maintiennent le mot d'ordre de grève, la FEN lève le sien. En désaccord avec leur fédération, le SNES, le SNEP, le SNESup, le SNCS, qui n'ont même pas été consultés, appellent les personnels de leur secteur de responsabilité à faire grève et à manifester aux côtés des autres fonctionnaires. Ce sera la plus forte grève fonction publique depuis 1968. Considérant qu'il s'agissait là d'une atteinte grave à l'unité, la direction de la FEN fit adopter par son congrès de novembre 1973, un *Manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN* qui menace d'exclusion les syndicats qui, à l'avenir, ne se plieraient pas à la discipline fédérale (Dalançon 2007 : 480-487).

de responsabilité dans les dysfonctionnements de la fédération. Mais, disaient-ils, le principal dysfonctionnement, à l'origine de bien des crispations, c'était la mise à l'écart des dirigeants du SNES et du SNEP de toute responsabilité fédérale exécutive, le refus de la fédération de prendre en compte les revendications des personnels du second degré, sa propension à négocier avec le ministère sans le SNES et le SNEP et souvent contre eux, y compris sur des questions qui les concernaient directement comme les réformes en cours des lycées et de la formation professionnelle, approuvées par la FEN et combattues par les syndicats concernés.

Non seulement le SNES et le SNEP ne s'opposent pas, affirmaient-ils, à la transformation de la FEN, mais ils ne cessent de la réclamer. Ce qui est en cause, c'est la nature des changements à opérer. Or jusqu'au prochain congrès, le débat reste ouvert et le SNES et le SNEP entendent pouvoir continuer à défendre leur point de vue pour corriger les dysfonctionnements actuels et construire, avec tous, une FEN pluraliste, respectueuse de toutes ses composantes.

Quant à l'accusation d'affaiblir la fédération, ils la récusaient en rappelant que le SNES et le SNEP contribuaient par leur nombre d'adhérents et leur influence dans les élections professionnelles, en progrès l'un et l'autre ces dernières années, au rayonnement de la fédération et que c'était leur exclusion qui porterait un coup fatal à l'image de la FEN, à sa représentativité globale, à ses moyens financiers, à ses droits en matière de décharges de service.

Cette double argumentation, à charge et à décharge, fut à nouveau déclinée par de multiples intervenants au conseil fédéral national du 6 mai : nombreux sont ceux, y compris des représentants de syndicats se situant dans la majorité fédérale, qui soulignèrent l'incompréhension et la surprise que provoquait cet affrontement dans les établissements et les services, les risques d'affaiblissement qui en résultaient pour la fédération comme pour chacun de ses syndicats ; ils faisaient remarquer qu'aucun de ces griefs n'avait été avancé au congrès de Clermont-Ferrand, tenu pourtant un an plus tôt, et considéraient qu'en tout état de cause, une décision aussi grave ne pouvait pas se prendre à la sauvette, qu'elle exigeait pour le moins une consultation individuelle des adhérents et sa mise à l'ordre du jour du congrès de Perpignan.

Mais rien n'y fit : à l'issue d'un débat empreint de gravité, le SNES et le SNEP virent leur affiliation à la FEN annulée, et cette décision fut déclarée « immédiatement exécutoire », par quatre-vingt-huit voix contre soixante-huit à un texte présenté par le Syndicat des directeurs d'École normale, proche de la majorité fédérale, demandant de reporter toute décision au congrès extraordinaire de Perpignan, après consultation individuelle des adhérents, et réflexion approfondie

sur la vie interne de la fédération<sup>6</sup>. Ainsi, en six semaines, en pleine période des vacances de Pâques, alors qu'un nouveau gouvernement dirigé par Bérégovoy venait d'être mis en place et que la droite multipliait les pressions pour peser sur ses choix économiques et sociaux, la mise en examen du SNES et du SNEP avait été décidée, l'instruction bouclée, le procès organisé, le réquisitoire prononcé, la sentence rendue, toute possibilité d'appel devant le congrès et les syndiqués rejetée !

Les dirigeants de la FEN venaient, après un procès expéditif à relents d'inquisition, de s'amputer de 85 000 adhérents, soit le quart de ses effectifs ! La décision d'exclusion, largement commentée le lendemain par toute la presse, fit choc dans la profession et dans l'opinion. Elle alimenta les conversations dans les établissements scolaires et universitaires, suscitant surprise, indignation, inquiétudes à un moment où tant de menaces pesaient sur le système éducatif et sur la fonction publique. Elle provoqua d'importants remous dans les structures syndicales de la FEN, syndicats nationaux et sections départementales, avec une ligne de fracture durable entre ceux qui s'en réjouissaient ou s'y résignaient et ceux qui la jugeaient inacceptable. À chaque fois que les adhérents seront directement consultés par leur syndicat national ou par leur section départementale, l'exclusion sera massivement rejetée, soit sur le fond, soit sur la forme<sup>7</sup>.

« Immédiatement exécutoire » cette décision allait bien évidemment avoir des suites : Les forces syndicales opposées à la scission, interdites de toute possibilité de recours devant le congrès, déposèrent une demande d'annulation auprès du tribunal de grande instance de Paris et continuèrent à prendre des initiatives communes en direction des syndiqués et des personnels, d'une part pour dénoncer le coup de force et les appeler à continuer à travailler et à agir ensemble<sup>8</sup>, d'autre part pour les mobiliser sur les grands dossiers revendicatifs, au moment où le gouvernement Bérégovoy amputait lourdement le budget 1992 en cours d'application et indiquait que la rigueur serait maintenue pour le budget 1993 en préparation.

---

6. Cette demande était d'autant plus pertinente que la FEN avait prévu, pour préparer le congrès de réforme statutaire de Perpignan, une consultation individuelle des adhérents dont le contenu n'avait pas encore été décidé. (Voir le compte rendu intégral du conseil fédéral national du 6 mai dans *FEN hebdo*, n° 449, 22 mai 1992.)

7. Ainsi, les personnels de direction des collèges, lycées, lycées professionnels, consultés par leur syndicat, le Snpedn, qui se situait dans la majorité fédérale, demanderont massivement qu'avant d'être exécutoire, l'exclusion soit soumise à l'ensemble des syndiqués et arrêtée au congrès extraordinaire de Perpignan (8 608 inscrits, 5 133 exprimés, 4 320 pour une consultation préalable, 382 contre, 411 abstentions.)

8. C'était l'objet d'un nouvel appel, intitulé « ensemble pour une FEN revindicative et pluraliste », signé par neuf syndicats, vingt-neuf sections départementales de la FEN, trente-quatre sections départementales du SNI-PEGC, quatre courants de pensée, largement diffusé et contresigné dans les établissements scolaires et universitaires. (Voir Annexe 4)

Les dirigeants de la FEN « feront le ménage », en démettant aussitôt de leurs mandats les adhérents du SNES et du SNEP qui avaient des responsabilités dans les instances nationales ou départementales de la fédération, provoquant ainsi de multiples déchirements et conflits qui désorganisèrent la vie interne et laissèrent de profondes blessures. Enfin, les dirigeants du SNI-PEGC ayant ainsi fait place nette, pouvaient désormais se lancer ouvertement dans la construction du SE.

### Acte 3 : la mise en place du Syndicat des enseignants

Il fallait respecter les délais fixés : la création du SE se fit donc à « marche forcée ». Dès le 7 mai, au lendemain de la décision d'exclusion, les secrétaires généraux du SNI-PEGC, du SNEEPS (maîtres d'éducation physique et sportive), un militant UID du SNETAA et le secrétaire académique du SNES de Strasbourg, lancèrent un appel public à tous les personnels enseignants de la maternelle au lycée « *à se rassembler dans une même organisation au sein de la FEN* »<sup>9</sup>.

Le conseil national du SNI-PEGC, réuni le 12 mai, prit deux décisions : la tenue d'un congrès extraordinaire le 24 juin, à Orléans, pour créer officiellement le nouveau syndicat ; l'organisation préalable d'une consultation des adhérents du SNI-PEGC, avec une seule question : « *Êtes-vous favorable à l'émergence dans la FEN, d'un syndicat des enseignants au sein duquel les enseignants des écoles, les enseignants des collèges et des lycées, les enseignants du technique, les enseignants d'éducation physique et sportive, seraient regroupés dans quatre secteurs professionnels spécifiques largement autonomes.* »

La consultation eut lieu du 4 au 18 juin 1992. Ses résultats – 155 796 inscrits, 71 374 votants, 69 835 exprimés, 38 592 « oui », 30 793 « non » – semblaient conforter la direction du SNI-PEGC, mais ils étaient fondés sur une triple manipulation :

Être partisan de *l'émergence* dans la FEN d'un syndicat unique des enseignants, ce qui était déjà une demande du SNI-PEGC formulée deux ans plus tôt à son congrès de Limoges, ne signifiait pas qu'il fallait l'imposer *contre leur avis*, aux autres parties concernées, le SNES, le SNEP, le SNETAA dont les adhérents, également consultés individuellement, avaient rejeté cette hypothèse. Certes, le SNI-PEGC pouvait objecter que le SNES et le SNEP ne faisaient plus partie de la FEN et qu'ils étaient donc fondés d'étendre leur champ de syndicalisation à tout le second degré. Mais c'est justement pour « *justifier statutairement* » cette extension, comme l'avouait la fameuse lettre de Jacques Estienne, que le SNI-PEGC et la FEN avaient organisé d'un commun accord leur exclu-

9. Cet appel figurait déjà la veille, avant même la proclamation des résultats du vote d'exclusion, dans le site minitel du SNI-PEGC, ce qui entraîna un incident de séance et le départ du conseil fédéral national d'une partie de ses membres.

sion préalable ! De plus les statuts fédéraux stipulent que toute extension d'un champ de syndicalisation ne prend effet qu'après ratification par le congrès ! L'argument précédent n'était pas applicable aux professeurs et conseillers d'éducation des lycées professionnels, puisque le SNETAA, qui les syndiquait, était toujours affilié à la FEN ! D'ailleurs le secrétaire général du SNETAA avait, vainement, demandé à la FEN de réunir la commission des conflits « pour violation des règles fédérales concernant les champs de syndicalisation ». Au cours du conseil national du SNI-PEGC du 12 mai 1992, le secrétaire général, Jean-Claude Barbarant, avait annoncé le scénario prévu : après la création du SE, le SNETAA serait mis en demeure par la FEN de choisir : soit rester à la FEN en rejoignant le SE, soit partir !

Le congrès d'Orléans du SNI-PEGC se tint le 24 juin 1992, le jour même où avaient lieu au tribunal de grande instance de Paris, les plaideries sur l'annulation demandée de la décision d'exclusion. C'est dire que le coup de force contre le SNES et le SNEP allait peser lourd dans les débats, entre les dirigeants du syndicat qui l'avaient voulu et organisé, et ceux qui continuaient à le combattre.

Jean-Claude Barbarant interpréta l'avis majoritaire des adhérents en faveur de l'*«émergence»* d'un syndicat unique, comme un blanc-seing pour une mise en œuvre immédiate. Il fit adopter par le congrès la transformation du SNI-PEGC, par fusion dans une nouvelle structure, ainsi que ses modalités transitoires de fonctionnement, un nouveau congrès devant, dans un délai d'un an, adopter des statuts définitifs.

Dès le lendemain de ce congrès les diverses composantes annoncées se réunirent à la bourse du travail de Paris pour créer la nouvelle organisation, le SE.

Le même jour, les congressistes qui avaient voté contre la disparition du SNI-PEGC, qui se reconnaissaient pour la plupart dans Unité et Action et dans l'École émancipée, réunis à Orléans, soulignèrent le caractère illégitime de la création du SE et lancèrent un appel à *«tous les instituteurs, institutrices, professeurs d'école et PEGC, à se rassembler pour construire ensemble un nouvel avenir au SNI-PEGC dans une FEN profondément renouvelée, pluraliste, indépendante et revendicative»*.

Le 9 juillet, 270 délégués venus de soixante et onze départements, réunis à la bourse du travail de Bobigny (Seine St Denis), reprirent cet appel et s'engagèrent à prendre les dispositions pour que le SNI-PEGC soit présent dès la rentrée dans tous les départements.

Dès le 10 juillet, le SE va à son tour, programmer le ménage dans ses rangs en décidant de démettre de leurs mandats les militants syndicaux, pourtant élus par les adhérents, qui refusaient la disparition du SNI-PEGC et de les remplacer, au niveau national comme au niveau départemental, par de nouveaux responsables désignés par la direction nationale. Compte tenu des vacances cette décision ne sera effectivement appliquée qu'à partir du 31 août, provoquant, notamment

dans les sections départementales animées par Unité et Action ou par l'École émancipée, de multiples conflits qui, à la rentrée scolaire 1992, vont éclater au grand jour et provoquer de nouveaux déchirements.

*La politique du «coup de force» se poursuivait, mais elle ne sera pas payante : le SE ne parviendra pas à s'implanter de façon significative dans le second degré, et ses résultats aux élections professionnelles dans le champ du SNES, du SNEP et du SNETAA resteront faibles. Par contre il s'affaiblira considérablement en syndiqués et en influence dans son champ d'origine, les instituteurs et professeurs d'école, au profit du SNI-PEGC maintenu devenu SNUipp.*

#### **Acte 4: octobre 1992, le congrès de la triche à Créteil**

Au cœur de l'été, un coup de théâtre va conduire à de nouveaux rebondissements dont la FEN et le tout nouveau SE ne sortirent pas grandis. Le 22 juillet 1992 en effet, le tribunal de grande instance de Paris rendait son jugement :

- Le conseil fédéral national du 6 mai n'avait pas compétence pour exclure. Sa décision était donc annulée et tout devait être remis dans l'état antérieur : le SNES et le SNEP étaient donc toujours affiliés à la FEN.
- Seul un congrès régulièrement convoqué – et dans ses attendus le tribunal faisait explicitement référence au futur congrès prévu à Perpignan – pouvait prendre une telle décision. Il donnait donc raison à ceux qui dans leur diversité avaient demandé de s'en remettre au congrès, après consultation individuelle des adhérents.
- Il rappelait également dans ses attendus que, statutairement, toute modification des champs de syndicalisation ne pouvait prendre effet qu'après ratification par le congrès : la mise en place précipitée du SE était donc bien illégitime.

Dès le lendemain, à l'occasion d'une conférence de presse, Guy Le Néouannic annonçait la tenue d'un congrès extraordinaire supplémentaire «fin septembre» avait-il dit – il se tiendra en fait le 6 octobre – avec pour seul point à l'ordre du jour la ratification de l'exclusion. Quant à Jean-Claude Barbarant, il faisait savoir que la campagne de syndicalisation du SE allait continuer. De toute évidence, les dirigeants de la FEN et du SE entendaient, non pas se conformer aux décisions du tribunal, mais les contourner :

- convoquer un congrès supplémentaire trois semaines après la rentrée scolaire c'était réduire à presque rien le temps du débat préparatoire et limiter les possibilités de consultations individuelles des adhérents ;
- la «remise en état» ordonnée par le tribunal n'avait été appliquée que partiellement : certes les représentants du SNES et du SNEP avaient été immédiatement réintégrés dans les instances *nationales* de la fédération, mais ce

n'était pas le cas dans plusieurs instances *départementales* de la FEN, ce qui obéirait la validité de leurs délibérations ;

- quant au SE, il restait sourd au rappel des statuts fédéraux prononcé par le tribunal : il syndiquera des professeurs de lycées et de lycées professionnels, éditera en leur direction une publication syndicale et, à partir du 31 août, il mettra systématiquement en œuvre sa décision du 10 juillet en démettant de leurs mandats dans les instances syndicales ses responsables nationaux et départementaux qui voulaient « maintenir le SNI-PEGC ».

Dans un « quatre pages » commun en direction de tous les adhérents de la FEN, inséré dans les publications de chacun des syndicats signataires et diffusé en nombre, les « unitaires » (SNES, SNETAA, SNEP, SNESup, SNETAP, SNPES-PJJ, SNPIUFM, SNI-PEGC maintenu, Unité et Action, École émancipée, Autrement) soulignèrent le caractère illégitime de ce congrès extraordinaire supplémentaire<sup>10</sup> et les appelèrent à se rassembler et à intervenir pour que soit préservée l'unité de la fédération afin de continuer à travailler ensemble dans une FEN transformée.

Le 6 octobre, le congrès extraordinaire de Créteil allait se tenir dans une ambiance détestable. Déjà le président de la commission de contrôle des mandats, réuni les 4 et 5 octobre, avait donné le ton :

- Annulations ou rectifications allant jusqu'à l'inversion des résultats dans les départements qui avaient pris la peine, malgré la brièveté des délais, de procéder à une consultation individuelle de leurs adhérents<sup>11</sup>.
- Transformation autoritaire par les représentants de nombreux syndicats nationaux, dont le SE, des votes négatifs émis par leurs structures départementales, en votes « pour l'exclusion ».
- Validation du vote national du SE qui, gommant les résultats de sa propre consultation du mois de juin, portait la quasi-totalité de ses mandats en « pour l'exclusion » (1 470 mandats pour l'exclusion, 11 contre).

Qui plus est, alors que, en séance plénière, le vote des sections départementales par appel nominal venait de commencer, le secrétaire général de la FEN, prenant la parole à la tribune, incita à mots couverts les sections UID à appliquer le « vote majoritaire », c'est-à-dire à porter la totalité de leurs mandats en votes « pour l'exclusion », et donc à ne pas respecter les conclusions de la commission de contrôle des mandats, qui venaient pourtant d'être majoritairement adoptées

---

10. Un recours juridique sera déposé en ce sens, mais sans succès.

11. Vingt-neuf sections départementales (treize à direction Unité et Action, quinze à direction UID, une à direction École émancipée) avaient eu le mérite, malgré la brièveté des délais, d'organiser en septembre 1992 une consultation individuelle des adhérents. Globalement, sur 27 267 votes valablement exprimés, 67,85 % s'étaient prononcés *contre* l'exclusion. À noter que le non l'emportait dans neuf sections UID sur quinze (voir Brucy 2003).

à l'ouverture du congrès. Cette consigne sera suivie par quarante-neuf départements. Guy Brucy, dans son *Histoire de la FEN*, estime que «*l'examen détaillé de l'évolution des votes dans chacune des sections révèle des modifications qui vont fournir des arguments à ceux qui accusent la majorité de falsifier le scrutin*» (Brucy 2003).

Dans son témoignage Guy Le Néouannic (2005) s'est efforcé de se justifier en estimant que c'était «*la réponse du berger à la bergère*» face à l'attitude des deux premières sections Unité et Action, les Hautes-Alpes et l'Ardèche, qui avaient organisé une consultation individuelle de leurs adhérents, et qui dans l'annonce de leurs résultats n'avaient pas voulu tenir compte des rectifications imposées par la commission des mandats. L'argument n'est pas convaincant.

Les sections incriminées tenaient à la prise en compte du résultat du vote individuel des adhérents tel qu'il s'était exprimé dans leur département, alors que la commission de contrôle des mandats le dénaturait. Le secrétaire général, censé être le gardien des statuts, ne pouvait en aucun cas répondre à ce qu'il considérait comme un manquement à la règle, par des manquements plus graves encore ! Il s'agissait en réalité d'une tactique prémeditée – les représentants des sections UID avaient reçu les consignes avant le congrès, sans doute à l'occasion d'une réunion préparatoire – qui visait à donner à la victoire du «oui à l'exclusion» une majorité suffisamment forte pour qu'elle apparaisse incontestable, quitte à modifier les résultats des votes dans les départements.

Ce but fut atteint : le cumul des diverses manipulations mises en œuvre aboutit à une confirmation formelle de l'exclusion par 61,62 % des mandats, 36,83 % contre, 1,26 % d'abstentions, 0,25 % refus de votes. Rarement l'écart n'aura été aussi grand entre les décisions d'une direction syndicale et les choix majoritairement exprimés par les syndiqués<sup>12</sup> !

Réunis au soir du congrès, 300 délégués de sensibilités diverses, appartenant ou représentant une quinzaine de syndicats et une trentaine de sections départementales, prirent l'engagement solennel de ne pas accepter l'exclusion, de continuer à travailler et à agir ensemble dans le cadre de «Comités de liaison unitaires» ouverts à toutes les composantes de la fédération et de préserver ainsi toutes les chances de l'unité et du pluralisme au sein d'une FEN rénovée dans ses orientations, ses choix revendicatifs, son mode de fonctionnement.

---

12. La stricte application des propositions de la commission des mandats, déjà fortement manipulées mais majoritairement approuvées par le congrès, aurait donné 57,50 % pour l'exclusion.

## **Acte 5: décembre 1992, le congrès de réforme statutaire à Perpignan**

*Ce sera le congrès de la rupture.* Elle se manifesta avant même l'ouverture du congrès par un tri, parfois musclé, des délégués : deux cent trois membres des instances nationales ou départementales de la FEN qui avaient participé au congrès de Créteil deux mois plus tôt, avaient été interdits d'entrée au congrès de Perpignan, les uns parce qu'ils étaient adhérents du SNES ou du SNEP, les autres parce qu'ils venaient d'être radiés du nouveau « Syndicat des enseignants ». De ce fait, la représentation d'Unité et Action dans le congrès était réduite de moitié, et celle de l'École émancipée limitée à quelques unités.

Elle continua à se manifester de façon spectaculaire pendant les trois jours du congrès, avec les départs successifs, en cortège, de délégations de syndicats ou de courants de pensée, qui viendront s'en expliquer à la tribune : le SNETAA d'abord et la tendance Autrement, longuement applaudis par les autres opposants à l'exclusion, puis le SNETAP (enseignement agricole), le SNPES-PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), le SNPIUFM (professeurs des IUFM), le SNCS (chercheurs scientifiques), le SNESup (enseignement supérieur), les minoritaires des syndicats d'ATOSS et enfin les derniers représentants de l'École émancipée et d'Unité et Action. Et c'est devant des travées de plus en plus clairsemées que se termina le congrès.

Mais derrière ces évictions et ces départs, il y avait des ruptures bien plus profondes.

### **Première rupture: l'abandon du droit et l'installation de l'arbitraire**

Le procès en sorcellerie fait au SNES et au SNEP, l'aval donné au SE pour étendre unilatéralement son champ de syndicalisation, la manipulation des mandats au congrès de Créteil, étaient déjà des manquements inadmissibles à la règle et au droit. Mais en ratifiant la confiscation par le SE du champ de syndicalisation du SNETAA, le congrès de Perpignan instaurait la loi de la jungle : bien que les nouveaux statuts continuaient à l'interdire, un syndicat pourrait désormais, en faisant référence à la « jurisprudence SE » et à condition d'avoir l'aval de la fédération, s'approprier unilatéralement tout ou partie du champ de syndicalisation d'un autre syndicat qui serait contraint soit de s'incliner, soit de quitter la FEN !

### **Deuxième rupture: l'abandon de la plupart des principes fondateurs de la FEN de 1948**

Pour la première fois dans l'histoire de la FEN, les statuts adoptés à Perpignan, comportent un « préambule » qui définit non seulement les valeurs qui sont celles de la fédération et que chacun peut en effet partager, mais aussi ses principales orientations et ses champs de compétences réservés. L'obligation pour les syn-

dicats nationaux, rappelée dès le préambule, de se conformer aux statuts et «de respecter les règles de vie et les décisions arrêtées par les organismes souverains de la FEN», implique donc pour chaque syndicat, sous peine d'exclusion ou de démission, son adhésion aux orientations et aux choix majoritairement décidés, quand bien même leurs adhérents y seraient majoritairement opposés. C'est bien le principe même de l'autonomie des syndicats nationaux qui est remis en cause.

La multiplication dans les nouveaux statuts des clauses d'exclusion, qui peut désormais intervenir par «décision exécutoire du conseil fédéral national (article 2)», sans possibilité donc de recours devant un congrès, mettait de fait les syndicats nationaux sous la tutelle permanente et tatillonne de la fédération.

L'abandon de la structuration en tendances, et l'instauration dans les instances nationales, régionales et départementales de la fédération du «vote majoritaire» dont on a vu les effets dévastateurs au congrès de Crêteil, lamine les expressions minoritaires, et substitue le monolithisme à la diversité, la pensée unique au pluralisme des idées.

L'obligation pour chaque syndicat de s'insérer dans une «union», ayant elle aussi pour mode de décision le vote majoritaire, se donnant un porte-parole chargé de réaliser «la convergence de l'expression des syndicats nationaux dans les instances fédérales et administratives (article 4 des nouveaux statuts)» place les syndicats nationaux dans un carcan qui peut, y compris face à leur administration de tutelle, leur imposer des choix ou des revendications contraires aux intérêts des personnels qu'ils représentent. La définition, la composition, les prérogatives de ces unions allaient d'ailleurs provoquer, pendant le congrès, une véritable «fronde» parmi les syndicats à petits effectifs, qui craignaient, dans chaque union, l'hégémonie du plus fort: la direction fédérale devra reculer en renonçant à son projet initial de représentation dans les instances fédérales des «unions» en lieu et place des syndicats nationaux, et en se donnant du temps après le congrès pour tenir compte des multiples contestations exprimées.

### **Troisième rupture: une conception nouvelle de la recherche de l'unité**

Jusqu'en 1992, les statuts de la FEN indiquaient (article 2) que «*la fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses*». Ce qui était visé, c'était de rassembler les forces qui s'étaient séparées en 1948, la CGT et FO, séparation qui avait conduit la FEN à quitter la CGT et à faire le choix de l'autonomie.

Les nouveaux statuts adoptés en 1992 remplacent «réunification» par «*unification*» et le préambule précise que la FEN entend «*favoriser les rapprochements avec tous ceux qui partagent la même ambition, les mêmes aspirations*,

*les mêmes valeurs*». Et pour éviter toute ambiguïté, Martine Le Gal, rapporteur au congrès du débat sur «l'environnement syndical» précisa que l'objectif, à terme, était «*la construction d'un mouvement syndical réformiste au plan confédéral [...] rassemblant la FEN, la CFDT et Force ouvrière*<sup>13</sup>».

Comme étape vers ce nouvel objectif, le congrès de Perpignan donna mandat à la fédération «*de s'engager dans un processus structurel d'union avec des organisations syndicales autonomes, partageant les mêmes valeurs et la même conception du syndicalisme, chacune conservant sa liberté d'expression, sa capacité de proposition et d'action.*»

Les trois objectifs assignés au congrès de Perpignan – confirmer et étendre les exclusions, instaurer un nouveau fédéralisme encore plus autoritaire, être mandaté pour créer l'UNSA – étaient en fait étroitement liés. Guy Le Néouannic le reconnaîtra : «Il est clair que la naissance de l'UNSA ne fut rendue possible que par une remise en ordre interne de la FEN, qui prenait ainsi l'initiative de créer les conditions d'une première étape d'un mouvement unitaire du syndicalisme, le premier depuis la scission confédérale de 1947. Aucune des organisations qui fondèrent officiellement l'UNSA quelques semaines plus tard ne nous aurait rejoints sans cela» (Le Néouannic 2005).

## Acte 6 : la création de l'UNSA

C'était le dernier acte du processus engagé et l'objectif principal, annoncé dès le printemps 1986 (voir chapitre précédent). À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la FEN avait engagé de multiples contacts exploratoires, le plus souvent officieux<sup>14</sup>, dans trois directions :

- Les dirigeants de la CFDT, afin de construire des convergences revendicatives, qui déboucheront d'ailleurs sur quelques initiatives publiques communes, mais aussi, de façon plus discrète, pour rechercher les voies d'un éventuel rapprochement structurel. Cette perspective était partagée par Jean Kaspar, alors secrétaire général de la CFDT, même si chacun avait conscience que sa mise en œuvre serait complexe et prendrait du temps. Jean Kaspar fut brutalement «démissionné» à la fin octobre 1992 dans des conditions qui rappellent le limogeage de Yannick Simbron, pour laisser la place à Nicole Notat qui avait participé à la plupart des rencontres avec la FEN. Elle sera de plus en plus réticente à un rapprochement structurel dont la perspective fut finalement abandonnée.

13. Voir *FEN hebdo*, n° 462, 14 décembre 1992.

14. Voir «Aux origines de l'UNSA» (janvier 2002), consultable sur le site de l'UNSA-Éducation ([www.unsa-education.org/](http://www.unsa-education.org/)) , témoignage de Jean-Paul Roux, qui fut secrétaire général de la FEN de 1997 à 2002 et principal artisan des contacts exploratoires à la construction de l'UNSA.

- Les opposants à la ligne imprimée à FO par Marc Blondel, élu secrétaire général de cette confédération en 1988. Rassemblés autour de Jacques Mairé, secrétaire de l'Union départementale FO de Paris, ces militants et certaines structures FO finiront par rejoindre l'UNSA en 1998. La «galaxie des syndicats autonomes» et notamment ceux rassemblés dans la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) et dans le «Groupe des dix» (fondé en 1981 et dont l'aile gauche rejoindra «Solidaires»), en vue de construire un rassemblement de syndicats autonomes.

- Finalement cinq organisations seulement donneront leur accord : la FGAF qui s'était entre-temps renforcée par l'adhésion de la fédération autonome des syndicats de police (FASP), la fédération maîtrise et cadre de la SNCF (FMC), la fédération autonome des transports (FAT), la fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'industrie alimentaire (FGSOA)<sup>15</sup>. Le 10 juillet 1992, la FEN, la FGAF, la FGSOA, la FMC, la FAT, rendront publique une déclaration qui, sous le titre «agir pour l'unité syndicale», appellait «*tous ceux qui se réclament du syndicalisme réformiste, confédéré ou non*», à les rejoindre. Ces cinq organisations tiendront l'Assemblée Générale constitutive de l'Union nationale des syndicats autonomes le 12 février 1993, un peu plus de deux mois après le congrès FEN de Perpignan. L'UNSA venait de naître.

## Épilogue : la poursuite du déclin

L'UNSA va, au fil des ans, s'étoffer et s'affirmer dans le paysage syndical français<sup>16</sup>. Mais contrairement à l'objectif annoncé, l'émiettement et la division syndicale s'en trouveront renforcés. Quant à la FEN, son déclin va inexorablement se poursuivre : des syndicats, y compris certains qui se reconnaissaient dans la mouvance UID, vont la quitter et rejoindre plus ou moins rapidement la FSU ou le SGEN<sup>17</sup>. Les effectifs des syndicats restés à la FEN et notamment ceux du SE vont se réduire, ainsi que leur influence dans les élections professionnelles.

Les dirigeants de la FEN avaient affirmé que, enfin débarrassée des syndicats qui la gangrenaient, la fédération pourrait prendre un nouveau départ, rendre la parole aux adhérents, retrouver sa sérénité et son efficacité. En fait les tensions internes allaient s'exacerber, en tout cas les premières années.

---

15. La FGAF donnera son accord de principe le 16 mars 1992, donc huit jours avant la fameuse lettre de Jacques Estienne qui mit le feu aux poudres, la FGSOA le 15 avril 1992, la FMC le 12 mai, la FAT le 26 mai.

16. Depuis, des craquements se sont fait sentir : la FGAF a quitté l'UNSA en mai 2006, mais certaines de ses composantes adhéreront directement à l'UNSA. Ce sera le cas de la FASP devenue «UNSA-Police» dont une partie quittera à son tour l'UNSA en 2009 pour rejoindre FO.

17. En juin 2001, le congrès du Syndicat national des bibliothèques (SNB-UNSA) décida de rejoindre le SGEN-CFDT.

Lors du premier congrès de la FEN nouveau style, à Tours, en février 1994, ces tensions vont se manifester de façon spectaculaire, largement relatée par la presse, avec notamment l'élimination, organisée par certains syndicats, de plusieurs membres de l'équipe rapprochée de Guy Le Néouannic (dont Martine Le Gal, alors secrétaire générale de l'UNSA, et Jean-Claude Tricoche, ancien membre de la direction du SNETAA qui avait rejoint le SE et qui était devenu le responsable pédagogique de la FEN). Guy Le Néouannic lui-même fut reconduit de justesse dans ses fonctions de secrétaire général (il le restera jusqu'en 1997). Guy Le Néouannic (2005) parle de «*règlements de comptes*» et de «*chasse aux sorcières*» et il indique qu'il avait failli démissionner.

Fait significatif: au cours de ce congrès, le SE n'approuva le rapport d'activité fédéral qu'avec une partie seulement de ses mandats<sup>18</sup>, ce que Guy Le Néouannic interpréta comme une marque de défiance à son égard. L'anecdote est savoureuse si on a en mémoire les sanctions prononcées six ans plus tôt à l'encontre du SNETAA, pour avoir eu une démarche comparable au congrès FEN de 1988 !

Les rapports entre la FEN et ses syndicats nationaux ne cesseront de se dégrader, notamment avec le SE. Guy le Néouannic le reconnaît avec ameretume : «*Après la scission, le SE défendra à son tour que c'est lui qui élabore et décide des revendications du secteur des enseignants pour sa fédération.*»

Après les remous provoqués à la fin du mouvement social de décembre 1995 sur les retraites et la santé par l'appel prématuré de la FEN à suspendre la grève, Hervé Baro, alors secrétaire général du SE ira jusqu'à déclarer devant son conseil national – déclaration dont Le Néouannic donne de larges extraits dans son témoignage : «*Le fossé se creuse de plus en plus entre le SE et les autres syndicats de la FEN. Cela ne peut pas être sans incidence sur nos relations avec la FEN*». Il cite enfin la conclusion de la déclaration d'Hervé Baro : «*Plus que jamais nous devons dans nos expressions écrites et orales... proscrire le sigle SE-FEN pour n'utiliser exclusivement que celui que nous avons choisi, le Syndicat des enseignants.*»

À la veille du congrès FEN de Rennes (1997), il y eut crise ouverte entre le secrétaire général et la «*quasi-totalité de l'exécutif fédéral qui entend désormais limiter strictement le rôle de la FEN à une simple coordination sur les questions d'éducation, de recherche et de culture.*» L'exécutif proposa «*d'alléger pour ne pas dire émasculer l'appareil fédéral [...] et les structures régionales FEN.*» Et le congrès précisa, dans sa résolution adoptée sur ce point, que «*pour les questions qui relèvent de la fonction publique, du social, de l'économie, des libertés,*

---

18. Le «vote majoritaire» instauré par le congrès FEN de Perpignan (1992) ne s'appliquait pas au vote sur le rapport d'activité.

*des problèmes de société, pour les relations interconfédérales, c'est dans le cadre et sous le label de l'UNSA que la FEN doit apporter son expérience, sa réflexion et ses capacités militantes»* (Le Néouannic 2005).

«*C'était trahir notre histoire et nous réduire au corporatisme le plus étiqueté*», protesta Guy Le Néouannic. L'UNSA venait en quelque sorte de dévorer son géniteur.

Désormais dirigée par Jean Paul Roux, qui avait joué un rôle très important pour la scission, pour l'adoption des nouveaux statuts de 1992, et pour la création de l'UNSA, la FEN tint en mai 1998, à la veille d'un congrès de l'UNSA qui se dotait d'un statut de confédération, un «congrès de refondation» destiné à la transformer en «fédération d'une confédération<sup>19</sup>». Au congrès suivant, en 2000, la FEN abandonna son sigle pour devenir «UNSA-Éducation.»

La preuve est ainsi faite qu'il ne suffit pas, pour une fédération, de se doter de statuts autoritaires comme ceux adoptés à Perpignan en 1992, pour que les syndicats constitutifs se plient à toutes les injonctions. La cohésion interne ne se décrète pas : elle se construit, par le débat et la prise en compte des intérêts de tous. Ce sont les syndicats qui font la fédération et non l'inverse. Ce sont eux qui lui apportent ses adhérents, ses moyens financiers, ses militants, sa représentativité... À l'avoir oublié, les dirigeants de la FEN, avant comme après la scission, ont de fait rompu «le pacte fédéral» et portent donc la responsabilité de leur échec.

Ainsi, en moins d'un an, les dirigeants de la FEN et du SNI-PEGC en responsabilité au cours de l'année 1992, ont réussi à détruire un outil syndical, certes imparfait mais perfectible, que des générations de militants, dans leur diversité, avaient mis des décennies à construire.

«Changer ou mourir» clamaienr les dirigeants de la FEN au début des années 1990 pour justifier la mise en œuvre de leur stratégie d'éclatement. La FEN, certes, a beaucoup changé mais, en tout cas au regard de ce qu'elle a représenté dans le passé, elle est bien morte.

---

19. Témoignage de Jean-Paul Roux du 4 juin 2008 : «De la FEN à l'UNSA-Éducation (1997-2002)».

## 4. La construction de la Fédération syndicale unitaire

L'annonce officielle de la création de la FSU à la mi-avril 1993, quelques semaines seulement après l'éclatement de la FEN, allait surprendre la plupart des observateurs. En effet, les forces syndicales qui s'étaient battues ensemble pour tenter d'empêcher cet éclatement et qui allaient construire la FSU, étaient extrêmement diverses. Diverses par leur expérience et leur culture syndicales, par leurs choix revendicatifs, mais aussi et surtout par leur conception du fonctionnement d'une fédération.

Ce qui les rassemblait, c'était leur volonté commune de préserver une FEN unitaire, de la rendre plus combative, réellement indépendante et d'y rétablir une vie fédérale démocratique, respectueuse de l'identité de chacune de ses composantes. Or c'est justement dans cette bataille que vont se nouer les liens, s'opérer les rapprochements, s'expérimenter des modes de fonctionnement, qui vont rendre possible l'invention d'une conception nouvelle et originale du fédéralisme.

### Les comités de liaison unitaires

Les rapprochements qui en 1991, au congrès FEN, avaient débouché sur la charte de Clermont-Ferrand, allaient, en 1992, après la mise sur les rails de la machine à exclure, se poursuivre et se renforcer. Pour éviter les écueils, il fallait tenir tous les bouts et satisfaire à de multiples impératifs.

- *Ne pas laisser la direction fédérale isoler le SNES et le SNEP* pour être mieux en mesure ensuite de juguler sa contestation interne. D'où le souci permanent de rechercher les expressions communes les plus larges possibles, y compris en y associant des forces qui continuaient à se situer dans la majorité fédérale mais qui n'acceptaient pas les exclusions.

- *Ne pas s'en tenir à une bataille d'appareils*, laissant les syndiqués «hors jeu». D'où les multiples initiatives spécifiques et communes pour informer les adhérents, débattre avec eux, les consulter, faire en sorte qu'ils s'expriment en direction des responsables de leur syndicat et des dirigeants de la FEN, prendre à témoin l'ensemble des personnels et l'opinion publique.

- *Ne pas considérer que la décision d'exclusion du 6 mai 1992 était irréversible* et qu'il convenait donc désormais de passer à une autre étape, celle de la construction immédiate d'une alternative. Les forces opposées à la scission considéreront au contraire qu'il fallait poursuivre la bataille jusqu'au congrès

de Perpignan avec l'objectif de faire en sorte que la direction fédérale y soit désavouée. Ce fut notamment l'objet d'un appel «Ensemble pour une FEN revendicative et pluraliste» (voir Annexe 4) destiné à alimenter le débat dans les syndicats et dans la profession, et qui sera largement diffusé.

- *Ne pas se focaliser exclusivement sur les questions internes*, au risque d'oublier la fonction première du syndicalisme: défendre les intérêts et les revendications des personnels. C'était d'autant plus nécessaire que le gouvernement Bérégovoy mis en place le 2 avril 1992, procédait, on l'a vu, à des coupes sombres dans le budget 1992 en cours d'application et annonçait de nouvelles restrictions pour le budget 1993 en préparation. D'où, après les actions revendicatives sur la carte scolaire de janvier et février, l'organisation le 13 juin 1992 d'un rassemblement national à Beaubourg suivi d'états généraux sur le thème de l'éducation et de la citoyenneté au parc floral de Vincennes, à l'appel de sept syndicats et de nombreuses sections départementales du SNI-PEGC et de la FEN opposés à l'éclatement.

Après l'éviction du SNES et du SNEP, après la création unilatérale du SE qui excluait de fait le SNETAA et les unitaires du SNI-PEGC, il fallait se donner un cadre provisoire permettant aux forces syndicales qui étaient dans la FEN et à celles qui en étaient pour l'instant écartées de continuer à agir et à travailler ensemble. D'où l'idée de créer, au niveau national et départemental, une structure souple, informelle, les «comités de liaison unitaires» rassemblant tous ceux – syndicats, courants de pensée, structures départementales, etc. – qui ne se résignaient pas à l'éclatement. Un appel national en ce sens fut élaboré et la version définitive actée le 9 juillet 1992 (voir Annexe 5). Mais compte tenu de la période des vacances, et dans l'attente des décisions du tribunal de grande instance de Paris sur la validité de l'exclusion, il fut convenu d'en différer la diffusion. Celle-ci ne devint effective qu'après la confirmation de l'exclusion par le congrès de Crétteil dans les conditions déjà évoquées.

Le Comité national de liaison unitaire (CNLU) se réunit désormais toutes les semaines pour échanger informations et analyses, d'une part sur l'actualité revendicative, d'autre part sur l'évolution de la situation dans la FEN et ses différents syndicats, et pour prendre, sur ces deux terrains, toutes les initiatives jugées nécessaires<sup>1</sup>. Dès ses premières réunions, le CNLU avait défini ses règles de fonctionnement: les décisions y étaient prises à l'unanimité, chacune des parties prenantes conservait toute sa liberté d'action et d'expression, chaque

---

1. Voir «Compte rendu des réunions du CNLU», *Documents pour l'histoire*, Cahier n° 4, Institut de recherches de la FSU. La rédaction de ces comptes rendus avait été confiée à Raphaël Szajnfeld, porte-parole du courant de pensée Unité et Action.

compte rendu des débats et des décisions devait, avant toute diffusion, avoir reçu l'accord de ceux qui avaient participé à la réunion.

La même démarche fut mise en œuvre dans la plupart des départements : elle permettra dans les sections FEN animées par le courant UID, de commencer à construire un outil «fédéral», et dans les sections animées par Unité et Action ou l'École émancipée, de contourner les mesures bureaucratiques imposées, avec plus ou moins de succès, par les directions de la FEN et du SE.

C'est dans cette résistance commune à la scission, que les forces syndicales qui, quelques mois plus tard, allaient construire la FSU, et dont certaines avaient entre elles des contentieux lourds aux origines historiques lointaines, vont apprendre à mieux se connaître, faire l'expérience concrète du «travailler ensemble», instaurer entre elles des relations de confiance.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1992, veille du congrès FEN de réforme des statuts, se tint dans un cinéma de Perpignan, la «première rencontre nationale des comités de liaison unitaire». Près de 500 participants, représentants ou militants de dix-sept syndicats nationaux de la FEN, venus de la quasi-totalité des départements de la métropole, se reconnaissant dans trois courants de pensée ou tout simplement «hors tendances», allaient poser les bases d'une plate-forme revendicative commune et définir les contours de ce que pourrait être une nouvelle fédération, dont la construction devenait désormais nécessaire et urgente (voir Annexe 6).

## **Un nouveau paysage syndical**

Après les coups de force successifs des dirigeants de la FEN et du SE, le contenu des nouveaux statuts adoptés par le congrès de Perpignan allait provoquer de nouveaux séismes.

Des syndicats entiers se préparaient à quitter la FEN et à rejoindre la nouvelle fédération en construction, après consultation de leurs adhérents et tenue d'un congrès. C'était le cas du SNETAP (enseignement agricole), du SNPES-PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), du SNPIUFM (professeurs d'IUFM), du SNESup (enseignement supérieur). D'autres, qui l'avaient déjà quittée, le SNAP-FNSP (Fondation des sciences politiques) et le SNPCEN (physique corpusculaire et énergie nucléaire), s'interrogeaient sur leur avenir et feront eux aussi le choix de la FSU. Quant au SNCS (chercheurs scientifiques) il quitta également la FEN, mais ne rejoindra la FSU que trois ans plus tard.

Dès la rentrée scolaire 1992, les instituteurs et PEGC qui, en juin, avaient considéré que la création du SE était illégitime et qui avaient décidé de «maintenir» le SNI-PEGC, avaient lancé leur campagne de syndicalisation. Quelques semaines après la rentrée 1992-1993, ils pouvaient déjà se prévaloir de 20 000 adhérents, qui deviendront 35 000 à la fin de l'année scolaire, pour l'essentiel au détriment du SE mais aussi en «récupérant» d'anciens adhérents du SNI-PEGC qui, déçus par son attitude, l'avaient quitté les années précédentes. Contraints

par une décision de justice, à la demande des dirigeants du SE, de ne plus utiliser le sigle «SNI-PEGC», ils prendront à l'occasion de leur premier congrès, le 16 décembre 1992 à Saint-Denis, le nom de SNUipp. Dès la rentrée scolaire 1992, ils s'étaient dotés d'une publication, *Fenêtres sur cours*, adressée à tous leurs adhérents et diffusée en nombre dans les écoles et les collèges.

Ces succès étaient prometteurs pour la mise en œuvre d'un nouveau type de syndicalisme dans le premier degré. Mais ils étaient aussi décisifs pour l'assise et la crédibilité de la fédération en construction : il y avait risque en effet que la FSU soit essentiellement une fédération d'enseignants du second degré et du supérieur, face à une FEN continuant à rassembler la masse des instituteurs et des personnels ATOSS. Une telle coupure aurait fragilisé l'ensemble du syndicalisme dans l'enseignement. Il n'en sera rien. En effet, en parallèle avec la construction du SNUipp, dans plusieurs syndicats ATOSS de la FEN des militants investis de responsabilités départementales ou académiques, et/ou membres des instances nationales, qui n'acceptaient pas l'approbation résignée ou complice de leur direction nationale face aux bouleversements en cours et qui avaient vainement tenté de conduire leur syndicat à se désolidariser de la démarche fédérale, se rencontraient, faisaient part de leur intérêt pour la démarche «Clu», s'interrogeaient sur la possibilité de créer de nouveaux syndicats.

Apparaîtront ainsi, des syndicats rassemblant les personnels administratifs et des bibliothèques (SNASUB), les assistantes sociales (SNUASEN, devenu depuis SNUAS-FP), les infirmières-conseillères de santé (SNICS) qui seront officiellement créés au printemps 1993 et qui seront parties prenantes de la construction de la nouvelle fédération. Enfin, deux syndicats, EPA (Éducation populaire et autogestion) et le SNPIEN (inspecteurs de l'Éducation nationale), résultant de scissions intervenues au sein de syndicats affiliés à la FEN, en 1990 pour le premier, après le congrès de Créteil d'octobre 1992 pour le second, intégreront eux aussi le CNLU et seront membres fondateurs de la FSU.

Tous ces syndicats en construction bénéficièrent de la solidarité concrète des syndicats «installés», essentiellement du SNES qui, jusqu'à ce qu'ils puissent voler de leurs propres ailes, leur apporta une aide précieuse en matière de conseils, de locaux, de publications, et de premières mises de fonds.

Ainsi, dès sa création et grâce à l'émergence de ce nouveau paysage syndical, la FSU allait occuper un champ au moins aussi large que celui de la FEN. D'autres syndicats, issus de la FEN, de la CGT, ou de la CFDT, viendront la rejoindre ultérieurement et notamment, dès l'année scolaire 1993-1994, un syndicat d'ouvriers, d'agents de service et de techniciens, l'UNATOS.

## Un calendrier serré

L'heure de la construction de la nouvelle fédération, et donc de l'élaboration de ses statuts, était venue. Il y avait obligation de réussir, et de réussir vite. Tout

retard en effet aurait eu des conséquences négatives pour la suite et en particulier pour la syndicalisation.

C'était évident pour les syndicats nouvellement constitués, qui n'avaient pas encore fait leurs preuves et dont le sigle même était inconnu : leur appartenance à une fédération rassemblant des syndicats ayant pignon sur rue et majoritaires dans leur secteur, était « un plus ». Mais, même pour des syndicats « installés », la situation nouvelle risquait de désorienter les adhérents et de pousser certains à rester à l'écart pour voir comment les choses allaient évoluer. De plus, outre la FEN et le SGEN, les confédérations CGT et FO s'étaient mises sur les rangs et entendaient mettre à profit les interrogations des syndiqués pour solliciter leur adhésion.

Par ailleurs, des élections professionnelles se profilaient à l'horizon, en décembre 1993 pour les enseignants du premier et du second degré, au printemps 1994 pour certaines catégories de personnels ATOSS. Outre sa nécessité pour donner plus de force à l'action revendicative, l'existence de la fédération était indispensable pour capitaliser les voix obtenues par les syndicats concernés et mesurer l'influence respective des diverses forces syndicales. En dépendaient notamment les relations des nouveaux syndicats et de la fédération avec le ministère, l'attribution des décharges syndicales, les solutions, dans les départements, aux nombreux conflits consécutifs à la scission, et surtout l'avenir des propositions et des revendications des personnels.

En même temps, il fallait tenir compte de la situation des syndicats qui allaient constituer la nouvelle fédération et dont les noms, les adresses, les statuts devaient obligatoirement accompagner les statuts fédéraux. Les exclus, le SNES, le SNEP, le SNETAA, le SNUipp, qui avaient constitué une « union de syndicats » à titre conservatoire, étaient bien entendu prêts. Mais d'autres syndicats, encore affiliés à la FEN et qui participaient déjà aux travaux du CNLU, devaient avant toute décision, consulter leurs adhérents et tenir congrès. Quant aux syndicats d'ATOSS en cours de construction, il fallait leur laisser le temps d'élaborer leurs propres statuts et de tenir leur assemblée générale constitutive.

Le calendrier prévu pour l'ensemble de ce processus s'échelonnait jusqu'au 9 avril 1993. C'est pourquoi, dès le 8 décembre 1992, c'est-à-dire au lendemain du congrès FEN de Perpignan, le CNLU se fixa comme objectif de faire en sorte que les statuts de la nouvelle fédération soient déposés à la mi-avril.

## **Les préoccupations des diverses composantes**

Le succès n'allait pas de soi. Certes l'accord sur les principes de la charte de Clermont-Ferrand qui venaient d'être réaffirmés à Perpignan le 1<sup>er</sup> décembre 1992 à l'occasion de la première rencontre nationale des CLU, était de bon augure. Mais il ne supprimait pas pour autant les divergences : les composantes

de la future FSU savaient bien ce dont elles ne voulaient plus, mais elles n'étaient pas d'emblée d'accord sur le fonctionnement de la future fédération !

*L'École émancipée* n'était majoritaire que dans deux sections départementales FEN et n'avait, officiellement, la responsabilité de gestion dans aucun syndicat national. C'est donc surtout dans le cadre de la tendance que ses militants «construisaient du fédéral». Ils craignaient que la prééminence des syndicats nationaux se traduise par des replis corporatistes. Ils étaient partisans d'une organisation type «fédération d'industrie», plus proche d'un syndicat général que d'une fédération de syndicats nationaux. D'où leur souhait d'étendre les prérogatives des structures fédérales départementales dont ils voulaient faire des «syndicats départementaux» à part entière. Hostiles, à juste titre, au «syndicalisme de sommet» et pour éviter les tentations de dérive bureaucratique, ils entendaient privilégier les structures fédérales de proximité au niveau des établissements et des localités. Certains préconisaient l'adhésion directe à ces structures. Par ailleurs ils étaient divisés sur leur participation ou non aux exécutifs fédéraux. Quelques-uns même, très minoritaires, souhaitaient créer, hors FEN et hors CLU, des structures syndicales mettant en œuvre les conceptions de l'*École émancipée*<sup>2</sup>.

*Le SNETAA*, qui constituait l'ossature de la toute récente tendance «Autrement», avait été pendant des décennies partie prenante de la majorité fédérale. Échaudé par les dérives de la FEN des années 1980, il penchait pour des structures fédérales «faibles», se contentant pour l'essentiel de coordonner l'activité de ses syndicats nationaux et il voulait à tout prix éviter de voir se substituer à l'hégémonie du SNI-PEGC et de UID, une nouvelle hégémonie SNES et Unité et Action. Il reconnaissait le droit de tendance, mais estimait que l'*École émancipée*, qui ne dirigeait aucun syndicat national, devait certes avoir sa place, mais ne pas être surreprésentée.

*Unité et Action* avait une influence forte au SNI-PEGC et dans plusieurs syndicats d'ATOSS, était majoritaire dans vingt-sept sections départementales de la FEN et dans plusieurs syndicats nationaux. Comme ces syndicats étaient écartés des instances exécutives de la fédération, c'est le plus souvent dans le cadre des structures Unité et Action que, avec les autres composantes, s'organisaient les concertations, les échanges d'informations et d'analyses nécessaires pour «construire du fédéral». Et comme la règle, dans ces structures, c'était le consensus, la recherche permanente de la synthèse était le passage obligé. Mais une chose est de réaliser du consensus entre des forces qui partagent, globalement, la même orientation syndicale, autre chose est d'y parvenir s'agissant d'orientations différentes. Quelques sections départementales à majorité Unité

---

2. Voir *L'École émancipée*, les numéros de novembre 1992 à avril 1993.

et Action avaient, de longue date, mis en place des exécutifs hétérogènes. Mais la plupart avaient des directions homogènes, parfois par sectarisme, le plus souvent en raison du refus des autres sensibilités de s'impliquer dans des responsabilités exécutives. D'où le dilemme : comment faire vivre un pluralisme associant aux responsabilités toutes les sensibilités en évitant à la fois la tentation hégémonique des majoritaires et les risques de blocage des minoritaires ? Comment trouver le juste milieu entre le «tout syndicats nationaux» des uns et le «tout fédéral» des autres ?

De plus, les responsables des syndicats nationaux qui se reconnaissaient dans Unité et Action considéraient qu'ils avaient l'obligation de réussir pour que les conceptions sur l'avenir du système éducatif et de ses personnels que les adhérents avaient fait prévaloir dans leurs secteurs aient une chance de devenir réalité. Enfin, les militants Unité et Action savaient bien que tout succès dans la construction de la nouvelle fédération serait, à juste titre, mis au crédit du pluralisme, mais que tout échec serait imputé à leur courant de pensée et à lui seul. D'où la nécessité de mettre toutes ces questions sur la table et de trouver les solutions permettant de réussir.

### **Un foisonnement d'idées neuves**

Le CNLU était confronté à une situation inédite. Il devait à la fois tenir le terrain revendicatif, élaborer des statuts et, pour être en mesure de rassembler, expérimenter un mode de fonctionnement fondé sur le consensus. Or il n'avait, ni projet éducatif global, ni plate-forme revendicative fédérale, ni modèle statutaire sur lequel prendre appui. Il lui fallait donc tout inventer : méthodes de travail, contenus revendicatifs et, s'agissant de la vie interne, les statuts, le sigle, le logo, le siège de la nouvelle fédération, la conception, la maquette, le titre de sa revue, les dispositions financières indispensables...

D'où la mise sur pied d'une multitude de groupes de travail, pluralistes, par thèmes, les uns sur l'actualité revendicative et le projet syndical, les autres sur le fonctionnement de la fédération en construction. Ces deux champs de réflexion étaient de fait intimement liés : l'élaboration d'une plate-forme authentiquement fédérale nécessitait en effet un mode de fonctionnement prenant réellement en compte la diversité des points de vue.

Ces groupes de travail, qui préfiguraient les «secteurs» mis en place après la création de la FSU se réunissaient en parallèle et rapportaient régulièrement devant le CNLU<sup>3</sup>.

Cette période de débats intenses, à la fois vifs et chaleureux, se révéla très productive, dessina les contours originaux de la nouvelle fédération, et constitua

---

3. *Ibid*, note 1, p. 60.

un facteur de cohésion entre les nombreux militants et militantes qui y participent. Citons, pour nous en tenir au volet «fonctionnement» :

*Le sigle*: à l'issue d'un débat ouvert par des propositions de Michel Deschamps<sup>4</sup>, c'est celui de «fédération syndicale unitaire» (FSU) qui fut retenu, parce qu'il était court, qu'il comportait le «U» d'Unitaire, et parce qu'il pouvait se décliner pour faire face à toute évolution (FSU-Éducation, FSU-Recherche, etc.).

*Le logo*: il fut choisi parmi une quinzaine d'autres proposés par un professionnel<sup>5</sup>, pour son «U» exprimant la démarche unitaire, pour ses couleurs vives, qui allaient illuminer les banderoles, les drapeaux, les ballons de la FSU et de ses syndicats dans les luttes sociales auxquelles ils allaient participer, pour ses quatre couleurs, symbole du pluralisme et l'absence d'encadrement destiné à évoquer l'ouverture sur l'extérieur.

*La revue*: elle fut d'emblée conçue comme un magazine grand public, dont la maquette initiale fut confiée au même graphiste que le logo, après débat avec le CNLU. Son titre, *Pour*, visait à dépasser l'image négative d'un syndicalisme qui dit toujours «non», pour lui substituer celle d'un syndicalisme constructif, qui propose, et qui est ainsi plus fort pour s'opposer à des projets régressifs et faire prendre en compte ses propositions. Le numéro 1 de cette revue, adressé à tous les adhérents, parut le 30 avril 1993.

*Le siège*: implanté dans un premier temps chez une militante du SNETAP, il fut choisi, parmi d'autres possibilités, rue de Metz, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour son loyer abordable, sa facilité d'accès, son implantation dans un quartier populaire, coloré et divers, sa superficie qui permettait d'installer, outre les bureaux de la FSU, des salles de réunion et d'accueillir certains syndicats nouvellement créés. Ces locaux ne seront opérationnels, après aménagements, qu'à partir de la fin mai, et dans l'intervalle, les instances de la FSU se tiendront, par roulement, dans les locaux de ses syndicats nationaux.

*Les finances*: il fallait élaborer un budget prévisionnel, décider des modalités de calcul et de collecte des cotisations à inscrire dans les statuts et, sans attendre, déterminer de façon équitable et réaliste, les moyens que les syndicats «installés» pouvaient dégager pour le démarrage de la fédération et pour constituer un fonds de solidarité en faveur des syndicats nouvellement créés.

## **La construction du consensus sur les statuts**

C'était la question centrale et la plus compliquée, en raison même des différences d'approche des diverses composantes. Un groupe de travail pluraliste fut

---

4. Michel Deschamps était alors secrétaire général du SNETAP. Il deviendra le premier secrétaire général de la FSU.

5. Il s'agit de Désiré Calderon qui est décédé prématurément.

mis en place le 8 décembre 1992. Il travailla d'arrache-pied et fut en mesure, dès la mi-décembre, de produire un premier jet destiné à susciter des réactions. Après un premier «lissage» au sein du CNLU, cet avant-projet fut adressé à toutes les composantes, pour examen, commentaires, amendements, contre-propositions.

Le groupe de travail, désormais élargi à tous ceux qui le souhaitaient, remit le texte en chantier et proposa une nouvelle rédaction au CNLU le 12 janvier 1993. Les tendances Autrement et École émancipée, qui demandaient un approfondissement de la réflexion, furent invitées à élaborer leur projet propre. Le 3 février, le CNLU tint un «séminaire» d'une journée pour confronter les différents projets en présence, faire l'inventaire des points de convergences, cerner les divergences qui subsistaient, procéder à de nouvelles synthèses. La réflexion se poursuivit dans le groupe de travail élargi et dans le CNLU, avec circulation des versions successives et rapport d'étape et, le 9 mars, le CNLU adopta à l'unanimité – seule règle admise en son sein – le projet quasi définitif: les grands équilibres étaient désormais actés. Ce texte fut envoyé à nouveau à toutes les composantes, nationales et départementales, pour consultation de leurs instances respectives et d'éventuelles propositions d'ajustements à la marge, à fournir avant le 10 avril.

Les syndicats nationaux consultèrent rapidement leurs instances qui validèrent le projet. La tendance École émancipée donnera son accord pour le dépôt en l'état des statuts transitoires, tout en rappelant qu'ils ne reprenaient pas l'ensemble de sa conception du fédéralisme et qu'elle mettrait donc à profit le futur débat sur les statuts définitifs pour tenter de faire prévaloir son point de vue auprès des syndiqués (déclaration du 14 mars 1993, *École émancipée*, n° 9, 31 mars 1993). *Unité et Action* salua la portée de l'événement, publia ces statuts, les analysa dans sa revue (n° 112 et 113 de mars 1993), et en montra le caractère innovant, du point de vue du contenu comme de la méthode d'élaboration.

La FSU fédérait alors quatorze syndicats nationaux (EPA, SNASUB, SNEP, SNES, SNESup, SNETAA, SNETAP, SNICS, SNPCEN, SNPIEN, SNPIUFM, SNPES-PJJ, SNUASEN, SNUipp), rassemblant 150 000 adhérents relevant de six ministères. Une conférence de presse fut organisée le 14 avril 1993 et les statuts déposés à la mairie de Paris le surlendemain. Le bureau provisoire, obligatoirement annexé, comprenait outre les secrétaires généraux des syndicats affiliés, les porte-parole des courants Unité et Action, École émancipée, Autrement.

La preuve était ainsi faite que, même sur une question aussi difficile que l'élaboration de statuts fédéraux, il était possible de réaliser l'unanimité, à partir du moment où il y avait volonté commune d'aboutir, refus de tout argument d'autorité, fut-il majoritaire, écoute réciproque, prise en compte par chacun de la diversité des points de vue. Le résultat obtenu était certes un compromis entre des thèses différentes et sur certains points contradictoires, mais ce n'était pas

un compromis «*a minima*» : il débouchait sur des propositions novatrices qui, à l'usage, se sont révélées viables et efficaces.

## L'essentiel des statuts transitoires

Le dépôt officiel des statuts donnait une existence légale à la FSU, lui permettait de mettre en place ses instances de décision au niveau national et départemental, définissait les conditions de préparation des congrès, fixait à un an la limite maximum pour la tenue du congrès fondateur, qui aurait notamment à voter les statuts définitifs après consultation individuelle des adhérents.

Ces statuts étaient donc transitoires. Ils feront l'objet d'importantes modifications au congrès fondateur de Mâcon en 1994. Les statuts adoptés à Mâcon restèrent inchangés pendant les six années qui suivirent. À la fin des années 1990, la FSU fut traversée par des turbulences internes dont le conflit avec le SNETAA fut la manifestation la plus visible. C'est pourquoi le troisième congrès de la FSU (La Rochelle, 22-26 janvier 2001) consacra une partie de ses travaux à l'évolution du syndicalisme et déboucha sur la nécessité de «refonder le pacte fédéral». Des modifications statutaires furent adoptées qui enrichissaient le texte de Mâcon, actualisaient le champ d'intervention de la FSU, modifiaient certaines règles de son fonctionnement. Dans un climat apaisé, les congrès suivants (Perpignan, 2-6 février 2004, et Marseille, 29 janvier-2 février 2007) procéderont, eux aussi, à quelques modifications statutaires<sup>6</sup>. Mais l'essentiel des dispositions adoptées en 1993 et qui entendaient rompre avec les dérives qui avaient conduit la FEN à l'éclatement, demeurent.

1) *La parole aux syndiqués*. Les évolutions statutaires avaient conduit la FEN à se situer de plus en plus loin de ses adhérents, à être une structure au second degré et même, depuis son congrès de 1992, avec la création d'unions de syndicats, au troisième degré. Les statuts de la FSU postulent, au contraire, que ce sont les adhérents eux-mêmes, *individuellement consultés*, qui, à l'occasion des congrès, portent appréciation sur l'activité de la Fédération et qui déterminent ses grands choix d'orientation, au niveau national comme au niveau départemental.

2) *Le refus de toute hégémonie*. Il y avait dans la FEN une double hégémonie aux effets dévastateurs : celle d'un syndicat, le SNI-PEGC, celle d'une tendance, UID, ce qui l'avait conduit à écarter de ses instances exécutives les syndicats qui dérangeaient, et à faire jouer le rôle essentiel dans le bureau délibératif à la tendance majoritaire. Pour éviter le renouvellement d'une telle situation, les statuts de la FSU fixeront des garanties : tous les syndicats, toutes les tendances

---

6. L'Institut de recherches de la FSU a publié une étude sur le contenu des premiers statuts de la FSU et sur leurs modalités d'élaboration («De la FEN à la FSU», *Documents pour l'histoire*, Cahier n° 5).

sont, à tous les niveaux, associés aux responsabilités fédérales, y compris dans les exécutifs ; aucun courant de pensée ne peut à lui seul détenir plus de la moitié des sièges ; pour être validées, toutes les décisions doivent être prises à la majorité qualifiée de 70 %.

3) *Les syndicats, « premiers »*. Il fallait en finir avec la conception autoritaire, hiérarchique, descendante du fédéralisme mise en œuvre par les dirigeants de la FEN et encore aggravée par les statuts adoptés à son congrès de Perpignan, qui la conduisait à se réserver des domaines de compétence de plus en plus étendus, à cantonner ses syndicats nationaux dans des missions subalternes, à se substituer à eux dans les négociations ou à les verrouiller. La FEN en arrivait ainsi à défendre des positions contraires à celles de ses syndicats, y compris sur des questions qui les concernaient directement. D'où l'affirmation forte dans le préambule des statuts de la FSU de la souveraineté des syndicats nationaux et la garantie qu'aucun d'eux ne pourrait voir opposer une décision de la fédération à ses mandats fondamentaux et aux choix essentiels exprimés par ses syndiqués.

Dans le même esprit, était rejetée l'idée d'un appareil fédéral au-dessus ou à côté de ses syndicats, au profit d'une conception où la fédération est vraiment l'émanation de ses syndicats nationaux, une construction permanente où chaque syndicat national est coresponsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des décisions fédérales. C'est d'ailleurs pourquoi la plupart des dirigeants de la FSU continuent à être en charge d'une responsabilité dans leur syndicat national.

4) *Les sections départementales revitalisées*. Après avoir connu dans les années 1950 et 1960 une réelle autonomie, les sections départementales FEN avaient été, au fil des réformes statutaires et des modifications du règlement intérieur, de plus en plus reléguées à un simple rôle d'exécution des décisions nationales. Elles avaient également pour mission de mettre en œuvre à leur niveau, vis-à-vis des structures départementales des syndicats, la conception autoritaire du fédéralisme pratiquée au niveau national. D'où, dans les départements qui se prêtaient à ces dérives, des sections FEN vécues comme des superstructures en décalage croissant avec les réalités du terrain. Il fallait donc redonner aux sections départementales le rôle qui leur avait été enlevé : liberté d'initiative, autonomie de fonctionnement en cohérence avec les statuts nationaux, incitation à la création effective de structures fédérales de proximité dans les établissements et les localités, participation à l'élaboration des positions nationales.

5) *Les tendances reconnues*. Les statuts de la FSU réaffirment le droit de tendance, c'est-à-dire le droit pour chaque adhérent de s'associer à d'autres pour soumettre une orientation alternative au vote des syndiqués dans le cadre de la préparation du congrès avec, en fonction des résultats du scrutin, représentation ès qualités dans les instances de la fédération. Mais il fallait en finir avec les travers qui avaient affaibli la FEN : mainmise d'une tendance sur toute la fédération, affrontements stériles, positions figées a priori avec toutes les sclé-

roses qui en résultaient. Avec les règles de fonctionnement de la FSU chaque sensibilité aussi minoritaire soit-elle se sait écoutée et est partie prenante des décisions. Les débats fédéraux traversent toutes les composantes et la majorité qualifiée de 70 % oblige à des rapprochements qui débouchent sur des synthèses très majoritairement acceptées.

6) *La recherche de l'unité syndicale.* Dans ses statuts, la FSU a intégralement repris l'objectif affirmé par la FEN dans ses statuts de 1949 : «Convaincue que la défense de l'Université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière, la fédération travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques ou religieuses.»

Certes, elle est réaliste. Elle sait bien que l'unité organique est, sans doute pour longtemps, improbable. Mais elle entend contribuer à des rapprochements les plus larges possibles sur les dossiers revendicatifs en vue de l'action nécessaire pour les faire aboutir. Mais à la différence de la FEN qui défend une conception étiquetée et à géométrie variable de l'unité – hier FEN, CGT, FO ; depuis 1992, UNSA, CFDT, et si possible FO – la FSU entend dialoguer et agir avec tous, sans exclusive ni partenaires privilégiés.

L'ensemble de ces principes avait été, à l'origine, la *condition* de la création de la FSU. Ils sont désormais devenus *parties intégrantes* de son image, une des raisons de son rayonnement et de son attractivité.

Une fédération est par nature diverse. Diversité des personnels qu'elle rassemble, des métiers qu'ils exercent, des situations dans lesquelles ils se trouvent ; diversité des syndicats qu'ils se sont donnés et des revendications dont ils sont porteurs ; diversité des contextes géographiques, démographiques, économiques et sociaux dans lesquels évoluent les structures locales, départementales, régionales de la fédération ; diversité des orientations syndicales qui s'expriment notamment à travers les tendances mais qui, au-delà, traversent les adhérents eux-mêmes. Cette diversité, loin d'être un handicap, est une richesse. Les règles de vie de la FSU permettent à cette diversité, non seulement de s'exprimer, mais *d'être prise en compte*. À l'issue des débats, il n'y a pas ralliement à la position majoritaire initiale, mais reconstruction collective d'une position intégrant la diversité des opinions. C'est un facteur de cohésion et d'efficacité.

Bien entendu ces principes n'étaient pas un «modèle» exportable ailleurs. Ils étaient le fruit d'une situation particulière : un processus scissionniste que les créateurs de la FSU avaient combattu mais qu'ils n'avaient pas réussi à empêcher ; un héritage, celui de la FEN qu'il fallait pour une part assumer.

Mais ils apportaient des réponses originales, inédites pour certaines, à des problèmes qui se posent dans tout le mouvement syndical. De ce point de vue, ils ont sans doute une portée qui dépasse la seule FSU.

## 5. Dans les départements, la période héroïque

La mise en place des sections départementales de la FSU, va susciter une intense mobilisation militante pour surmonter les obstacles dressés par la direction de la FEN et par les administrations locales, et pour faire vivre une conception nouvelle du fédéralisme. Ces sections départementales vont rapidement s'affirmer dans le tissu syndical et dans les mobilisations sociales des départements, plus lentement au niveau des régions, et elles vont jouer un rôle décisif dans le succès de la nouvelle fédération, la popularisation de son image, la réussite de ses initiatives.

L'analyse de la place des structures fédérales locales dans la construction de la FSU nécessite, au préalable, à la fois un détour historique et une prise en compte de la diversité des situations.

### Le besoin d'un fédéralisme de proximité

Organiser l'activité syndicale de plus d'un million de salariés, très majoritairement fonctionnaires mais avec un nombre croissant de précaires, ayant des statuts divers, des métiers différents, et exerçant dans plusieurs dizaines de milliers d'établissements répartis sur tout le territoire, n'est pas une mince affaire. La forme qui s'est historiquement affirmée dans l'enseignement, la recherche, la culture, c'est la création de syndicats nationaux, les uns catégoriels, les autres multicatégoriels. Fruits de l'histoire, ils étaient une conséquence du caractère national des statuts des personnels et du jacobinisme des institutions. Ils étaient aussi une prise en compte de l'attachement légitime des personnels à leur identité professionnelle.

Ces syndicats ont ressenti, dès les années 1930, la nécessité de se regrouper en «fédération<sup>1</sup>» afin d'être plus forts face à leurs administrations de tutelle pour défendre leurs revendications communes, mais aussi leurs revendications spécifiques. C'est pour les mêmes raisons que la plupart des fédérations se regroupent en confédérations. Certaines fédérations demeurent autonomes : c'est le cas de la FSU, non pas par principe mais, on l'a vu, pour des raisons liées à l'état actuel de division du syndicalisme français. Le même besoin de «fédéral» s'impose également dans les départements, mais avec une caractéristique particulière :

---

1. C'est en 1929 que s'est créée la Fédération générale de l'enseignement, ancêtre de la FEN, qui regroupait à l'origine dix-sept syndicats nationaux.

les structures décentralisées des syndicats nationaux, ainsi que les modalités d'exercice de l'activité syndicale, sont d'une grande diversité : elles diffèrent selon la nature des établissements, les catégories de personnels qui y travaillent, le niveau de l'autorité hiérarchique et des organismes qui gèrent les carrières des personnels, le degré d'implication des collectivités territoriales, le rôle et la place des diverses structures de concertation prévues par la réglementation...

Les écoles maternelles (18 000 en 1992) et élémentaires (35 000 en 1992) sont de petits établissements. En 1993, leurs enseignants relèvent de deux types de statuts : les instituteurs, à l'époque de très loin les plus nombreux, et les professeurs des écoles. Ils peuvent adhérer au même syndicat, le SNUipp. Les directeurs ne sont pas des personnels d'autorité et c'est le «conseil des maîtres», composé de l'ensemble des instituteurs de l'école, qui régule la vie interne. Le premier maillon hiérarchique est l'inspecteur départemental de la circonscription.

Ce sont les municipalités qui assurent la construction, l'entretien des bâtiments et les dépenses de fonctionnement et, dans les zones rurales, des regroupements de communes. La gestion des carrières et la répartition des moyens en postes, se fait au niveau du département, par l'inspection académique après consultation des commissions paritaires compétentes. Les enseignants du premier degré ont donc, du moins professionnellement, peu de contact avec les autres catégories de personnels. Et c'est la section départementale qui joue le rôle primordial face à l'administration.

Les 7 500 établissements du second degré comportent de nombreux personnels – au point que dans les gros lycées, compte tenu de la diversité des horaires, certains ne se rencontrent jamais ou presque – avec des enseignants de statuts divers et pouvant relever de plusieurs syndicats de la FSU, des documentalistes, des administratifs, des personnels de surveillance ou d'éducation, de service, d'entretien, de cuisine, des personnels de direction et d'intendance... et dans les plus gros établissements ou dans les internats, des personnels de santé. Avec, là aussi, plusieurs syndicats au sein de la FSU. Le chef d'établissement a un pouvoir hiérarchique, la vie interne est régulée par un conseil, présidé par le chef d'établissement, auquel participent des représentants *élus* des personnels. D'où, la nécessité de structures syndicales d'établissement.

Les recrutements, les nominations, les déroulements de carrière de la plupart de ces personnels se font, non pas au niveau du département, mais de l'académie, dans les rectorats. La construction et l'entretien des bâtiments, les dépenses de fonctionnement, relèvent, depuis les lois de décentralisation du début des années 1980, de la responsabilité des conseils généraux pour les collèges, des conseils régionaux pour les différents types de lycées. D'où le rôle primordial joué pour tous ces personnels par les structures syndicales existant au niveau de l'académie.

Les établissements d'enseignement supérieur sont, pour la plupart, de grandes unités, comportant de très nombreux personnels – enseignants, ouvriers, administratifs, techniciens, ingénieurs, chercheurs... - aux statuts très diversifiés. Leurs carrières sont gérées pour les uns au niveau national, pour les autres au niveau des académies, pour certains au niveau de l'établissement. Dans le cadre de l'autonomie, le fonctionnement interne est régulé par des conseils comportant des représentants élus des personnels qui, jusqu'à ces dernières années, élisaient le président de l'université. Leur financement est national, mais les régions y sont de plus en plus impliquées et les dernières dispositions prises par le gouvernement Fillon encouragent à des financements extérieurs et vont conduire à une participation grandissante des étudiants eux-mêmes. Les structures syndicales de proximité y sont donc une nécessité. Leurs formes sont très diverses, selon les établissements et les catégories de personnels.

Des «services», organisés le plus souvent au niveau départemental, parfois au niveau des académies, voire national, assurent des missions spécifiques : l'orientation et la psychologie scolaire, avec des centres d'information et d'orientation implantés dans des localités et qui rayonnent sur un ensemble d'établissements, la jeunesse et les sports qui veille à l'encadrement du sport scolaire et dont relève l'éducation populaire, la santé scolaire avec des infirmières affectées à des secteurs couvrant plusieurs établissements, le service social, la protection judiciaire de la jeunesse, la documentation, la recherche pédagogique... Relèvent également du champ de la FSU de grands établissements publics, musées nationaux, bibliothèques, centres culturels, Institut de recherche, etc.

Contribuer à donner conscience à tous ces personnels de leur communauté d'intérêts, mettre en synergie les structures syndicales qu'ils se sont données pour une plus grande efficacité revendicative, capitaliser l'expérience acquise par chacun pour qu'elle profite à tous, représenter l'ensemble des personnels face aux différents pouvoirs, administratifs ou politiques, existant dans les communes, le département, l'académie, la région, telles étaient les missions premières assignées aux sections départementales de la FSU, aux structures fédérales de proximité, locales et d'établissements, et aux coordinations régionales prévues par les statuts qui venaient d'être adoptés. S'y ajoutaient les relations avec les autres partenaires syndicaux, y compris les structures départementales et régionales des confédérations existantes, avec les associations de parents d'élèves, les mouvements de lycéens, les syndicats d'étudiants... et plus généralement l'ensemble du mouvement associatif présent dans les départements.

Les vingt-sept sections départementales animées, au moment de la scission<sup>2</sup>, par Unité et Action et celle animée par l'École émancipée avaient déjà et depuis

---

2. La section départementale des Alpes-de-Haute-Provence, animée par l'École émancipée, qui avait

longtemps, une grande expérience en ce sens. Il leur fallait désormais poursuivre, mais dans un paysage syndical profondément modifié à l'interne, et dans les conditions d'un pluralisme renouvelé et élargi. Mais dans les autres départements, les plus nombreux, tout ou presque était à construire ! Il fallait d'autant plus y réinventer le « fédéralisme » que, à partir des années 1970, les dirigeants de la FEN s'étaient évertués à réduire la capacité d'initiative des sections jusqu'à, dans certains départements, les dévitaliser complètement.

### La dérive bureaucratique

Après la naissance de la FEN autonome, en 1949, quand se mettent en place ses sections départementales, le paysage éducatif est très différent de ce qu'il était devenu au moment de la création de la FSU.

À l'époque, on l'a vu, le lycée est encore réservé à une élite bourgeoise, des collèges municipaux commencent à se multiplier, mais l'entrée en sixième n'est ouverte qu'aux meilleurs élèves, sélectionnés par concours. Les établissements techniques n'en sont qu'au début de leur développement. Quant à l'enseignement supérieur, il n'accueille encore que 160 000 étudiants et les universités ne sont implantées que dans quelques grandes agglomérations.

Au début des années 1950, c'est à la fois le *baby-boom* et l'explosion de la demande pour l'école maternelle. Le nombre d'élèves du premier degré grandit rapidement : il se construit en moyenne, nationalement, une école maternelle et une école primaire par jour. Dans une France encore fortement rurale, la plupart des départements ne comptent que deux ou trois lycées, parfois un seul. Les collèges sont plus nombreux, mais ils ont été construits par les communes, qui gèrent leur fonctionnement matériel, les enseignants y sont des instituteurs spécialisés, et les personnels d'entretien, de cantine, de secrétariat... sont des employés municipaux que la FEN ne syndique pas.

*C'est donc tout naturellement la section départementale du SNI qui constitue l'ossature des sections départementales de la FEN, non pas par volonté hégémonique, mais en raison de l'état du système éducatif. C'est une responsabilité qu'elles assument avec d'autant plus de compétence et d'efficacité que, au SNI, pour des raisons liées à son histoire et aux modalités de gestion administrative des instituteurs, le département est un niveau de structure décisif.*

À la fin des années 1960, le système éducatif connaît d'importants changements : le concours d'entrée en sixième est supprimé et tous les jeunes entrent désormais au collège. Les effectifs des collèges vont augmenter à un rythme rapide : près de 300 000 élèves supplémentaires en 1969-1970 par rapport à l'an-

---

participé à la bataille contre l'éclatement, avait finalement refusé de rejoindre la FSU et était restée au sein de la FEN.

née précédente, plus de 100 000 par an chacune des trois années suivantes. L'État construit, à l'économie, des centaines d'établissements de premier cycle, et les collèges municipaux sont nationalisés. Dans les nouveaux « collèges d'enseignement secondaire », exercent désormais des instituteurs, relevant du SNI, des professeurs relevant du SNES ou du SNEP, et une nouvelle catégorie d'enseignants créée à cet effet, les « professeurs d'enseignement général des collèges » (PEGC), dont la syndicalisation est dévolue au SNI. Les différents personnels ATOSS qui y sont affectés ont un statut national et vont pouvoir adhérer à des syndicats de la FEN.

Du coup, les sections départementales de la FEN s'étoffent et se développent : le SNES et le SNEP, notamment, y tiennent une place croissante. Au lieu de s'en réjouir, les dirigeants de la FEN s'en inquiètent : c'est que, depuis la fin des années 1960, on l'a vu, cinq syndicats nationaux, dont le SNES et le SNEP, se sont donnés des directions Unité et Action, avec des répercussions sur l'orientation de plusieurs départements. En 1963, il y avait quinze départements à majorité Unité et Action, il y en aura vingt-huit en 1969 !

Craignant la contagion, les dirigeants de la FEN chercheront à se prémunir contre tout dérapage. D'où une reprise en main :

- en faisant vivre la tendance majoritaire, devenue UID, dans tous les départements, démarche au demeurant légitime dans une fédération structurée en tendances ;
- en incitant les sections départementales UID à respecter partout l'homogénéité des exécutifs en écartant des responsabilités fédérales départementales les représentants légitimes du SNES et du SNEP et les minoritaires du SNI-PEGC, et à se doter de règlements intérieurs qui permettent de figer les équilibres internes et de ne pas tenir compte des évolutions.
- en organisant de véritables « coups de force » dans certains départements pour maintenir ou installer des directions UID contre l'avis exprimé par les syndiqués<sup>3</sup> ;

---

3. En 1988, à la veille du congrès FEN de La Rochelle, dans les Hautes-Pyrénées, section animée par Unité et Action, les syndiqués consultés individuellement à bulletins secrets, se prononcent à 64,65 % pour Unité et Action, et UID ne recueille que 33,84 %. Au congrès de La Rochelle, après pondération avec le vote des syndicats, vingt et un mandats sur trente-sept seront portés sur l'orientation nationale Unité et Action. Pourtant la direction nationale de la FEN va imposer une direction départementale UID qu'elle maintiendra en place en dépit des protestations nationales et des multiples interventions des syndiqués du département : pétitions, télégrammes, délégations, etc. En décembre 1990, au congrès de la FEN-Rhône section alors animée par UID, l'activité départementale est majoritairement désapprouvée par les structures départementales des syndicats (quatre-vingt-cinq mandats contre, soixante-dix-sept pour, deux abstentions). La direction sortante, soutenue par le national, refusera de céder la place. Il faudra des mois de démarches et de pressions pour que la raison finisse par l'emporter avec la mise en place d'une direction hétérogène respectant le résultat des votes. Dans les Hauts-de-Seine, section également animée par UID, où les syndiqués ont été directement consultés, le rapport d'activité

- en modifiant le règlement intérieur national pour encadrer strictement le fonctionnement des sections.

Au milieu des années 1980, deux nouvelles évolutions majeures interviennent: l'explosion de la demande pour les lycées et pour l'enseignement supérieur, avec les besoins supplémentaires qui vont en découler en termes de constructions, de personnels, de budgets de fonctionnement; la décentralisation qui donne aux régions, dont les conseils sont désormais élus au suffrage universel, des compétences en matière de fonctionnement des lycées, d'organisation et de financement de la formation professionnelle, d'élaboration de la carte universitaire.

La FEN, jusque-là réticente, ne peut échapper plus longtemps à la nécessité de créer des « coordinations régionales » pour affirmer ses exigences à ce niveau et porter appréciation sur les politiques menées. Mais ces coordinations seront composées *exclusivement* par les secrétaires des sections départementales de la FEN présentes dans la région, et en seront statutairement écartées les sections académiques des syndicats du second degré, essentiellement le SNES, le SNEP, le SNETAA pourtant directement concernées ! Un tel dispositif, qui en dit long sur la conception du fédéralisme que les dirigeants de la FEN envisageaient de promouvoir, réduisait considérablement la pertinence de ces « coordinations » face au pouvoir régional dont les compétences en matière d'éducation portaient essentiellement sur les lycées, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels !

De fait, dans la plupart des sections départementales animées par des responsables UID, la coupure entre dirigeants et « pays réel » n'avait jamais été aussi profonde. Le fait qu'en octobre 1992, au congrès de Créteil qui allait ratifier l'exclusion du SNES et du SNEP, il se soit trouvé quarante-neuf secrétaires de sections pour, avec ou sans état d'âme, transformer en mandats *pour* l'exclusion, des votes qui dans leur département s'étaient exprimés *contre*, est révélateur du degré de bureaucratisation auquel avaient conduit les dérives fédérales. Qu'une vingtaine de sections UID aient eu le courage, malgré l'appel à la tribune du secrétaire général de la FEN, de ne pas se prêter à cette manipulation est tout à leur honneur et confirme l'existence parmi nombre de militants UID d'interrogations fortes et de désaccords avec le processus engagé.

---

est là aussi battu (57,1 % contre, 31,3 % pour, le reste en abstentions) et Unité et Action recueille 60,3 % des voix, UID 30,9 %, École émancipée 9,5 %. Là encore, la direction sortante refusera de céder la place. Cette situation scandaleuse sera dénoncée au congrès de Clermont-Ferrand, y compris devant les journalistes qui s'en feront l'écho. Mais, forts du soutien de la direction nationale de la FEN qui invoquera « le droit coutumier », les responsables locaux UID camperont sur leurs positions et continueront, jusqu'à la scission, à confisquer l'exécutif fédéral.

## De la FEN à la FSU dans les sections à majorité UA ou ÉE

Pour les dirigeants de la FEN, l'existence de deux sections départementales animées par l'École émancipée<sup>4</sup> et de vingt-sept sections départementales animées par Unité et Action<sup>5</sup>, était devenue une grosse épine dans le pied.

Certes ces sections faisaient bien leur travail, trop bien même pensaient certains : elles s'efforçaient malgré les consignes nationales de faire vivre à leur niveau un véritable « fédéralisme », elles organisaient la mobilisation des personnels, même quand la FEN ne l'estimait pas opportune, elles étaient appréciées pour leur compétence et leur esprit de responsabilité dans les instances de concertation et face aux pouvoirs locaux... Elles contribuaient ainsi à donner une image positive de la FEN dans leur département ou dans leur région.

Mais voilà, elles contestaient, à l'interne, certains choix de la direction nationale, elles recherchaient l'unité sans exclusive avec les autres forces syndicales au lieu de privilégier les alliances avec la seule CFDT, certaines allaient même jusqu'à élire comme secrétaire départemental des militants du SNES et du SNEP ! Il fallait les mettre au pas !

Au lendemain de la décision « immédiatement exécutoire » du 6 mai 1992 excluant le SNES et le SNEP, la direction de la FEN avait adressé à toutes ses sections départementales une circulaire leur enjoignant de remplacer dans leurs instances les élus membres de ces syndicats. Cette consigne ne sera bien entendu pas appliquée dans les sections opposées à la scission qui vont au contraire continuer à utiliser les moyens dont elles disposaient – journaux, tracts, pétitions, consultations des personnels, tenue de congrès ou d'assemblées générales – pour organiser et élargir la résistance à l'éclatement.

À la rentrée de septembre 1992, le SNES et le SNEP étant provisoirement réintégrés, la situation va rester en suspens. Mais c'est au niveau des responsables départementaux du SNI-PEGC qui refusaient la mise en place du SE que va commencer l'épuration. Ils vont être démis de leurs fonctions par la direction nationale, mais n'en poursuivront pas moins, avec succès, la campagne de syndicalisation au « SNI-PEGC maintenu ».

En fait, c'est surtout après le congrès de Perpignan de décembre 1992, et après le jugement sur le fond du tribunal de grande instance de Paris (6 janvier 1993) déboutant les syndicats qui avaient contesté devant la justice la validité des résultats du congrès de Créteil, que les sections FEN et SNI « rebelles » vont faire l'objet de diverses mesures d'éradication.

4. Alpes-de-Haute-Provence, Oise.

5. Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Marne, Morbihan, Moselle, Rhône, Sarthe, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Vendée, Vienne, Yvelines.

*Les finances.* Les sections départementales FEN et SNI-PEGC bénéficiaient, pour leurs dépenses de fonctionnement d'une délégation de signature attribuée par leur trésorier national respectif, délégation qui va leur être retirée. Celles qui n'avaient pas pris la précaution de transférer sur d'autres comptes leurs fonds – alimentés rappelons-le par les cotisations de leurs adhérents – vont se retrouver temporairement en cessation de paiement.

*Les locaux.* Les situations étaient très diverses selon les départements. Certaines sections FEN étaient logées dans des bourses du travail et partageaient leurs locaux avec le SNI-PEGC et d'autres syndicats, dont parfois les structures départementales du SNES et du SNEP; d'autres avaient leurs propres locaux dans le cadre d'opérations immobilières réalisées avec le SNI-PEGC ou dans certains cas avec la fédération des œuvres laïques et d'autres associations post et périscolaires. Il va donc y avoir batailles au couteau pour la disposition de ces locaux, avec pressions du national sur les municipalités ou les conseils généraux s'agissant des bourses du travail, constats d'huissier et procédures judiciaires quand il s'agissait de locaux propres, avec dans les deux cas des issues diverses.

*Les heures de décharges.* Peu nombreuses au niveau de la FEN, plus importantes au niveau du SNI-PEGC, elles étaient attribuées nominativement par les directions nationales, via le ministère, qui informait les autorités locales. Elles vont être retirées du jour au lendemain à leurs bénéficiaires en place et attribuées à d'illustres inconnus. Dans la plupart des départements des arrangements locaux ont pu être négociés avec l'administration dans l'attente des élections professionnelles de décembre 1993. Mais dans certains, les services ont appliqué avec zèle les directives du ministère. Dans quelques-uns de ces départements les sections décideront d'entrer en conflit ouvert avec leur administration de tutelle, en demandant aux bénéficiaires de ces heures de décharge de ne pas tenir compte des injonctions qui leur étaient signifiées et de ne pas reprendre un service à temps complet. De ce fait des militants ont subi des sanctions financières qui ne seront réparées qu'un an plus tard, quand la FSU aura fait la preuve de sa représentativité.

*Les représentations institutionnelles.* Au niveau départemental et académique, les sections FEN étaient représentées dès qualités dans de nombreuses structures officielles de concertation : comités techniques paritaires, comités des œuvres sociales, Comité de la formation continue, etc. Dans ces structures institutionnelles, les représentants syndicaux n'étaient pas élus par les personnels, comme c'est le cas dans les commissions administratives paritaires qui gèrent les carrières, mais désignés par leur organisation départementale, au prorata de leur influence. Tous ces représentants vont être démis de leurs mandats par la direction nationale, et remplacés par d'autres, désignés d'en haut et sans assise départementale, ce qui leur ôtait toute pertinence et toute crédibilité. Là encore

des arrangements locaux ont souvent pu être trouvés, dans l'attente des élections professionnelles.

Les sections départementales «rebelles» étaient signataires de l'appel à constituer des «Comités de liaison unitaires». Mais partout où cela sera possible, elles conserveront aussi longtemps qu'elles le pourront, la forme «FEN» dont elles tenaient leur légitimité face à l'administration, prendront la forme «CLU» quand elles ne pourront plus faire autrement, et tiendront des congrès départementaux pour se transformer en sections de la FSU dès que cela deviendra possible. Le passage de la FEN à la FSU se fera d'autant plus facilement que les statuts de la nouvelle fédération prévoient explicitement, à titre transitoire, la reconduction dans les bureaux exécutifs départementaux des ex-secrétariats des FEN départementales.

### **De la FEN à la FSU dans les sections à majorité UID**

Dans les quelque soixante-dix départements à majorité UID, la situation était bien entendu très différente. Depuis plusieurs années déjà, chacune d'elle était suivie de très près par la direction nationale pour geler la situation et empêcher tout changement d'orientation quitte, on l'a vu, à procéder ici ou là à des coups de force. En 1992, les pressions du national vont être plus insistantes encore – décharges de service à la clé – pour obliger les sections qui renâclaient à surmonter leurs états d'âme et à appliquer sans faiblesse les consignes nationales.

C'est donc avec zèle que la plupart des sections UID mettront en œuvre à leur niveau les mesures d'épuration à l'encontre des élus Unité et Action et École émancipée du SNES et du SNEP, puis après Perpignan, des adhérents du SNETAA membres des instances départementales de la FEN et, dans le SNI-PEGC devenu SE, des élus Unité et Action ou École émancipée membres des conseils syndicaux départementaux.

Pour ces exclus du SNI-PEGC opposés à l'extension unilatérale du champ de syndicalisation du SE, l'essentiel à la rentrée scolaire 1992-1993, c'était de gagner, auprès des instituteurs, des professeurs d'école, des PEGC, la bataille de la syndicalisation au «SNI-PEGC maintenu».

Il faut bien mesurer ce que cela représentait d'efforts personnels et de détermination : ils n'avaient, au début, ni argent, ni locaux, ni moyens de décharge, ni reconnaissance institutionnelle, ni expérience... Ils n'étaient que quelques-uns à se partager les zones de prospection, les écoles à visiter, les enseignants à convaincre... et ils avaient contre eux l'administration, mais aussi les responsables de la FEN et du SE qui unissaient leurs efforts pour leur mettre des bâtons dans les roues et tenter de les décourager.

La plupart avaient tout à apprendre. Il fallait se donner les moyens de tenir à jour une trésorerie et le listing des adhérents, de rédiger, confectionner et diffuser

un bulletin syndical régulier, de tenir des permanences syndicales, de rencontrer les autorités hiérarchiques, de se faire connaître auprès des municipalités, de nouer des contacts avec les médias locaux...

Le pari sera tenu, et le 16 décembre 1992, à son premier congrès national, le SNUipp pourra se prévaloir de la présence organisée du nouveau syndicat dans la quasi-totalité des départements.

Les toutes jeunes sections du SNUipp seront partie prenante des multiples actions «carte scolaire» qui, dès janvier 1993, se multiplieront dans de nombreux départements et dans les académies, et assureront une participation remarquée des instituteurs à la puissante manifestation nationale pour le service public d'éducation organisée le 7 février 1993 à Paris, à l'appel du SNES, du SNEP, du SNESup, du SNUipp, du SNPIUFM, du SNPES-PJJ.

Dans ces soixante-dix départements, l'activité des CLU, amorcée à l'automne 1992, va se développer au premier trimestre 1993, d'une part pour organiser l'action revendicative commune, d'autre part pour aider les militants ATOSS, qui avaient tenu à assurer une présence visible dans la manifestation du 7 février, et qui étaient en train de fonder leurs syndicats spécifiques. Aussitôt après le dépôt des statuts nationaux de la FSU, ces CLU départementaux se transformeront en sections départementales de la FSU.

Les liens qui s'étaient noués en 1992 dans la bataille commune *contre* l'éclatement de la FEN, vont s'élargir et s'approfondir, mais désormais *pour* construire la nouvelle fédération.

## 6. Une entrée en scène fracassante (1993-1994)

Dans le nouveau contexte politique issu des élections législatives de mars 1993, la toute jeune FSU allait défrayer la chronique sociale : elle va s'affirmer de façon spectaculaire dans la rue en octobre 1993 ; elle va être la grande gagnante des élections professionnelles enseignantes de décembre 1993 ; elle va jouer un rôle important dans l'exceptionnelle mobilisation des défenseurs du service public et de la laïcité contre les dispositions Bayrou en faveur de l'enseignement privé ; elle tiendra toute sa place aux côtés des lycéens et des étudiants dans la bataille contre le « Contrat d'insertion professionnelle » mis en place par le gouvernement Balladur.

### Le nouveau contexte politique

La dernière phase d'élaboration des statuts de la FSU se situait au moment même où, dans le pays, se déroulait la campagne politique pour le renouvellement de l'Assemblée nationale élue en 1988.

À l'issue des scrutins des 21 et 28 mars 1993, la droite revient aux affaires. Elle gagne 217 sièges par rapport aux élections de 1988, et obtient ainsi 485 sièges (RPR + UDF + divers droite) sur 577 ! La gauche s'effondre, en voix et en sièges ; avec, globalement, 31 % au premier tour elle fait son plus mauvais score depuis la Libération ; le PS perd les deux tiers de ses voix au premier tour et n'a plus que 53 députés (- 205) et le PCF, qui perd la moitié de ses voix, n'en a plus que 24 (- 3).

Mitterrand désigne Balladur comme Premier ministre : ce sera la deuxième « cohabitation ». Le nouveau gouvernement est aussitôt mis en place, avec notamment François Bayrou à l'Éducation nationale, François Fillon à l'enseignement supérieur, Nicolas Sarkozy au budget, Charles Pasqua à l'intérieur, Michel Giraud au travail...

Fort de son score dans le pays et de sa *majorité inégalee* à l'Assemblée nationale, le nouveau gouvernement va utiliser le thème de la fatalité de la crise et mettre en avant les déficits de l'État et des caisses de la Sécurité sociale, pour annoncer un « programme de redressement économique et social » dévastateur pour les salariés et le pays : blocage des salaires des fonctionnaires, économies budgétaires dans tous les domaines, doublement de la CSG, augmentation des taxes sur la consommation, allongement à quarante ans de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite sécu à taux plein et prise en compte non plus des

dix, mais des vingt-cinq meilleures années, politique de «maîtrise des dépenses de santé»... Dans le même temps, les entreprises et les revenus financiers devaient bénéficier de nouvelles exonérations de cotisations et de divers allégements fiscaux.

À l'exception de la CGC, qui jugera «courageux» le plan Balladur, toutes les organisations syndicales de salariés souligneront la gravité des mesures annoncées et leur inefficacité au regard des défis auxquels était confronté le pays. En revanche, le Conseil national du patronat français – le futur Medef – saluera ce plan comme «susceptible de restaurer la confiance des chefs d'entreprise».

François Bayrou, nouveau ministre de l'Éducation nationale, annonça d'emblée sa volonté de supprimer les limitations existantes au financement public des constructions et de l'entretien des collèges et des lycées privés. Quant à Charles Pasqua, le ministre de l'intérieur, il entendait réformer le code de la nationalité, renforcer les contrôles d'identité, rendre plus difficiles les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

C'est dire que la FSU allait devoir, très vite, faire la démonstration de son utilité sur au moins trois terrains : l'école, le social, le sociétal.

### Mettre la FSU en ordre de marche

Au lendemain de la conférence de presse du 14 avril 1993 annonçant la naissance de la FSU, les journalistes avaient rédigé des articles à tonalité sympathique. Il faut dire que ce mariage improbable entre le SNES et le SNETAA, entre Unité et Action et l'École émancipée, ainsi que le contenu et le style des interventions de Michel Deschamps, suscitaient leur curiosité. Mais ce qui dominait, c'était le scepticisme sur la pérennité de la nouvelle fédération et, pour le moins, sur sa capacité à faire de l'ombre à la puissante fédération de l'Éducation nationale qui, meurtrie par la crise de 1992 mais forte de ses appuis politiques et de son réseau mutualiste et associatif, leur semblait être d'une solidité inébranlable.

Mais il ne suffisait pas de déposer des statuts et de tenir une conférence de presse pour que la FSU soit d'emblée opérationnelle. Restait à la mettre en état de marche.

Il fallait constituer les instances délibératives prévues par les statuts transitoires, d'abord au niveau de chaque département et ensuite seulement au niveau national puisque les départements étaient représentés dans le conseil délibératif fédéral national (CDFN). Compte tenu des délais nécessaires, le premier CDFN, le parlement de la FSU, se tint les 10 et 11 juin 1993. En attendant, le bureau exécutif, composé d'un représentant de chaque syndicat et de chaque tendance, assurait la vie de la fédération, et prenait les décisions selon la règle de l'unanimité.

C'est Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP (enseignement agricole public), membre jusqu'à la fin 1992 du bureau fédéral national de la FEN

au titre d'Unité et Action, qui sera désigné, provisoirement jusqu'à son élection en bonne et due forme par le premier CDFN, comme le secrétaire général de la FSU. Outre ses qualités personnelles appréciées par tous, il avait l'avantage d'être le responsable d'un syndicat dont les caractéristiques étaient perçues par chacune des composantes comme une garantie au regard des principes auxquels elle était attachée : le SNETAP était en effet un syndicat multicitégoriel rassemblant l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants ou non ; ses effectifs – 3 220 adhérents en 1992-1993 – écartaient tout risque d'une éventuelle volonté hégémonique ; il n'était pas structuré en tendances, mais organisait à l'occasion des congrès nationaux de la FEN, une consultation individuelle de ses adhérents sur l'activité et l'orientation de sa fédération. Pendant les premières années de la FSU, Michel Deschamps va jouer un rôle éminent pour sa montée en puissance et pour la promotion de son image :

- Il fallait réaliser au plus vite la première mouture de la revue fédérale *Pour*, nécessaire pour rendre visible auprès des adhérents des différents syndicats affiliés, leur appartenance commune à la nouvelle fédération, dont ce premier numéro précisait les modalités de fonctionnement et les grands axes revendicatifs.
- Il fallait, en s'appuyant sur les compétences qui s'étaient révélées dans les commissions de travail du Comité national de liaison unitaire, mettre en place et de façon pluraliste les «secteurs d'activité» chargés de préparer la réflexion et les décisions des instances de la fédération.
- Il fallait, avec les syndicats concernés, rencontrer les ministres en charge des différents domaines d'intervention de la FSU, pour leur présenter la nouvelle fédération et exposer ses priorités.
- Il fallait prendre contact avec les autres partenaires syndicaux, dans l'Éducation nationale, dans la fonction publique, et au niveau interprofessionnel. Il fallait également rencontrer les partenaires mutualistes et associatifs du monde de l'enseignement.

Le premier CDFN sera, pour les quelque cent dix militants qui y ont participé, un événement marquant. C'était vrai, naturellement, pour les représentants des nouveaux syndicats nationaux qui venaient tout juste de se constituer, ou pour les représentants des sections FSU créées *ex nihilo* dans les départements où UID était majoritaire ; mais c'était vrai aussi pour les «vieux routiers» de l'activité fédérale, responsables de syndicats nationaux «installés», anciens membres des instances nationales de la FEN, représentants des sections départementales à majorité Unité et Action ou École émancipée.

Pour les uns comme pour les autres, cette première réunion du «parlement» de la FSU était à la fois l'aboutissement d'une longue bataille pour créer une alternative à l'éclatement de la FEN et le début d'une nouvelle aventure commune.

C'était surtout la première occasion d'expérimenter les règles de fonctionnement que la FSU s'était donnée et notamment la majorité qualifiée à 70%.

La façon dont allait se dérouler la réunion et la pertinence des décisions prises auraient une portée emblématique. De fait, le climat fut chaleureux et consensuel, et toutes les décisions furent prises, cette fois-là, à la quasi-unanimité. Le CDFN :

- confirma Michel Deschamps comme secrétaire général de la FSU et désigna comme trésorier national, Jean-Paul Cagne, secrétaire général du SNASUB (personnels administratifs et des bibliothèques) ;
- fixa à la première quinzaine d'avril 1994 la date du congrès fondateur ;
- décida de créer un Centre de formation syndicale et un Institut de recherches ;
- porta appréciation sur le plan Balladur et appela à la riposte unitaire ;
- se prononça sur les premières orientations annoncées par le ministre de l'Éducation nationale et prit l'engagement d'organiser la mobilisation dès la rentrée ;
- s'exprima sur les dispositions Pasqua et appela à participer aux manifestations unitaires prévues le 19 juin 1993.
- adopta un appel pour la campagne de syndicalisation et pour les élections professionnelles.

Au cours de cette première instance, des membres du CDFN de sensibilité UID, indiqueront qu'ils se constituaient en tendance et qu'ils présenteraient un texte d'orientation pour le congrès fondateur. Ainsi, la palette du pluralisme de la FSU se trouvait élargie.

### **17 octobre 1993 : la FSU s'affirme dans la rue**

C'est à la rentrée scolaire 1993 que la FSU allait prendre son élan. Il y avait en effet du pain sur la planche : Au cours de l'été, le gouvernement avait promulgué les nouvelles modalités annoncées concernant la retraite. Ces mesures, habilement mises en œuvre de façon progressive pour les rendre quasi indolores aux actifs proches de la retraite, ne concernaient que les salariés du privé. Mais il ne fallait pas être grand clerc pour comprendre que les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques seraient les prochaines cibles.

Les négociations salariales dans la fonction publique, dont la FSU malgré ses demandes était écartée, s'ouvriraient début octobre avec des propositions qui faisaient de 1993 une «année blanche» et qui prévoyaient pour les deux années à venir un simple alignement sur les prix<sup>1</sup>.

---

1. Sur les sept fédérations de fonctionnaires officiellement reconnues, cinq (FEN, FGAF, CFDT, CFTC, CGC) apposent leur signature.

En matière d'éducation, la FSU était confrontée à une rentrée rendue plus difficile par les mesures d'économies décidées au printemps, à un projet de budget 1994 insuffisant et à des réformes contestées concernant les lycées, l'enseignement professionnel, et à nouveau l'enseignement supérieur alors même que le conseil constitutionnel venait, au cours de l'été d'annuler la loi que Bayrou avait fait voter de façon expéditive en juin.

La «loi quinquennale» présentée par le ministre du travail, faisait de l'apprentissage une voie privilégiée de la formation professionnelle des jeunes et dynamitait nombre de dispositions du code du travail.

La modification de la loi Falloux avait été adoptée à la sauvette en première lecture par l'Assemblée nationale et le Comité national d'Action laïque envisageait une initiative pour début octobre.

L'action unitaire s'imposait donc dans de multiples domaines. Mais les demandes de rencontres proposées par la FSU auprès des organisations syndicales de l'enseignement, de la fonction publique, auprès des confédérations, auprès du Comité national d'action laïque, restaient sans réponse. Même fin de non-recevoir de la part des ministres que la FSU demandait à rencontrer pour leur faire part de ses réactions et de ses propositions. Comme il n'était pas question d'attendre les résultats des élections professionnelles de décembre pour essayer d'être entendue, la FSU organisa une manifestation nationale à Paris, le 17 octobre pour affirmer dans la rue qu'elle existait et pour faire connaître ses revendications.

Cette première manifestation, avec un rassemblement-meeting à la Bastille suivi d'un défilé jusqu'à l'Opéra, connut un grand succès – 30 000 participants venus de toute la France – et fera beaucoup pour l'image de la FSU qui affirmait ainsi d'emblée sa capacité de mobilisation et d'organisation. Son caractère festif et coloré, avec ses ballons, ses banderoles, ses drapeaux, ses musiques, ses animations de rue, les chansons, les danses, les costumes inventés par les participants, donnaient un coup de jeune qui tranchait avec les défilés syndicaux traditionnels et allaient d'ailleurs faire école. Les représentants nationaux des syndicats d'étudiants et de lycéens avaient tenu à être présents.

La télévision et la presse en rendront largement compte, d'autant plus que, après les grèves et les manifestations organisées le 12 octobre par les syndicats de plusieurs entreprises publiques (Poste, SNCF, RATP, EDF-GDF, Air France), c'était le premier mouvement revendicatif national dans l'éducation, la recherche, la culture depuis la mise en place du nouveau gouvernement. Du coup, plus personne ne pouvait faire semblant d'ignorer la nouvelle fédération. La FSU rencontra la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), puis la CGT. Elle fut reçue à Matignon, non pas encore par le Premier ministre, mais par deux de ses conseillers.

*Les élections professionnelles n'avaient pas encore eu lieu, mais la représentativité de la FSU était en train de se construire sur le terrain.*

## Réussir la syndicalisation

C'était un enjeu majeur pour chacun des syndicats de la FSU et pour la FSU elle-même. En même temps c'était un premier test sur la façon dont les syndiqués et plus généralement les personnels avaient perçu les événements de l'année précédente. Les situations étaient diverses selon les syndicats, mais pour tous, il y avait des incertitudes.

En 1992-1993, le SE n'avait pratiquement pas «mordu» sur le SNES et le SNEP. Qu'en serait-il à la rentrée et tout au long de l'année scolaire 93-94?

Le SNETAA était dans une situation particulière : dans huit académies, ses responsables locaux avaient fait le choix du SE<sup>2</sup>. Dans quelle mesure seraient-ils suivis par les adhérents?

Le SNUipp, dès la rentrée 1992 et sous l'appellation «SNI-PEGC maintenu», avait remarquablement réussi sa campagne de syndicalisation. Mais peut-être avait-il bénéficié de l'ambiguïté créée par son intitulé? Qu'en serait-il à la rentrée 1993, sous le nouveau sigle SNUipp<sup>3</sup>?

Les syndicats de la FEN qui l'avaient quitté au premier trimestre 1993 pour participer à la construction de la FSU avaient bien entendu conservé leurs adhérents. La FEN avait aussitôt créé des structures concurrentes qui allaient être opérationnelles à la rentrée 1993. Quel serait leur impact?

Quant aux syndicats ATOSS qui s'étaient constitués au premier trimestre 1993, ils avaient tout à faire : les personnels relevant de leur champ d'intervention et qui étaient intéressés par leur démarche attendaient pour la plupart la rentrée scolaire 1993 pour adhérer.

Chacun avait donc intérêt à une campagne de syndicalisation ouverte, conquérante, inventive, répondant aux questions de fond que se posaient les personnels sur l'utilité du syndicalisme en ces temps de reculs sociaux, et à leurs interrogations sur l'éclatement de la FEN et sur la création de la FSU.

Le bilan global fut très prometteur<sup>4</sup>: les syndicats «installés» gagneront des syndiqués, à l'exception du SNETAA, dont une partie des adhérents va, très provisoirement d'ailleurs, être «confisquée» au profit du SE dans les huit académies dissidentes. Le SNUipp atteindra les 40 000 adhérents. Les nouveaux syndicats

2. Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

3. Le SE avait introduit et gagné un recours en justice interdisant l'utilisation du sigle SNI-PEGC.

4. Effectifs comptabilisés par la trésorerie de la FSU pour l'année scolaire 1993-1994: SNES: 76 595 (+ 4857); SNEP: 10 117 (+ 757); SNETAA: 14 848 (- 1929); SNUipp 39 952 (+ 5000); SNESup 5 033 (+800); SNETAP: 3 505 (+ 288); SNPES-PJJ: 1 166 (+58); EPA: 142; SNPI: 189; SNASUB: 1 665; SNICS: 701; SNUASEM: 205; UNATOS: 1 060; SNAC: 310.

ATOSS obtiendront des résultats encourageants, certes encore éloignés de ceux obtenus par leurs homologues de la FEN, mais d'autant plus honorables qu'ils n'étaient pas encore implantés sur tout le territoire.

En cours d'année scolaire, les affiliations à la FSU d'un syndicat d'ouvriers, techniciens, personnels de service, l'UNATOS, issu de la FERC-CGT et alors exclusivement présent en région Provence-Côte d'Azur, et du SNAC (affaires culturelles) issu de la FEN, allaient apporter des forces nouvelles et élargir le spectre de la Fédération.

### **Les élections professionnelles**

La syndicalisation était donc bien partie, mais le test le plus attendu était celui des élections professionnelles de décembre 1993, destinées à renouveler les diverses commissions administratives paritaires des enseignants du premier et du second degré, départementales et nationales pour les instituteurs et les professeurs des écoles, académiques pour les professeurs d'enseignement général des collèges, académiques et nationales pour les autres corps de professeurs du second degré. Le test serait d'autant plus significatif que 720 000 enseignants étaient concernés et justement ceux qui avaient été au cœur de la crise de l'année précédente. Dans ces élections, ce n'était pas la fédération qui était engagée, mais ses syndicats nationaux concernés. Pour autant leurs résultats, une fois globalisés, seraient déterminants pour mesurer le nouveau rapport de forces après l'éclatement de la FEN et la création de la FSU. D'où quelques interrogations.

La présence, pour la première fois, du SE sur le terrain du SNES, du SNEP, du SNETAA, ne risquait-elle pas d'écorner leurs résultats ? Si oui, dans quelle mesure ? De son côté, le SNEP, pour la première fois au niveau national, présentait des candidats chez les « chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive » qui relevaient jusque-là du SNEEPS, syndicat FEN qui, on s'en souvient, s'était intégré dans le SE en juin 1992. Quelles seraient les incidences de cette redistribution des cartes ? Mais l'interrogation la plus forte, et la plus décisive, portait sur la confrontation du SNUipp et du « syndicat des enseignants » chez les instituteurs et les professeurs des écoles.

Or les résultats du SNUipp vont dépasser les prévisions les plus optimistes. D'emblée, avec 27,59 % des suffrages, il va largement devancer le SGEN-CFDT (13,62 %) et la FNEC-FO (9,80 %) et obtenir la deuxième place, derrière le SE, qui certes restait premier avec 36,94 % mais perdait 24,87 % par rapport au scrutin de décembre 1990. De plus, le SNUipp obtenait la première place dans trente-six départements, les trente et un à majorité Unité et Action, l'Oise à majorité École émancipée, mais aussi quatre de l'ex-SNI à majorité UID<sup>5</sup>.

---

5. Haute-Loire, Lozère, Territoire de Belfort, Yonne.

Le SNES, globalement (certifiés, agrégés, adjoints d'enseignement, personnels d'éducation et d'orientation, etc.), avec 56,70% des suffrages (+0,2%) se maintenait. Le SE obtenait 4,02%, au détriment, non pas du SNES, mais vraisemblablement du SGEN-CFDT et du SNALC-CSEN.

Chez les professeurs d'éducation physique et sportive, le SE, avec 6,55%, mordait un peu sur le SNEP-FSU qui faisait quand même le score remarquable de 80,36% des suffrages (-2,95 points) Mais, surprise significative, le SNEP devenait du premier coup majoritaire chez les chargés d'enseignement d'EPS (52,23%), alors que le SNEEPS désormais intégré au SE, qui en 1990 avait recueilli 85,60%, s'effondrait à 36,48%.

Le SNETAA tenait bon malgré la défection de certaines académies<sup>6</sup>: il restait de loin le premier parmi les professeurs de lycées professionnels avec 42,25% des suffrages (-5,65 points). Le SE, avec 9,09% se trouvait en quatrième position, derrière la CGT (22,96%), le SGEN (12,88%) et devant FO (8,30%).

*Globalement, la FSU recueillait 39,26%, loin devant la FEN (23,02%) et devenait ainsi, quelques mois seulement après sa création, l'organisation la plus représentative dans l'Éducation nationale.*

Ce basculement, et son ampleur, consacraient l'échec de la stratégie et de l'orientation mises en œuvre par les dirigeants de la FEN et du SE: les personnels qui aux scrutins précédents continuaient à faire majoritairement confiance au SNI-PEGC, les rendaient désormais, à juste titre, responsables de la scission; ils sanctionnaient aussi leurs complaisances vis-à-vis des gouvernements, de gauche d'abord puis depuis peu de droite, qui s'étaient succédé au cours des trois dernières années.

Cette situation va provoquer un mini-tsunami médiatique, syndical et politique. La presse, y compris régionale, va naturellement évoquer et commenter l'événement, d'autant plus qu'il était inattendu et qu'il consacrait une modification du rapport des forces au sein du syndicalisme enseignant, aux niveaux national, académique et départemental.

À la FSU ce sera bien entendu l'enthousiasme et un encouragement à poursuivre. Les syndicats ATOSS récemment créés y trouveront un argument de plus pour leur développement.

Le SE et la FEN accuseront le coup : «*Nous n'avons pas atteint l'objectif que nous nous étions fixé*», reconnut Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SE dans l'éditorial de *L'Enseignant* (n° 12, 8 janvier 1994). Et dans son témoignage Guy Le Néouannic (2005) estima que «*cet échec affaiblissait la FEN et ternissait son image*».

---

6. Le SNETAA devancera le SE dans sept des huit académies «dissidentes» ; il ne sera derrière le SE que dans l'académie de Toulouse.

Les confédérations qui jusque-là regardaient la FSU avec une certaine condescendance vont devenir plus attentives à ses initiatives unitaires, d'autant plus que leurs syndicats concernés par ces élections y avaient laissé quelques plumes<sup>7</sup>. Mais le plus important, c'était l'obligation désormais pour le pouvoir politique et notamment le ministre de l'Éducation nationale et ses services départementaux et académiques, de prendre en compte le nouveau paysage syndical et de reconnaître la représentativité que les personnels venaient d'accorder au SNUipp et à la FSU, en donnant leur place à leurs représentants dans les diverses instances de concertation, en les faisant bénéficier au prorata de leur influence des décharges de service et des autorisations d'absence syndicales prévues par la loi.

La représentativité de la FSU allait être confortée quelques semaines plus tard par les élections professionnelles chez les personnels de l'administration scolaire et universitaire de catégorie C, et chez les infirmières, conseillères de santé. Quelque 40 000 personnels allaient ainsi, en votant pour leurs représentants, donner leur avis notamment sur la façon dont ils avaient apprécié la crise de l'année précédente. Les deux syndicats de la FSU concernés, le SNICS et le SNASUB, n'avaient qu'un an d'existence et ils étaient en concurrence non seulement avec leurs homologues de la FEN dont ils étaient issus, jusque-là fortement majoritaires parmi ces catégories de personnels, mais aussi avec des syndicats liés aux diverses confédérations et dont l'audience était loin d'être marginale.

Là encore, les résultats vont faire choc.

Le SNICS-FSU prendra d'emblée *la première place* avec 39,42% des suffrages, devançant le SNIES-FEN qui, avec 38,02% perdait la moitié de ses voix ;

Le SNASUB, avec 18,49% des suffrages, se placera en seconde position, derrière la FEN certes (44,15%), mais nettement devant FO (14,05%), la CGT (9,61%), et la CFDT (9,48%). D'autres élections eurent lieu en 1994-1995, concernant cette fois quelque 30 000 administratifs de catégorie B et A: dans tous les cas de figure, le SNASUB prit la deuxième place.

Quant au SNUASEN, dès ses premières élections (mars 1995), il entrait dans la «cour des grands» en recueillant parmi les assistant-e-s sociales scolaires de l'Éducation nationale, 29,68% des suffrages, au détriment du SNASEN-FEN (34,84%, soit une perte de 10,89 points), du SGEN-CFDT (33,10% soit - 10,26 points), du SGPN-CGT (2,38%, soit - 8,52 points).

Ces succès, remarquables pour des syndicats qui n'avaient pas encore eu le temps de faire leurs preuves, confirmaient dans ces secteurs aussi, le discrédit des syndicats de la FEN qui étaient de plus en plus perçus comme ne prenant

---

7. Seul le SNEC-FO se maintenait avec, globalement, 8,72 % des suffrages (+0, 39 %).

pas suffisamment en charge les revendications des personnels. Le SNICS et le SNASUB avaient également bénéficié de ce que les observateurs appelleront «l'effet U», c'est-à-dire leur appartenance à la FSU, désormais première, et qui présentait l'image d'une fédération unitaire et dynamique.

*Sa représentativité, désormais reconnue, donnait à la FSU des droits, mais surtout des devoirs. Il ne fallait pas décevoir, et par conséquent assumer pleinement ses responsabilités. Elle allait en avoir bientôt l'occasion et de façon éclatante.*

### **La bataille contre les mesures antilaïques de Bayrou**

Les dispositions supprimant les limitations de la loi Falloux<sup>8</sup> au financement public des investissements en faveur de l'enseignement privé, allaient déclencher dans tout le pays une mobilisation sans précédent, dans laquelle la FSU joua un grand rôle, et qui obligea le gouvernement à abandonner son projet.

Le texte modifiant la loi Falloux avait été examiné en urgence et adopté par l'Assemblée nationale en première lecture à la veille des vacances scolaires de l'été 1993. Mais Mitterrand refusa de le mettre à l'ordre du jour de la session parlementaire extraordinaire de juillet, ce qui obligeait le gouvernement à reprendre la procédure à l'automne.

Malgré les réticences initiales du SE<sup>9</sup>, la FEN avait insisté pour que le Comité national d'Action laïque (CNAL) appelle à une mobilisation des défenseurs de la laïcité et la date du 3 octobre avait été avancée pour une manifestation nationale. À la rentrée scolaire 1993-1994, François Bayrou annonça qu'il suspendait la procédure parlementaire dans l'attente des résultats d'une mission d'information sur la sécurité dans les établissements, publics et privés, qu'il avait confiée au doyen Vedel.

Le Comité national d'action laïque décida alors de différer la manifestation mais mit aussitôt sur pied un «collectif», auquel participèrent, au début, une quarantaine d'associations – dont la FSU et plusieurs de ses syndicats – pour préparer la poursuite de l'action et faire face à toute éventualité.

Le 13 décembre 1993, le jour même où le doyen Vedel rendait public son rapport, Bayrou déposait son projet de loi sur le bureau du Sénat, pour un vote programmé avant Noël.

---

8. Depuis 1850, l'article 69 de la loi Falloux limitait au maximum à 10 % du coût total, la possibilité pour les collectivités publiques de financer les constructions et les dépenses d'entretien des collèges et des lycées privés. C'est cette limitation que Bayrou entendait supprimer.

9. À son congrès de Nantes (1-2-3 juin 1993), le SE, tout en réaffirmant son attachement aux principes de la laïcité, avait estimé que, compte tenu de l'état de l'opinion publique, il valait mieux, «jouer la carte de l'ouverture». Cette position avait provoqué un vif débat dans les instances nationales de la FEN (voir *FEN hebdo*, n° 484, 15 juillet 1993) qui allait conduire le SE à une position heureusement plus combative.

Il fallait donc faire vite. Le SNUipp, le SNES, le SNEP, la FSU appellèrent aussitôt les personnels à la grève pour le 17 décembre. Le SE, immédiatement contacté, après une courte hésitation, y appela également, ainsi que le SGEN et l'UNSEN-CGT. Les résultats des élections professionnelles n'étaient pas encore connus, mais la FSU avait déjà, en cette circonstance, joué son rôle de première fédération dans l'Éducation nationale.

La grève fut puissante, notamment chez les instituteurs, et les manifestations organisées dans l'urgence à Paris et dans la plupart des grandes villes rassemblèrent des dizaines de milliers de personnes, la plupart derrière les banderoles de la FSU et de ses syndicats. De toute évidence, les personnels n'acceptaient pas que l'enseignement privé bénéficie de subventions accrues, alors même que le service public voyait ses moyens réduits. L'ampleur de la grève et des manifestations allait «booster» la détermination des forces laïques : le «collectif de défense du service public», qui rassemblait désormais une centaine d'organisations, appela à une manifestation nationale à Paris, pour le dimanche 16 janvier 1994.

Avec *un million de participants*, la manifestation du 16 janvier 1994 fut d'une puissance exceptionnelle. Elle s'inscrit dans ces quelques événements majeurs dans l'histoire d'une nation où s'expriment les valeurs profondes d'un peuple et dont le pouvoir politique est obligé de tenir compte.

Le 14 janvier 1994, deux jours avant la manifestation, le Conseil constitutionnel censura l'essentiel du projet de loi, jugé non conforme à la Constitution. Quelques jours après la manifestation, le gouvernement l'abandonna complètement.

Le rapport des forces dans l'éducation, et même au-delà, s'en trouva durablement modifié : François Bayrou fut désormais plus à l'écoute des personnels, plus attentif aux réactions et aux propositions des organisations syndicales, plus soucieux, au moins dans le discours, de la défense du service public.

On ne mesure pas toujours, vu de l'extérieur, ce que représente de mobilisation militante et d'initiatives l'organisation d'une manifestation d'une telle ampleur : il faut en effet, et jusque dans des villages, tenir des réunions, rédiger, réaliser, diffuser des tracts, collecter des fonds, recenser les participants, organiser leur transport, prévoir la restauration, confectionner banderoles, drapeaux, ballons, costumes, pancartes, se mettre d'accord sur les slogans, assurer l'animation, la sécurité et le bon déroulement des cortèges...

Les sections départementales de la FSU y prirent évidemment toute leur part aux côtés des autres organisations appelantes. Mais pour les soixante-dix sections récemment mises en place dans les départements où l'ex-FEN avait été dirigée par UID, ce travail en commun avec les partenaires syndicaux – FEN comprise –, associatifs et politiques, fut l'occasion de se faire connaître et de s'affirmer.

Il en sera de même au niveau national, et comme les résultats des élections professionnelles avaient été rendus publics quelques jours seulement avant la manifestation du 16 janvier, Michel Deschamps fut très sollicité pendant et après la manifestation par les journalistes, les radios, les télévisions, ce qui donna l'occasion à la FSU d'être fortement présente dans les médias.

À deux mois de son congrès fondateur, la FSU venait, dans cette bataille, de prendre une dimension nouvelle. Le ministre de l'Éducation nationale reçut la FSU pour la première fois, le 20 janvier 1994, et le président de la République le 18 février.

### **Avec la jeunesse en ébullition contre le contrat d'insertion professionnelle**

À peine sorti des mobilisations provoquées par sa tentative de libérer les investissements publics pour l'enseignement privé, le gouvernement Balladur va être confronté à une puissante contestation lycéenne et étudiante face à sa volonté d'instaurer pour les jeunes entrant dans un premier emploi, une sorte de Smic au rabais, de montant variable selon le niveau de formation, baptisé contrat d'insertion professionnel (CIP). Un décret en ce sens sera publié à la fin février 1994.

Ce décret, condamné par toutes les organisations syndicales, fut à juste titre perçu par les jeunes et les salariés comme un refus de reconnaître les qualifications, une volonté de réduire davantage encore le coût du travail, une stigmatisation de la jeunesse.

Il va provoquer une très grande effervescence chez les lycéens et chez les étudiants, et plus particulièrement parmi ceux qui préparaient des brevets de techniciens supérieurs ou des diplômes universitaires de technologie.

Les grèves et les manifestations vont se multiplier tout au long du mois de mars dans les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, avec trois temps forts particulièrement spectaculaires, les 10, 12 et 17 mars.

Toutes les fédérations syndicales de l'enseignement soutiendront et participeront à ces mouvements, ainsi que la plupart des confédérations ouvrières.

La FSU, au niveau national comme au niveau local, noua à cette occasion avec les mouvements de lycéens et les syndicats d'étudiants, des liens de confiance, dans le respect de l'indépendance de chacun.

L'ampleur du mouvement et sa durée, la crainte d'une extension à d'autres secteurs, vont conduire le gouvernement, dans un premier temps à atténuer son projet, puis le 30 mars 1994, à l'abandonner.

Manifestation du 17 octobre, élections professionnelles, mobilisations pour le service public, bataille contre le CIP, c'est dans ce contexte porteur qu'allait s'ouvrir à Mâcon, du 28 au 31 mars 1994, le congrès fondateur de la FSU.

## **7. Le congrès fondateur (28-31 mars 1994)**

Ce congrès était très attendu.

Le ministère de l'Éducation nationale, qui venait de mesurer la capacité de mobilisation de la FSU, se devait d'être attentif à la plateforme revendicative adoptée et aux décisions d'action qui seraient prises. Les diverses composantes de la FSU avaient besoin de définir les grands choix de la fédération pour les trois années à venir et elles souhaitaient préciser ses modalités de fonctionnement. Les adhérents, qui venaient d'être consultés individuellement sur l'orientation et les statuts de leur fédération entendaient connaître les suites de leur vote.

Les invités syndicaux et associatifs voulaient en savoir plus sur ce nouveau partenaire. Les journalistes spécialisés qui, six semaines plus tôt à Tours, avaient assisté à un congrès de la FEN pour le moins houleux, étaient curieux de voir quelle serait l'ambiance à Mâcon.

C'est dire que ce congrès fondateur allait être observé à la loupe.

### **Une préparation et un déroulement démocratiques**

Ce congrès se devait donc d'être emblématique de la «démarche FSU». La feuille de route était chargée : il fallait porter appréciation sur les diverses mesures gouvernementales déjà prises ou en préparation, décider les actions qu'imposait la situation, doter la fédération d'une plateforme revendicative, réviser les statuts transitoires, valider – en intégrant les résultats du vote d'orientation – la composition du nouveau CDFN qui aurait à gérer la FSU pour les trois ans à venir, et qui, pendant le congrès, aurait à élire en son sein le secrétaire général et le trésorier.

La préparation et le déroulement du congrès étaient fondés sur quatre idées-forces, codifiées par les statuts transitoires.

### **L'implication des adhérents**

Elle passait d'abord par *leur information* : la revue *Pour*, adressée à tous les syndiqués, avait publié, à partir de la fin décembre et dans trois numéros successifs, les textes d'orientation proposés par les diverses tendances, une première rédaction de la plateforme revendicative élaborée par le CDFN, la nouvelle mouture proposée pour les statuts, avec des rédactions alternatives sur certains articles et, sur chaque article contesté, un argumentaire en «pour» et en «contre», enfin des tribunes de discussion d'une part sur la plateforme revendicative, d'autre part sur les statuts. Les adhérents avaient donc les éléments

leur permettant de se prononcer en connaissance de cause. Car chaque adhérent était appelé à se prononcer, individuellement, d'une part pour la tendance de son choix, et d'autre part sur chacun des articles des statuts, y compris les rédactions alternatives proposées.

Le recours au vote des adhérents était une pratique courante dans la plupart des syndicats de l'ex-FEN, pour élire une direction, choisir une orientation, modifier les statuts, valider des choix revendicatifs ou des propositions nouvelles concernant l'évolution du syndicat... Mais, dans la FEN, c'étaient les syndicats et les sections départementales qui se prononçaient sur les sujets fédéraux en débat. Quelques syndicats et certaines sections départementales organisaient une consultation préalable de leurs adhérents sur l'activité et l'orientation nationales de la fédération, mais ils n'y étaient pas tenus, et du coup, ils étaient de moins en moins nombreux à le faire, notamment dans les départements puisque, depuis les évolutions réglementaires déjà évoquées, ces votes ne pouvaient plus compter au maximum que pour 50% des mandats départementaux.

L'obligation statutaire de consulter les adhérents pour préparer les congrès nationaux et départementaux de la FSU était donc une nouveauté majeure.

43 000 syndiqués participeront au vote sur les statuts, 49 500 syndiqués au vote sur l'orientation, soit le tiers des adhérents. C'est moins que le taux de participation habituel dans les consultations organisées par les syndicats nationaux, qui est de l'ordre de 50%. Mais c'est plus que celui constaté pour la première et dernière consultation de l'ensemble de ses adhérents organisée par la FEN à l'automne 1992 pour donner une apparence démocratique à la modification des statuts et qui ne dépassait pas 20%<sup>1</sup>.

### **La mobilisation des sections départementales**

Le congrès de Mâcon était « fondateur » au niveau national mais il l'était aussi pour chacune des cent sections départementales de la FSU. Elles avaient en effet, non seulement à contribuer au débat national sur les statuts et la plate-forme revindicative et à désigner leurs délégués pour le congrès national, mais à mettre en place, elles aussi, une direction et des instances départementales prenant en compte les résultats du vote d'orientation dans le département, à se doter d'un règlement intérieur, à élaborer des propositions pour promouvoir, à leur niveau géographique, le service public d'éducation, à programmer des dispositifs de mobilisation. Ces congrès se tiendront entre le 14 février et le 18 mars 1994, c'est-à-dire pour la plupart d'entre eux dans le feu des mobilisations

---

1. Rappelons que, à la différence de ce qui allait se passer pour la FSU, cette consultation ne portait pas sur les statuts eux-mêmes, mais sur quatre grands principes de fonctionnement qui pouvaient donner lieu aux interprétations les plus diverses.

lycéennes et étudiantes contre le CIP. Ils réuniront, globalement, quelque huit mille militants.

Encouragé par les résultats des élections professionnelles dans leur secteur de responsabilité et par l'ampleur de la participation locale à la grève du 17 décembre 1993 et à la manifestation du 16 janvier 1994, ce temps de réflexion collective que constitue un congrès va permettre de consolider à l'interne et de mieux affirmer à l'externe dans chaque département, le nouvel outil fédéral en train de se construire.

### **La valorisation du rôle des congressistes**

Dans les congrès nationaux de l'ex-FEN, les votes, en tout cas sur les textes les plus importants, avaient lieu «par mandats». Ce ne sont donc pas les délégués qui votaient en leur âme et conscience, mais les responsables des délégations des syndicats nationaux et des sections départementales qui répartissaient en «pour», «contre», «abstentions», les mandats qui leur étaient attribués, et, quel que soit le sujet, en fonction des résultats de leur vote d'orientation interne quand il y en avait un, et sinon comme ils l'entendaient.

Du coup, les résultats des votes étaient pour l'essentiel connus à l'avance, mais surtout les congressistes se trouvaient en quelque sorte «déresponsabilisés» : la plupart d'entre eux étaient cantonnés dans un rôle de spectateurs passifs et se contentaient donc d'écouter avec plus ou moins d'attention les orateurs qui se succédaient à la tribune.

Les statuts de la FSU changeaient la donne, en instaurant dans les congrès, qu'ils soient nationaux ou départementaux, le vote «par tête<sup>2</sup>». Et comme l'adoption d'un texte exigeait une majorité qualifiée de 70% (75% pour les congrès départementaux), chacun des 650 délégués, dont plus de 60% participaient pour la première fois à un congrès fédéral national<sup>3</sup>, savait que sa voix pouvait être décisive. D'où l'assiduité des délégués, l'écoute attentive des interventions, l'absence de brouhaha, bref une atmosphère studieuse qui tranchait avec les congrès de la FEN et qui surprenait la plupart des observateurs, journalistes ou invités.

Ajoutons que les commissions de travail étaient ouvertes à tous, ce qui n'était plus le cas dans la FEN depuis les modifications statutaires des années 1980, et que la pratique systématique du «micro baladeur», en commission comme en séance plénière, facilitait prises de parole et débats.

---

2. Les statuts de la FSU prévoient la possibilité d'un vote par mandats, mais seulement sur des questions qui ont fait l'objet d'une consultation individuelle préalable des adhérents, et chaque syndicat national, chaque section départementale, dispose alors d'un nombre de mandats égal à son nombre d'adhérents. Cette disposition n'a jamais, jusqu'ici, été mise en œuvre.

3. Voir l'enquête sociologique sur les délégués au congrès fondateur, réalisée par Marie-Françoise et René Mouriaux et dont les résultats ont été publiés dans *Pour Info*, n° 39, 28 février 1995.

## La recherche obstinée de la synthèse

La plupart des textes issus de ce congrès fondateur, qu'il s'agisse de l'action, de la plateforme revindicative ou des statuts révisés, ont été adoptés par plus de 90 % des délégués. Résultat surprenant, si on a en mémoire les différences d'approche des diverses composantes sur nombre de questions et quand on sait que la moitié seulement des délégués se réclamaient du courant majoritaire. Sans doute y avait-il, pour ce premier congrès, un climat particulier, une volonté partagée de déboucher sur du consensus. Mais il y avait surtout la mise en œuvre de ce qui constitue le fondement de la «démarche FSU», la recherche permanente de la synthèse par le débat et l'écoute réciproque.

Les projets initiaux, plateforme revindicative ou statuts révisés, avaient fait l'objet de premiers débats pluralistes dans les commissions de travail de la FSU, puis avaient été retravaillés et adoptés, à plus de 70 % par le CDFN, le parlement de la FSU, réuni les 14 et 15 décembre 1993. Ces textes, ainsi que les propositions alternatives sur les statuts non adoptées faute d'avoir obtenu la majorité qualifiée, furent publiés dans *Pour* avec des tribunes de discussion permettant de confronter les arguments sur les questions en litige.

Ces premiers projets avaient été examinés par les congrès départementaux de la FSU et par les instances nationales des syndicats. Ils donnèrent lieu à de multiples amendements, réécritures, contre-propositions qui alimentèrent à nouveau la réflexion dans les commissions de travail par thèmes réunies pendant deux demi-journées au cours du congrès national. Les textes issus de ces commissions, modifiés pour intégrer la diversité des points de vue, ainsi que chacun des amendements non retenus en commission, seront à nouveau soumis en séance plénière à la discussion puis au vote individuel des délégués avant adoption.

Les scores proches de l'unanimité obtenus au congrès de Mâcon ne relevaient donc ni d'une discipline imposée, ni d'un suivisme résigné, mais résultait d'une construction collective permettant, par le débat, de déboucher sur des positions acceptables sinon par tous, du moins par le plus grand nombre.

## Le débat d'orientation

Toute organisation syndicale se doit de définir les valeurs auxquelles elle est attachée, les grands objectifs qu'elle se fixe, les principes qui guident son fonctionnement, ses modalités d'action, ses relations avec les décideurs et ses partenaires syndicaux, son appréciation sur les évolutions en cours dans les professions qu'elle représente, sa contribution aux progrès de la société... C'est le rôle du débat d'orientation. Dans la FSU, il prend la forme de «professions de foi» alternatives soumises au vote individuel des syndiqués. Pour le congrès fondateur, six textes d'orientation étaient ainsi en compétition et ils furent

publiés avec la liste de leurs signataires dans le numéro 6 de *Pour* paru à la fin décembre 1993<sup>4</sup>.

Aux trois tendances fondatrices, Unité et Action, Autrement, École émancipée, s'étaient ajoutées trois autres. Deux d'entre elles se présentaient comme continuant en les renouvelant des orientations qui existaient déjà dans l'ex-FEN : «Pour un syndicalisme unitaire, indépendant et démocratique» (PSUID), tout en condamnant le sabordage de la FEN autonome par ceux qui l'avaient dirigé, se présentait comme héritière de ceux qui l'avaient créée en 1948 ; «Front unique des syndicats enseignants pour affronter le gouvernement RPR-UDF et le vaincre» s'inscrivait, par son contenu et par ses signataires, dans la continuité de la tendance «Syndicalisme unitaire, syndicalisme lutte de classe», présente dans la FEN depuis 1985.

La troisième, intitulée «Collectif unitaire, non alignés et hors tendances» était nouvelle, spécifique à la FSU. Elle rassemblait des militants qui considéraient que les tendances devaient être un droit et non pas une obligation, qui affirmaient le droit d'être non-alignés tout en étant porteurs d'une orientation et qui craignaient de voir la FSU reproduire les logiques et les comportements d'appareils qui avaient conduit à l'éclatement de la FEN.

À l'exception du «Front unique<sup>5</sup>», les signataires des cinq autres tendances étaient pleinement engagés dès l'origine dans la construction de la FSU. Les textes qu'ils présentaient avaient donc de nombreux points communs. Ils différaient par certaines propositions pour le fonctionnement de la fédération, posant ainsi des jalons en vue du débat sur les statuts, par le contenu et les priorités revendicatives, par la place accordée à l'interprofessionnel, aux questions de société, à la situation internationale.

Quant au «Front unique», il était très critique vis-à-vis de la FSU et de toutes les autres organisations syndicales, accusées de soutenir de fait le gouvernement Balladur et ses réformes en participant aux réunions de concertation organisées par les ministres. Dans le prolongement des positions qu'il défendait déjà dans l'ex-FEN, il proposait de combattre et d'affronter le gouvernement en commençant par boycotter, à tous les niveaux, les instances de concertation.

Le choix des syndiqués s'appuyait sur le contenu des six professions de foi, mais aussi, inévitablement, sur la notoriété des signataires, les responsabilités syndicales ou fédérales qu'ils assumaient, leur implantation géographique. Du

---

4. Il avait été convenu que chaque motion d'orientation, pour être valable, devait être présentée par soixante-dix militants, à jour de leur cotisation, relevant au moins de trois syndicats, de dix départements, de trois académies.

5. La tendance «Syndicalisme unitaire, syndicalisme lutte de classe» dont cette tendance était issue ne s'était associée ni à la charte de Clermont-Ferrand, au congrès FEN de 1991, ni à la bataille commune de 1992 pour tenter d'empêcher l'éclatement, ni aux comités de liaison unitaire, ni à la première phase de construction de la FSU.

résultat de leur vote, allaient dépendre les lignes directrices de l'activité de la fédération pour les trois prochaines années, mais aussi – selon l'alchimie complexe prévue par les statuts –, la composition, au niveau national et départemental des congrès en préparation, et des futures instances de direction de la FSU.

Le scrutin avait trois autres enjeux moins décisifs mais auxquels chacun allait être très attentif: Unité et Action dépasserait-il ou non la barre fatidique des 50 % au-delà de laquelle, conformément aux statuts, son poids dans les instances ne progresserait plus et profiterait aux autres tendances? Qui, d'Autrement ou de l'École émancipée, l'emporterait dans le vote des syndiqués? Quel serait l'impact des tendances non-fondatrices?

La période de vote s'étendait du 17 janvier au 4 février. Près de 50 000 syndiqués participèrent au vote d'orientation. Les résultats, proclamés le 11 février, étaient d'une grande netteté (voir Tableau ci-après.).

#### Congrès fondateur de mars 1994. Résultats du vote d'orientation

	Exprimés	%
<b>49549</b>		
Unité et Action	32734	66,78
École et émancipée	4980	9,92
Autrement	7688	15,40
PSUID	2052	4,14
Collectif unitaire	1263	2,56
Front unique	594	1,20

Unité et Action recueillait les deux tiers des voix, obtenait la majorité absolue dans six syndicats (SNASUB, SNEP, SNES, SNESup, SNICS, SNUipp) et dans quatre-vingt-neuf départements, et obtenait la majorité relative dans six départements.

Autrement devançait largement l'École émancipée, était majoritaire dans deux syndicats (SNETAA, SNETAP), à égalité avec Unité et Action au SNAP-Fnsp, l'emportait dans deux départements (Orne, Pas de Calais) et dans un TOM (Nouvelle-Calédonie).

L'École émancipée était majoritaire dans un syndicat (SNPES-PJJ).

Collectif unitaire était majoritaire dans deux syndicats (EPA, SNUASEN).

Bien entendu, les intitulés des tendances, les orientations dont elles sont porteuses, leur influence parmi les syndiqués évolueront à l'occasion des congrès ultérieurs.

## La révision des statuts

C'était un des points forts de l'ordre du jour de ce congrès. Les statuts déposés en avril 1993 avaient un caractère à la fois transitoire et expérimental. Transitoire, parce que le vote d'orientation nécessaire à la mise en place des instances de direction n'avait pas encore eu lieu. Expérimental, parce qu'il fallait tirer les enseignements des premiers mois de fonctionnement pour procéder à d'éventuels ajustements. La réflexion et le débat sur la révision des statuts commencèrent dès la mi-novembre 1993 :

- les sections départementales et les syndicats nationaux furent invités à dresser un premier bilan, à formuler leurs remarques et leurs propositions d'amélioration ;
- un «groupe statuts» fut mis en place, placé sous la responsabilité des syndicats et courants fondateurs et complété par une représentation pluraliste des sections départementales<sup>6</sup>. Il avait pour mission de dresser l'inventaire des contributions reçues, de mettre en discussion les propositions, d'élaborer un avant-projet qui, après accord du CDFN, devait nourrir les débats préparatoires au congrès fondateur dans les syndicats nationaux, les sections départementales, les tendances et être soumis au vote individuel des adhérents.

C'est le CDFN des 15 et 16 décembre 1993, élargi à toutes les sections départementales qui, après débats et amendements, devait adopter le nouveau projet. Mais faute de temps, en raison de l'actualité syndicale particulièrement chargée<sup>7</sup>, il ne put adopter, à la majorité qualifiée d'au moins 70%, que les seize premiers articles.

Ces seize articles, les amendements non adoptés parce que n'ayant pas obtenu la majorité qualifiée de 70%, une nouvelle rédaction de l'article 17 concernant les instances de la fédération, ainsi que les articles initiaux suivants non examinés par le CDFN, furent publiés dans un supplément au numéro 6 de *Pour* (décembre 1993) adressé à tous les adhérents.

Pour contribuer à la réflexion collective, et aider chaque adhérent à faire son choix, le numéro 7 de la revue, en date de janvier 1994, ouvrit une tribune de discussion sur les statuts, et publia des argumentaires en «pour» et en «contre» sur chacun des amendements soumis au vote des syndiqués ainsi que les nouvelles propositions pour les articles 18 à 28.

---

6. Compte tenu de la brièveté des délais, les départements avaient été peu sollicités pour l'élaboration des statuts transitoires, ce qui avait provoqué ici ou là quelques tensions légitimes.

7. La FSU était en pleine bataille contre les dispositions de Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale, élargissant les possibilités de financements publics pour les écoles privées (voir chapitre précédent).

La consultation des adhérents fut organisée du 17 janvier au 4 février 1993 conjointement avec le vote d'orientation. Elle portait sur chacun des seize articles adoptés par le CDFN et sur chacun des amendements qui n'avaient pas obtenu les 70% requis. En moyenne, 43 000 syndiqués participèrent valablement à la consultation individuelle sur les statuts, soit un peu moins que pour le vote sur l'orientation fédérale. Chacun des seize premiers articles, dans leur nouvelle rédaction proposée, recueillit autour de 75% des suffrages : les syndiqués plébiscitaient ainsi les principes déjà inscrits dans les statuts transitoires (voir chapitre 4).

La nouvelle rédaction de l'article 17 proposée par le SNES et le SNETAA et qui n'avait pas obtenu la majorité qualifiée au CDFN des 15 et 16 décembre, recueillit 58% des suffrages. Elle proposait une modification de la composition du CDFN, l'instauration d'un bureau délibératif fédéral national (BDFN) se réunissant tous les quinze jours, intermédiaire entre le CDFN et l'exécutif fédéral et la mise en place d'un «comité pluraliste», chargé d'assister le secrétaire général en vue de préparer les réunions des diverses instances et de mettre en œuvre les décisions prises.

Furent massivement rejetés par les syndiqués les amendements proposant de supprimer le droit de tendance dans la fédération pour le réservier aux seuls syndicats nationaux ; de recommander aux syndicats nationaux de syndiquer, non seulement les non-titulaires – ce qu'ils faisaient déjà – mais aussi les chômeurs dont l'emploi antérieur relevait de leur champ de syndicalisation ; de transformer les sections départementales en «syndicats départementaux, sections de la fédération» ; de transformer les coordinations régionales prévues par les statuts transitoires, en véritables structures fédérales.

Une question nouvelle non abordée dans les statuts transitoires – la mixité et la rotation des responsables fédéraux – avait fait débat au CDFN des 15 et 16 décembre et avait débouché sur trois formulations différentes dont aucune n'avait obtenu la majorité qualifiée. C'est la proposition du rapporteur qui obtiendra le plus de voix dans le vote des syndiqués (38%) mais sans toutefois obtenir la majorité absolue.

Le débat statutaire se poursuivit dans les congrès départementaux : ils formulèrent, en vue du congrès national, des propositions et des synthèses tenant compte du vote des syndiqués dans leur département. Le «groupe statuts» national prendra appui sur les résultats de la consultation individuelle des adhérents et sur les formulations de synthèse issues des congrès départementaux et des instances des syndicats nationaux pour élaborer le projet de statuts soumis au débat et à l'adoption du congrès fondateur. Chacun des dix-sept premiers articles et les amendements auxquels ils avaient donné lieu, avait été soumis à la consultation individuelle des adhérents. Certes ils n'étaient pas intangibles, mais les formulations définitives devaient bien évidemment tenir compte du vote des syndiqués.

Par contre, s’agissant des articles 18 à 28, le débat restait ouvert. Telle était la «feuille de route», pour les travaux de la «commission statuts» du congrès et pour le débat en séance plénière.

La limitation à la moitié plus un du nombre maximum de représentants identifiés comme relevant d’une même tendance et la majorité qualifiée de 70% pour toute prise de décision ne furent remises en cause par personne.

C’est sur les organismes fédéraux que les débats furent les plus vifs et les «bougés» les plus importants.

**Le conseil délibératif fédéral national (CDFN):** le nombre de représentants des sections départementales d’une même région administrative sera *augmenté de deux unités* pour celles qui comportent trois académies.

Pour garantir le pluralisme des représentations d’une même région, les sièges réservés à des minoritaires des sections départementales seront attribués dans la limite maximum, non plus du quart, comme proposé dans le débat préparatoire, mais *d’un tiers* des sièges attribués aux sections départementales.

Dans la rédaction initiale, chaque tendance ayant présenté un texte et une liste d’orientation avait droit à au moins un siège dans la partie réservée aux tendances, quel que soit son score. Désormais, encore faut-il «*qu’elle puisse y prétendre à la proportionnelle et à la plus forte moyenne*».

**Le bureau délibératif fédéral national (BDFN):** son utilité, contestée par certains dans le débat préparatoire, fut au congrès admise par tous. Mais sa composition fut légèrement remaniée. Y bénéficient d’un siège supplémentaire, non plus les syndicats ayant plus de 10% des effectifs de la fédération comme le proposait l’article 17 initial proposé par le SNES et le SNETAA, mais les «*cinq syndicats ayant les effectifs les plus élevés*».

La représentation des sections départementales est «*soumise à renouvellement annuel en juin*», et non plus seulement par quart.

Comme pour le CDFN, une tendance ayant présenté un texte d’orientation y dispose d’un siège, mais seulement à partir du moment où elle «*peut y prétendre à la proportionnelle et à la plus forte moyenne*». Cette disposition fit l’objet de vives discussions, certains faisant remarquer qu’une tendance représentée au CDFN pouvait de ce fait être écartée du BDFN. Ces réticences furent levées par l’adjonction d’un paragraphe spécifiant qu’«*une tendance représentée au CDFN et qui ne peut être représentée (au BDFN) par cette voie ou du fait du respect des principes statutaires, dispose d’un siège avec voix consultative*».

**Le bureau exécutif fédéral national:** en tant qu’exécutif, ses missions étaient limitées à la mise en œuvre des décisions prises par les instances délibératives. En cas d’urgence, s’il était amené à prendre une décision n’ayant pas fait l’objet d’un mandat effectif d’une instance délibérative, il fut précisé que *l’unanimité* était requise.

**Le secrétariat :** le « comité pluraliste » proposé par le SNES et le SNETAA pour assister le secrétaire général continua à soulever de nombreuses critiques. Certes chacun reconnaissait que le secrétaire général ne pouvait pas à lui seul assumer toutes ses responsabilités et notamment la préparation et le suivi de toutes les décisions ; la nécessité donc d'une sorte de « secrétariat » était admise. Mais c'est son inscription dans les statuts qui, pour certains, suscitait des craintes. La proposition fut finalement retirée et les statuts de 1994 restèrent muets sur ce point.

Par contre, hors statuts, un texte « secrétariat » fut adopté à 82,3% : il spécifiait que « chaque BEFN ou BDFN désigne une équipe pluraliste d'une dizaine de membres chargée d'assister le secrétaire général pour assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions et préparer la réunion suivante. »

Le texte définitif des statuts fut adopté par 95 % des délégués.

Chaque composante pouvait désormais désigner sa représentation dans les nouvelles instances ainsi modifiées, et en tenant compte du résultat des votes d'orientation.

Réuni pendant le congrès, le nouveau CDFN reconduira Michel Deschamps comme secrétaire général et Jean-Paul Cagne comme trésorier national.

### La plateforme revendicative

Une organisation syndicale doit avoir des principes, une « orientation », mais elle a également besoin d'une plateforme revendicative précise, traduisant les aspirations des personnels qu'elle rassemble, et qu'elle s'efforce de faire prendre en compte par les décideurs.

Dans les premiers mois qui ont suivi sa création et jusqu'au congrès fondateur, la FSU intervenait auprès des pouvoirs publics en prenant appui sur les demandes de ses syndicats nationaux et sur les synthèses revendicatives élaborées par ses trois tendances fondatrices.

Il lui fallait donc se doter rapidement d'une plateforme authentiquement fédérale, inscrivant les objectifs spécifiques de ses syndicats dans une perspective d'ensemble, exprimant leurs revendications communes, en cohérence avec ses propositions sur la fonction publique et sur les questions qui, comme la protection sociale, concernent tous les salariés.

Tel était l'objet du débat de congrès sur la plateforme revendicative. Un avant-projet avait été adopté à la majorité qualifiée de 70% par le CDFN des 15 et 16 décembre 1993 et publié dans *Pour* (n° 7).

Il s'agissait d'un document de travail destiné à susciter la réflexion dans les syndicats nationaux et dans les congrès départementaux. Ce texte fut sensiblement modifié dans les débats préparatoires et au cours du congrès ; sa

version définitive, intégralement publiée dans le numéro 8 de *Pour*, sera adoptée par 96 % des congressistes.

Cette plateforme abordait de nombreux thèmes : le projet éducatif, la formation des maîtres, les revendications des personnels, le développement des services publics, la protection sociale, les droits et libertés en France, en Europe et dans le monde, le syndicalisme. Sur chacun de ces thèmes, la plateforme dressait le constat de la situation actuelle, analysait les politiques menées et les décisions prises ou annoncées, avançait les propositions de la FSU.

On en trouvera ci-après, un résumé succinct, limité aux seules propositions et qu'il convient bien entendu de resituer dans le contexte du début des années 1990.

### **Améliorer le système éducatif**

- Mettre en œuvre une nouvelle étape de démocratisation prolongeant les progrès de la dernière décennie, mais en corrigeant ses dérives, en portant l'effort sur la prévention de l'échec, en réduisant les inégalités géographiques, en développant le soutien individualisé et les classes passerelles.
- Modifier les contenus d'enseignement en mettant en synergie l'expérience des enseignants et les résultats de la recherche, permettre à tous les élèves d'accéder à une culture commune tout en prenant en compte et en valorisant les diversités.
- Améliorer la formation de tous les enseignants, dont la durée devrait être portée à cinq ans minimum, en articulant formation disciplinaire et formation professionnelle, théorie et pratique, avec validation dans les concours et dans la certification finale.
- Abroger les lois antilaïques, réservier les fonds publics au service public, engager un processus d'unification du système éducatif au sein du service public.
- Développer la formation professionnelle au sein du service public d'éducation, imposer l'abrogation de la loi quinquennale et notamment de son titre III qui privilégiait l'apprentissage patronal.
- Attribuer au service public, de la maternelle à l'Université les moyens matériels et humains indispensables, avec l'engagement de lois de programmation pluriannuelles pour les financements, les recrutements et les prérecrutements.

### **Améliorer la situation des personnels**

La qualité du service public dépend des moyens qui lui sont attribués, mais aussi de la reconnaissance du rôle des personnels et de leur capacité d'initiative.

D'où la nécessité de créer les postes nécessaires, d'arrêter le recrutement de personnels précaires, de mettre en place des plans rapides de titularisation,

de revaloriser tous les métiers de l'éducation, de la recherche, de la culture, de revenir à l'indexation sur les prix de la valeur du point d'indice, seul moyen de garantir le pouvoir d'achat de tous, de reconstruire la grille de la fonction publique pour tenir compte de l'évolution des qualifications, relever les débuts de carrière, accélérer leur déroulement, intégrer dans le traitement la plupart des primes et indemnités, enfin de doubler l'action sociale en faveur des personnels.

### **Préserver et développer la protection sociale**

**Retraites.** La FSU entendait à la fois agir avec l'ensemble des salariés pour continuer à défendre les retraites du régime général, gravement mises en cause par les mesures Balladur de l'été 1993, et défendre les spécificités du Code des pensions des fonctionnaires qui devrait lui-même être amélioré, notamment pour la prise en compte des services effectués en tant que non-titulaires, pour le taux des pensions de réversion, pour la cessation progressive d'activité.

**Santé.** La construction d'un système de santé de haut niveau pour tous, passe par des démarches favorisant la prévention et l'éducation à la santé, le développement de la médecine scolaire et de la médecine du travail. La prise en charge du système de santé doit être pour l'essentiel collective, son financement doit rester enraciné dans les entreprises et mettre à contribution, sans plafonnement, tous les types de revenus, y compris les revenus financiers.

**Famille.** La politique familiale doit associer revalorisation des prestations, attribution dès le premier enfant, suppression ou relèvement des plafonds.

### **Faire progresser la société française**

La FSU préconisait une politique économique, monétaire, fiscale permettant de répondre aux besoins sociaux et d'assurer un développement durable, tout en décourageant la spéculation. Elle estimait que les gains de productivité doivent servir en priorité, à des investissements utiles et créateurs d'emploi, aux salaires, à la réduction du temps de travail.

Les services publics jouent un rôle irremplaçable de régulation et de dynamisation de l'économie, de réduction des inégalités sociales et géographiques. C'est pourquoi la FSU entendait se battre contre les privatisations en cours, contre le désengagement de l'État, pour que les services publics soient étendus à de nouveaux secteurs et aient les moyens de leur qualité et de leur efficacité.

La crise économique et sociale que connaît le pays se double d'une crise des valeurs qui sont à la base d'une société démocratique. L'école a donc un rôle majeur, et elle doit en avoir les moyens, pour faire prévaloir dans la jeunesse l'égalité des droits, la tolérance, le respect de l'autre, la contribution de chacun à la construction d'une société plus juste et plus libre.

La FSU s'engageait à poursuivre sa participation avec les diverses organisations concernées, aux batailles contre toutes les formes de discrimination et les

---

violences, en particulier celles dont sont victimes les femmes et les étrangers, et pour la défense des libertés individuelles et collectives.

### **Contribuer à réorienter la construction européenne**

La construction européenne ouvre un nouvel espace revendicatif. La FSU entendait l'investir pour, face aux politiques libérales mises en œuvre, faire prévaloir d'autres choix, défendre, améliorer et généraliser les acquis sociaux, donner toute leur place aux services publics. Elle est d'autant plus concernée que l'Europe dispose désormais de compétences spécifiques en matière de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, de recherche.

La FSU entendait multiplier ses contacts avec les organisations syndicales des autres pays en vue de luttes convergentes dans chaque pays et d'actions communes en direction des institutions européennes. La confédération européenne des syndicats devait être renforcée, jouer bien mieux son rôle qu'elle ne le faisait aujourd'hui, s'appuyer sur les organisations nationales et les revendications qu'elles expriment, s'ouvrir à toutes les organisations sans exclusive.

### **Être solidaire avec les peuples du monde**

La FSU s'engageait à participer avec les organisations concernées aux mobilisations pour le règlement pacifique des conflits, l'aide effective au développement, le respect des libertés partout où elles sont bafouées, le respect des droits, et notamment des droits de l'enfant, du droit à l'éducation, du droit syndical. Elle proposait de mettre à l'étude la création d'un «observatoire syndical» pour le respect des libertés et des droits fondamentaux, en France et dans le monde.

Compte tenu de l'actualité du printemps 1994, étaient particulièrement ciblés le conflit entre Israël et la Palestine, la guerre en cours en Bosnie, la répression qui, en Turquie, frappait le peuple kurde, le non-respect des droits syndicaux et des droits de l'homme au Maroc, le blocus économique, alimentaire et sanitaire subi par Cuba, les exactions et les massacres commis au Timor contre les indépendantistes et les syndicalistes, les violences et les assassinats qui se multipliaient en Algérie. Ciblée également l'amélioration de la situation en Afrique du Sud, mais pour souligner la nécessité de la vigilance et du maintien de la solidarité<sup>8</sup>.

### **Les décisions d'action**

Avec sa plateforme revendicative, la FSU disposait désormais d'un ensemble d'objectifs sur le moyen terme, même si des adaptations allaient sans doute

---

8. Les lois régissant l'apartheid avaient été abolis en juin 1991 et le congrès de la FSU se déroulait à la veille des premières élections multiraciales fixées à la fin avril 1994.

être nécessaires en fonction des décisions gouvernementales. Encore fallait-il définir un plan d'action pour l'immédiat et pour le court terme.

L'actualité, c'était la lutte commune des jeunes et des salariés contre le contrat d'insertion professionnelle, ce «Smic-jeune» au rabais que le gouvernement Balladur voulait imposer et qui avait suscité un rejet massif parmi les étudiants et les lycéens.

Après le succès de la manifestation unitaire du 17 mars, les organisations syndicales se rencontraient à nouveau à Paris le 28 mars, c'est-à-dire le jour même où s'ouvrait à Mâcon le congrès de la FSU. Décision fut prise de désigner une délégation pluraliste chargée d'y représenter la fédération et de rendre compte en temps réel au bureau du congrès de la teneur des débats. À l'issue de cette rencontre, un appel national unitaire fut lancé pour faire du 31 mars, une nouvelle journée de manifestations à Paris et dans toute la France, rassemblant jeunes et salariés.

Le congrès décida d'y associer les forces de la FSU et, pour favoriser la participation des personnels – le 31 mars tombait un jeudi –, préconisa le recours à l'arrêt de travail et donna mandat à la direction fédérale de déposer un préavis de grève, à charge pour les syndicats nationaux et les sections départementales d'en préciser les modalités.

Certains syndicats nationaux, et notamment le SNETAA, estimèrent que ce faisant, la FSU outrepassait ses prérogatives et le firent savoir avec vivacité à la tribune. L'appel fut finalement adopté par 88 % des congressistes.

Devant la détermination des forces syndicales, et craignant de voir s'amplifier la jonction jeunes-salariés, le gouvernement fit savoir le 30 mars, qu'il renonçait à son projet. Annoncée à la tribune du congrès dès qu'elle fut connue, la nouvelle fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements. La cohésion du congrès et la confiance dans l'action collective s'en trouvèrent renforcées.

Au-delà des décisions liées à l'actualité immédiate, le congrès entendait doter la FSU d'un plan d'action pour le troisième trimestre de l'année scolaire. Il comportait de nombreux engagements :

- un appel à réussir la grève du 7 avril 1994, aux côtés des salariés, des jeunes, des parents ;
- le mandat de prendre d'ores et déjà tous les contacts, au niveau national et départemental, pour un grand 1<sup>er</sup> mai unitaire ;
- le lancement d'une campagne d'opinion auprès des jeunes, des familles, des salariés afin de populariser les exigences de la FSU pour le développement du service public d'éducation, de la maternelle à l'Université ;
- le soutien aux initiatives déjà prises par plusieurs syndicats nationaux sur leurs revendications spécifiques ;
- l'utilisation, avec le Collectif du 16 janvier, des tables rondes décidées par le ministre de l'Éducation nationale, d'une part pour y exprimer leurs exigen-

ces, et d'autre part pour organiser des rassemblements revendicatifs les plus massifs possibles ;

- la préparation d'une action au troisième trimestre sur le terrain de l'école, avec recours éventuel à une nouvelle grève en fonction des réponses du ministre ;

- un appel à assurer le succès des Assises régionales et nationales de la formation professionnelle organisées par le SNES, le SNETAA, le SNESup, le SNETAP, le SNUipp ;

- un appel à participer au colloque organisé par la FSU les 3 et 4 juin 1994 sur le thème « Femmes et filles dans l'Éducation nationale » ;

- la construction, avec toutes les forces syndicales qui voudraient bien s'y associer, de mobilisations interprofessionnelles sur les revendications convergentes ou communes.

Ce plan d'action, dernier texte soumis au débat et au vote du congrès avant sa clôture, fut adopté à 96 %.

Le congrès fondateur fut perçu par tous les participants comme un bon congrès qui, malgré un début de distanciation du SNETAA, semblait prometteur pour l'avenir.

La FSU disposait désormais d'une constitution, d'un parlement, d'un gouvernement, d'un programme : elle était prête pour une nouvelle étape de son activité.

## **8. La montée en puissance (1994-1997)**

Le deuxième congrès de la FSU se tint à Toulouse du 8 au 12 décembre 1997, c'est-à-dire près de quatre ans après le congrès fondateur. Ce fut une période riche en péripéties politiques et en mouvements sociaux, sur fond de généralisation du libéralisme désormais mondialisé.

Pendant ces quatre années, la FSU va s'affirmer dans le syndicalisme français. Elle fera la démonstration de sa capacité à proposer, à rassembler, à mobiliser dans son champ de responsabilité ; ses effectifs et son influence vont progresser ; elle deviendra incontournable dans la fonction publique ; elle prendra toute sa place dans le mouvement social de l'automne 1995 ; elle sera particulièrement présente, avec les associations concernées, dans les batailles contre les discriminations et les exclusions.

Elle va ainsi se construire une image positive bien au-delà de l'enseignement. Dans le même temps vont émerger, à l'interne, des tensions qui vont s'amplifier après le congrès de Toulouse.

### **Une évolution politique complexe**

Les orientations politiques du chef de l'État, du gouvernement, de l'Assemblée nationale, constituent pour une organisation syndicale des données à prendre en compte. C'est particulièrement déterminant pour une fédération comme la FSU, exclusivement centrée sur des services publics, puisque c'est l'État qui détermine les grands choix en matière d'éducation, de recherche, de culture et qui décide les rémunérations des personnels, leurs conditions de recrutement, de formation, de travail, d'emploi.

Or il se trouve que durant les quelque quatre années qui séparent son congrès fondateur (Mâcon, mars 1994) du congrès suivant (Toulouse, décembre 1997), la FSU va connaître trois configurations politiques différentes : un président de la République de gauche, confronté à une Assemblée nationale très majoritairement à droite ; un président de la République de droite, en phase avec une Assemblée nationale de droite ; un président de la République de droite, confronté à une Assemblée nationale majoritairement de gauche.

Aux législatives du printemps 1993 les électeurs avaient sévèrement sanctionné les politiques menées par les gouvernements de gauche qui s'étaient succédé depuis 1988. On l'a vu dans le chapitre 6, la gauche faisait son score le plus faible de toute la 5<sup>e</sup> République et la droite, avec trois députés sur quatre,

disposait d'une majorité inégalée. S'appuyant sur ces résultats, le gouvernement Balladur avait multiplié les mesures remettant en cause les acquis sociaux, le droit du travail, la laïcité, mesures auxquelles François Mitterrand, diminué par la maladie et usé par douze ans d'exercice du pouvoir, n'avait pas voulu ou pas pu s'opposer.

Si le dispositif Balladur de l'été 1993 sur les retraites du secteur privé n'avait pas entraîné de réactions à la hauteur de l'attaque, par contre les modifications de la loi Falloux et le contrat d'insertion professionnelle avaient suscité des mobilisations exceptionnelles qui avaient obligé le gouvernement à abandonner ses projets. Quelles en seraient les répercussions sur l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 1995 ? Les résultats sont connus.

Au premier tour, Lionel Jospin, candidat du PS, avait recueilli 23,30 % des suffrages, soit 11 % de moins que François Mitterrand en 1988. Il ne pouvait compter, pour le second tour, que sur les voix obtenues par les trois autres candidats de gauche (globalement, 17,3 %). Jacques Chirac, avec 20,84 % des suffrages, devançait Édouard Balladur (18,58 %). Avec les voix de Philippe de Villiers (4,74 %), il pouvait compter sur un peu plus de 44 %. Ce sont donc les électeurs de Jean-Marie Le Pen – qui avait recueilli 15 %, score en légère progression par rapport à 1988 – et les abstentionnistes du premier tour qui allaient jouer les arbitres.

Finalement Chirac l'emporta au second tour avec 52,6 % des voix : la droite disposait désormais de tout l'appareil de l'État. Alain Juppé fut nommé Premier ministre, François Bayrou fut reconduit dans ses fonctions et ses missions furent étendues à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la formation professionnelle. Le choix d'Alain Madelin, connu pour ses positions ultralibérales, comme ministre de l'économie et des finances avait bien entendu un sens, même si ses maladresses de communication, ou plutôt sa franchise, allaient conduire Chirac à le remplacer au bout de quelques mois.

Fort de cette double légitimité, le gouvernement va y aller fort dans la remise en cause des services publics et des acquis sociaux. Mais il va se heurter, sur les régimes spéciaux de retraite et sur la Sécurité sociale au plus grand mouvement social que la France ait connu depuis 1968 et il devra partiellement reculer. Nous y reviendrons.

En 1997, alors que le mandat des députés courait jusqu'en 1998, le président de la République décida de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser, avec un an d'avance, de nouvelles élections législatives qui seront remportées par la gauche. Erreur politique ? Suprême habileté ? Le débat reste ouvert.

Les scrutins eurent lieu les 26 mai et 1<sup>er</sup> juin 1997. Au premier tour, le PS maintenait les positions acquises par Lionel Jospin au premier tour de la présidentielle de 1995, le PCF progressait légèrement, les Verts retrouvaient leur score des législatives de 1988. À l'issue du second tour, la gauche emportait 319

sièges<sup>1</sup> contre 256 à l'ensemble de la droite, pour une part grâce au Front national qui, pour «tuer» le RPR, avait fait le choix de provoquer des triangulaires en maintenant presque partout ses candidats.

Lionel Jospin fut nommé Premier ministre, avec Claude Allègre et Ségolène Royal à l'Éducation nationale, Marie Georges Buffet à la jeunesse et aux sports, Dominique Voynet à l'environnement, Dominique Strauss-Kahn à l'économie et aux finances, Jean Pierre Chevènement à l'intérieur, Martine Aubry à l'emploi et à la solidarité, Élizabeth Guigou à la justice... Cette période, dite de la «gauche plurielle», durera jusqu'en 2002. Si quelques avancées notables sont à mettre à son actif dans certains domaines, ce ne sera pas le cas dans l'Éducation nationale. Claude Allègre, par ses décisions et ses méthodes se mettra à dos toute la profession : il sera «remercié» en 2000 et remplacé par Jack Lang.

### **L'école en mouvement**

La création de la FSU, en avril 1993, coïncidait, à quelques jours près, avec la mise en place du gouvernement Balladur. Les premières déclarations du Premier ministre étaient déjà très préoccupantes, mais le choix de François Bayrou comme ministre de l'Éducation nationale ajoutait à l'inquiétude.

Certes, c'était un homme cultivé, issu de l'enseignement et qui semblait ouvert au dialogue. Mais son livre, *La décennie des mal appris*, même s'il ciblait certains défauts réels, était pour l'essentiel une charge contre le service public. François Bayrou avait d'ailleurs été à l'origine, en 1992, d'une association intitulée «créateurs d'école», vantant les mérites du pluralisme scolaire<sup>2</sup>. La méthode expéditive qu'il mettait en œuvre pour faire adopter ses modifications à la loi Falloux contredisait son image d'ouverture.

La manifestation du 16 janvier 1994, par son ampleur (un million de participants), par son contenu (promotion du service public), par l'unité réalisée (cent douze organisations), avait changé la donne et créé un rapport de force favorable. Le projet fut abandonné. Un «observatoire sur la sécurité des établissements» fut créé et des fonds débloqués sur cinq ans pour aider au financement des mises en conformité des seuls bâtiments publics.

Le ministre annonça la préparation d'un «nouveau contrat pour l'école» et tint, dans toute la France, des tables rondes décentralisées afin d'en débattre avec tous les partenaires du système éducatif. Ses propositions initiales furent soumises, dans tous les établissements, à la réflexion des enseignants, à l'occasion de deux «journées banalisées», en mai 1994.

---

1. PS : 241 sièges (+ 184) ; PCF : 38 sièges (+ 14) ; Radicaux de gauche : 12 sièges (+7) ; Verts : 7 sièges (+ 7)

2. Parmi ceux qui avaient lancé cette association, Xavier Darcos, qui sera ministre de l'Éducation nationale, en 2007, dans le gouvernement Fillon.

Cette démarche, qui tranchait avec celle mise en œuvre en 1993, débouchera sur 155 propositions : certaines reprenaient des idées avancées par la FSU et ses syndicats ou proposées dans les tables rondes ; d'autres étaient contestables, mais ne remettaient pas en cause les fondements de notre système éducatif.

À la rentrée scolaire 1994 des postes avaient été créés, des heures supplémentaires transformées en postes, les possibilités de recrutement des futurs enseignants accrues, des auxiliaires titularisés. Le principe d'une loi de programmation pluriannuelle, fortement porté par la FSU, fut enfin admis, mais elle sera financée en partie par des redéploiements, et son ampleur bien trop limitée pour permettre de véritables progrès.

L'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République allait ouvrir une nouvelle période. Au cours de sa campagne électorale, le candidat Chirac avait annoncé sa volonté d'organiser un référendum sur l'école, afin de contourner «l'immobilisme des enseignants» et de faire prévaloir des réformes en cohérence, disait-il, avec les récentes recommandations de l'Union européenne.

Une mission de réflexion fut confiée à Roger Fauroux, chargé de porter appréciation sur l'état du système éducatif et de faire des propositions pouvant servir de base au référendum annoncé. Dans le même temps se développait toute une campagne médiatique – livres, enquêtes, reportages, interviews – pour accréditer l'idée d'une faillite de notre système éducatif et pour préparer l'opinion à des remises en cause profondes.

Les propositions Fauroux – autonomie des établissements, y compris pour le recrutement des personnels et pour 20% des programmes, transfert aux collectivités territoriales et aux associations de missions éducatives jusqu'ici assumées par l'État, orientation vers l'apprentissage d'un collégien sur trois, avec à la clé une remise en cause des établissements technologiques et professionnels, professeurs bivalents voire trivalents pour les collèges, abandon du caractère national des diplômes... – seront jugées positives par le chef de l'État.

Mais elles susciteront un tel rejet dans la communauté éducative que François Bayrou sera conduit à prendre ses distances. Échaudé par l'explosion sociale de l'automne 1995 sur les retraites et la sécurité sociale, Chirac fera finalement le choix de la prudence. En juin 1996, Alain Juppé tiendra des propos rassurants sur la nécessité de préserver le caractère national de l'éducation. Le rapport Fauroux fut remisé dans un tiroir en attendant des jours meilleurs. Le référendum sur l'enseignement envisagé ne verra pas le jour.

Pendant ces quatre années, la FSU, confirmée par le vote des personnels comme première fédération de l'enseignement, assumera les responsabilités qui en découlaient en développant sur le terrain de l'école, une intense activité multiforme que l'on peut regrouper sous quatre objectifs :

## 1°- Rassembler

L'unité réalisée pour la manifestation du 16 janvier 1994 avait été décisive pour son succès et pour sa portée. Il fallait tout faire pour la préserver. Dès le 19 janvier les cent douze organisations engagées se réunirent pour envisager les suites : elles décidèrent de se structurer en Collectif du 16 janvier qui se dota d'un secrétariat restreint composé des principales organisations, dont bien entendu la FSU.

Le SE et la FEN l'acceptèrent avec réticence : ils n'avaient pas digéré leur échec aux élections professionnelles dont les résultats venaient tout juste d'être rendus publics et ils voyaient d'un mauvais œil la place croissante que prenaient les syndicats de la FSU qu'ils avaient répudiés un an plus tôt.

Ce collectif relancera la pétition commune «pour le service public d'éducation», favorisera les convergences pour peser sur le contenu du «nouveau contrat pour l'école», organisera le 19 novembre 1994 des manifestations dans toute la France «pour une bonne loi de programmation».

Le collectif se transformera ensuite en Carrefour laïque, plus restreint, qui finira par s'éteindre : le SE et la FEN considéraient que cette structure faisait la part trop belle à la FSU et risquait de se substituer au Comité national d'Action Laïque où ils continuaient à jouer le rôle majeur. *«La FEN ne fit rien pour le faire vivre»*, reconnaîtra Guy Le Néouannic (2005). Il faudra d'ailleurs plusieurs années et l'arrivée aux responsabilités de nouveaux militants, pour que les relations de la FSU avec le SE et la FEN deviennent «normales», tant, de leur côté, les blessures et les déceptions restaient vives.

La FSU, pour sa part, s'efforça d'entretenir de bonnes relations avec tous ses partenaires du système éducatif, syndicats d'enseignants, d'étudiants, de lycéens, associations de parents d'élèves, mouvements complémentaires de l'enseignement public, en vue d'initiatives communes.

## 2°- Mobiliser

La FSU, comme les autres organisations, savait bien que le rapport de forces né de la manifestation du 16 janvier s'éroderait rapidement si la mobilisation n'était pas maintenue. D'où le choix de profiter des rencontres décentralisées décidées par Bayrou, pour exprimer leurs propositions *à l'intérieur* des tables rondes et dans le même temps pour organiser *à l'extérieur* des rassemblements unitaires. Les manifestations du 19 novembre 1994 relevaient de la même stratégie.

Au début 1995, la proximité de l'élection présidentielle conduisit la plupart des organisations à prendre une position d'*«attente»*. La FSU décida donc, seule, une grève fédérale en février 1995, qui facilita la reprise de mobilisations unitaires dès juin 1995. À la rentrée 1995, ce sont les mobilisations dans les universités, puis le mouvement social de l'automne qui firent la une de l'actualité.

Au printemps 1996, de fortes mobilisations se développèrent dans les départements contre les dégradations programmées. Le 30 septembre 1996 fut marqué dans l'Éducation nationale par une grève exceptionnelle par son ampleur et son unité. La volonté unitaire de la FSU déboucha à nouveau, en mars 1997, sur un puissant «tous ensemble».

### **3°- Proposer**

Dès sa création, la FSU avait voulu articuler étroitement propositions syndicales pour améliorer le service public d'éducation et contestation des décisions qui le mettaient en cause. D'où, on l'a vu, le titre *Pour* donné à sa revue.

C'est dans cet esprit que, dès l'automne 1993, au moment où le ministre tentait de justifier ses modifications de la loi Falloux par la nécessité d'améliorer la sécurité des établissements privés, la FSU élabora avec ses syndicats nationaux un «plan d'urgence pour les établissements» qui pèsera en faveur du service public et qui aidera la toute nouvelle fédération à jouer un rôle actif dans la «commission Schléret» finalement mise en place par Bayrou pour examiner les problèmes de sécurité des bâtiments et des installations scolaires.

À son congrès fondateur, la FSU s'était dotée d'un «projet d'école» qui sous-tendra notamment les interventions de ses représentants dans le débat sur le «nouveau contrat d'école».

À la rentrée 1994, elle lançait un Manifeste pour une bonne loi de programmation étayé par une plaquette largement diffusée, chiffrant les revendications de ses syndicats nationaux, et précisant les objectifs poursuivis, les réformes à mettre en œuvre, les pratiques à transformer.

Face au volet formation de la loi quinquennale, elle approfondit avec ses syndicats nationaux directement concernés, des propositions pour permettre aux formations professionnelles et technologiques publiques de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Elle organisa en mai 1996 des Rencontres nationales pour l'éducation afin de confronter, par niveau d'enseignement, ses propositions avec celles de ses partenaires. Dans le prolongement de ces rencontres, elle organisa, le 24 novembre 1996, des «entretiens nationaux pour l'éducation», à l'image de ce que réalisaient périodiquement les professions médicales avec leurs «entretiens de Bichat».

Elle tint, dans le cadre de son Institut de recherches, un colloque sur l'art à l'école, réunissant de multiples partenaires: enseignants des disciplines artistiques, créateurs, professionnels de l'animation, responsables institutionnels de l'action culturelle...

### **4°- Écouter**

Confrontés au rapport Fauroux et à l'annonce par Chirac d'un référendum sur l'école, les responsables de la FSU et de ses syndicats étaient convaincus que

c'était l'opinion publique qu'il fallait à la fois écouter et convaincre. C'est pourquoi, en 1996, la FSU va lancer à l'échelon national une opération de grande envergure baptisée «Éduscope» : un million de questionnaires furent diffusés auprès des étudiants, des parents, des personnels d'éducation, plus de 30 000 réponses recueillies et traitées, un sondage fut commandé à la Sofres, des enquêtes et des reportages confiés à des journalistes. L'analyse du bilan de ces initiatives faisait voler en éclats le procès en inefficacité intenté au service public d'éducation et confirmait l'aspiration très majoritaire des jeunes et des familles pour la poursuite d'études jusqu'au baccalauréat et au-delà. Largement relayé par la presse, l'*«Éduscope»* va susciter une multitude de débats sur l'école dans le pays, et contribuer à l'abandon du projet de référendum.

### L'explosion sociale de l'automne 1995

D'octobre à décembre 1995, la France va connaître de puissants mouvements revendicatifs interprofessionnels qui vont marquer l'histoire sociale de notre pays et qui sont considérés comme les plus importants depuis 1968. Nombreux sont les ouvrages et les articles qui en ont fait l'analyse.

L'Institut de recherches de la FSU lui a consacré un numéro spécial de sa revue (*Nouveaux Regards*, n° 2-3, novembre 1996) exposant ses origines, son déroulement, son bilan, sa portée et ses limites, donnant le point de vue des principales organisations syndicales (FSU bien entendu, mais aussi CGT, CFDT, FO, FEN, Sud), décrivant et éclairant le rôle qu'y a joué la fédération syndicale unitaire, au niveau national comme au niveau départemental. Nous y renvoyons nos lecteurs, et nous nous contenterons ci-après de rappeler l'essentiel.

Ce mouvement résultait de la conjonction de quatre mobilisations distinctes mais convergentes, qui se chevauchaient et qui finiront par s'imbriquer, provoquées par les décisions du gouvernement Juppé après la victoire de Jacques Chirac à la présidentielle du printemps 1995.

1) *Une mobilisation dans les universités* pour améliorer les conditions d'accueil et d'études des étudiants. Partie de Rouen le 9 octobre, la mobilisation – grèves et manifestations – va rapidement s'étendre à la plupart des sites universitaires, grands mais aussi petits. D'abord centrée sur des revendications locales, elle va prendre une dimension nationale avec l'exigence d'une programmation des moyens sur cinq ans. Le SNESup et la FSU y prendront toute leur part.

Bayrou décidera enfin, le 3 décembre, après un mois et demi de tergiversations, de débloquer un plan d'urgence en postes et en crédits. Des «médiateurs» seront alors dépêchés dans les universités pour négocier avec les étudiants et les personnels la répartition de ces nouveaux moyens, ce qui calmera progressivement la contestation étudiante.

2) *Une mobilisation des fonctionnaires*, confrontés à l'annonce du gel de leurs rémunérations pour l'année 1996 et à l'alignement de leur régime particulier de retraite sur celui du régime général, c'est-à-dire le passage de 37,5 annuités à 40 pour pouvoir bénéficier d'une pension de retraite complète.

Lancée à l'appel des sept fédérations de fonctionnaires, unité qui ne s'était pas réalisée depuis de nombreuses années et à laquelle la FSU a fortement contribué, puis étendue à tout le secteur public, la grève du 10 octobre 1995 fut particulièrement bien suivie, notamment dans l'Éducation nationale, et les manifestations organisées à Paris et dans la plupart des grandes villes furent extrêmement puissantes.

Les fonctionnaires participèrent à nouveau à une grève quasi unitaire (sans FO) le 24 novembre, jour où la CGT appelait à une grève interprofessionnelle. De puissantes manifestations se tiennent ce jour-là dans toute la France, auxquelles participent de nombreux étudiants.

3) *Une mobilisation des salariés des grandes entreprises publiques* (SNCF, EDF-GDF, RATP, La Poste...), pour préserver leurs régimes spéciaux de retraite, menacés également d'alignement sur le régime général et pour obtenir l'abandon de mesures diverses, perçues chacune comme s'inscrivant dans un processus de privatisation.

Les salariés de ces entreprises participeront nombreux aux grèves et aux manifestations du 10 octobre et du 24 novembre. Mais dès le 23 novembre débutait à la SNCF une grève totale et reconductible. Le lendemain, ce sont les employés de la RATP qui se lancent durablement dans la grève.

Le 30 novembre, à l'appel de la CGT, de FO, de la CFDT, de la CFTC, les salariés d'EDF-GDF font grève et manifestent dans toute la France. Ils sont rejoints par des postiers des centres de tri qui sont nombreux à arrêter le travail, par des enseignants et des étudiants.

4) *Une mobilisation des assurés sociaux*, face à la réforme de la Sécurité sociale annoncée par le gouvernement. Le 30 octobre, la CFDT, la CGC, la CFTC, la CGT, FO, l'UNSA et la FSU, avaient adopté, et c'était une première, une déclaration qui, sous l'intitulé «l'avenir de la sécurité sociale est en jeu», exposait à grands traits leurs positions communes sur son financement, sa gestion, les objectifs souhaités en matière de santé, de famille, de retraite. Elles appelaient ensemble à une journée nationale d'action le 14 novembre. De puissantes manifestations eurent lieu ce jour-là dans toute la France avec une présence remarquée de la FSU qui, à l'issue de cette journée, appela «à amplifier la dynamique unitaire».

En fait, de premiers craquements vont apparaître. Le 15 novembre, devant le Parlement, le Premier ministre expose le détail de son plan. Il est immédiatement approuvé par la CFDT qui, au lendemain même des manifestations unitaires du 14 novembre, prenait la responsabilité de briser le front commun sur la Sécurité

sociale. Cette défection soudaine sera perçue comme un coup bas, y compris par de nombreux militants de la CFDT et notamment du SGEN. Elle avait sans doute pour raison profonde, au moins pour une part, l'ambition de Nicole Notat, alors secrétaire générale de la CFDT, de négocier, après sa présidence de l'Unedic, sa candidature à la présidence des caisses de la Sécurité sociale.

Du coup, FO va durcir sa position et se rapprocher de la CGT. Le 28 novembre, à l'occasion d'une journée contre le plan Juppé et contre le contrat de plan SNCF, les secrétaires généraux de la CGT et de FO, pour la première fois depuis 1947, se serreront la main. L'image fit la «une» des journaux et des informations télévisées : elle contribuera à l'amplification du mouvement, malgré la sortie le 30 novembre de la CFDT, de la CFTC et de la CGC du front commun des syndicats de fonctionnaires.

Car, fait remarquable, loin de s'effriter la mobilisation va se renforcer : la grève, le plus souvent reconductible, s'étend à de nouveaux secteurs – France Télécom, transports aériens, transports en commun de grandes villes... Le 4 décembre, la FSU appelle les personnels relevant de son champ de responsabilité «à s'engager dans la grève dès le 5 décembre et à participer massivement aux manifestations organisées avec les autres salariés et les étudiants.»

Le 12 décembre, s'appuyant sur un engagement du Premier ministre concernant le seul volet «retraites», la FEN à son tour appelait les fonctionnaires à reprendre le travail. Son secrétaire général, Guy Le Néouannic intervint en ce sens à la télévision en affirmant que poursuivre le conflit serait tomber dans la «grève politique».

Le 14 décembre la FSU fut reçue par le premier ministre qui confirma le maintien du statu quo sur le Code des pensions des fonctionnaires, mais resta évasif sur les salaires, l'emploi des non-titulaires, les moyens du service public d'éducation. Il prit appui sur l'accord de la CFDT et de l'UNSA avec sa réforme de la Sécurité sociale pour estimer qu'il n'avait pas de raison de la remettre en cause sur le fond.

Dans toute la France, les grèves et les manifestations, quasi-quotidiennes depuis le début décembre, vont monter en puissance jusqu'au 16 décembre, point culminant du mouvement. Puis des signes de reprise apparaissent à la SNCF et à la RATP. La journée du 19 décembre, à laquelle la CGT et la FSU sont désormais seules à appeler, est encore importante, mais en net retrait par rapport aux précédentes.

De nouvelles manifestations auront lieu le 21 décembre, jour où le Premier ministre tient un «sommet social», au demeurant décevant, avec les cinq confédérations dites «représentatives», excluant donc la FSU et l'UNSA. Les vacances de Noël sont proches, le mouvement se termine. Des manifestations interrégionales contre le volet santé du plan Juppé, au demeurant importantes,

eurent lieu le 11 février 1996, à l'initiative de la CGT, de la FSU et d'autres organisations syndicales et mutualistes. Elles resteront sans lendemain.

Le gouvernement, après avoir pendant plusieurs semaines joué la carte de l'intransigeance, renonça, provisoirement on le sait, à toucher au code des pensions des fonctionnaires et aux régimes spéciaux de retraite des entreprises publiques. Il lança une négociation avec les fédérations de fonctionnaires sur la précarité. Mais il maintenait son plan sur la Sécurité sociale et fut même autorisé par le Parlement à légiférer par ordonnances, ce qu'il fit en avril 1996 sans susciter de réactions notables.

Quant au gel des salaires, il ne fut pas levé, malgré deux nouvelles grèves à l'appel des sept fédérations de fonctionnaires à l'automne 1996, massivement suivies. 15 000 non-titulaires de l'Éducation nationale ne seront pas réembauchés à la rentrée scolaire 1996 et le projet de budget 1997 prévoyait la suppression de 7 000 postes de fonctionnaires, dont 5 000 dans l'Éducation nationale<sup>3</sup>.

L'insuffisance de ce bilan s'explique par au moins quatre raisons :

1) *Seul le secteur public*, à quelques rares exceptions près, a été concerné par la grève. Les salariés du privé regardaient le mouvement avec sympathie, les sondages de l'époque en attestent, mais ne s'y sont pas engagés. Les observateurs ont pu parler de « grève par procuration ».

2) *La division syndicale* intervenue à la mi-novembre, et qui va perdurer dans l'interprofessionnel tout au long des années 1996 et 1997, a considérablement affaibli, sinon la mobilisation, du moins la portée du mouvement. Les retraits successifs de la CFDT, de l'UNSA, de la FEN, qui provoqueront de profonds remous en leur sein et quelques fractures, ne seront que partiellement suivis, puisqu'une partie importante de leurs structures et de leurs adhérents n'écouteront pas les appels à reprendre le travail. Mais ils élargissaient la marge de manœuvre du gouvernement.

3) *Les désaccords sur le fond* en matière d'évolution de la Sécurité sociale entre ceux qui considéraient le plan Juppé comme nécessaire et ceux qui le refusaient; désaccords qui traversaient non seulement le mouvement syndical, mais aussi le mouvement mutualiste, les professionnels de santé, les intellectuels, les assurés sociaux eux-mêmes.

4) *L'incapacité des organisations* qui ont mené le combat jusqu'au bout – pour l'essentiel la CGT, FO et la FSU – à définir ensemble une stratégie pour l'action et des propositions alternatives pour rénover la Sécurité

---

3. Ces licenciements vont provoquer chez les personnels concernés une forte mobilisation, avec l'appui du SNES et de la FSU. Pour alerter l'opinion et faire pression sur le gouvernement une vingtaine de maîtres auxiliaires s'engageront dans une longue grève de la faim. Ils seront hébergés pendant plus de deux semaines dans les locaux parisiens de la FSU, rue de Metz, avec surveillance médicale et points de presse réguliers.

sociale. Leurs secrétaires généraux défilaient côte à côte presque tous les jours à la tête des manifestations parisiennes, mais malgré les demandes insistantes de la FSU, ne trouvaient pas le temps de se rencontrer autour d'une table pour une réflexion prospective.

Pour autant, la période a été vécue par une majorité de la population comme une sorte d'embellie, avec une acceptation bon enfant des contraintes dues à la longue grève des transports et une convivialité et des solidarités retrouvées.

Les personnels de l'enseignement ont fortement participé aux différents mouvements de grève, grève active, avec à partir de décembre, des assemblées générales quasi quotidiennes, dans les établissements ou dans les localités, pour faire le point de la situation et décider collectivement des suites. Souvent, les personnels allaient à la rencontre des grévistes des entreprises publiques pour faire connaissance et pour échanger informations et arguments. Ils étaient particulièrement nombreux à Paris et en province à défiler derrière les banderoles de la FSU et de ses syndicats, y compris des adhérents de la FEN après son retrait, et représentaient en moyenne le tiers des manifestants et parfois même, ponctuellement, la moitié.

Pour la FSU, ce mouvement va être à la fois un baptême du feu et une épreuve de vérité. Née deux ans et demie plus tôt, la FSU n'avait jamais été confrontée à un mouvement d'une telle ampleur et aux évolutions aussi rapides. De plus, elle avait à assumer ses responsabilités sur trois terrains à la fois : l'université, la fonction publique, la protection sociale.

À une époque où le téléphone portable et internet grand public n'en étaient qu'à leurs débuts, les responsables de la FSU et de ses syndicats devaient être en contact permanent pour échanger leurs informations et se concerter et ils se réunissaient tous les jours pour prendre les décisions. Comme la poste était en grève, il leur fallait également prendre des dispositions exceptionnelles pour informer le plus rapidement possible leurs responsables locaux et leurs militants. La palme revient au SNUipp qui, pour faire parvenir son bulletin syndical dans les 50 000 écoles maternelles et élémentaires et donner aux instituteurs les informations précises dont ils avaient besoin, organisa, à trois reprises, une chaîne de distribution par camions, depuis Paris, relayée par des militants locaux dans les villes et les villages, jusqu'aux écoles.

Les journaux télévisés montraient jour après jour, le secrétaire général de la FSU, Michel Deschamps, au premier rang des manifestations parisiennes, bras dessus, bras dessous avec les secrétaires généraux de la CGT et de FO, Louis Viannet et Marc Blondel, ce qui donnera à la FSU une dimension nationale interprofessionnelle qui ne la quittera plus.

Mais c'est surtout dans les départements que la FSU va s'affirmer. Sa démarche unitaire et la forte participation des personnels de l'enseignement dans les grèves et les manifestations vont donner aux sections départementales une

stature nouvelle. Dans de nombreux cas, l'unité était plus large en province qu'à Paris, les Unions départementales de la CFDT ayant souvent refusé de suivre les consignes de retrait données par leurs responsables nationaux. Du coup ce sont souvent les responsables départementaux de la FSU qui, pour des raisons en partie «diplomatiques», étaient choisis d'un commun accord pour servir de porte-parole dans les rassemblements et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.

Au final la FSU, au niveau national et au niveau départemental, sortait de ce mouvement considérablement grandie.

### **La FSU contre les discriminations et les exclusions**

Comme le congrès de Mâcon lui en avait donné le mandat, la FSU va nouer avec les diverses organisations qui défendent les droits et les libertés des relations suivies qui déboucheront sur des collaborations et des initiatives d'action commune. Cette présence active sur le terrain sociétal, bien au-delà donc du strict professionnel, relevait de plusieurs raisons, toujours d'actualité.

D'abord, les personnels relevant du champ de responsabilité de la FSU, bien que relativement protégés par leur statut de fonctionnaires, ne sont pas à l'abri des discriminations, notamment sexistes, de l'arbitraire administratif, de l'autoritarisme de certains chefs hiérarchiques. Les précaires, de plus en plus nombreux, en sont les premières victimes. Défendre tous ces personnels et faire respecter leurs droits est une des dimensions du travail syndical.

Ensuite, la défense des droits des élèves est une des missions des personnels et pour certains – assistantes sociales scolaires, infirmières conseillères de santé, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse –, la mission essentielle. L'attention aux difficultés sociales, aux violences multiformes auxquelles les élèves peuvent être confrontés à l'école, dans leur famille ou dans la rue, aux discriminations qui peuvent les frapper, fait donc partie du métier.

Enfin, les personnels sont tous des éducateurs : ils se doivent donc de transmettre à la génération en formation les valeurs de respect, de tolérance, de laïcité, de solidarité, de liberté qui constituent les fondements de la démocratie et qui conditionnent le «vivre ensemble».

Ajoutons que nombreux sont les personnels de l'enseignement, adhérents ou non à un syndicat de la FSU, qui expriment leur citoyenneté en s'investissant dans des associations de défense des droits de l'homme et des libertés.

Ce sont toutes ces raisons qui ont conduit la FSU à consacrer plusieurs articles de ses statuts à la lutte contre les discriminations et pour les droits.

Au-delà des principes, l'évolution de la situation en France appelait à des mobilisations sur ce terrain : le chômage, la faiblesse des rémunérations, la remise en cause des protections collectives, multipliaient le nombre des travailleurs pauvres et favorisaient l'exclusion. La politique d'immigration des

gouvernements Balladur et Juppé et, déjà, la chasse aux «sans papiers» créaient des situations inhumaines contre lesquelles une organisation syndicale se devait de réagir. Enfin la montée des idées développées par Le Pen inquiétait pour l'avenir même de la démocratie.

De nombreuses manifestations pour les droits des femmes, des chômeurs, des sans-papiers, des sans-logement, contre le racisme et la xénophobie, contre l'homophobie... vont avoir lieu au cours de ces quatre années à l'initiative des associations concernées, avec la participation de la FSU, mais aussi, le plus souvent, de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA. Citons notamment la manifestation du 9 avril 1995 contre l'exclusion et pour les droits, la manifestation pour les droits des femmes du 25 novembre 1995, en pleine explosion sociale, la manifestation unitaire contre la loi Debré sur l'immigration en février 1997, les Assises nationales pour les droits des femmes en mars 1997...

Deux événements, dans cette période, vont jouer un rôle emblématique. En décembre 1994, des sans-abri investissent un immeuble vide, appartenant à une grande société immobilière, la Cogédim, et situé rue du Dragon à Paris dans le quartier huppé de Saint-Germain des prés. Soutenue par de nombreuses personnalités, religieuses, scientifiques, artistiques, syndicales... – dont le secrétaire général de la FSU, Michel Deschamps, seul syndicaliste présent dès le début – cette longue occupation, largement médiatisée, va contribuer à poser de façon spectaculaire le problème politique du droit au logement qui reste, on le sait, toujours aussi actuel. Après son élection, Jacques Chirac sera conduit à rappeler que la loi de 1945 permet, dans certaines conditions, de réquisitionner des appartements vides. Des dispositions finiront par être prises pour reloger les squatters de la rue du Dragon.

Trois cents immigrés africains «sans papiers» avaient occupé, d'abord l'église Saint-Ambroise à Paris, puis, en juillet 1996, l'église Saint-Bernard pour attirer l'attention sur leur situation et demander des mesures de régularisation. Afin d'exprimer leur soutien, de nombreuses personnalités, dont Michel Deschamps, avaient passé la nuit dans l'église avec eux. Ils seront tous brutalement expulsés, le lendemain, par une armée de 1500 gendarmes en tenue de combat qui n'hésiteront pas à casser la porte de l'église à coups de hache. Les «sans papiers» seront aussitôt interpellés et incarcérés. Cette opération peu glorieuse va faire choc dans l'opinion et susciter dans les milieux les plus divers une forte réprobation. Largement médiatisées, les réactions que vont susciter ces événements vont contraindre le gouvernement à les relâcher au bout de quelques jours et à examiner leur situation au cas par cas en vue de trouver des solutions. Cent vingt d'entre eux seront régularisés.

Il faut reconnaître que la FSU et ses syndicats, qui avaient si souvent fait la preuve de leur capacité à mobiliser sur les questions éducatives ou sociales, y parvenaient beaucoup moins sur les questions sociétales. Mais aussi symbolique

soit-elle, la présence de la FSU sur ces terrains et les formes peu classiques de ses interventions étaient très appréciées et contribuaient à renforcer son audience.

### La FSU se renforce

Au terme de ces quatre années d'activité intense, multiforme et tous azimuts, la FSU s'est en effet considérablement renforcée.

Son sigle, son logo, ses drapeaux, sont désormais largement connus. Les séquences télévisées dans le cadre de l'émission *Expression directe* à laquelle la FSU a désormais accès et les interviews dans les principaux médias popularisent les noms et les visages de ses principaux responsables. Les journalistes qui, longtemps après les élections professionnelles de 1993, continuaient encore, par habitude, à qualifier la FEN de «première fédération dans l'enseignement», ne se trompent plus et rendent à la FSU sa véritable place.

Les partenaires syndicaux, dont certains, les premières années, boudaient la FSU ou faisaient mine de l'ignorer, devaient désormais compter avec elle. C'était évident dans l'enseignement, compte tenu de son poids. C'était vrai, pour la même raison, dans la fonction publique où chacun reconnaissait également sa capacité de mobilisation, sa connaissance des dossiers, le caractère unitaire de sa démarche, même si certains considéraient excessives voire démagogiques nombre de ses propositions notamment en matière de salaires. C'était moins vrai au niveau interprofessionnel, malgré le rôle joué par la FSU dans le mouvement social de l'automne 1995 : seule la CGT la considérait désormais comme un partenaire au niveau confédéral ; la CFDT et FO continuaient à la considérer uniquement comme une fédération de l'enseignement et de la fonction publique et refusaient tout contact au niveau confédéral. Il faudra encore quelques années pour que leur attitude commence à évoluer.

Ses interventions sur le terrain des discriminations et de l'exclusion, vont faire de la FSU un partenaire privilégié pour la plupart des associations investies sur ce terrain. Particulièrement significatives de ce point de vue sont les collaborations nouées avec Action contre le chômage, Droit au logement, ATD Quart-monde, Aides, Ras l'front, etc.

Dès 1994, la MAIF avait accepté de nouer des relations normales avec la FSU. Il n'en sera pas de même pour la plupart des autres associations et mutuelles membres de l'«empire» FEN ou dans sa mouvance. Là aussi, il faudra des années pour que soient acceptées les demandes de rencontre formulées par la FSU, pour que tombent les préventions, pour que commencent à se résorber les barrages dressés contre les adhérents de la FSU militant dans ces associations en vue de leur interdire l'accès à des responsabilités.

Mais les réticences les plus fortes à reconnaître pleinement la représentativité de la FSU viendront des pouvoirs publics, à l'exception du ministère de l'Éducation nationale qui dès la proclamation des résultats des élections profes-

sionnelles de 1993 lui avait donné sa place dans ses instances de concertation conformément à son influence. Par contre, il faudra attendre 1995 pour que la FSU entre enfin au conseil supérieur de la fonction publique, mais avec une représentation délibérément réduite au regard de son influence.

De même, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> septembre 1999 pour que la FSU ait un siège au Comité économique et social national<sup>4</sup>, et 2001, huit ans après sa naissance, pour qu'elle puisse enfin entrer dans les Comités économiques et sociaux régionaux, alors même que sur les questions éducatives pour lesquelles les régions ont une partie des compétences – lycées, formation professionnelle, enseignement supérieur – ce sont les syndicats de la FSU qui sont, et de loin, les plus représentatifs.

En 1995, le Conseil d'État avait reconnu la FSU comme «une des organisations professionnelles les plus représentatives». Or malgré toutes ses démarches, la FSU ne parvint pas à obtenir le statut de «quasi-confédération», pourtant reconnu à la FEN depuis 1976 puis transféré à l'UNSA dès 1994, qui lui aurait ouvert l'accès à certaines négociations sociales et aurait étendu ses moyens en matière de formation syndicale. À ce jour, cet ostracisme demeure !

Mais l'essentiel, et qui conditionne tout le reste, c'était la reconnaissance par les personnels eux-mêmes. Or au cours de ces quatre années, la FSU va se renforcer en syndicats, en syndiqués, en représentativité.

### **Les syndicats**

Aux quatorze syndicats présents au moment de la création de la FSU sont venus s'ajouter :

- un syndicat d'agents de service, d'ouvriers, de techniciens, l'UNATOS ;
- un syndicat des personnels des affaires culturelles, le SNAC, issu de la FEN ;
- le SNAP-FNSP, syndicat des personnels de la Fondation des Sciences politiques, ex-FEN, qui avait pris un temps de réflexion avant de rejoindre la FSU ;
- le SNCS (chercheurs scientifiques), qui lui aussi avait quitté la FEN au moment de la scission et qui avait hésité plusieurs années avant de rejoindre la FSU ;
- un syndicat de médecins scolaires, le SUMEN, affilié en 1996-1997, qui se maintiendra pendant quatre ans et qui disparaîtra en l'an 2000.

Comme le Syndicat des professeurs des Instituts de formation des maîtres (SNPIUFM) avait fait fusion avec le SNESup, la FSU, à la veille du congrès de Toulouse, fédérait dix-huit syndicats.

---

4. Jusqu'à cette date, la FEN y avait quatre sièges ; trois seront transférés à l'UNSA, un à la FSU.

## Les syndiqués

Pour l'année scolaire 1993-1994, les effectifs cumulés des syndicats de la FSU atteignaient 155 534 adhérents<sup>5</sup>. Ils montent à 187 512 pour 1996-1997 et à 190 402 pour 1997-1998, soit une hausse globale de 22,5 %. Cette progression était due pour une petite part à l'arrivée de nouveaux syndicats, mais elle venait surtout de l'augmentation des effectifs des syndicats fondateurs qui, tous, progressaient, et notamment les syndicats nouvellement créés : l'UNATOS triple son nombre d'adhérents, le SNICS (infirmières, conseillères de santé) le double, le SNUASEN (assistantes sociales) progresse de 75 %, le SNASUB (administratifs et bibliothèques) de 50 %. Les syndicats exclus de la FEN-SNES, SNEP, SNETAA progressent de 10 à 14 %. Quant au SNUipp, crédité de 40 000 adhérents en 1993-1994, il dépasse les 55 000 en 1997-1998 !

Cette évolution avait sans aucun doute du sens à un moment où la syndicalisation, en France, continuait globalement à baisser, d'autant plus qu'elle allait de pair avec les progrès obtenus aux élections professionnelles<sup>6</sup>.

## Les élections professionnelles

Les plus attendues étaient celles du 12 décembre 1996 qui concernaient les enseignants du premier et du second degré. Les résultats vont provoquer un quadruple séisme.

Le SNUipp devint premier parmi les instituteurs et professeurs des écoles : avec 39,36 % des suffrages, soit une progression de presque douze points, il devançait désormais nettement le SE qui, avec 36,94 %, perdait 4,8 points. Les trois autres syndicats FSU concernés par cette élection progressaient légèrement : 57,64 % pour le SNES (+ 1); 80,60 % pour le SNEP (+0,30); 45,65 % pour le SNETAA (+3,4). Quant au SE, il n'arrivait toujours pas à percer dans le second degré et reculait dans le technique court.

Ensemble, les quatre syndicats FSU concernés recueillent 229 616 voix, à comparer aux 98 536 créditées au SE sur le même champ électoral ; la FSU était ainsi largement confirmée comme première fédération dans l'Éducation nationale, avec 47 % des suffrages et une progression globale de plus de huit points.

Le cumul de ces voix et de celles obtenues dans des élections antérieures concernant d'autres catégories de personnels donnait désormais à la FSU *la première place dans la fonction publique de l'État*.

Ajoutons que dans toutes les autres élections professionnelles de la période, les syndicats de la FSU progressent, parfois de façon spectaculaire : ainsi le SNICS, qui au printemps 1994 avait pris la majorité relative, détient désormais,

5. Effectifs calculés par la trésorerie de la FSU.

6. En 1995, le taux global de syndicalisation, en baisse continue depuis la fin des années 1970, descend pour la première fois en dessous de la barre des 10 %.

après le scrutin du printemps 1997, la majorité absolue. En 1998, le SNUASEN, avec 37,10% des voix arrive en tête, devant le SGEN-CFDT (32,35%) et le SNASEN-FEN (30,54%). Le SNASUB conforte sa deuxième place en progressant, globalement, de 3,69%. L'UNATOS fait une percée remarquée en recueillant, globalement, 14,3% chez les ouvriers et les agents de laboratoires, derrière la FEN-UNSA (35%) et la CGT (25,83%), mais devant FO (13,8%) et le SGEN-CFDT (7,76%).

### **La formation syndicale**

Dès les 10 et 11 juin 1993, c'est-à-dire deux mois seulement après le dépôt de ses statuts transitoires, à l'occasion de la réunion de sa première instance nationale, la FSU décida de se doter d'un Centre fédéral de formation syndicale<sup>7</sup>. Sa nécessité s'imposait pour au moins trois raisons :

- les syndicats nationaux d'ATOSS qui venaient de se créer avaient besoin de former leurs militants et n'avaient pas encore les moyens d'organiser eux-mêmes des stages ;
- les nouvelles sections formées dans les soixante-dix départements où la FEN était, quelques mois auparavant encore dirigée par des militants UID, étaient très demandeuses ;
- les diverses composantes de la FSU avaient besoin d'une réflexion collective approfondie et de son appropriation rapide par leurs militants, sur les grandes questions transversales : politique éducative, fonction publique, protection sociale, Europe...

Le premier stage FSU, destiné aux nouveaux militants départementaux, se tint sur trois jours, les 8, 9 et 10 décembre 1993. D'autres stages furent organisés l'année suivante, mais en petit nombre. La formation syndicale ne prendra son essor et sa vitesse de croisière qu'à partir de l'année scolaire 1995-1996, quand la FSU enfin admise au Conseil supérieur de la fonction publique, put bénéficier des subventions attribuées par le ministère au titre de la formation : six stages nationaux par an, rassemblant chacun, pendant trois jours, une soixantaine de participants en moyenne, et environ, bon an mal an, quarante stages départementaux d'une ou deux journées.

Aux stages « fédéraux », il convient d'ajouter ceux, bien plus nombreux, organisés directement par les syndicats nationaux et leurs structures locales avec le label de la FSU. C'est ainsi que, pour l'année scolaire 1995-1996, au total,

---

7. La réglementation fonction publique impose, pour l'obtention des autorisations d'absence nécessaires aux stagiaires, l'existence de tels centres, sous forme associative, et leur agrément par le ministère. Dans l'attente de cet agrément, qui ne sera obtenu qu'en 1995, les stages fédéraux se feront sous le label de l'Institut de recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant dans les enseignements du second degré (IRHSES) mis en place à l'initiative du SNES.

syndicats nationaux plus FSU, 558 stages, dont cinquante-sept nationaux, se sont tenus au sein de la fédération. Ils ont rassemblé, globalement, près de dix mille stagiaires ! L'effort est méritoire si on le met en regard du nombre d'adhérents de la FSU et si on le compare aux réalisations des autres organisations syndicales. Cet effort sera poursuivi et renforcé les années suivantes.

Les règles du pluralisme en vigueur au sein de la FSU irriguaient évidemment l'organisation de ces stages, qu'il s'agisse de la définition de leurs contenus ou du choix des intervenants, militants de la FSU mais aussi personnalités extérieures : syndicalistes, chercheurs, représentants qualifiés d'associations ou d'institutions. Les principes à mettre en œuvre pour ces stages avaient été définis par les instances de la FSU : choisir des thèmes en lien avec l'actualité, non pas pour faire passer ou justifier la ligne syndicale du moment, mais pour prendre de la hauteur, susciter la réflexion, en apportant aux stagiaires les connaissances nécessaires, en résitant les éléments du dossier dans leur perspective historique, en mettant les participants au contact de la diversité des approches. De plus, comme ces stages rassemblaient des militants des différents syndicats, ils ont apporté une précieuse contribution à leur connaissance mutuelle et donc à la construction du nouveau fédéralisme dont la FSU se voulait porteuse.

### **La création d'un Institut de recherches**

Le jour même où elle se donnait le mandat de mettre en place un centre de formation, la FSU décidait le principe de la création d'un Institut de recherches. Les objectifs étaient ambitieux :

- impulser des recherches, sous forme de séminaires et de colloques, dans tous les domaines ouverts à l'activité et à la réflexion des personnels d'éducation, de recherche, de culture, en vue de produire des connaissances nouvelles ;
- instaurer un partenariat fécond et mutuellement utile entre syndicalistes et chercheurs ;
- garantir la qualité scientifique et l'intérêt de ces travaux par la mise en œuvre de méthodologies rigoureuses, par le pluralisme des approches, par la confrontation ouverte des points de vue, par le refus de toute instrumentalisation ;
- diffuser leurs résultats au sein des syndicats de la FSU et des partenaires associatifs ;
- jouer son rôle dans la formation des militants, en liaison avec le centre de formation ;
- contribuer à la réflexion syndicale et à l'évolution des pratiques professionnelles.

La mise en place et la présidence de l'Institut avaient été confiées à Louis Astre, qui fut secrétaire général du SNET puis du SNES avant le changement d'orientation de 1967, et qui avait été pendant des décennies un des dirigeants

historiques de la FEN et de son courant majoritaire. Il fut, dans les années 1980, le premier président de l’Institut de recherches économiques et sociales (IRES), mis par le gouvernement à la disposition des cinq confédérations syndicales représentatives pour des travaux de recherches communes ou spécifiques.

Ce choix de la FSU et son acceptation par Louis Astre avaient, bien entendu, un sens politique fort. La FSU entendait ainsi conforter en l’élargissant sa démarche pluraliste et prendre appui sur l’expérience acquise par Louis Astre dans ses responsabilités à l’IRES pour donner à son Institut toute sa pertinence. Quant à Louis Astre, sans renoncer à sa conception du syndicalisme et tout en estimant que le SNES, le SNEP et Unité et Action avaient leur part de responsabilité dans le processus qui avait conduit à l’éclatement de la FEN, il entendait affirmer publiquement son désaccord avec les exclusions décidées par les dirigeants de la FEN et exprimer son intérêt vigilant pour la démarche pluraliste initiée par la FSU<sup>8</sup>.

Le premier conseil scientifique de l’Institut, coprésidé par Madeleine Rebérioux et Roger Lesgards, comportait des historiens, des sociologues, des économistes, des philosophes, des mathématiciens, des spécialistes de la recherche en éducation, des sciences du vivant, de l’action culturelle parmi les plus éminents de l’époque<sup>9</sup>.

Son conseil d’administration comprenait, outre les représentants des diverses composantes de la fédération, ceux de syndicats non-affiliés à la FSU et de la plupart des organisations partenaires du système éducatif (Ligue de l’enseignement, Planning familial, parents d’élèves, syndicats d’étudiants et de lycéens, mouvements de défenses des droits et libertés...).

L’Institut fut officiellement créé en février 1994. Mais, comme la formation syndicale, il ne prendra véritablement son essor que l’année suivante, quand la FSU bénéficiera des subventions attribuées par le ministère de la fonction publique. Furent ainsi organisés, entre 1995 et 1997, des séminaires et des colloques sur le syndicalisme, la citoyenneté, la professionnalité enseignante, l’enseignement professionnel, l’art à l’école.

Ces travaux firent l’objet de publications spécifiques, et l’Institut se dota d’une revue périodique régulière, *Nouveaux Regards* à raison, en vitesse de croisière, de quatre numéros par an. Le numéro 1 parut en mars 1995. Dès l’année

---

8. Louis Astre exposera sa position dans une intervention au congrès du SNES tenu à Bourg-en-Bresse en avril 1993, à la veille du dépôt des statuts de la FSU, et intégralement publiée dans *L’Université syndicaliste*, n° 312, 7 mai 1993.

9. Aux deux présidents cités, il convient d’ajouter Pierre Bourdieu, Michel Broué, Guy Caire, Bernard Charlot, Claude Durand-Prinborgne, René Frydman, Dominique Lecourt, Danièle Linhardt, Hélène Mathieu, Philippe Meirieu, Antoine Prost, Dominique Rousseau, Lucien Sève, Lucie Tanguy, Louis Thaler.

suivante, l’Institut commença à publier des ouvrages de syndicalistes et de chercheurs.

Au-delà de ses missions, l’existence de l’Institut et la qualité de ses productions vont contribuer à l’image positive de la FSU, à l’interne comme à l’externe.

### Le congrès de Toulouse (8-12 décembre 1997)

Ce deuxième congrès avait à tirer les leçons des trois ans et demi d’activité de la FSU depuis son congrès fondateur, à porter appréciation sur les orientations annoncées et les premières mesures du gouvernement Jospin mis en place en juin 1997, à définir un cap pour les années à venir, à actualiser sa plateforme revendicative. Les adhérents étaient appelés à se prononcer individuellement sur le rapport financier, sur le rapport d’activité et sur l’orientation.

Ils avaient à choisir, cette fois encore, entre six listes de tendance et leur profession de foi : quatre étaient la continuation de tendances déjà présentes au congrès fondateur : Unité et Action, Autrement, École émancipée, Front unique ; deux étaient nouvelles : «Liste d’union» rassemblait des militants se réclamant jusque-là des tendances Autrement, UID, Unité et Action, et entendait «proposer de nouvelles pratiques, une orientation, une stratégie, capables de dépasser l’opposition entre courants de pensée héritée du passé» ; «Pour une FSU sans tendance», composée pour l’essentiel de militants du SNETAP, le syndicat du secrétaire général de la FSU, estimait que c’est l’existence des tendances qui était à l’origine de l’éclatement de la FEN et ses signataires craignaient des dérivés comparables au sein de la FSU.

La préparation et le déroulement de ce congrès allaient être marqués par un événement soudain, révélateur de tensions internes qui allaient s’amplifier les années suivantes : trois mois avant l’ouverture du congrès, le SNETAA décidait *«la suspension de la participation de ses représentants aux instances nationales délibératives de la FSU»*. Et le SNETAA précisait que cette décision englobait le congrès de Toulouse. Par contre, il maintenait sa participation aux instances et aux congrès dans les départements. À l’origine de ce retrait, des désaccords croissants avec l’activité et le fonctionnement de la fédération.

Qu’une période aussi riche en péripéties suscite interrogations, critiques, débats, est non seulement inévitable, mais souhaitable. C’est pourquoi le rapport d’activité publié dans le numéro 38 de *Pour*, comportait des «fenêtres» permettant de soumettre aux adhérents, sur les questions controversées, des rédactions différentes voire contradictoires. Une tribune de discussion, publiée dans le numéro 39, aidait les adhérents à faire leurs choix avant de se prononcer.

Quatre questions faisaient polémique.

1) *La FSU et le mouvement social de fin 1995*. C’est la conduite du mouvement qui était en cause. Pour certains, la FSU aurait dû d’emblée appeler à la

grève générale jusqu'au retrait total du plan Juppé; d'autres auraient souhaité que la FSU décide, comme les cheminots, les agents de la RATP ou les postiers des centres de tri, un mouvement de grève continue, reconductible par les personnels eux-mêmes, réunis en assemblées générales. D'autres, enfin, soulignaient que les instances de la FSU, en appelant les personnels à s'engager dans la grève et à des temps forts successifs avec grèves et manifestations, avaient contribué à la montée en puissance du mouvement tout en tenant compte de la diversité des approches et des décisions de ses syndicats.

2) *La FSU et le relevé de décision sur la résorption de la précarité.* Le «protocole Perben» auquel avaient abouti, au printemps 1996, les négociations sur cette question entre les syndicats de fonctionnaires et le secrétaire d'État à la fonction publique, comportait des avancées pour un nombre important de non-titulaires, mais laissait sur la touche de très nombreux précaires. La FSU avait-elle eu raison de le signer? Oui disaient certains, estimant que tout progrès, même limité, était bon à prendre, que la signature au niveau de la fonction publique obligeait le ministre de l'Éducation nationale à ouvrir des négociations pour son secteur qui pouvaient permettre d'obtenir de nouvelles avancées, que les améliorations obtenues étaient un point d'appui dans les luttes à développer pour garantir l'emploi à tous et élargir l'accès à la titularisation. Non disaient les autres, considérant que les avancées étaient pour une part illusoires, que la signature divisait les précaires et contribuait à démobiliser, que la FSU aurait dû pour le moins organiser une consultation.

3) *La FSU et les enjeux de solidarité.* Certains, et c'était notamment le cas du SNETAA, considéraient excessive la présence de la FSU sur le terrain sociétal. Ils craignaient une dérive vers des objectifs de transformation sociale sur une base idéologique et estimaient que la FSU devait se recentrer sur sa mission syndicale. D'autres au contraire pensaient qu'elle avait eu raison d'intervenir sur tous les terrains qui relèvent du champ social et que la solidarité avec les autres salariés et les exclus est une des dimensions du syndicalisme.

4) *La FSU et le fédéralisme.* Après quatre années d'expérience de fonctionnement, chacun faisait le constat qu'il n'était pas facile de faire vivre un fédéralisme respectueux des identités de toutes ses composantes. À l'origine des dysfonctionnements, il y avait le rôle excessif donné, pour les uns aux syndicats nationaux, pour d'autres aux courants de pensée, pour d'autres enfin la place insuffisante laissée aux sections départementales.

Seule la tendance «Front unique» appelait ouvertement les syndiqués à voter «contre» le rapport d'activité. Comme en 1994, elle était très critique vis-à-vis des responsables de la FSU, accusés d'avoir laissé le champ libre au gouvernement Juppé et de s'apprêter à faire de même avec le gouvernement Jospin puisqu'ils acceptaient de participer aux concertations organisées par Claude Allègre, le nouveau ministre de l'Éducation nationale.

«Autrement» qualifiait d'ambiguë l'attitude de la FSU sur «l'affaire du foulard», estimait sa présence excessive sur le terrain sociétal au détriment de son activité revendicative, critiquait «sa pratique stérile d'un syndicalisme de la parole», décelait une volonté cachée de créer les conditions d'une nouvelle recomposition syndicale sur la base d'un projet politique, dénonçait le non-respect de la lettre et de l'esprit des statuts de 1994. Ouvertement, il ne donnait aucune consigne de vote sur le rapport d'activité, mais les adhérents du SNETAA, qui constituait l'ossature du courant «Autrement», se prononceront massivement «contre» le rapport d'activité.

Les autres tendances minoritaires reconnaissaient le dynamisme et l'image positive de la FSU à l'externe, mais pointaient les faiblesses et les dysfonctionnements à l'interne.

52 000 adhérents voteront sur le rapport d'activité, 25 000 seulement en moyenne sur les différentes «fenêtres» qui leur étaient proposées, de nombreux électeurs estimant sans doute que leur vote positif ou négatif sur l'activité ne rendait pas nécessaire un second vote sur les «fenêtres». La présence de la FSU sur le terrain des discriminations et des exclusions sera plébiscitée à 85%. Le comportement de la FSU sur les autres questions en débat sera approuvé à une nette majorité : 56,8% pour son attitude dans le mouvement social de fin 1995; 55,6% pour sa signature du protocole précarité; 58,7% pour sa mise en œuvre des statuts de 1994.

Quant à l'ensemble du rapport d'activité, il sera approuvé par 69% des suffrages. Le «oui» sera majoritaire dans tous les syndicats, à l'exception notable du SNETAA où le «non» recueillera 90%.

Le vote sur l'orientation va être entaché d'une irrégularité qui faussait la globalisation des résultats. En effet, en violation des statuts de la FSU, le SNETAA n'avait soumis au vote de ses adhérents que deux listes de tendances sur les six existantes, la liste «Autrement» et la liste «Front unique». En faisant comme si le vote du SNETAA était valable, Unité et Action aurait totalisé 64,8% des suffrages; Autrement 14,1%; École émancipée 11,1%; Sans tendances 6,3%; liste d'Union 2,5%; Front unique 1,15%.

Comme annoncé, le congrès se déroula en l'absence de la délégation nationale du SNETAA. Il allait actualiser, enrichir, préciser ses propositions pour l'enseignement et pour la recherche, compléter sa plateforme revendicative sur la situation des personnels, lancer une réflexion pour contribuer à une alternative économique, sociale, culturelle et pour promouvoir citoyenneté et libertés, s'interroger sur les difficultés du syndicalisme français, lancer des pistes pour améliorer le fonctionnement de la fédération. Dans ce cadre, mandat fut donné aux responsables de la FSU de rencontrer le SNETAA pour rechercher les moyens de sortir de la crise actuelle. Tous les textes seront adoptés à plus de 90%; ils seront publiés dans le numéro 43 de janvier 1998 de *Pour*.

## L'après Toulouse

Après ce congrès, la FSU va poursuivre sa route avec ses succès, ses difficultés, ses échecs. Les luttes, le plus souvent unitaires, qu'elle va impulser avec ses syndicats dans son domaine de responsabilité vont, à plusieurs reprises et jusqu'à nos jours, mettre l'École, l'Université, la Recherche à la une de l'actualité sociale et réussiront à mettre en échec nombre de projets dangereux. Elle sera en première ligne, en 2003 dans la bataille, un moment unitaire, contre la remise en cause du régime de retraite des fonctionnaires, bataille qui n'obtiendra pas le succès escompté. Elle prendra toute sa part dans les mouvements interprofessionnels de ces dernières années, qu'il s'agisse, pour s'en tenir aux plus récents, des mobilisations de 2006 contre le contrat premier emploi (CPE) voulu par de Villepin, ou celles de l'année 2009 pour refuser que les salariés fassent les frais d'une crise économique dont les féodalités financières et industrielles portent l'entièvre responsabilité et pour imposer des alternatives à la fois justes et efficaces.

Au fil de ces combats syndicaux, l'image de la FSU dans l'opinion va continuer à grandir et sa représentativité ne cessera de croître de scrutin en scrutin. Pour autant, la FSU n'échappe pas aux difficultés qui frappent l'ensemble du mouvement syndical : ses effectifs qui avaient dépassé 190 000 pour l'année scolaire 1997-1998, vont s'effriter progressivement et redescendre à 165 000 en 2000-2001. Depuis, ils oscillent autour de ce palier.

Après Toulouse, le conflit avec le SNETAA perdurera. Malgré tous ses efforts pour rapprocher les points de vue, la FSU ne parviendra pas à rétablir des rapports normaux avec ce syndicat qui restera encore membre de la FSU pendant trois ans sans payer ses cotisations, sans participer ni à ses instances ni aux actions décidées par la fédération.

D'autres tensions vont émerger cette fois entre le SNUipp et le SNES, attisées délibérément par l'attitude du ministre, Claude Allègre. Et puis, des difficultés de direction, en partie liées à ces tensions, vont apparaître : Michel Deschamps, réélu secrétaire général à l'unanimité au congrès de Toulouse, n'ira pas jusqu'au terme de son mandat. Il démissionna en mars 1999 pour être candidat aux élections européennes au sein d'une liste rassemblant politiques et personnalités du monde syndical et associatif, à l'initiative du PCF. Pour le remplacer, les instances de la FSU mirent en place une direction bicéphale composée de Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES et de Daniel Le Bret, secrétaire général du SNUipp. Ce dernier démissionna à son tour moins d'un an plus tard (janvier 2000) et fut remplacé par Pierre Duhartcourt, ancien secrétaire général du SNESup. Début 2001, après le départ à la retraite de Monique Vuaillet, les instances de la FSU renoncèrent à la direction bicéphale et élirent, dans le cadre du congrès de La Rochelle, Gérard Aschieri comme secrétaire général.

Toutes ces difficultés vont conduire la FSU, à son congrès de La Rochelle (22-26 janvier 2001), à prendre des dispositions pour calmer le jeu en «refondant le pacte fédéral».

Ce congrès, après avoir engagé une ultime tentative de conciliation, annonça que, si elle n'aboutissait pas, et ce sera malheureusement le cas, la FSU ne pourrait que prendre acte du départ du SNETAA. Le conflit, puis la rupture avec ce syndicat national, le troisième par ses effectifs, qui avait beaucoup contribué à la création de la FSU et à son image pluraliste, constituaient un échec grave, durement ressenti par les responsables de la FSU. Les dirigeants du SNETAA y avaient leur part de responsabilité, mais sans doute la fédération aussi. Un nouveau syndicat de l'enseignement professionnel, le SNUEP, va se constituer au sein de la FSU.

Après La Rochelle, dans un climat relativement apaisé, la FSU va ouvrir son champ de syndicalisation et de responsabilité, d'abord à l'insertion puis, au congrès suivant (Perpignan, 2-6 février 2004) aux personnels des collectivités territoriales. De nouveaux syndicats vont la rejoindre, le SNEPAP (éducateurs et personnels de l'administration pénitentiaire) issu de la FEN, le SNU-anpe (personnels de l'Anpe), le SNUTEFI (travail, emploi, formation, insertion), le SNUCLIAS (personnels des collectivités locales), SYGMA (personnels du ministère de l'agriculture), le SNE (ministère de l'environnement), issus pour la plupart de la CFDT.

À son congrès de Marseille (29 janvier-2 février 2007), la FSU, qui jusque-là n'avait pas d'affiliation internationale «ès qualités» (seuls certains syndicats de la FSU étaient membres d'organisations internationales), décida d'entamer des processus d'adhésion, auprès de l'Internationale des services publics, de l'Internationale de l'éducation, du Comité syndical européen de l'éducation, et, après consultation individuelle des adhérents, à la confédération internationale des syndicats (CSI) récemment créée.

La FSU est aujourd'hui une pièce qui compte dans le paysage syndical français. Les pages qui précèdent donnent des éléments d'information et d'analyse qui peuvent être utiles, en tout cas nous l'espérons, à tous ceux, étudiants, personnels, syndicalistes, chercheurs qui s'intéressent à sa gestation, à sa naissance, à ses premiers pas.

Sa crise d'adolescence et son entrée dans la maturité, non traités dans cet ouvrage, restent des champs d'investigation ouverts.

## 9. Réflexions sur une scission et ses suites

Le déroulé des événements qui ont conduit à l'éclatement de la FEN, à la construction de la FSU, puis à son développement, donne à voir le «comment», mais il ne permet pas de mettre pleinement en lumière le «pourquoi». Pourquoi les dirigeants de la FEN ont-ils fait le choix de la rupture? Pourquoi ont-ils, partiellement, échoué? Pourquoi la FSU a-t-elle, relativement, réussi? Des tentatives d'explications ont été avancées qui méritent un examen critique. Mais au-delà, sans doute faudrait-il prendre en compte les non-dits, les zones d'ombre, la part de l'imprévu, le facteur humain.

### L'antagonisme entre instituteurs et professeurs?

Les conflits ouverts ou feutrés entre le SNI et le SNES ont jalonné toute l'histoire de la FEN. Ils portaient selon l'actualité du moment, sur le projet d'école et la formation des maîtres, sur l'évolution des carrières et des rémunérations, sur les modalités d'action, sur les champs de syndicalisation, sur l'appréciation de la situation internationale...

Ils se sont manifestés avec éclat dès les années 1950 et notamment en 1951 quand le SNES, alors partie prenante de la majorité fédérale, prit l'initiative de rassembler au sein d'un Comité d'action universitaire divers syndicats du second degré et du supérieur en vue d'obtenir une revalorisation de leurs professions. (Brucy 2003 ; Dalançon 2003) Ils vont s'amplifier dans les années 1970 et 1980, après les changements d'orientation intervenus dans la direction du SNES et du SNEP. Ils vont s'exacerber au début des années 1990, jusqu'à la scission.

Selon Guy Le Néouannic, secrétaire général de la FEN de 1991 à 1997, ces divergences seraient dues pour une part à «*l'opposition ancestrale entre professeurs et instituteurs [...] opposition qui tenait de l'histoire différente de la constitution de deux entités qui, dès l'origine, n'avaient pas eu la même vocation et dont les maîtres n'avaient ni la même origine sociologique ni la même formation*» (Le Néouannic 2005).

Guy Brucy reprend de façon bien plus élaborée la même idée quand il évoque «*la fracture culturelle et professionnelle [qui] opposait deux syndicats dominants – le SNI et le SNES –, deux statuts – l'instituteur et le professeur –, deux conceptions de l'acte d'enseigner – “ primaire et secondaire ” –, deux visions du système éducatif*» (Brucy 2003).

Certes l'existence d'identités professionnelles différentes est indéniable. Mais elle ne suffit pas à expliquer les conflits.

1) Les questions qui peuvent séparer instituteurs et professeurs sont marginales par rapport à tout ce qui les rassemble et qui fonde leur communauté d'intérêts. D'ailleurs dans les «collèges d'enseignement secondaire» mis en place au début des années 1970, professeurs et instituteurs, après une période d'observation et de méfiance, ont fini par travailler côté à côté en bonne intelligence.

2) Dans les syndicats généraux comme le SGEN, instituteurs et professeurs cohabitent depuis des décennies, dans des structures premier degré et second degré largement autonomes, avec sans doute des débats internes, mais sans conflits majeurs.

3) Dans la FEN, les différences entre enseignants et personnels ATOSS étaient encore plus grandes que celles existant entre instituteurs et professeurs et elles n'empêchaient pas l'activité commune.

4) Les différences de situation entre professeurs et instituteurs qui, c'est vrai, au moment de la création de la FEN, étaient fortes en termes de niveau de recrutement, de durée et de lieux de formation, de conditions de travail, de rémunérations... se sont progressivement atténuées au fil des décennies et ont presque disparu dans les années 1990 avec le recrutement des professeurs des écoles à la licence et la mise en place des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. À qui fera-t-on croire que cet «antagonisme ancestral», qui n'avait pas empêché le SNI et le SNES d'être rassemblés dans la même fédération pendant des décennies, devenait un obstacle insurmontable au moment même où les situations s'étaient à ce point rapprochées que les instituteurs devenaient des «professeurs des écoles» !

Ce rapprochement était d'ailleurs un des arguments utilisés par le SNI-PEGC pour avancer l'idée, qui avait sa cohérence, d'un syndicat unique des enseignants de la maternelle à la terminale. Mais au lieu de prendre le temps d'en débattre avec les différents syndicats concernés – débat auquel le SNES pour sa part, il l'a déclaré, n'était pas a priori hostile – le SNI-PEGC a voulu l'imposer et est allé jusqu'au coup de force !

C'est cette volonté hégémonique, sur cette question comme sur d'autres, qui est à l'origine des conflits entre le SNES et le SNI !

Que les représentants syndicaux d'une catégorie utilisent sa supériorité numérique pour imposer à des catégories moins nombreuses des choix revendicatifs, pédagogiques ou structurels contraires à leurs souhaits, va à l'encontre des valeurs de solidarité qui constituent le fondement du syndicalisme, met en cause la cohésion de l'organisation, nuit aux intérêts de tous.

C'est pour éviter de telles dérives que les syndicats multicitégériels comme le SE-UNSA ou le SNES-FSU, ou encore le SGEN, s'étaient donné des modalités de fonctionnement via des «secteurs professionnels» ou des «commissions de catégorie» qui permettaient la prise en compte des préoccupations de tous. S'ils ne l'avaient pas fait, ils l'auraient payé cher en désyndicalisation et en perte d'influence dans les catégories qui se seraient estimées lésées.

Pourquoi ce qui vaut pour un syndicat multicitégériel ne vaudrait-il pas pour une fédération ? La FSU, pour sa part s'est dotée de règles de fonctionnement qui garantissent à «*chaque syndicat national qu'il ne pourra voir opposer une décision de la fédération à ses mandats fondamentaux et aux choix essentiels exprimés par les syndiqués*». De ce fait, les désaccords qui peuvent exister entre syndicats nationaux finissent toujours par déboucher, à force de débats, sur des compromis acceptables par tous. La FEN au contraire avait fait le choix, du moins sur l'essentiel, de se mettre au service de sa principale composante : le résultat confirme que ce n'était pas la bonne voie.

### **Des projets d'école contradictoires ?**

C'est essentiellement sur la question du premier cycle du second degré et de ses maîtres que va porter, pendant trois décennies, le conflit SNI-SNES sur l'école. Mais on ne peut comprendre ces divergences que si on les resitue dans l'évolution de notre système éducatif.

En 1945, le système scolaire en vigueur dans notre pays, hérité d'un lointain passé, était encore fondé sur l'existence de deux enseignements séparés et presque complètement étanches. Pour les enfants de la bourgeoisie, des collèges et des lycées avec des maîtres formés par l'enseignement supérieur, des «universitaires», sauf pour les classes primaires intégrées dans les lycées qui étaient encadrées, mais seulement depuis le milieu des années 1920, par des instituteurs. Pour les enfants du peuple, une école conduisant au certificat d'études et débouchant pour le plus grand nombre, dès 14 ans, sur la vie active<sup>1</sup>, et pour quelques-uns sur le brevet, préparé dans des établissements prolongeant l'école primaire<sup>2</sup>; avec des maîtres formés dans des établissements spécifiques, les Écoles normales, non seulement en dehors de l'Université mais aussi du collège ou du lycée,

1. La plupart des ouvriers et des employés étaient alors formés sur le tas. La formation professionnelle en milieu scolaire public, ne commencera à prendre véritablement son essor que sous Vichy et surtout après la Libération, avec la mise en place des Centres d'apprentissages qui deviendront CET puis LEP, puis LP.

2. Les meilleurs élèves de l'école élémentaire pouvaient poursuivre leurs études après le certificat dans des établissements prolongeant l'école élémentaire : écoles primaires supérieures, qui deviendront «collèges modernes» en 1942, encadrés par des professeurs, puis cours complémentaires, qui deviendront «collèges d'enseignement général», encadrés par des instituteurs.

puisqu'ils y étaient recrutés après leur cursus élémentaire et y préparaient, avant la deuxième guerre mondiale, le brevet supérieur, puis le baccalauréat<sup>3</sup>.

Ainsi, instituteurs et professeurs étaient formés et exerçaient dans des *segments différents* du système éducatif et par conséquent, professionnellement, ne se rencontraient jamais. Il s'agissait de deux mondes distincts. Il n'y avait pas entre eux «opposition ancestrale», mais «ignorance réciproque». C'est le mérite d'une fédération comme la FEN, ou d'un syndicat général comme le SGEN d'avoir permis à des syndicalistes issus de ces deux segments, de se rencontrer, de se découvrir, de confronter leur expérience pour essayer de construire des positions communes.

Ce système des enseignements séparés était devenu complètement obsolète. Il faisait obstacle à la fois aux aspirations individuelles des familles et des jeunes pour la poursuite d'études, et aux exigences sociales d'élévation des qualifications. Des réformes s'imposaient.

Dans la foulée de la Libération, et dans l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance, une commission officielle présidée successivement par les professeurs Langevin puis Wallon, et à laquelle participeront dès qualités des dirigeants du SNI, du SNES, de la FEN, élabora en 1946-1947, un plan de grande portée qui influencera durablement la réflexion sur l'école dans notre pays : il prévoyait de porter la scolarité obligatoire à 18 ans, avec, après l'école élémentaire, un tronc commun jusqu'à 14-15 ans (cycle d'orientation) et introduction d'options en fin de cycle. Après la classe de troisième s'ouvrirait le «cycle de détermination» : trois voies seraient offertes aux élèves, avec organisation de passerelles : pratique, professionnelle, théorique, cette dernière débouchant, seule, sur l'enseignement supérieur après passage dans une propédeutique.

La question de la formation des maîtres était réglée par un compromis ambigu qui allait donner lieu à des interprétations divergentes : serait mis en place un *corps unique* d'enseignants de la maternelle à la terminale, formés en quatre ans : deux ans dans les écoles normales puis deux ans à l'Université, avec différenciation entre «maîtres des matières communes», en charge de l'école élémentaire et, pour une part, des deux premières années du cycle d'orientation et des «maîtres de spécialités», pour l'autre part du premier cycle et pour la suite des études secondaires.

Ce plan, présenté en juin 1947 fera longtemps référence pour la FEN et ses syndicats. C'est ainsi qu'en 1950, la motion pédagogique du congrès de la FEN qui s'inspirait du plan Langevin-Wallon, sera adoptée à l'unanimité. Il n'y avait donc pas, au niveau des valeurs, des principes généraux, opposition radicale

---

3. Le recrutement des instituteurs sera porté au baccalauréat pendant la guerre, sous le régime de Vichy. La grande masse des instituteurs en fonction dans les années 1950 et même 1960 relevaient donc d'un recrutement au niveau du brevet supérieur.

entre les conceptions scolaires du SNI et du SNES ou entre la majorité fédérale et Unité et Action. C'est sur les projets ministériels concrets auxquels ils étaient confrontés, que s'exprimaient des divergences d'appréciation et des conflits pédagogiques.

En effet, les diverses composantes ne faisaient pas toutes la même lecture du plan Langevin-Wallon. Les divergences, récurrentes, porteront essentiellement sur la conception du premier cycle du second degré. Pour le SNI, conforté par l'expérience positive des cours complémentaires, il devait être le prolongement de l'école élémentaire et les instituteurs avaient donc tout naturellement vocation pour y enseigner. Pour le SNES, premier et second cycles forment un tout et, à l'image de ce qui se passait déjà dans les lycées et les collèges, ce sont donc des professeurs qui devaient y enseigner.

Le plan Langevin-Wallon resta dans les tiroirs et ne fut jamais discuté au Parlement<sup>4</sup>. Pendant les dix ans qui suivirent, cinq projets officiels furent élaborés par les ministres successifs de l'Éducation nationale s'inspirant plus ou moins du plan Langevin-Wallon : tous avortèrent, tant étaient fortes les contradictions entre les exigences de démocratisation et les résistances des forces conservatrices.

Ces projets, et notamment les propositions concernant «l'école moyenne» c'est-à-dire le premier cycle du second degré, susciteront au sein de la FEN, depuis les années 1950 jusqu'à la fin des années 1980, des débats très vifs entre le SNI et le SNES (Dalançon 2003, 2007).

C'est le régime gaulliste, avec les moyens que lui donnait la Constitution de la 5<sup>e</sup> République qui engagea et mit progressivement en œuvre des réformes avec les ordonnances et les décrets Berthoin de janvier 1959 et le plan Fouchet décidé en 1963. Ainsi, à la fin des années 1960, un nouveau second degré est en place pour l'essentiel : l'obligation scolaire est portée à 16 ans, les classes de fin d'études primaires sont supprimées, tous les enfants accèdent au premier cycle à l'issue du CM2, dans les mêmes établissements, «les collèges d'enseignement secondaire», mais séparés en trois filières cloisonnées débouchant sur trois voies : l'apprentissage ou la vie active, le second cycle professionnel court, le second cycle long général et technologique, avec trois catégories d'enseignants, «type lycées», «type CEG» (instituteurs munis du CAPCEG puis PEGC), instituteurs spécialisés.

À son congrès de juin 1971, le SNI, confronté à cette situation nouvelle, précisa dans son projet «d'école fondamentale», sa conception du collège : il y était présenté comme le prolongement de l'école élémentaire et tous les maîtres, de

4. En août 1947, quelques semaines seulement après la présentation du plan Langevin Wallon, le PCF avait déposé un projet de loi qui s'en inspirait. Il renouvellera cette démarche, sans succès, à plusieurs reprises jusqu'en 1970.

la maternelle à la classe de troisième seraient, dans un premier temps, formés en trois ans (deux années communes, une année de spécialisation) dans les Écoles normales avec participation de l'Université. Cette formation serait sanctionnée par un diplôme de fin du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Un tel projet avait certes le mérite de proposer une amélioration de la formation des instituteurs, qui sera d'ailleurs prise partiellement en compte par les ministres Beullac en 1979 et Savary en 1982. Mais il s'alignait sur la durée de formation des PEGC, et du même coup écartait les certifiés du premier cycle.

De son côté, le SNES affina ses propositions pour améliorer la formation de tous les maîtres de la sixième à la terminale, notamment en proposant leur recrutement à la maîtrise (bac + 5), et pour transformer le second cycle et en démocratiser l'accès. En 1977, il rendit public son projet global, «L'école progressive».

En février 1974, Joseph Fontanet, dernier ministre de l'Éducation nationale sous la présidence Pompidou, prit appui sur la thèse du SNI pour proposer une «école moyenne» sans filières, aux programmes allégés, encadrée par un corps unique de «professeurs de collèges». Le SNI y vit «une ouverture intéressante». Le SNES dénonça ce projet. Pompidou mourut quelques semaines plus tard, Giscard d'Estaing fut élu président de la République et René Haby, nouveau ministre de l'éducation, abandonna le projet Fontanet. Il élabora ses propositions «pour une modernisation du système éducatif» qui supprimaient les filières en sixième et en cinquième, mais maintenaient les trois catégories d'enseignants.

Afin de faire pression sur le pouvoir en place, mais aussi sur les forces de gauche qui n'avaient pas repris ses propositions dans leur programme commun de gouvernement<sup>5</sup>, le SNI mena une campagne intense de popularisation et de promotion de son projet d'«école fondamentale» en direction de la profession et de l'opinion, mais aussi du PS<sup>6</sup>.

La FEN qui, dans les années 1950 et 1960, évitait de prendre parti dans les débats pédagogiques qui opposaient le SNI et le SNES, va à partir de 1975

5. Le «programme commun de gouvernement» élaboré par le PCF et le PS pour ouvrir une perspective de changement politique, a été rendu public en juin 1972. Ses propositions pour l'école non seulement ne reprenaient pas la thèse de l'«école fondamentale», mais étaient plutôt proches des projets élaborés par le SNES. Dans son *Histoire de la FEN*, Guy Brucy (2003) indique qu'elles avaient été rédigées par deux militants Unité et Action du SNES, Jean Petite, en charge du secteur pédagogique au SNES, et Mexandeau. Au congrès FEN de Grenoble (janvier 1976), André Henry, secrétaire général, estimera dans son rapport moral que le contenu du programme commun «mérirait d'être sérieusement réexaminé pour ce qui concerne le chapitre de l'Éducation nationale».

6. Dans son témoignage du 14 décembre 2005 devant le Groupe de recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant et universitaire, témoignage consacré aux rapports entre le SNI et le PS, Jean Battut, qui fut, de 1973 à 1979, le principal animateur du mouvement «école et socialisme», chargé de contribuer à l'élaboration du projet éducatif du PS, fait état de l'implication personnelle des principaux dirigeants du SNI et de la FEN dans ces réflexions et de leurs multiples rencontres, «officielles et officieuses» avec François Mitterrand pour faire valoir leurs propositions.

construire par étapes un projet «d'école de la formation permanente», dont le socle, s'agissant de la formation initiale, était «l'école fondamentale». L'objectif était double: contrer le projet SNES, contribuer à promouvoir celui du SNI-PEGC.

Début 1981, Christian Beullac, alors ministre de l'Éducation, annonçait sa volonté de privilégier pour les collèges, le recrutement de certifiés et d'agrégés et de mettre, à terme, le corps des PEGC en extinction. Le SNES se réjouira, le SNI protestera.

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et la mise en place d'un gouvernement de gauche qui comptait parmi ses membres André Henry, passé du jour au lendemain de sa fonction de secrétaire général de la FEN à celle de ministre, va geler pour un temps la situation.

En 1985, Chevènement, alors ministre de l'Éducation nationale fixe comme objectif au système éducatif de conduire, à l'horizon 2000, 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Ainsi de nouvelles perspectives de développement sont ouvertes pour le second degré. Par contre le SNI-PEGC, qui en était encore à une vision du système éducatif débouchant, après le collège, sur l'enseignement technique court pour la majorité des jeunes est pris à contrepied. L'année suivante, Monory qui succède à Chevènement après la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1986, supprime le recrutement des PEGC.

Du coup, l'«école fondamentale» avait du plomb dans l'aile; la FEN était désormais dans l'obligation de se reconvertis. Le SNI-PEGC, pour la période allant de la maternelle au baccalauréat, proposera, à son congrès de Lille (1987), des «corps comparables» d'enseignants – premier degré, collèges, lycées, lycées professionnels – sans préciser leur niveau de formation. La FEN élaborera, en liaison avec le PS, alors dans l'opposition (Brucy 2003 : 477-478), un nouveau projet éducatif, l'«école de l'an 2000» qui évacuait les agrégés des collèges et des lycées et qui proposait pour l'ensemble des enseignants, hors enseignement supérieur, la licence comme niveau nécessaire pour la titularisation, mais un niveau inférieur à la licence pour le recrutement. Or dans la fonction publique française, c'est le niveau de recrutement qui conditionne la place dans la grille des rémunérations !

En 1989, Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, était prêt, dans le cadre de sa loi d'orientation sur l'enseignement, à céder aux pressions du SNI et de la FEN et à mettre en place un professeur spécifique pour les collèges (Le Gal 2002). Mais l'ampleur des mobilisations dans le second degré le conduira à y renoncer au profit d'un *recrutement à la licence des futurs instituteurs*, devenus «professeurs des écoles», avec la même échelle indiciaire que les enseignants du second degré. Rappelons qu'un an plus tôt à son congrès

de La Rochelle, la FEN demandait un recrutement à un niveau inférieur à la licence !

Vingt ans plus tard, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Fillon, s'engagea, mais avec des contreparties inacceptables, à porter à bac + 5 (master) le recrutement de tous les enseignants de la maternelle au baccalauréat.

Cette mise en perspective sur le long terme conduit à trois constats :

- 1) Le spectaculaire bond en avant du niveau de recrutement des instituteurs qui, en un demi-siècle, est passé du brevet supérieur à la licence et qui devrait être porté demain au master.
- 2) Le manque d'ambitions du SNI et de la FEN qui ont dépensé plus d'énergie à freiner ces évolutions qu'à les impulser.
- 3) La disparition dès le début des années 1990 de la principale cause de désaccords entre le SNI et le SNES sur le terrain pédagogique. D'ailleurs aujourd'hui plus personne ne revendique un professeur spécifique pour les collèges, plus personne ne remet en cause, dans le second degré, la continuité entre le premier et le second cycle.

D'où une interrogation : pourquoi la virulence des affrontements sur ce terrain ?

Il y avait sans doute chez les dirigeants du SNI-PEGC des convictions pédagogiques marquées par une certaine nostalgie :

- sous-estimation du rôle décisif du niveau de formation des enseignants pour la qualité de l'acte éducatif;
- attachement aux écoles normales et méfiance vis-à-vis de l'enseignement supérieur;
- conceptions pédagogiques qui privilégient les méthodes au détriment des contenus et qui, au nom du respect du rythme propre à chaque enfant, s'accommodent en fait de l'échec scolaire;
- refus de prendre en compte l'évolution des lycées, autrefois réservés à une élite, mais qui deviennent de plus en plus un passage obligé pour la formation de l'homme, du travailleur, du citoyen du 21<sup>e</sup> siècle.
- vision étroite des besoins de formation dans une société aux évolutions de plus en plus rapides, confrontée à des défis majeurs.

Mais au-delà, il y a aussi, et peut-être surtout, des considérations de « boutiques » : la volonté du SNI d'étendre son champ de syndicalisation à tous les enseignants des collèges et l'espoir de pénétrer dans le second cycle (Le Néouannic 2005) ; la volonté, face au SNES et au SNEP et à un courant Unité et Action qui progresse dans la FEN, de structurer la tendance UID autour de l'« école fondamentale ». C'est ce que confirmera Jean-Claude Barbarant, à l'époque secrétaire

général du SNI-PEGC, dans un entretien de juillet 2000 avec l'historien Guy Brucy qui en donne de larges extraits dans son ouvrage «Histoire de la FEN».

Bien entendu les syndicats du second degré et du supérieur avaient eux aussi commis des erreurs d'appréciation : ainsi les inquiétudes exprimées lors de la mise en place des Instituts universitaires de technologie ou de l'instauration du baccalauréat professionnel se sont révélées pour le moins excessives. Mais sur les enjeux essentiels, démocratisation de l'accès au second cycle et à l'Université, formation des maîtres, valorisation de la voie technologique, lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous, les projets dont ils ont été porteurs et les mobilisations qu'ils ont impulsées ont fortement contribué aux progrès de la scolarisation dans notre pays.

La qualité de la réflexion sur le système éducatif menée, dès sa création, par la FSU et ses syndicats, (voir chapitre 8), les liens créés avec les mouvements pédagogiques, les associations de spécialistes, la recherche en éducation, ont contribué à leur audience et à leur attractivité.

### **Quels enjeux de pouvoir ?**

La crainte de perdre, à terme, la majorité dans la FEN est sans doute une des motivations fortes qui ont conduit les responsables du SNI-PEGC et de la FEN à s'interroger sur leur avenir.

Dans la seconde moitié des années 1980, ils sont en effet contraints de faire quatre constats, à leurs yeux très préoccupants :

#### **1) Les progrès de la scolarisation favorisent le second degré long et le supérieur**

La généralisation de l'école maternelle dès trois ans est désormais achevée. Il n'y a donc pratiquement plus de perspective de développement du premier degré, hors croissance démographique. Il en est de même pour le premier cycle qui, après une expansion spectaculaire liée à la généralisation de l'accès au collège a fait le plein dès le milieu des années 1970. Les effectifs du second cycle professionnel court, qui avaient été multipliés par 2,5 depuis 1958-1959, vont atteindre leur maximum en 1984-1985, puis baisser. Les seuls gisements de développement se situent désormais dans le second cycle long général et technologique, dans l'enseignement supérieur et la recherche : c'est-à-dire dans des secteurs où sont majoritaires des syndicats FEN qui se reconnaissent dans Unité et Action : le SNES, le SNEP, le SNESup, le SNPIUFM, le SNCS.

#### **2) La désyndicalisation frappe surtout le SNI-PEGC**

Le nombre d'adhérents du SNI, qui avait triplé entre 1950 et 1973, passant de 104 672 à 316 350, maximum historique, va stagner jusqu'en 1977, baisser puis s'effondrer tout au long des années 1980, pour descendre à 156 094 en 1992,

année de la scission<sup>7</sup>. En dix ans le SNI avait ainsi perdu la moitié de ses adhérents, et se retrouvait à son niveau de 1955, alors même que le nombre d'instituteurs s'était accru, dans la même période, de 75%.

Le SNES et le SNEP n'échappaient pas à la désyndicalisation, mais dans des proportions bien moindres, avec des évolutions en dent de scie, et une remontée sensible au début des années 1990, mais qui ne comblait pas les reculs des années 1980.

Du coup, le SNI dont les adhérents représentaient 82% des effectifs globaux de la FEN en 1960, n'en représentaient plus que 53,8% en 1985, et 47% en 1992.

### **3) Une représentativité sérieusement écornée**

Pendant trente ans, le SNI faisait à chaque élection professionnelle un score remarquable en recueillant parmi les instituteurs, autour de 85% des suffrages. Son audience va baisser à partir des élections de mars 1979 (80,65%), pour descendre à 67,8% en 1984, année où, pour la première fois, FO présentait des candidats. Les résultats se redresseront légèrement en 1987, puis redescendront à 61% en 1990.

### **4) L'«école fondamentale» condamnée**

L'objectif des 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat affiché par Jean-Pierre Chevènement en 1985 «*entraînait un renforcement potentiel considérable du champ de syndicalisation du SNES, donc un renforcement d'UA susceptible d'équilibrer le potentiel du SNI-PEGC et donc de la majorité*», estime Guy Le Nouannic (2005). Et, ajoute-t-il, la décision de René Monory, l'année suivante, d'arrêter le recrutement des PEGC «*accentuait le phénomène [et] renforçait les thèses des défenseurs du grand second degré par l'unification de ce secteur et renforçait la coupure avec l'école élémentaire et ses maîtres. [...] Elle prenait totalement à revers le projet d'École fondamentale du SNI ainsi que le premier projet éducatif de la FEN qui le prolongeait*». C'était un échec politique grave : les dirigeants de la FEN reconnaîtront que l'École fondamentale était désormais obsolète, et qu'il fallait reconstruire un nouveau projet éducatif.

### **5) La coupure avec les jeunes instituteurs**

La décision du ministre Monory de renforcer le pouvoir hiérarchique des directeurs d'école va susciter tout au long du premier trimestre de 1987 des mobilisations spectaculaires parmi les instituteurs et notamment les plus jeunes pour l'abrogation du décret «maîtres directeurs» et pour poser l'ensemble des revendications de la profession. Alors que la plupart des sections départementales SNI, y compris UID, prenaient toute leur place dans ces mobilisations, la

7. Effectifs déclarés par le SNI-PEGC à l'occasion des congrès de la FEN.

direction nationale apparaîtra comme débordée par un mouvement autogéré par les instituteurs en lutte, qui bousculait les pratiques de délégation de pouvoir et dont elle n'avait plus la maîtrise. Elle fera tout pour «calmer le jeu» et limiter la portée du mouvement. Le décret sera finalement abrogé, mais une coupure durable va s'installer entre le SNI et la nouvelle génération d'instituteurs. La chute record du nombre d'adhérents l'année suivante (19 000 adhérents de moins en 1988, soit en un an une perte d'effectifs de 9,2%) est sans doute une des manifestations de cette coupure.

On comprend les inquiétudes d'une direction syndicale confrontée à de tels constats. Mais au lieu de s'interroger sur les raisons de la perte d'adhérents et de la baisse d'audience et d'y porter remède, au lieu de prendre en compte dans le fonctionnement de la fédération la montée en puissance du second degré et du supérieur, les responsables du SNI-PEGC et de la FEN, pour mieux justifier leur démarche, vont dénoncer «*une volonté de conquête du pouvoir par le SNES et par Unité et Action*» (Le Néouannic 2005).

Mais comment le SNES et Unité et Action auraient-ils pu «prendre le pouvoir» dans la FEN? Par la force? En procédant à un coup d'État? La seule possibilité aurait été, à l'occasion d'un congrès, une progression très importante de l'orientation Unité et Action, d'autant plus improbable à court terme que la direction fédérale avait multiplié les verrous statutaires. Et si à moyen terme une telle éventualité se réalisait, elle ne pourrait que traduire une volonté, démocratiquement exprimée, d'un changement d'orientation de la fédération dont il aurait bien fallu tirer toutes les conséquences.

Le SNES et Unité et Action, comme les autres forces qui contestaient certains choix de la fédération, ne voulaient pas «*conquérir le pouvoir*» mais «*partager les responsabilités*». C'était le sens de la charte de Clermont-Ferrand évoquée au chapitre 2.

C'était également le sens des propositions «d'exécutif hétérogène» formulées en 1992 pour sortir de la crise par le haut. D'ailleurs, on l'a vu, le mode de fonctionnement de la FSU, associe bien toutes les composantes aux décisions et à leur mise en œuvre.

Ce qui était réellement en cause, ce n'était pas une invraisemblable «prise de pouvoir» d'Unité et Action, mais *le maintien du pouvoir du SNI-PEGC sur la FEN*. Comment en effet un SNI à ce point affaibli et de plus en plus confronté à la grogne des syndicats UID pouvait-il, si les statuts restaient en l'état, espérer maintenir son hégémonie avec des syndicats du second degré qui contestaient les choix de la fédération et dont le poids relatif augmentait?

D'où les réflexions commencées au printemps 1986 et qui allaient déboucher sur les modifications structurelles décrites dans les chapitres 2 et 3 et qui visaient, pour l'essentiel, à garantir la pérennité de l'hégémonie du SNI devenu SE.

## Quelle pratique du fédéralisme ?

À y regarder de près, c'est cette volonté de préserver le pouvoir du SNI sur la fédération qui explique les évolutions de la pratique du fédéralisme dans la FEN.

Dans les années 1950, c'est le règne incontesté des instituteurs dans le système éducatif, et du SNI dans la FEN. À cette époque en effet, nous sommes encore dans le schéma des deux enseignements séparés décrit plus haut. Les instituteurs sont présents non seulement dans les écoles maternelles et élémentaires, mais aussi dans les «cours complémentaires» qui, en 1950, accueillent quelque 240 000 élèves, c'est-à-dire à peu près autant que les collèges modernes et les premiers cycles de lycées réunis. Leur nombre va augmenter fortement, on l'a vu, sous les effets conjugués du *baby-boom* des années 1950, de la généralisation de l'école maternelle, du recours croissant à des instituteurs pour faire face à la demande dans le premier cycle, des batailles pour la réduction des effectifs par classe. Les adhésions se multiplient au SNI dont les effectifs passent de 105 000 en 1950 à 207 000 en 1960. À lui tout seul le SNI syndique alors 82,2% des effectifs globaux de la fédération ! Le SNES, deuxième syndicat de la FEN, est loin derrière, avec 14 000 adhérents en 1950 et 29 000 en 1960. À eux deux, le SNI et le SNES syndiquent, en 1960, 93,7% des effectifs de la FEN. Les quelque quarante autres syndicats affiliés se partagent les 6% restants !

Dans ces conditions, la FEN, c'est le SNI ! Sur les grandes questions générales qui concernent toute la fédération – fonction publique, protection sociale, laïcité, problèmes internationaux... –, c'est le SNI qui en son sein, réfléchit et élabore les positions qui seront, pour l'essentiel, reprises par la FEN. C'est le SNI, et non la FEN, qui impulse la création du premier «Cartel d'action laïque», de la fédération des conseils de parents d'élèves, de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale... C'est d'ailleurs, dans le contexte de l'époque, tout à son honneur.

Nous sommes alors quasiment au niveau zéro du «fédéralisme». En 1950, sur les trente-cinq syndicats affiliés à la FEN, quinze seulement, les plus importants numériquement ou stratégiquement, sont représentés à la «commission administrative», instance délibérative de la fédération dans l'intervalle des congrès, qui se réunit tous les mois. Il faudra attendre 1967 pour que les syndicats non représentés à la commission administrative y soient invités, avec *voix consultative*, mais uniquement «*lorsque l'ordre du jour les concerne directement*». Cette condition restrictive ne sera levée qu'en 1980 et c'est seulement avec la réforme statutaire de 1982 que la commission administrative sera remplacée par un «conseil fédéral national» réuni une fois par trimestre où seront *enfin* représentés à part entière *tous* les syndicats.

Depuis la fin des années 1960, le paysage a en effet changé.

- 1) En 1966, le SNES (classique et moderne) et le SNET (enseignement technique) fusionnent. Certes, les effectifs du nouveau SNES (classique, moderne et technique) avec 53 000 adhérents sont encore bien loin de ceux du SNI (275 000 en 1966). Mais chacun comprenait déjà que cette fusion s'inscrivait dans la construction d'un grand syndicat du second degré appelé à se développer.
- 2) En 1967, après les élections internes de ses instances, le nouveau SNES se donne une direction Unité et Action. Le SNEP fait de même en 1969, puis c'est au tour du SNESup, du SNPEN qui deviendra bien plus tard SNPIUFM, du SNCS. Certes, la règle de «l'homogénéité des exécutifs» écarte ces syndicats de l'accès aux responsabilités fédérales ; mais dans les instances délibératives, il va bien falloir compter avec eux.
- 3) En 1969, Unité et Action jusque-là réticent dans le SNI et dans la FEN à se structurer de façon permanente, change son fusil d'épaule, s'organise au niveau national, se dote d'une publication régulière. Son influence dans le SNI et dans la fédération va grandir au niveau national comme au niveau départemental.
- 4) Début 1970, la réforme du premier cycle se met en place. Elle ouvre un nouveau potentiel de syndicalisation au SNES et au SNEP, alors que la croissance du nombre d'instituteurs commence à se ralentir, même si la création du corps des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), syndicalisables au SNI qui devient SNI-PEGC, lui permet de voir venir.
- 5) Avec la multiplication des «collèges d'enseignement secondaire», le nombre de personnels ATOSS augmente rapidement et leurs syndicats s'étoffent.
- 6) Du coup, la FEN a considérablement grandi. Avec ses quelque 500 000 adhérents réels, elle est de fait la troisième organisation syndicale française. Elle s'est affirmée dans le mouvement social de 1968 face au gouvernement et à ses partenaires syndicaux. C'est elle désormais, et non pas ses syndicats, qui, dans le cadre de la «politique contractuelle» mise en place par le gouvernement Chaban-Delmas, négocie les salaires et les réformes catégorielles de la fonction publique...

Dans le même temps, les syndicats du second degré et du supérieur écartés des responsabilités exécutives sont de plus en plus conduits à contester les propositions du bureau fédéral qui ont été élaborées sans eux et souvent contre eux et n'appliquent pas toujours les décisions prises. C'est pourquoi, à son congrès de novembre 1973, la FEN avait adopté un texte menaçant d'exclusion tout syndicat national qui ne respecterait pas la discipline fédérale. Ce texte visait d'abord les syndicats «Unité et Action», mais au-delà il constituait une épée de Damoclès à l'encontre des syndicats UID qui supportaient de plus en plus mal l'hégémonie du SNI.

Jusque-là «structure faible», la FEN devait d'autant plus devenir une «structure forte», que le poids relatif du SNI baissait. C'est André Henry, désigné secrétaire général en décembre 1974, qui va, avec un réel succès, transformer la FEN et mettre en œuvre une nouvelle conception du fédéralisme consacrant la prééminence de la fédération sur ses syndicats.

Le courant fédéral majoritaire, devenu en 1971, Unité, indépendance et démocratie, va se structurer dans les syndicats nationaux et les sections départementales et se doter de bulletins intérieurs en vue de porter un coup d'arrêt à la progression d'Unité et Action et tenter de reconquérir les territoires perdus.

L'appareil fédéral, qui comportait jusque-là quatre ou cinq permanents, va s'étoffer pour atteindre vingt-cinq militants. Il s'autonomise ainsi par rapport aux appareils des syndicats nationaux.

À partir du congrès de Grenoble (1976), les motions pédagogiques et corporatives sortiront du flou relativement consensuel des périodes précédentes pour devenir des mandats précis censés s'imposer à tous.

Les sections FEN seront incitées à mettre en œuvre dans chaque département un fédéralisme autoritaire à l'image de ce qui se faisait au niveau national.

Bien entendu cette prééminence du «fédéral» valait pour tous les syndicats sauf un : le SNI ne représente plus, en 1975, que 59% des adhérents de la FEN mais il pouvait ainsi, par FEN interposée, continuer à faire prévaloir ses intérêts, ses choix, ses orientations<sup>8</sup>.

Le ton va se durcir à l'encontre d'Unité et Action de plus en plus souvent accusé d'«activité fractionnelle» et le secrétaire général va inaugurer un nouveau type de relations entre la FEN et ses syndicats : l'interdiction d'agir dans leur champ de responsabilité sans l'*imprimatur* de la fédération. C'est ainsi qu'à la rentrée scolaire 1980, André Henry dénonça publiquement à la télévision une grève unitaire décidée par six syndicats du second degré (SNES, SNEP, SGEN-CFDT, SNETP-CGT, SNC, SNALC) et reprit à son compte l'accusation de «grève politique manipulée par le PCF» prononcée quelques jours plus tôt par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Christian Beullac !

Cette ingérence et les mesures prises pour réduire la représentation du SNES dans certaines instances de concertation, vont aviver les tensions internes et conduire le SNES à dénoncer publiquement ce qu'il considérait comme une volonté scissionniste des dirigeants de la fédération<sup>9</sup>. La victoire de François Mitterrand à la présidentielle de mai 1981 va, pour un temps, calmer le jeu.

---

8. Les tensions qui pouvaient parfois apparaître entre André Henry et Guy Georges, alors secrétaire général du SNI, relevaient pour l'essentiel, non pas de divergences d'orientation, mais d'affrontements de personnes.

9. Dans une lettre adressée à la FEN, datée du 14 janvier 1981 et publiée dans *L'Université syndicaliste*, les secrétaires généraux du SNES dressèrent l'inventaire des comportements récents de la fédération

La direction fédérale n'en poursuivra pas moins la mise en place de dispositions destinées à accroître sa prééminence sur les syndicats : c'est ainsi que la réforme statutaire de 1982 mettait en place, parallèlement au conseil fédéral national déjà évoqué, un deuxième délibératif, le bureau fédéral national (BFN), mensuel, à effectif réduit (trente membres) et composé uniquement, au prorata de leur influence, de représentants des courants de pensée. Ce dispositif accentuait la marche vers le « tout tendances » jusque-là rejeté par toutes les composantes, renforçait le poids de la tendance majoritaire au détriment des syndicats nationaux et des sections départementales, permettait – comme on le verra avec l'éviction du SNETAA en 1989-1990 – de faire pression sur les syndicats UID récalcitrants.

La FEN va poursuivre sa dérive autoritaire (voir chapitres 2 et 3), se réservant des domaines de compétences de plus en plus étendus, s'ingérant dans les affaires internes des syndicats UID jusqu'à peser sur la désignation de leurs responsables, mettant toujours plus à l'écart les forces qui contestaient ses choix. En janvier 1990, le conseil fédéral national va franchir un nouveau pas en adoptant un texte enjoignant «*les syndicats nationaux, en toutes circonstances à appliquer et à défendre les mandats élaborés démocratiquement dans les instances de la fédération*», c'est-à-dire à renoncer à leur point de vue s'il n'avait pas été retenu et à épouser le point de vue majoritairement adopté. L'application effective d'une telle disposition aurait conduit à un rabougrissement considérable du débat, et il suffit de la transposer au plan politique pour mesurer à quel point elle était aberrante.

Au congrès de Clermont-Ferrand (1991), les dirigeants de la FEN vont théoriser sur le concept de la «FEN première» et se donner en 1992, après l'exclusion du SNES, du SNEP et du SNETAA, des statuts qui devaient assurer pour l'éternité cette conception hiérarchique, quasi «militaire» du fédéralisme. Mais la réalité a balayé ce rêve de puissance : numériquement et politiquement affaiblie, l'ex-FEN, coincée entre l'UNSA qu'elle a créée, et qui s'est dotée en 1998, à son congrès d'Issy-les-Moulineaux, d'un statut de confédération, et un SE toujours aussi dominateur, est redevenue de fait la structure faible de ses débuts.

À son congrès de La Rochelle de mars 2007, le SE a tenu à rappeler la mission qu'il assigne à sa fédération : «*Coordonner efficacement l'ensemble des*

---

qui mettaient en cause la souveraineté du SNES et demandèrent le respect des règles du fédéralisme. En réponse, André Henry, au nom de la direction fédérale, récusera ces accusations et invitera le SNES à respecter les décisions et les orientations de sa fédération. Cet échange de courrier sera intégralement publié par la FEN dans sa revue, *L'Enseignement public* de mars 1981, dans le cadre d'un dossier au titre ambigu : «Le SNES dans la FEN?». Jacques Fournier secrétaire général du SNETAA et membre de l'exécutif fédéral reconnaîtra dans le journal de son syndicat que certains dirigeants de la fédération étaient, déjà, partisans de l'exclusion du SNES.

*syndicats des personnels d'éducation, notamment dans l'action face à leurs employeurs respectifs, sans se substituer à eux.»*

C'est la définition même du «cartel de syndicats» que les dirigeants de la FEN dénonçaient au congrès de Clermont-Ferrand (1991) et dont ils accusaient le SNES et les forces rassemblées dans la «charte» de vouloir imposer le principe.

Fait significatif, cette résolution du congrès 2007 du SE<sup>10</sup>, traite bien entendu des questions éducatives et des revendications des personnels, mais aussi de la fonction publique, de la protection sociale, des questions économiques, des droits et des libertés, de l'Europe, de la situation internationale... C'est-à-dire que le SE s'est attribué tous les domaines qui, à son initiative, avait été retirés à sa fédération, dix ans plus tôt, au congrès FEN de Rennes (1997), et qui devaient relever désormais de la seule UNSA<sup>11</sup> !

Dès l'origine, la FSU a rejeté l'option «cartel» et a tenu à être une véritable fédération se fixant pour objectif de construire des positions communes en intégrant le point de vue de chacun et en respectant les intérêts de toutes les catégories de personnels. C'est pourquoi ses règles de fonctionnement (voir chapitre 4) associent aux responsabilités tous les syndicats nationaux et toutes les sensibilités, aussi marginales soient-elles. Les fondateurs de la FSU, trop longtemps méprisés dans l'ex-FEN, estimaient que le fait d'être minoritaire, s'il ne prouve pas qu'on a raison, ne prouve pas non plus qu'on a tort. Une direction syndicale, si elle veut éviter les risques de sclérose et de bureaucratisation – et nul n'est à l'abri –, a tout intérêt à éviter l'autosatisfaction et doit se remettre périodiquement en cause. C'est pourquoi elle doit être attentive aux critiques qui peuvent lui être faites et aux idées nouvelles qui émergent, dont la majorité peut et doit être porteuse, mais dont elle n'a pas le monopole.

La FSU est une structure à la fois faible administrativement, peut-être même trop faible au vu du petit nombre de permanents chargés d'assumer des tâches et des responsabilités de plus en plus lourdes, mais forte politiquement: forte à l'interne de la cohésion qu'elle a su créer, même si elle est parfois fragile, entre toutes ses composantes ; forte à l'externe en raison de son image positive dans la profession et dans l'opinion.

## **Quelles imbrications politiques ?**

L'assimilation des «cégétistes» puis d'Unité et Action au PCF est récurrente et à la limite de l'obsession chez les dirigeants de la FEN et du SNI. Qu'il s'agisse d'André Henry dans son livre *La FEN de 1974 à 1981* ou de Guy Le Néouannic

---

10. Le texte intégral de cette résolution est disponible en ligne sur le site officiel du SE-UNSA.

11. Voir chapitre 3, «Épilogue».

(2005), les expressions «communiste» pour qualifier la direction du SNES et même «staliniens» pour stigmatiser les militants Unité et Action, sont utilisées à plusieurs reprises.

Dans le cadre de l'ex-FEN, cet «étiquetage» visait trois objectifs :

- Discréditer auprès des personnels les responsables des syndicats qui se reconnaissaient dans Unité et Action en les présentant, non pas comme des syndicalistes au service des revendications, mais comme des militants politiques au service de leur parti.
- Rallier à la majorité fédérale les adhérents qui, en tant que citoyens, étaient en désaccord avec les orientations politiques du PCF.
- Détourner et rabougrir le débat syndical en le plombant par des *a priori* politiques.

Il prend désormais une fonction nouvelle : justifier, *a posteriori*, les exclusions voire les nier. De ce point de vue, le texte ci-dessous tiré de la rubrique «notre histoire» du site internet d'UNSA-Éducation est particulièrement révélateur : parmi d'autres approximations, la tendance Unité et Action est bien entendu déclarée «communiste» et le SNES n'a pas été exclu, il est parti ; c'est en tout cas ce que peut laisser entendre la formulation utilisée.

---

### **L'éclatement de la FEN selon UNSA-Éducation**

Extrait du site internet de l'UNSA-Éducation

Rubrique : «Notre histoire»

Cet ensemble de démarches s'est accompagné d'une dégradation progressive de sa vie interne au travers des attaques de plus en plus vives de sa principale minorité, animée par des militants communistes, menées en permanence contre la fédération. Ces conflits, qui vont en s'amplifiant, se cristallisent en particulier autour de deux conceptions du syndicalisme, réformiste ou protestataire –, de deux conceptions du système éducatif – transformation ou conservation.

Cette tension culminera au moment des négociations de 1988-1989 sur la revalorisation et la loi d'orientation de l'Éducation nationale. Une rupture publique apparaîtra entre ceux qui, en son sein, regroupés autour du SNES, campent sur une position antagoniste et refusent l'application des orientations de la fédération définie démocratiquement dans ses congrès. Le congrès de Créteil, en octobre 1992, entérinera cette rupture. Le SNES et le SNEP quitteront la FEN, entraînant avec eux une partie des adhérents d'autres syndicats nationaux, principalement chez les enseignants, pour créer la Fédération syndicale unitaire.

---

Cette stigmatisation politique comme substitut au débat syndical va atteindre son paroxysme au congrès de la FEN de Clermont-Ferrand (1991). À l'issue du débat sur l'*« avenir du syndicalisme »*, thème central du congrès (voir chapitre 2), le rapporteur Joël Oger, au lieu de répondre aux questions posées, d'indiquer ce qu'il retenait de la discussion, d'argumenter sur les raisons de son opposition à la *« charte »* défendue par onze syndicats nationaux, trente sections départementales, quatre courants de pensée, bref de faire son travail de rapporteur, consacra l'*intégralité* de son intervention à une violente diatribe anticomuniste, à un inventaire nominatif d'articles signés, des années auparavant, par certains militants Unité et Action dans des publications du PCF, à des agressions à la limite de l'insulte contre des responsables Unité et Action, et notamment à l'encontre de Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES.

Guy Le Néouannic reconnaît l'incident et le met sur le compte de la fatigue du rapporteur et du *« syndrome de la page blanche »* (Le Néouannic 2005). Peut-être. Mais il s'agissait plus vraisemblablement, pour une direction en difficulté sur le fond, de faire jouer, parmi les congressistes, le réflexe anticomuniste pour resserrer les rangs et en appeler à la discipline de vote.

Au-delà du congrès, l'incident mettait en évidence l'existence de «fiches» vraisemblablement rédigées avec l'aide des Renseignements généraux, rassemblant des indications sur l'activité extra-syndicale des militants Unité et Action... et sans doute d'autres!

En effet, ce type de démarche ne visait pas seulement Unité et Action. C'est ainsi que, dans son témoignage, Guy Le Néouannic, justifie l'éviction soudaine de l'exécutif fédéral, au début de l'année 1989, de Michel Charpentier, secrétaire général du SNETAA, (voir chapitre 2), et les tensions grandissantes entre son syndicat et la direction de la FEN, non pas d'abord en raison de désaccords de fond – divergences de vues sur l'apprentissage patronal, ingérences dans les élections internes du SNETAA, volonté d'imposer une fusion au sein d'un syndicat unique d'enseignants... - mais en évoquant essentiellement les affinités politiques, réelles ou supposées de Michel Charpentier: il se serait situé, paraît-il, dans la mouvance *« trotskyste »*, ce qui justifiait bien évidemment à ses yeux son exclusion du secrétariat fédéral et du bureau fédéral !

Et il s'en explique sans détours dans son témoignage: *« Pour l'exécutif fédéral et les majoritaires du bureau fédéral national, la présence d'un possible trotskiste, sorte de "sous-marin" d'une tendance syndicalo-politique de la FEN au sein de l'exécutif, posait un problème sérieux en raison même de l'homogénéité statutaire de cette instance et de la nécessaire confiance qui devait y régner entre ses membres et surtout des principes d'indépendance syndicale vis-à-vis de tout parti politique comme d'un rejet de tout noyautage. »* Comme chacun sait que la plupart des dirigeants de la FEN étaient membres du PS, ce qui est tout à

fait leur droit, force est de conclure que l'homogénéité de l'exécutif ne visait pas seulement la tendance syndicale, mais aussi la couleur politique !

En réalité, cet étiquetage politique n'était qu'un prétexte : Michel Charpentier était membre de l'exécutif fédéral depuis 1981, et il n'était devenu gênant qu'à partir du moment où cette instance débattait, dans le secret, de l'avenir de la fédération et notamment de l'absorption du SNETAA par le futur syndicat unique des enseignants.

En tout état de cause, avoir un engagement politique n'est pas une tare, ne pas en avoir non plus. Monique Vuaillet et Michel Charpentier n'ont pas été portés par le vote de leurs adhérents à la direction de grands syndicats en raison de leur appartenance réelle ou supposée à un parti politique, mais en raison de la pertinence de leur activité syndicale.

D'ailleurs la charte adoptée par la CGT à Amiens en 1906 pour préciser les rapports syndicats-partis, et qui servait de référence à la FEN comme à tout le syndicalisme français sauf la CFTC, confirme «*l'entièrre liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à toute forme de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors*

«Communiste» le SNES ? André Drubay, premier secrétaire général du SNES après qu'il se soit donné une direction Unité et Action, se définissait comme chrétien de gauche. Étienne Camy-Perret, qui lui succède, n'était membre d'aucun parti. Gérard Alaphilippe, secrétaire général de 1981 à 1984, était communiste mais, il le dit lui-même, en conflit avec la direction de son parti. Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES de 1984 à 2001, a été un temps adhérente du PCF avant de prendre ses distances puis de le quitter.

Le problème n'est pas l'engagement politique éventuel de tel ou tel responsable syndical, mais l'autonomie de décision des organisations syndicales, leur refus de toute subordination à des stratégies politiques, la réalité de «l'indépendance syndicale» à laquelle chacun affirme son attachement.

Mais sur ce point, les déclarations d'intention ne suffisent pas : l'indépendance se prouve non pas dans les mots, mais dans les actes et une de ses garanties c'est le pluralisme de ses directions. C'est la règle dans la FSU et dans ses syndicats. C'était le contraire dans l'ex-FEN, et l'extension de l'homogénéité aux appartenances politiques, sous-entendue par le témoignage de Guy Le Néouannic (2005), ne peut que susciter des interrogations.

Qu'un parti politique, qu'il soit au pouvoir ou non, s'intéresse à l'activité des organisations syndicales est non seulement normal mais souhaitable. Il lui faut bien connaître leurs revendications soit pour les récuser, soit pour les soutenir, et éventuellement les prendre en compte dans son programme. Il lui faut bien aussi être attentif aux mobilisations qu'ils organisent, et qui peuvent selon leur

ampleur, prendre une dimension politique. Par contre, qu'un parti politique s'ingère dans la vie interne d'un syndicat est choquant. C'est pourtant ce qu'a fait ouvertement le PCF en 1954 en invitant les instituteurs communistes à renoncer à la double affiliation FEN et CGT pour militer uniquement à la FEN<sup>12</sup>.

C'est ce qu'a fait en 1957 la SFIO, le PS de l'époque, en interdisant à ses adhérents d'être affiliés à la CGT<sup>13</sup>. C'est ce qu'a fait en 1969 le PSU, dont le secrétaire général était alors Michel Rocard, en incitant ses militants présents dans les syndicats de la FEN et notamment au SNES, à créer et à rejoindre une nouvelle tendance, «Rénovation syndicale». C'est ce qu'a fait François Mitterrand, en mai 1975, en appelant les enseignants socialistes membres de la FEN à se rassembler, tous, sous la bannière UID. Notons cependant que le PCF, pourtant bien plus proche de la CGT que de la FEN faisait preuve d'esprit unitaire, alors que les autres cas cités dénotent pour le moins un certain sectarisme.

En tout cas, ces ingérences sont toutes révélatrices d'une volonté d'instrumentalisation des organisations syndicales par des partis politiques. On sait que c'est encore la règle dans certains pays anglo-saxons et notamment en Grande-Bretagne où les syndicats sont organiquement liés au Parti travailliste. C'était également la règle dans les anciens «pays de l'Est», avec subordination du syndicat au Parti. Mais c'est contraire à la tradition d'indépendance affirmée par le syndicalisme français. L'expérience montre d'ailleurs que cette instrumentalisation est contre-productive pour les syndicats qui s'y prêtent, comme pour les partis politiques qui cherchent à la mettre en œuvre.

Après la Libération et pendant des décennies, le PCF a entretenu des liens étroits avec la CGT. Il ne s'agissait ni d'intégration selon le modèle anglo-saxon, ni de courroie de transmission selon le modèle soviétique, mais de deux organisations distinctes, ayant des champs de compétences différents, prenant chacune leurs décisions de façon autonome, mais qui étaient liées par des objectifs et des stratégies communes ou convergentes. Cette sorte de «symbiose» syndicalopolitique était ouvertement affichée par la présence officielle au Bureau politique du PCF, du secrétaire général ou de hauts responsables de la confédération syndicale. Des liens comparables ont longtemps existé en Suède, en Norvège et au Danemark entre les syndicats et les partis sociaux-démocrates (Pernot 2005). Il faudra attendre 1992 et l'élection de Louis Viannet comme secrétaire général, pour que la CGT commence à prendre ses distances par rapport au PCF, 1993

12. Après le choix de l'autonomie, en 1948, les adhérents de la FEN avaient été autorisés, à titre individuel, à rester s'ils le souhaitaient membres de la CGT ou de FO. C'est «la double affiliation» qui disparaîtra progressivement après 1954.

13. Cette interdiction, décidée par le conseil national de la SFIO réuni à Puteaux en 1957, ne sera officiellement levée qu'en 1969. Elle était d'ailleurs de moins en moins respectée.

pour qu'elle ne donne plus de consignes de vote aux élections politiques et c'est seulement en 2002 que Bernard Thibault, nouveau secrétaire général, démissionnera du comité national du PCF.

Il convient de rappeler que de la Libération à la fin des années 1950, le PCF, auréolé par son rôle dans la Résistance, par les réalisations des ministres communistes entre 1945 et 1947 (création des comités d'entreprise, statut de la fonction publique, mise en place de la Sécurité sociale, politique de l'énergie, nationalisation des secteurs clés de l'économie...), par ses choix de gestion dans les municipalités où il était majoritaire, par ses batailles contre la guerre d'Indochine, pour la paix en Algérie, pour l'interdiction des armes atomiques, par l'engagement de ses militants dans les luttes sociales et pour l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers populaires... était le premier parti de France, avec plus de 25% des suffrages aux élections législatives et il comptait dans ses rangs des intellectuels parmi les plus prestigieux.

En même temps, son soutien inconditionnel à l'Union soviétique qui pendant et après la guerre avait conquis un grand prestige dans une partie importante de l'opinion en France et dans le monde – Stalingrad masquait encore Staline – le conduisait à se fermer les yeux et à cacher les faiblesses des régimes mis en place en URSS et dans les pays qu'elle satellisait, et notamment les graves atteintes aux libertés.

À cette époque, nous sommes encore loin de la stratégie de l'«Union de la gauche» qui ne va commencer à se construire qu'au milieu des années 1960. Socialistes et communistes s'opposaient avec vigueur sur les mesures sociales, les guerres coloniales, l'appréciation du régime gaulliste, soutenu par la SFIO de 1958 à 1962 et combattu par le PCF, ainsi que sur les questions internationales : à un moment où s'exacerbaît la «guerre froide» le PCF se situait dans le camp prosoviétique, la SFIO dans le camp pro-américain.

L'ensemble de ce contexte éclaire pour une part les débats internes au sein de la FEN dans les années 1950 et 1960. L'analyse des archives du PCF, rendues publiques à la fin des années 1990, confirme que la direction de ce parti contrôlait de très près l'activité des instituteurs communistes – les instituteurs et non pas les professeurs – investis de responsabilités dans le SNI ou dans la FEN – avec réunions régulières et élaboration en commun de stratégies syndicales.

Les *professeurs* «cégétistes» du SNES, du SNET, du SNEP, s'étaient, dès la création de la FEN autonome, organisés en tendances au sein desquelles ils élaboraient leurs positions syndicales. D'ailleurs la pertinence de leur activité avait conduit les adhérents à leur confier les responsabilités de direction dans un nombre croissant d'académies, puis à la fin des années 1960, au niveau national.

Par contre, les *instituteurs* «cégétistes» ont longtemps été opposés au principe même de l'organisation en tendances dans le SNI et dans la FEN, pour la

plupart par refus de diviser les syndiqués sur des bases idéologiques ou politiques, pour certains par transposition au syndicat des règles de fonctionnement en vigueur dans le PCF.

Les changements d'orientation intervenus au SNES, au SNEP, au SNESup... vont les amener à réfléchir et à changer de stratégie. Et à la fin des années 1960, la tendance Unité et Action se structure enfin au niveau national dans le SNI et dans la FEN, avec réunions régulières des militants ayant des responsabilités dans leur syndicat ou dans la fédération. Unité et Action se dote alors d'un bulletin fédéral conçu à la fois comme un lieu de débat pour élaborer ses positions et comme un moyen de les populariser. Le premier numéro du bulletin, dont le comité de rédaction était composé des membres titulaires et suppléants Unité et Action à la commission administrative nationale de la FEN, parut en octobre 1970.

Désormais, et c'est nouveau par rapport à la période précédente, tout est débattu au sein de la tendance fédérale et apparaît au grand jour. S'agissant des *dossiers revendicatifs* qui sont au cœur des préoccupations des personnels et qui constituent l'essentiel de l'activité syndicale – projet éducatif, rémunérations, emploi, protection sociale... – l'autonomie du courant de pensée fédéral va s'imposer d'emblée. Les clivages au sein d'Unité et Action – quand il y en a – ne seront pas politiques, mais catégoriels, liés à la diversité des situations, des métiers, des cultures syndicales. Le débat interne va permettre, dans la quasi-totalité des cas, de dépasser ces clivages et de trouver des formulations de synthèse.

S'agissant des «*questions générales*» -échéances électorales, programmes politiques, situation internationale... – les idées, les choix politiques des militants qui constituent Unité et Action vont bien évidemment peser. Il y aura même chez certains militants, qu'ils soient communistes ou socialistes, tentation de transposer au plan syndical les positions du parti politique dont ils sont membres. Mais comme Unité et Action était divers et qu'il veillait à cette diversité, et comme dans toutes les structures Unité et Action on travaillait «au consensus», chacun était bien obligé, sous peine d'éclatement, d'écouter les autres et de faire effort pour aboutir à des positions susceptibles de faire l'accord de tous.

Ainsi, contrairement à ce qui s'était passé en 1956 au moment de l'invasion de la Hongrie par les chars soviétiques<sup>14</sup>, Unité et Action et les forces qui

---

14. Au congrès FEN de 1956, qui se tenait quelques jours après l'intervention des chars soviétiques à Budapest, Georges Fournial, leader des ex-cégétistes du SNI, sans concertation avec quiconque, s'était prononcé à la tribune pour que la fédération «approve» cette intervention. Il a évidemment déclenché d'importants remous dans la salle, y compris chez les «unitaires» qui étaient nombreux à ne partager ni sa démarche, ni le contenu de son intervention. D'ailleurs la motion dite «Guilbert» sur les questions internationales ne recueillera que 654 mandats, alors que la motion d'orientation présentée par les Bouches-du-Rhône, qui rassemblait les «ex-cégétistes» en avait recueilli le double (1 242 mandats.)

s'en réclament condamneront l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en août 1968, les répressions exercées en Pologne, en 1970, contre les travailleurs en lutte et leurs organisations syndicales, l'intervention de l'URSS en Afghanistan en 1980, la suspension des libertés civiles et syndicales en Pologne à la fin de l'année 1981 et d'une façon générale toutes les violations des droits de l'homme dans les pays de l'Est comme dans le reste du monde.

Après la victoire de François Mitterrand en mai 1981, Unité et Action était attendue au tournant. En effet, sur les quatre ministres communistes du gouvernement Mauroy, trois avaient en charge des secteurs qui concernaient directement les champs de compétence de la FEN : Anicet Le Pors à la fonction publique, Marcel Rigout à la formation professionnelle, Jack Ralite à la santé.

Comment le courant Unité et Action que l'on disait si proche des communistes allait-il se conduire ? Il a appuyé toutes les décisions qui allaient dans le bon sens et s'est élevé contre celles qui allaient à l'encontre des changements attendus. Par exemple, Unité et Action a souligné toute la portée des décrets de mai 1982 améliorant le droit syndical dans la fonction publique et a appelé les personnels à s'en saisir aussitôt pour qu'ils deviennent effectifs. Mais il a dénoncé les déclarations d'Anicet Le Pors qui, dès sa prise de fonction comme ministre de la fonction publique, avait repris à son compte les thèses de la FEN concernant le « traitement binôme », extrêmement dangereux pour l'unicité de la grille des salaires des fonctionnaires. De même, il a dénoncé les dispositifs salariaux pour 1982 et 1983, acceptés par les dirigeants de la FEN, qui non seulement ne garantissaient pas le pouvoir d'achat mais qui, de plus, introduisaient des mécanismes qui allaient conduire à l'abandon de l'indexation des salaires sur les prix.

Les dirigeants de la FEN ont fait le cheminement inverse. Dans les années 1950 et 1960 ils avaient su prendre leurs distances avec nombre de positions de la SFIO, dont ils étaient pourtant proches<sup>15</sup>. La FEN, par exemple, avait vigoureusement dénoncé la Constitution de la 5<sup>e</sup> République mise en place en 1958 par le général de Gaulle alors même que la SFIO la soutenait<sup>16</sup>.

Mais, elle est passée, au cours des « années Mitterrand », du soutien critique aux gouvernements socialistes successifs au soutien pur et simple. L'adoption

15. La SFIO a participé à tous les gouvernements qui se sont succédés de 1945 à 1951, d'abord dans le cadre du « tripartisme » (PCF, SFIO, MRP), puis à partir de 1947 dans le cadre de la « Troisième force » (SFIO, Radicaux, MRP). Après les élections législatives de janvier 1956, Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO sera président du Conseil jusqu'en mai 1957. Au moment de la mise en place du régime gaulliste, la SFIO appellera à voter « Oui » au référendum Constitutionnel, non sans provoquer d'importants remous en son sein, et soutiendra la politique algérienne du gouvernement Debré jusqu'aux accords d'Évian. Il se situera ensuite clairement dans l'opposition.

16. Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO en 1958, aurait été un des principaux rédacteurs de la Constitution de la 5<sup>e</sup> République (voir site officiel du Parti socialiste, rubrique « Histoire »).

par le congrès FEN de Lille (1985) d'un texte d'orientation estimant que les revendications pouvaient être considérées comme légitimes ou illégitimes selon la capacité ou non du gouvernement de les satisfaire compte tenu de la marge de manœuvre que lui laissaient les contraintes internationales, portait en germe une atteinte grave à son indépendance.

Curieusement, alors que dans les années 1980 la plupart des syndicats européens prenaient leurs distances par rapport aux différents partis sociaux-démocrates – c'est le cas en France pour la CFDT – la FEN au contraire renforce ses liens avec le PS. Plusieurs événements le confirment.

Le brusque passage d'André Henry, après mai 1981, de sa fonction de secrétaire général de la FEN à celle de ministre du gouvernement Mauroy n'était pas qu'une péripétie. Dans un communiqué diffusé aussitôt après sa nomination, la FEN, embarrassée, avait indiqué qu'il s'agissait d'un choix personnel d'André Henry et qu'il avait mis son organisation devant le fait accompli. C'est possible. Mais il n'est pas interdit de penser qu'il s'agissait au contraire d'une stratégie concertée avec le nouveau pouvoir politique pour permettre à la FEN d'avoir une «tête de pont» au sein même du gouvernement afin de faire prévaloir son point de vue, mais aussi pour permettre au gouvernement de mieux faire accepter ses choix aux syndicalistes de la FEN.

Après la victoire de la droite aux législatives du printemps 1986, des responsables nationaux du PS souhaiteront ouvertement pouvoir disposer à l'avenir de relais dans le mouvement syndical<sup>17</sup>. Selon Alain Bergounioux et Gérard Grumberg (1992), le PS s'orientait vers une solution à l'allemande en contribuant à la création d'une organisation interprofessionnelle susceptible de rassembler ses adhérents et ses sympathisants éparpillés dans les diverses organisations syndicales existantes.

Le PS consacra à la question de ses rapports avec le mouvement syndical une convention nationale, en juin 1986, qui déboucha, et c'est heureux, sur des formulations publiques en tout cas, plus prudentes. C'est justement dans cette période que la FEN élabore et fait connaître sa stratégie de recomposition du mouvement syndical, décrite au chapitre 2, en vue de constituer «*un grand syndicat social-démocrate*».

Guy Bruyé précise que les responsables de la FEN et du SNI, de leur propre aveu, ont participé tout au long de l'année scolaire 1986-1987 à des séances de

---

17. Au printemps 1986, Jean Le Garrec, ministre de la fonction publique dans le gouvernement Fabius, insistera dans un article du *Nouvel Observateur* sur la nécessité pour le PS, de disposer à l'avenir, de «relais syndicaux». Dans son livre *A la force des idées* (Paris, Laffont, 1987), le socialiste André Laignel attribue la défaite électorale du PS de 1986 à son absence d'enracinement structuré dans le monde du travail (cité par René Mouriaux dans «La FEN promotrice d'un projet de recomposition syndicale», Babinet *et al.* 1991 : 341).

travail avec les membres de l'équipe de Laurent Fabius, à l'époque chargé de l'éducation au sein du PS (Brucy 2003). Ces réunions, dont Jospin affirmera qu'il n'avait pas connaissance et qu'elles ne l'engageaient pas, avaient pour objectif de définir en commun les grandes orientations de la politique éducative à mettre en œuvre dans la perspective d'un retour de la gauche aux affaires. Parmi les objectifs ainsi fixés, la promesse d'une revalorisation de la fonction enseignante, gagée par un allongement de la présence des enseignants dans les établissements scolaires, et la création d'un « professeur des collèges ».

Ces réunions de travail entre la FEN et le PS quand il était dans l'opposition ont continué quand, après la victoire de Mitterrand à la présidentielle de 1988, il revient aux affaires. C'est ainsi que dans son témoignage déjà cité, Martine Le Gal, membre du secrétariat national du SNI-PEGC et de l'exécutif fédéral, indique que les négociations officielles avec Jospin sur la loi d'orientation et sur la revalorisation, ouvertes le 14 novembre 1988, ont été précédées par huit « rencontres officieuses » tripartites – ministère de l'Éducation nationale, Matignon, FEN – tenues bien entendu secrètes – et échelonnées entre le 23 août et le 19 octobre 1988. Le Premier ministre, Michel Rocard et le ministre de l'Éducation nationale, Jospin, ont même participé en personne à la dernière rencontre.

En mai 1992, c'est-à-dire au cœur même de la crise de la FEN, Michel Rocard, qui n'était plus Premier ministre depuis un an, participe au 11<sup>e</sup> symposium des Pionniers de Marbilla à Lisbonne. Interrogé par un journaliste il déclare : « *Pour aboutir à la rénovation du système éducatif français, il faudra inévitablement faire sauter le verrou du SNES, systématiquement opposé à tout changement dans les méthodes pédagogiques.* » Et, « *pour faire sauter la Bastille du SNES* », il préconise « *de séparer le collège du lycée, [...] de garder au collège une atmosphère d'école primaire, avec des professeurs polyvalents, peut-être deux au lieu d'un seul, l'un pour toutes les disciplines littéraires [...] l'autre pour toutes les disciplines dites de sciences exactes* », et de créer ainsi les conditions « *qui ouvrent la syndicalisation des personnels au SNI-PEGC* ». Il estimera enfin que « *les problèmes de structuration syndicale dans le système éducatif sont aujourd'hui décisifs* ».

Cette déclaration sera utilisée par le député Bourg-Broc au nom du groupe RPR au cours du débat parlementaire de novembre 1992 sur le budget, pour dénoncer la politique de « primarisation » du collège menée, selon lui, par le gouvernement socialiste<sup>18</sup>.

Monique Vuaillet, secrétaire générale du SNES, sur mandat de son syndicat, a rencontré en 1992, les responsables des différents courants du PS pour les

18. À la suite de l'intervention de Bourg-Broc, le SNES s'est procuré le texte de la déclaration de Michel Rocard et l'a publiée dans une circulaire interne en date du 18 novembre 1992.

alerter sur la gravité des conséquences d'une scission de la FEN et pour leur demander de faire pression sur ses dirigeants afin qu'ils stoppent le processus en cours. À l'issue de ces rencontres, elle a acquis la conviction qu'il s'agissait d'une opération concertée entre les dirigeants de la FEN et ceux du PS<sup>19</sup>.

Il appartiendra aux historiens d'approfondir la nature des rapports entre la FEN et le PS dans les années 1980 et au début des années 1990 et notamment du rôle que ce parti a éventuellement joué dans l'élaboration de la stratégie de l'éclatement mise en œuvre par le SNI et la FEN.

Mais, quelles que soient leurs conclusions, l'équation UA = PC = Moscou, longtemps mise en avant par les dirigeants de la FEN pour faire prévaloir leur orientation, n'avait plus aucun sens au moment de la scission : l'URSS n'existe plus et le PCF s'était considérablement affaibli. Par contre les forces qui se reconnaissent dans Unité et Action ont vu leur influence grandir, et elles ont joué un rôle majeur dans la construction et le développement de la FSU.

### **Quelle conception du syndicalisme ?**

Les divergences sur la conception du syndicalisme faisaient partie des raisons invoquées par les dirigeants de la FEN pour justifier l'exclusion du SNES et du SNEP. Le site de l'UNSA-Éducation, reproduit plus haut, caractérise ces divergences par une formule lapidaire : il y aurait d'un côté *le syndicalisme réformiste* et de l'autre *le syndicalisme protestataire*. Cette affirmation est à la fois caricaturale et mystificatrice.

Toutes les organisations syndicales en effet protestent : elles dénoncent les conditions de vie et de travail imposées aux salariés, les injustices dont ils sont victimes, les réformes patronales ou gouvernementales qu'elles estiment contraires à leurs intérêts... Et aucune ne se contente de protester : toutes élaborent des propositions alternatives visant à améliorer la situation des travailleurs qu'ils représentent. Le contenu de ces propositions peut faire débat, mais il suffit de se reporter aux résolutions de congrès adoptées par les diverses forces syndicales pour constater qu'il y a bien chez toutes une volonté réformatrice.

Le vrai débat qui, en France et dans le monde, partage le mouvement syndical et qui traverse chaque organisation est ailleurs : le syndicalisme doit-il limiter ses objectifs à l'amélioration du sort des salariés, ou doit-il aussi contribuer à remettre en cause la société capitaliste ?

Ces interrogations sur les missions du syndicalisme ont commencé dès sa naissance. Les réponses apportées sont différentes selon les pays et les époques, et elles évoluent en fonction du contexte économique, social et politique.

---

19. Voir compte rendu intégral du colloque dans Szajnfeld (2008).

En France, ce débat, parfois très vif, avait opposé dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, les «réformistes», et les «révolutionnaires.»

La résolution adoptée par la CGT à son congrès d'Amiens, en 1906, allait, pour un temps, mettre tout le monde d'accord. La Charte d'Amiens confiait en effet au syndicalisme un double rôle: «*La coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.*»; la préparation de «*l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste.*»

La FEN autonome, au niveau des principes, s'est dès l'origine située dans l'esprit de la charte d'Amiens. C'est encore le cas aujourd'hui: le préambule des nouveaux statuts de la FEN adoptés à Perpignan en 1992, après la scission, a confirmé ce choix: il dénonce les tares du système capitaliste, préconise une «*modification fondamentale des processus de production et d'échange*» et considère que «*la conquête de la démocratie économique et sociale reste un objectif majeur.*» C'est le cas également, au-delà de la diversité des formulations, de la CGT, de FO, de l'Union syndicale solidaire, de la FSU.

Mais il est des organisations syndicales, en France et dans le monde, qui ne remettent pas en cause les fondements de la société capitaliste et qui, pour autant, ne méritent pas d'être stigmatisées.

C'est le cas pour la CFTC qui se prononce pour un syndicalisme réformiste dont l'objectif est d'améliorer le sort des salariés, «sans pour autant supprimer le patronat». C'est le cas de la CFDT d'aujourd'hui qui a abandonné la perspective du «socialisme autogestionnaire» qu'elle avait mise en avant après le mouvement social de 1968.

La Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), qui constituait le deuxième gros bataillon des cinq organisations à l'origine de l'UNSA, ne partageait pas les perspectives de transformations sociales affichées par la FEN; c'est même une des raisons qu'elle a avancées pour expliquer son départ de l'UNSA au printemps 2006. Il en est de même pour la CFE-CGC, avec laquelle l'UNSA avait un moment envisagé des rapprochements structurels.

Les divergences sur la conception du syndicalisme étaient donc un obstacle rédhibitoire quand il s'agissait du SNES et du SNEP. Mais elles ne l'étaient plus quand il s'agissait de la FGAF ou de la CFE-CGC!

Quant aux regroupements européens et internationaux des syndicats, ils rassemblent des forces qui, dans leur majorité, s'acquittent de la société actuelle et se contentent de préconiser des dispositifs de régulation et de contrôle donnant notamment toute leur place aux représentants des salariés. Toutes les grandes organisations syndicales françaises y sont, à juste titre, affiliées, et y mènent le débat pour que ces regroupements puissent contribuer à défendre le plus efficacement possible la situation des travailleurs.

Il ne s'agit pas de nier la réalité des divergences entre organisations syndicales. Elles portent non pas sur l'exigence de réformes mais sur leur contenu, non pas sur le principe de négociations mais sur l'appréciation de ses résultats, non pas sur le recours à l'intervention des personnels mais sur les modalités et l'ampleur de leur mobilisation, non pas sur la nécessité de mandater les responsables des organisations mais sur la façon dont s'élaborent et se prennent les décisions...

Ces divergences ne disparaîtront pas à coup d'anathèmes mais par des débats permettant de faire l'inventaire des convergences, ce qui du même coup rendrait possible des interventions communes, et de cerner les divergences pour essayer de les surmonter. C'était le sens des propositions faites, sans succès, par la FSU à l'occasion de ses différents congrès pour que soient mises en place des structures de réflexion et de concertation rassemblant périodiquement toutes les organisations syndicales.

Quant aux propositions alternatives au régime capitaliste, elles ont longtemps relevé de l'incantation, puis elles se sont calées sur les «socialismes» existants, modèle soviétique pour les uns, modèles sociaux-démocrates pour les autres. L'échec des régimes en place dans les pays de l'Est, la soumission croissante des partis sociaux-démocrates aux dogmes du libéralisme et leur choix, là où ils étaient au pouvoir, d'imposer des reculs sociaux, le manque de lisibilité, de crédibilité, de cohérence des propositions de changement jusqu'ici avancées par les différents partis qui, en France, se réclament de la gauche, ont conduit la plupart des organisations syndicales qui récusent le capitalisme à élaborer des projets syndicaux porteurs d'alternatives de transformation sociale.

C'est le cas notamment pour la FSU qui, congrès après congrès, peaufine ses propositions pour «des alternatives économiques, sociales et culturelles» à la société actuelle (voir notamment textes adoptés au congrès de Marseille de la FSU, janvier-février 2007). Mais c'est le cas aussi pour l'UNSA qui a élaboré sur ces questions une «charte» consultable sur son site. Les contenus de ces projets comportent bien entendu des différences notables, qui appellent débats et confrontations ; mais les valeurs qui les sous-tendent sont largement convergentes.

Le discours sur le thème des «valeurs communes» pour séparer le mouvement syndical en deux camps à jamais antagonistes apparaît donc comme un écran de fumée pour justifier la division syndicale, refuser le débat de fond, défendre des intérêts de boutique.

Ce n'est pas parce que le SNI et la FEN ont modifié leurs valeurs de référence qu'ils se sont affaiblis, avant comme après la scission, mais en raison de l'écart croissant entre les principes affichés et leurs choix d'orientation, leurs contenus revendicatifs, leurs stratégies d'alliances, leurs modalités de fonctionnement.

## **10. La FSU aujourd’hui**

Après les années flamboyantes de ses débuts, relatées dans les chapitres précédents, après les turbulences de la fin des années 1990 brièvement évoquées, la FSU est entrée dans sa période de maturité, moins exaltante peut-être que celle de ses premiers pas, mais plus sereine. Où en est la FSU, en 2009-2010, dix-sept ans après sa création ? Quelle est sa place dans le paysage syndical français ? On trouvera ci-dessous quelques données récentes.

### **Une représentativité solidement assise dans l’éducation et la recherche**

Dans la fonction publique française, les élections professionnelles pour le renouvellement des commissions administratives paritaires qui «cogèrent» de fait avec les représentants de l’administration les carrières des fonctionnaires, constituent, compte tenu du nombre d’agents concernés et du taux de participation élevé, un test particulièrement fiable de l’influence de chaque organisation syndicale auprès des personnels et de son évolution.

Les résultats sont d’autant plus significatifs que les listes de candidats présentées aux suffrages des électeurs sont de plus en plus nombreuses. Huit fédérations de fonctionnaires sont désormais considérées par l’administration comme représentatives au niveau national. S’y ajoutent, ici ou là, des organisations ayant fait la preuve d’une représentativité locale.

Pour chaque élection, le nombre de listes en présence est variable selon les ministères et les corps concernés, mais c’est à l’Éducation nationale que le nombre de listes en présence augmente le plus et que la concurrence est la plus forte : treize listes chez les certifiés et chez les professeurs de lycées professionnels aux élections de décembre 2008, douze listes chez les agrégés, dix listes chez les instituteurs, neuf listes chez les enseignants d’éducation physique et sportive... Chez les personnels ATOSS, les situations sont diverses selon les catégories, mais le nombre de listes varie, en règle générale, entre cinq et neuf !

Dans de telles conditions de dispersion, obtenir une forte majorité, même relative, est une performance qui prend un sens politique évident.

En décembre 1993, la FSU avait créé l’événement en devenant à l’issue des élections professionnelles enseignantes, la première fédération au ministère de l’Éducation nationale. Mais cette première place était en fait très déséquilibrée : elle reposait sur les bons résultats obtenus par les syndicats exclus ou poussés

dehors, SNES, SNEP, SNETAA, et surtout SNUIPP, et par le poids numérique des enseignants du premier et du second degré dans l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.

Au fil des ans, la représentativité des syndicats de la FSU va, globalement, grandir parmi les diverses catégories d'enseignants et – fait majeur – les syndicats des personnels ATOSS qui venaient de se créer et de participer à la fondation de la nouvelle fédération, comme ceux qui sont venus la rejoindre ultérieurement, vont s'affirmer dans leur champ de responsabilité et se renforcer pour certains de façon spectaculaire.

Où en est-on après les élections professionnelles de décembre 2008, qui ont connu une participation en augmentation par rapport aux scrutins précédents (62,6% soit deux points de plus)<sup>1</sup>?

Le SNUipp qui, en 1993, un an à peine après sa création s'était hissé à la deuxième place avec 27,59% des suffrages chez *les enseignants du premier degré*, à moins de dix points du SNI-PEGC devenu SE (36,94%), se situe désormais à 47,05% et laisse le SE loin derrière avec 22,95%. Il est désormais premier dans quatre-vingt-deux départements et dépasse les 100 000 voix dans les élections aux commissions administratives paritaires départementales. Chez les PEGC aussi, ancien fief du SNI, la globalisation nationale des résultats académiques place le SNUipp largement en tête (38,74%), loin devant le SE (27,3%)<sup>2</sup>.

Le SNEP qui, en 1993, avait recueilli 81,50% des suffrages chez les *professeurs d'éducation physique et sportive* et 52,53% chez les chargés d'enseignement se situe en 2008 à 81,07% mais cette fois sur *l'ensemble des enseignants d'EPS*, professeurs et chargés d'enseignement, qui relèvent désormais de la même commission administrative paritaire.

Le SNES connaît, dans son champ de responsabilité (*agrégés, certifiés, adjoints et chargés d'enseignement, conseillers d'éducation, professeurs de chaire supérieure, directeurs et conseillers d'orientation*), une lente érosion et vient, pour la deuxième fois dans son histoire, de descendre en dessous de la barre des 50% (49,9% en 2008)<sup>3</sup>. Cette situation, d'autant plus préoccupante qu'elle va de pair avec un tassement de la syndicalisation, a fait l'objet, à son congrès de Perpignan (mars 2009) d'un examen attentif. Mais le SNES laisse le

1. Voir « Résultats définitifs des élections aux commissions administratives paritaires centrales pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008 », publication du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, disponible sur le site internet de la DGAEP. Rappelons que les personnels non-titulaires ne figurent pas dans ces décomptes.

2. Les commissions paritaires des PEGC, corps en extinction, ne sont pas centrales mais académiques.

3. Le SNES avait recueilli 48,50% aux élections du 3 décembre 1984 et s'était rétabli à 55,40 en décembre 1987.

SGEN-CFDT, son principal concurrent, à près de quarante points derrière lui et le SE-UNSA ne recueille, parmi ces catégories, que 8,2 %.

Dans les lycées professionnels, le SNETAA, reste premier avec 30,1 %, mais il est en perte de vitesse depuis son départ de la FSU (42,25 % en 1993, 45,65 % en 1996). Vient ensuite l'UNSEN-CGT (23,89 %). Le SNUEP-FSU consolide sa troisième place avec 11,62 %, devançant le SGEN-CFDT (9,53 %) et le SE-UNSA (7,34 %).

Globalement les syndicats de la FSU recueillent 219 211 suffrages chez les enseignants, premiers et seconds degrés confondus, soit 46,73 %, très loin devant l'UNSA, en seconde position avec 68 975 voix (14,70 %).

Première et en léger progrès chez les enseignants, la FSU progresse également chez les personnels ATOSS : le SNICS-FSU est confirmé, et de loin, premier chez les *infirmier-e-s, conseiller-e-s de santé* (61,6 %); c'est le cas également du SNUASFP-FSU chez les *assistant(e)s du service social* (49,9 %) et du SNASUB-FSU chez les personnels des bibliothèques (45,8 %). Chez les *personnels administratifs* des services déconcentrés, le SNASUB-FSU, avec 22,7 %, progresse et renforce sa deuxième place, mais se situe encore loin derrière l'UNSA (40,2 %). L'écart est encore plus défavorable chez les administratifs du supérieur où le SNASUB recueille 9,5 % contre 50,2 % au SNPTE-S-UNSA.

Chez les personnels ouvriers, le SNAEN-UNSA ne recueille plus que 23,15 % et a laissé sa première place au SGPEN-CGT (32,3 %). Avec 14,4 % l'UNATOS-FSU est en quatrième position, talonne FO (16,4 %) et devance largement le SGEN. Globalement, les syndicats ATOSS de l'ex-FEN conservent leur première place, mais ne cessent de perdre du terrain : 53 % avant la scission, 41,8 % pour la période triennale 2006-2008<sup>4</sup>. Quant aux syndicats concernés de la FSU, ils progressent régulièrement : 11,9 % pour la période 1994-1995-1996, 21,5 % pour la période 2006-2007-2008.

Avant la scission de 1992, les syndicats de l'ex-FEN étaient majoritaires dans la quasi-totalité des catégories de personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale. La situation est aujourd'hui très différente.

Sur les onze commissions centrales «enseignantes», qui concernent désormais 780 000 fonctionnaires, les syndicats de la FSU sont majoritaires dans sept, UNSA-Éducation dans deux (inspecteurs et personnels de direction), le SNETAA dans une (professeurs de lycées professionnels), un syndicat non affilié dans la dernière (inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs d'académie).

---

4. Les élections professionnelles ayant lieu, en principe tous les trois ans, mais à des dates diverses selon les ministères et les catégories concernées, l'administration établit et publie chaque année, par ministère, par grand établissement public et par corps, un recensement complet portant sur les trois années précédentes.

Sur les vingt-huit commissions paritaires centrales des personnels IATOSS (149 000 fonctionnaires concernés), les syndicats de la FSU sont désormais majoritaires dans huit, UNSA-Éducation dans onze, le SGEN dans deux, la CGT dans deux.

Pour les enseignants-chercheurs du supérieur, ce sont les élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)<sup>5</sup> et au Comité technique paritaire universitaire (CTPU)<sup>6</sup> qui servent de tests de représentativité.

Les dernières élections au CNESER ont eu lieu en mars 2007 : le SNESup-FSU est premier dans les deux collèges enseignants :

- chez les professeurs et assimilés, il recueille 36,8 % des suffrages, en progression de 2,8 points par rapport aux élections précédentes de 2002. Il devance le SGEN-CFDT (20,5 %) et laisse loin derrière, en sixième position, Sup'recherche-UNSA (7,5 %) et FO (3,7 %). À noter la présence de listes présentées par des syndicats spécifiques, non confédérés : « Qualité de la science française » (13,7 %), UNI (8,1 %).
- Chez les maîtres de conférences et assimilés, il obtient 39,8 % (-1,9 points), loin devant le SGEN-CFDT (15,2 %). Sud-Recherche recueille 5 %, Sup'recherche-UNSA est en sixième position avec 4,9 %, FO est à 4,6 %. À noter, dans ce collège aussi, la présence de listes spécifiques : SAGES et SIES (7 %), Confédération des jeunes chercheurs (7 %).

Ces résultats confirment ceux obtenus aux élections du CTPU de 2006 où le SNESup-FSU, recueillait 39,7 %, loin devant son principal concurrent, le SGEN-CFDT 17,5 %.

Dans le collège IATOSS, les mêmes élections au CNESER donnent les résultats suivants : UNSA-Éducation est premier avec 36,7 %, devant la FERC-CGT (18,3 %) et le SGEN-CFDT (15,5 %). Puis vient la FSU (11,9 %), FO (11,7 %), et Sud (5,9 %).

Comment se situe la FSU dans les établissements publics nationaux de recherche<sup>7</sup>, où son seul syndicat présent est le SNCS qui ne syndique que les chercheurs et assimilés ?

5. Le CNESER est un organisme consultatif auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est composé de personnalités désignées, de représentants des personnels élus pour quatre ans en trois collèges (professeurs, maîtres de conférences, IATOSS) et de représentants des étudiants élus pour deux ans.

6. Le CTPU comprend quinze représentants élus pour trois ans par les enseignants du supérieur et quinze représentants désignés par l'administration. Il est consulté sur les modifications du statut des enseignants-chercheurs.

7. Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut de recherche pour le développement (IRD), institut de recherche en informatique et en automatique (INRIA), Centre

Ces organismes emploient quelque 43 000 fonctionnaires dont la moitié, 21 200, sont des chercheurs, essentiellement concentrés au CNRS (15 000 chercheurs et assimilés). Ils emploient aussi des personnels de droit privé qui ne sont pas pris en compte dans les résultats ci-dessous.

S'agissant des seuls chercheurs et assimilés, le SNCS-FSU est premier<sup>8</sup> au CNRS avec 29,4%, devant le SGEN-CFDT (26,8%), le SNTRS-CGT (17,6%), la CGC (11,1%). Loin derrière viennent Sup'recherche-UNSA (6,1%), Sud (5,6%), FO (3,9%).

Le SNCS-FSU est également premier à l'Inserm (2 160 chercheurs) avec 38,4%, suivi par le SGEN (29,4%), la CGC (15,2%) la CGT (11,35%). À l'INRIA (435 chercheurs) il remporte la quasi-totalité des suffrages. Il est second à l'IRD (765 chercheurs), avec 27,9%, mais loin derrière le SGEN-CFDT (56,1%).

Le SNCS ne présentait pas de listes dans ces élections à l'INRA (2 500 chercheurs) où le SGEN est premier avec 37,3%, devant la CGT (27,7%), la CFTC (21,1%) et SUD (13,8%).

Sur l'ensemble des chercheurs de ces organismes, c'est le SGEN-CFDT qui l'emporte, avec 28,8%, devant le SNCS-FSU (26,3%), la CGT (17,8%), la CGC (8,8%), Sud (7,2%), Sup'recherche-UNSA (4,1%).

Bien entendu, le classement est différent si l'on considère l'ensemble des personnels fonctionnaires de ces organismes qui, outre les chercheurs, emploient également des ingénieurs, des techniciens, des administratifs... Le SGEN-CFDT est premier avec 28,1%, devant la CGT (25,8%), la FSU (12,2%), Solidaire (10,5%). Viennent ensuite la CFTC (6,6%), la CGC (6,4%), l'UNSA (6%), FO (4,4%).

Ce descriptif de la représentativité au sein du ministère de l'Éducation nationale et dans la recherche et son évolution confirment trois idées.

Au moment de la scission, les dirigeants de l'ex-FEN avaient peut-être la légitimité de l'appareil et de ses instances de décision, mais, comme l'ont montré un an plus tard les résultats de la syndicalisation et des élections professionnelles, ils n'avaient déjà plus la légitimité des syndiqués et des personnels.

Les accusations récurrentes de «conservatisme» portées par les dirigeants d'UNSA-Éducation pour tenter de disqualifier les syndicats enseignants de la FSU, ne font pas recette. Le syndicalisme pratiqué par ceux qui ont combattu la scission et construit la FSU est manifestement plus proche des aspirations des personnels que celui dont est porteur UNSA-Éducation.

---

national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

8. Résultats recensés par le ministère et publiés dans le document de la DGAEP déjà cité.

## Une place à consolider et à élargir dans la fonction publique

En décembre 1996, la FSU avait à nouveau défrayé la chronique en devenant la première fédération syndicale dans la fonction publique de l'État. C'était un camouflet pour l'administration centrale qui, en 1995, avait manœuvré, avec l'appui de certaines organisations syndicales, pour refuser à la FSU sa juste représentation au sein du Conseil supérieur de la fonction publique. Mais c'était surtout l'indice d'une modification positive du rapport des forces syndicales dans la fonction publique.

Sur la période triennale 1994-1995-1996, la FSU, avec 17,75 % devançait alors la CGT (16,68%), l'UNSA (16,50%), FO (14,64%), la CFDT (14,58%). Les autres organisations se situaient très en dessous. Après les élections enseignantes de décembre 2008, la FSU a conforté sa première place dans la fonction publique de l'État et, pour la première fois, franchit la barre des 20% (20,2 % soit + 0,3 point par rapport à la période triennale précédente); l'UNSA est deuxième mais, avec 16,8%, elle perd 0,4 point par rapport à la période triennale précédente; elle est suivie par la CGT (15,6%) qui perd 0,4 point puis par FO (13%, soit - 2 points); la CFDT reste stable avec 11,3%; Solidaire gagne 0,6 point avec 9,9%.

La scission de 1992 et la création de l'UNSA visaient, pour une part, à marginaliser au sein de la fonction publique le courant que la FEN qualifiait avec condescendance de «protestataire». Cet objectif a échoué: sur la période triennale 1994-1995-1996 les «protestataires» officiellement considérés comme représentatifs (CGT + FSU) obtenaient, ensemble, 34,60 % des suffrages. Ils en obtiennent pour la période triennale 2006-2007- 2008, 45,7% (CGT + FSU + Solidaires)<sup>9</sup>.

Ces bons résultats, d'autant plus intéressants qu'ils portent sur près de deux millions de fonctionnaires en activité, sont cependant à relativiser: la FSU doit pour une part sa première place au fait qu'un fonctionnaire de l'État sur deux relève du ministère de l'Éducation nationale. La FSU est également présente au ministère de l'agriculture où, compte tenu du poids des personnels de l'enseignement agricole, elle occupe même la première place avec 30,8%, aux affaires sociales (7,4%), à la culture (11,4%), à l'environnement (3,4%), à la justice (7,8%), mais elle est absente dans les autres ministères.

Sur les douze administrations centrales répertoriées par la DGAFP, la FSU est première dans deux (Éducation nationale, agriculture), l'UNSA dans quatre (affaires étrangères, affaires sociales, intérieur-police, justice), la CGT dans deux (culture, environnement), FO dans deux (défense, intérieur hors police), la CFDT

9. Dans la fonction publique, Solidaires est officiellement considéré comme faisant partie du « cercle des organisations représentatives » depuis le 21 décembre 2006.

dans une (services du Premier ministre), Solidaires dans une (économie, finances, emploi).

Outre les 1 700 000 fonctionnaires des administrations centrales, hors militaires<sup>10</sup>, sont comptabilisés dans les statistiques du ministère les personnels des établissements publics nationaux relevant du statut de la fonction publique et qui élisent eux aussi leurs représentants dans les diverses commissions administratives paritaires nationales.

340 000 agents sont ainsi concernés, dont 171 000 à la Poste et 112 400 à France Télécoms<sup>11</sup>. 43 000 travaillent dans les instituts de recherche déjà évoqués plus haut. Les autres exercent dans des organismes aussi divers que la caisse des dépôts et consignation, les « Monnaies et médailles », l'office national des forêts, la météo...

La CGT est première à France Télécoms (33,1 %), à la Poste (32,8 %), aux Monnaies et médailles (58,7 %), à l'Institut géographique national (39,2 %), à l'INRIA (33,5 %), à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (78,5 %), à l'Office national des anciens combattants (32,7 %), à l'office national interprofessionnel des grandes cultures (66,8 %).

La CFDT est première à la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale (65 %), au CNRS (24,3 %) à égalité avec la CGT, à l'INRA (33,9 %), à l'Inserm (28,6 %), à l'IRD (49,4 %). « Solidaire » est premier à la météo (45,2 %) et à l'Office national des forêts (34,9 %). L'UNSA est première à la Caisse des dépôts et consignation (33,6 %) et à l'Institut national des jeunes sourds et des jeunes aveugles (95 %).

*La FSU n'est première nulle part. En effet, pour des raisons historiques lointaines, elle n'est pour le moment présente que dans les Instituts de recherche et encore pas tous, et ne présente des listes que chez les chercheurs. Pourquoi la FSU et ses syndicats concernés n'investiraient-ils pas l'ensemble du champ, au moins dans les organismes de recherche ? La question mérite d'être posée.*

Mais surtout, elle est encore très faible dans la fonction publique territoriale qui concerne pourtant 1,3 million d'agents, dont les dizaines de milliers de personnels ATOSS de l'Éducation nationale transférés de l'État aux collectivités territoriales à la suite des mesures de décentralisation prises par le gouvernement Raffarin.

Les élections professionnelles pour le renouvellement des commissions administratives paritaires et des Comités techniques paritaires des personnels

10. Les ministères emploient, globalement, quelque 180 000 personnels de droit privé, qui ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

11. En 2008, personnels sous statut public + personnels sous statut privé, la Poste employait 296 000 personnes dans le monde, dont 272 000 en France et France Télécom 187 000, dont 108 000 en France. Seuls sont pris en compte dans les résultats recensés les personnels sous statut public.

des collectivités locales ont eu lieu en novembre et décembre 2008, et la FSU y participait pour la première fois<sup>12</sup>.

La CGT tient la première place et progresse (32,7%, soit +1,5 point), suivie de la CFDT qui, avec 22,5% recule de 7,5 points. FO continue à s'effriter avec 17,8%. L'UNSA est à 5,6% et recule, mais essentiellement en raison du départ de la fédération autonome de la fonction publique territoriale, qui a quitté l'UNSA en 2006 avec la FGAF, et qui recueille 7%.

Malgré le refus de nombreuses collectivités, de droite comme de gauche, d'accepter ses listes, la FSU obtient, globalement, 3,1%, talonne la CFTC et se situe devant «solidaires» et la CGC. Partout où elle a été autorisée à présenter des candidats, elle obtient de bons résultats, parfois exceptionnels, allant jusqu'à la première ou la deuxième place, ce qui témoigne des potentialités existantes.

Sur l'ensemble des trois fonctions publiques – État, territoriale, hospitalière –, la CGT l'emporte avec 23,6% (+0,8 point), suivie de la CFDT (16,73% soit - 0,7 point), de FO (16,28% soit - 0,5 point). Vient ensuite la FSU, avec 11,46% (+0,2 point) qui prend désormais la quatrième place en devançant légèrement l'UNSA (11,31% ; - 1,7 point). Solidaires se situe à 7,71% (+0,4 point), la CFTC et la CGC sont dans le bas du tableau avec respectivement 3,39% (- 0,1 point) et 2,63 (0,1 point)…

*Investir le nouvel espace syndical que constituent les collectivités territoriales est sans doute, pour la FSU et ses syndicats concernés, au niveau national, régional, départemental et local, un des grands défis de la prochaine période.*

## **Une reconnaissance au niveau interprofessionnel encore incertaine**

Malgré sa forte participation au mouvement social de l'automne 1995 (voir chapitre 8), la FSU avait eu du mal à se faire reconnaître par la plupart des confédérations dites «représentatives» comme un partenaire à part entière au niveau interprofessionnel.

Cette période n'est pas encore complètement révolue. Certes, la FSU a été associée aux rencontres et aux décisions unitaires prises au niveau confédéral en 2009, pour imposer d'autres mesures économiques et sociales permettant de lutter efficacement contre les conséquences de la crise. Mais des réticences demeurent, certaines organisations refusant encore d'intégrer pleinement les évolutions en cours dans le paysage syndical français et notamment le poids croissant de la FSU dans l'éducation et dans la fonction publique, sa volonté unitaire, sa capacité de mobilisation sur les questions qui relèvent directement de son champ de responsabilité, mais aussi sur le terrain interprofessionnel.

---

12. La consultation précédente date de 2001.

Quant aux pouvoirs publics, malgré l'importance croissante de la formation et de la recherche dans la société, l'enjeu qu'elles représentent pour aujourd'hui et pour demain, l'acuité des problèmes qui s'y posent, ils continuent à refuser d'accorder à la FSU le statut de quasi-confédération qu'ils reconnaissaient hier à la FEN et qu'ils ont, quelques mois après sa création, transféré à l'UNSA.

La FSU est aujourd'hui une force incontournable dans le mouvement social, bien au-delà de son strict champ de responsabilité. Pour autant, elle n'échappe pas aux difficultés que connaissent toutes les organisations syndicales et, comme l'ensemble de la société, elle est confrontée à des défis inédits qui appellent des réponses neuves.

## **En guise de conclusion Et maintenant ?**

Les féodalités industrielles et financières utilisent la crise actuelle dont elles sont responsables pour peser davantage encore sur l'emploi et les rémunérations, pour réduire, voire supprimer, les protections collectives, pour détourner à leur profit toujours plus d'argent public.

La gravité de ces remises en cause, l'ampleur des gaspillages humains, matériels et financiers qui résultent des politiques menées en France et dans le monde, les défis économiques, sociaux, démographiques, climatiques, écologiques, sanitaires... auxquels l'humanité est désormais confrontée, les besoins croissants en recherche, en formation, en coopérations internationales qui en découlent, les aspirations à plus de liberté et de démocratie qui s'expriment... donnent à l'ensemble du mouvement syndical et en particulier à la FSU des responsabilités accrues.

### **Des responsabilités spécifiques pour la FSU**

C'est l'évidence dans les champs directs d'intervention de la FSU et de ses syndicats : l'enseignement, la recherche, la culture, l'insertion et l'emploi... Sur tous ces terrains, l'année scolaire 2008-2009 a été marquée par des conflits exceptionnels par leur détermination, leur durée, leur unité pour tenter de contrer les politiques régressives mises en œuvre et pour faire prévaloir des solutions de progrès. Des reculs ont été imposés au gouvernement, mais l'essentiel des projets demeurent, sur fond de réduction de la dépense publique, de désengagement de l'État, de dégradation de l'emploi.

*À un moment où notre système éducatif patine, où la recherche fondamentale est menacée, où la récente réforme imposée dans les structures publiques de retour à l'emploi fait la preuve de son inefficacité, la FSU se doit, avec ses syndicats, d'approfondir sa réflexion dans tous les domaines pour être mieux en mesure de proposer aux personnels, à ses partenaires et au pays, des projets cohérents et mobilisateurs.*

C'est particulièrement vrai dans l'éducation, compte tenu de la place qu'y tiennent la FSU et ses syndicats, et alors que notre système éducatif prend un retard croissant par rapport à la demande des familles et des jeunes et au regard des besoins de la société.

Les «80% d'une génération au niveau du baccalauréat» mis en avant par Jean-Pierre Chevènement en 1985 pour l'horizon 2000 sont loin d'être atteints<sup>1</sup>. L'objectif des 50% d'une génération au niveau bac +2, déjà souhaité dès la fin des années 1980 par le groupe officiel de réflexion «école-entreprises» et repris en 2005, mais seulement pour l'horizon 2020, par François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale, afin de mieux faire passer ses réformes aux yeux de l'opinion, ne semble pas en voie de réalisation.

*C'est une véritable mutation du système éducatif qui est aujourd'hui nécessaire dans notre pays si l'on veut former l'homme, le travailleur, le citoyen de la première moitié du 21<sup>e</sup> siècle,* mutation comparable par son ambition et son ampleur à celle mise en œuvre par Jules Ferry à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, avec obligation d'instruction de 6 à 13 ans, y compris pour les filles, gratuité et laïcité de l'école élémentaire publique, ou à celle que proposait en 1947 le plan Langevin-Wallon avec l'obligation scolaire portée à 18 ans et la généralisation de l'accès au second degré.

La FSU se doit avec ses syndicats, et en prenant appui sur ses réflexions antérieures, de construire un projet ambitieux et novateur, se fixant pour objectifs de conduire tous les jeunes à des diplômes et des qualifications reconnus, d'élargir considérablement l'accès aux premiers cycles de l'enseignement supérieur, de généraliser, pour tous et pour chacun, la possibilité effective de se former tout au long de la vie, d'élever le niveau culturel de toute la population.

La réalisation de tels objectifs passe par un ensemble de mesures permettant :

- de développer la recherche en éducation et l'expérimentation, notamment en intégrant les découvertes récentes sur le fonctionnement du cerveau et sur les mécanismes des apprentissages, d'en diffuser les résultats, d'aider à leur appropriation par tous les éducateurs ;
- de repenser périodiquement, en associant praticiens et chercheurs, les contenus et les méthodes d'enseignement, à tous les niveaux, pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des possibilités ouvertes par les nouvelles technologies ;
- de porter au master le niveau de recrutement de tous les enseignants du premier et du second degré, d'articuler dans leur formation connaissances

---

1. En 2007, dans la France métropolitaine, 64,2% d'une génération obtient le baccalauréat. Cette proportion était de 34,8% en 1985. Elle a fortement augmenté jusqu'en 1995, a stagné autour de 62% jusqu'en 2005 et a légèrement progressé en 2006 et 2007. (voir *Références et repères statistiques sur l'enseignement*, publication du ministère de l'Éducation nationale).

disciplinaires, didactiques et professionnelles<sup>2</sup>, d'organiser de façon systématique leur formation continue ;

- de détecter précocement chez les jeunes enfants les déficiences sensorielles et autres handicaps éventuels, afin d'y porter remède ;
- de prévenir dès la maternelle, tout au long de la scolarité et jusqu'au supérieur, retards et difficultés scolaires et de mettre en œuvre toute une gamme de soutiens individualisés et par petits groupes permettant d'assurer la réussite de tous ;
- de revaloriser tous les métiers de l'enseignement et d'améliorer leurs conditions d'exercice, afin de les rendre plus attractifs et plus efficaces ;
- d'accompagner le développement de la scolarisation et de l'accès au supérieur par l'amélioration et l'extension des mesures d'aides sociales existantes et par la création de dispositions nouvelles ;
- d'élargir les possibilités pour tous les salariés d'accéder au perfectionnement professionnel, dont l'organisation devrait devenir une obligation pour les employeurs, et à la formation continue.

Au lieu de supprimer des postes et des crédits, il faut donc, au contraire, mettre en œuvre une programmation ambitieuse des moyens, des recrutements et des prérecrutements des personnels.

### **Faire vivre un syndicalisme rénové**

Malgré la place conquise en une quinzaine d'années, la FSU n'échappe pas aux difficultés que connaît le mouvement syndical, en France, en Europe et dans le monde, difficultés particulièrement fortes dans notre pays. Au cours des trente dernières années, le taux global de syndicalisation des salariés, toutes organisations confondues, a été divisé par trois, passant de 24% au début des années 1970, à 8% aujourd'hui. Ce taux est, de loin, le plus faible de tous les pays européens comparables, même si les différences de conditions d'exercice du syndicalisme selon les pays y sont pour beaucoup<sup>3</sup>. Et c'est en France que l'émettement syndical est le plus grand<sup>4</sup>.

Les raisons de cette situation sont multiples et les responsabilités partagées. Mais contrairement aux objectifs affichés par ses promoteurs, la scission de la FEN et ses conséquences n'ont rien arrangé, au contraire.

2. Le déroulement du conflit lié à la « masterisation » de la formation des enseignants a montré l'existence de différences d'appréciation entre les syndicats de la FSU concernés. Les discussions menées dans le cadre de la préparation et du déroulement du congrès de février 2010 devraient contribuer à aplatiser les difficultés.

3. Ainsi, par exemple, dans certains pays d'Europe les avantages obtenus par les syndicats bénéficient aux seuls syndiqués.

4. Rappelons qu'en France, le pluralisme syndical est garanti par la Constitution.

La division syndicale s'est encore accrue dans l'enseignement, la recherche, la culture comme au niveau interprofessionnel. L'ensemble du syndicalisme s'en trouve bien évidemment affaibli. Cet émettement ne peut pas durer. D'ailleurs les nouvelles règles de représentativité syndicale et de validation des accords d'entreprise conduisent d'ores et déjà certaines organisations à envisager des rapprochements, y compris structurels.

*Aussi puissante soit-elle dans son secteur de responsabilité, la FSU ne pourra pas faire l'impasse sur cette question, en particulier si elle veut pouvoir peser sur le terrain interprofessionnel.*

La syndicalisation a baissé dans l'ensemble du syndicalisme français et les syndicats de la FSU ne sont pas épargnés : la FEN revendiquait, en 1992 à la veille de la scission, 340 000 adhérents. Les deux branches issues de l'ex-FEN, la FSU et UNSA-Éducation, en regroupent aujourd'hui, ensemble, au plus 240 000, alors même que le nombre de personnels syndicalisables a sensiblement augmenté. Après avoir atteint en 1997-1998 190 402 adhérents (155 534 en 1993-1994), la FSU est redescendue à 164 131 en 2000-2001 et depuis, malgré la venue de nouvelles forces syndicales, elle oscille autour de 165 000 sans pouvoir redécoller.

*S'interroger sur les raisons de cette situation, procéder aux corrections nécessaires, être mieux à l'écoute des attentes des personnels et notamment des générations nouvelles, devient pour chacun des syndicats de la FSU et pour la fédération elle-même un enjeu majeur.*

Depuis trois décennies les politiques mises en œuvre ont mis à mal le modèle social français issu de la Résistance et de la Libération. La part des richesses produites qui revient aux salariés a fortement baissé au profit de celle prélevée par le capital, les inégalités sociales se sont creusées, des pans entiers du secteur public ont été privatisés, les fonctions collectives vitales pour une société – l'école, la santé, la recherche, la culture... – sont gangrénées par la marchandisation, la spéculation se développe au détriment de l'investissement utile.

Les syndicats ont ainsi été cantonnés dans des batailles défensives, au demeurant indispensables, parfois victorieuses, souvent perdues ; ils sont de moins en moins en mesure de dépasser les clivages corporatifs, d'avancer des revendications unificatrices et finalement d'imposer de nouvelles conquêtes. Cette crise d'efficacité, qui frappe la FSU comme toutes les autres organisations syndicales, pèse sur leur attractivité.

*Comment, dans l'éducation, les services publics, et au niveau interprofessionnel ouvrir de nouvelles perspectives revindicatives à la fois ambitieuses et crédibles, permettant d'élargir les mobilisations et de déboucher sur des résultats ? La question se pose pour l'ensemble du mouvement syndical comme pour chacune de ses composantes.*

Par vocation les syndicats gèrent la proximité et l'immédiat, alors que les décideurs patronaux et gouvernementaux se concertent par-delà les frontières et élaborent des plans sur le long terme. La Confédération européenne des syndicats (CES) dont sont membres, pour la France, la CGT, FO, la CFDT, la CFTC et à laquelle sont associés l'UNSA et, indirectement, via le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), certains syndicats de la FSU, la Confédération syndicale internationale (CSI), récemment créée, sont de ce point de vue des structures indispensables : en effet, on ne peut plus désormais défendre efficacement les salariés dans un pays sans prendre en compte l'évolution du monde, ni agir pour l'immédiat sans poser des jalons pour l'avenir. C'est au niveau de la planète et en pensant aussi aux générations futures qu'il faut désormais construire les projets syndicaux.

*Comment faire en sorte que la FSU soit pleinement présente sur le terrain du syndicalisme européen et international ? Comment contribuer à donner à ces regroupements toute leur efficacité ? La question est complexe : raison de plus pour continuer à la poser.*

Les récentes mobilisations de la jeunesse, la vigueur et la détermination des résistances qui se développent dans les entreprises privées et dans les services publics, l'entrée en luttes de couches sociales jusque-là peu enclines à la contestation, la prise de conscience grandissante de la nécessité de repenser le monde et de le transformer, ouvrent des potentialités nouvelles qui devraient conduire les organisations syndicales de notre pays à rechercher les voies de leur rénovation.

### **Prendre en compte les défis planétaires**

Le syndicalisme ne retrouvera pas son audience en s'accrochant à un passé révolu, ou en se repliant sur les seules revendications immédiates. Il lui faut voir loin, anticiper les évolutions, penser l'avenir, intégrer dès maintenant dans ses réflexions, ses propositions, ses interventions, les situations inédites auxquelles la planète va être confrontée dans les prochaines années.

L'humanité va en effet connaître des défis majeurs, étroitement imbriqués, qui vont considérablement modifier les équilibres actuels et donner au syndicalisme des responsabilités nouvelles :

#### **Le défi démographique**

À l'horizon 2050, la population terrestre dépassera 9 milliards d'habitants, soit un tiers de plus qu'aujourd'hui ! Quant à notre pays, il devrait en compter 70 millions, avec une moyenne d'âge sensiblement supérieure à celle que nous connaissons actuellement. Comment répondre aux besoins nouveaux qui en découleront, alors même qu'aujourd'hui un milliard d'hommes et de femmes

souffrent de la faim et que les ressources naturelles s'amenuisent, sans un nouveau type de croissance et un autre partage des ressources ?

### **Le défi écologique et sanitaire**

Pour éradiquer la sous-alimentation et la malnutrition, soigner et prévenir les fléaux qui frappent ou menacent l'humanité, réduire les pollutions, préserver la biodiversité, faire face aux conséquences prévisibles du réchauffement climatique... il va bien falloir produire et consommer autrement, repenser l'agriculture, économiser matières premières et énergie, permettre à tous de bénéficier du progrès social et des avancées de la médecine, anticiper et accompagner les déplacements de population, réaménager les territoires, organiser des solidarités nouvelles...

### **Le défi de la connaissance et de la formation**

L'ampleur et la rapidité des évolutions en cours appellent un effort sans précédent de recherche, coordonné à l'échelle de la planète, avec mise en commun de ses résultats en vue de leur appropriation et de leur utilisation par le plus grand nombre. D'où également la nécessité en France, on l'a vu plus haut, mais aussi partout dans le monde, de donner la priorité à l'éducation pour en finir avec l'analphabétisme et l'illettrisme, généraliser et développer la scolarisation, élargir l'accès à l'enseignement supérieur, donner à tous des possibilités de formation permanente tout au long de la vie, mobiliser les technologies nouvelles pour sensibiliser les opinions publiques et éléver le niveau culturel de toutes les populations.

### **Le défi de l'efficacité économique et sociale**

Les entreprises, publiques et privées, grandes et petites, doivent innover pour intégrer la nouvelle donne. Elles ne peuvent plus s'exonérer, au nom de la rentabilité, de leurs responsabilités sociales, environnementales, éthiques. Elles y parviendront d'ailleurs d'autant mieux que leurs personnels seront associés aux décisions, bénéficieront d'une meilleure formation, de bonnes conditions de travail et de rémunération, de droits sociaux élargis, d'une sécurité d'emploi tout au long de leur parcours professionnel. Ce qui coûte cher aux entreprises, aux salariés, aux consommateurs, à la société, ce n'est pas le travail, c'est la recherche effrénée du profit, les prélevements et les gaspillages croissants qui résultent des manœuvres spéculatives, de la concurrence sauvage, des logiques financières, des rémunérations démesurées que s'octroient actionnaires et dirigeants. Des dispositifs de régulation, d'incitation, de contrôle, doivent être mis en place pour que les objectifs et la gestion des entreprises soient conformes à l'intérêt général. Les secteurs décisifs pour la vie du pays et les grandes fonctions collectives, doivent relever du service public. L'économie sociale doit être encouragée.

## **Le défi démocratique**

La «gouvernance» des entreprises, des collectivités territoriales, des États, de l'Union européenne, du Monde, ne peut plus reposer sur quelques-uns au profit de quelques-uns, mais doit devenir l'affaire de tous pour être mise au service de tous. La démocratie représentative ne suffit donc plus. La transparence, le débat public préalable, le contrôle de la mise en œuvre des décisions, l'analyse publique et contradictoire du bilan des politiques menées, l'examen des propositions émanant des citoyens, la généralisation du droit d'alerte... s'imposent à tous les niveaux. Les institutions doivent être modifiées en ce sens, la liberté et le pluralisme de l'information doivent être élargis, l'indépendance de la justice doit être renforcée, de nouveaux droits d'intervention doivent être reconnus aux associations et aux syndicats.

## **Le défi des coopérations**

Chaque pays, et en particulier le nôtre, doit assumer ses responsabilités. Mais aucun ne peut espérer faire face à lui seul à tous ces enjeux. Or aujourd'hui, la guerre économique que se livrent les grandes puissances pour conserver ou conquérir le leadership, la domination ouverte ou camouflée qu'elles exercent sur le reste du monde, le pillage des pays pauvres par les multinationales et leurs comparses locaux... maintiennent des populations entières dans une misère indigne de notre temps, attisent les conflits armés, menacent la paix du monde, font obstacle à une prise en charge concertée des grands défis actuels. À la concurrence, il faut opposer la coopération, au néocolonialisme la solidarité, au choc des civilisations le respect et la prise en compte de la diversité des cultures et des croyances, au recours à la force le règlement négocié des conflits. Les organismes internationaux doivent être repensés dans leurs missions, leurs moyens, leur composition en vue d'un nouvel ordre mondial permettant la gestion équilibrée de la planète et une juste répartition de ses ressources. L'Europe, malgré ses nombreux défauts qui restent à corriger, est un des cadres dans lequel notre pays devrait faire prévaloir ces principes.

L'ampleur de ces enjeux appelle des réponses politiques volontaristes à l'échelon local, national, européen, international. Mais le syndicalisme est, lui aussi directement interpellé. C'est particulièrement vrai pour la FSU: les personnels qu'elle représente sont en effet concernés à la fois en tant que salariés, en tant qu'éducateurs, en tant que citoyens. Nombre d'entre eux, - techniciens, ingénieurs, enseignants, chercheurs... – sont professionnellement impliqués dans la connaissance des évolutions en cours, dans la recherche de solutions, dans la prise de conscience des jeunes et des étudiants. Beaucoup militent dans des associations qui s'efforcent de prendre en charge ces questions et de mobiliser l'opinion.

C'est pourquoi d'ailleurs la FSU est présente sur ces terrains, même si certains enjeux sont encore trop sous-estimés ; elle a élaboré, sur quelques points, des propositions solides et novatrices. Encore faudrait-il les enrichir, les mettre en cohérence avec les aspirations de salariés et d'éducateurs des personnels, montrer qu'elles ne relèvent pas d'une utopie généreuse mais d'une urgente nécessité, que leur mise en œuvre effective exige la primauté du politique sur le marché, la remise en cause des priviléges et de l'ordre existant, un autre partage des richesses, l'intervention des salariés et des peuples eux-mêmes.

*Le syndicalisme peut prendre un nouvel essor dans notre pays, s'il est capable de dépasser les logiques d'appareils, de surmonter ses divisions, de modifier ses pratiques, de s'unir pour faire face aux conséquences de la crise, de mieux répondre aux attentes des salariés, d'être porteur de revendications correspondant aux exigences de notre temps et prenant en compte les défis de la planète, de faire vivre des solidarités avec les exclus, les précaires, les victimes de discriminations, de s'ouvrir sur tout ce qui bouge dans la société, en France, en Europe et dans le monde.*

# Annexes

## 1. La charte de Clermont-Ferrand

Février 1991. Texte présenté au congrès FEN de Clermont-Ferrand par le SNPEN, le SNPES, le SNETAA, le SNETAP, soutenu par le SNES, le SNEP, le SNESup, le SNCS, le SNMSU, le SNAP/FNSP, le SNPCEN, par trente sections départementales de la FEN et par quatre courants de pensée : Unité et Action, Autrement, École émancipée, PSIEGP

Le congrès exprime son attachement à l'unité de notre fédération, constituée de syndicats nationaux auxquels adhèrent les personnels de l'éducation, de la recherche, de la culture, rassemblés par une démarche volontaire dans le respect de leur souveraineté réciproque et du droit de tendance. La démocratie est constitutive de l'unité même de la fédération. La reconnaissance du pluralisme s'est historiquement faite au travers des syndicats nationaux, des sections départementales et des courants de pensée. Amputer l'une quelconque de ces composantes serait exclure.

Cette fédération, à tous ses échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, des partis politiques et des groupements idéologiques extérieurs. Elle a le souci d'exprimer les revendications des personnels, de peser sur les choix qui les concernent, de contribuer aux évolutions de la société, de lutter contre toutes les inégalités en France, en Europe et dans le monde.

Le congrès précise que les instances fédérales doivent respecter l'autonomie financière et la souveraineté des syndicats nationaux, l'initiative des sections départementales et rechercher, par le débat, les contributions des sections départementales, des syndicats nationaux et des courants de pensée, les convergences, les synthèses revendicatives, les modes d'intervention et d'action qui prennent en compte l'avis des syndiqués et l'intérêt de tous. Cette conception fonde la coresponsabilité des syndicats nationaux et de la FEN et permet d'inscrire l'action de chacun dans des perspectives d'ensemble.

Le congrès certifie que la démocratie syndicale est notamment garantie par la possibilité laissée à chaque syndiqué de défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation, seul ou regroupé avec d'autres dans un courant de pensée syndical.

Pour assurer une meilleure coordination des actions, il faut doter la FEN de véritables instances régionales ou académiques réellement représentatives de toutes les composantes de la fédération à ces niveaux. Ces derniers sont : les syndicats nationaux, les courants et les sections départementales.

Le congrès est favorable à une évolution des structures fédérales pour les démocratiser, les rapprocher des adhérents et les rendre plus représentatives et actives. En ce sens des regroupements de syndicats nationaux que réclamerait l'évolution des champs

professionnels peuvent être envisagés à leur initiative et avec l'aide de la fédération. Ces modifications doivent être librement consenties par chacun d'eux et recueillir l'accord de la majorité des adhérents dans chaque syndicat concerné.

Dans l'intervalle, pour garantir son unité, la FEN réaffirme son attachement au droit de tendance et au fait qu'aucune transformation des structures syndicales ou des champs de syndicalisation ne saurait intervenir sans l'accord des syndiqués dans chaque syndicat concerné. Aucune recomposition ou transformation des structures fédérales ne peut intervenir sans consultation directe des adhérents (un adhérent : une voix).

Le congrès s'engage à proposer aux autres forces syndicales françaises une structure de concertation permanente pour favoriser l'unité et l'action convergente, sans a priori ni exclusive. Il s'oppose à toute initiative et à tout projet qui agrave la division.

Il est possible dès aujourd'hui d'engager des pratiques nouvelles, de multiplier les possibilités de dialogue, de concertation des syndicats nationaux et de coopération dans la fédération de façon à ce que tous s'y retrouvent, sans figer les clivages afin de toujours mieux répondre à l'attente des syndiqués. Le prochain congrès réuni dans le délai statutaire fera le bilan de ces mesures et, si besoin, procédera aux ajustements statutaires nécessaires.

Aujourd'hui, si la FEN veut s'engager dans la tâche de renouvellement du syndicalisme, elle entend le faire dans une démarche qui mobilise toutes ses composantes et donc dans le respect de ses tendances et de ses courants d'opinion, de ses structures actuelles, sections départementales, syndicats nationaux, structures par lesquelles on adhère à la FEN.

Le congrès de la FEN rejette la proposition d'un congrès extraordinaire, le débat sur la crise du syndicalisme devant se poursuivre dans les instances syndicales et fédérales et avec les syndiqués jusqu'au prochain congrès.

NB: Les deux derniers paragraphes ont été ajoutés à la demande de l'École émancipée.

Ce texte, mis en opposition à la proposition de congrès extraordinaire, a obtenu 46,12 % des mandats.

## **2. Note sur le syndicalisme**

Destinée à Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI-PEGC par Jacques Estienne, leader du courant UIDR du SNES et membre de l'exécutif fédéral (21 mars 1992)

### ***Cinq conditions pour réussir***

- 1- Pour gagner il faut maintenant aller très vite. Tout devrait pouvoir être réglé fin octobre 1992.
- 2- La durée entre le moment où nos intentions seront rendues publiques et celui de leur mise en œuvre et de leur achèvement doit être la plus courte possible (cinq à six mois maximum en comptant les vacances).
- 3- Nos initiatives ne doivent ni empêcher ni perturber le déroulement de la consultation FEN des adhérents aux dates décidées.
- 4- Les initiatives ne doivent pas apparaître comme venant du seul SNIPEGC, mais de tous les syndicats UID concernés, avec le soutien des minorités «majo» du SNES, du SNEP, du SNETAA. Et ces initiatives doivent être légitimées à chaque étape par la FEN.
- 5- La FEN doit engager des démarches en direction de syndicats enseignants actuellement hors FEN (SNPE, SN des contractuels...), du SNC, du SGEN, de la FGAF et de la CFDT pour expliquer notre démarche et marquer notre volonté de rassemblement.  
Remarque : Dans le cas où les SN UA et Autrement refuseraient de donner leur dossier, il faudrait immédiatement réagir et revoir nos positions afin de profiter de cette situation de rupture provoquée par les minoritaires.

### ***Les étapes***

- 1- Avril-mai : le lancement de l'action.
  - Appel commun ou appels parallèles SNIPEGC, SNEEPS, SNAI... pour la création d'un syndicat unifié de tous les enseignants scolaires, avec proposition d'ouverture immédiate de discussion avec tous ceux qui souhaitent aller dans le même sens.
  - Prises de position publiques des UID des syndicats minoritaires pour une réponse positive de leur syndicat à l'appel d'unification.
  - Contacts avec des syndicats et organisations hors-FEN.
  - Approbation par le CFN du 12 mai de l'appel à l'unification et demande à tous les syndicats de s'engager dans cette voie.
  - Décision d'une action fédérale avec manifestation nationale pour promouvoir le service public.
- 2- Juin-juillet : l'engagement du processus d'unification.
  - Annonce par le SNIPEGC de la tenue d'un congrès en juillet, pour étendre son champ de syndicalisation et changer son sigle.
  - Décision du SNIPEGC de créer immédiatement des commissions avec les autres syndicats et des représentants UIDR, UID-SNETAA, UID-SNEP...

- Des décisions de même nature sont prises par les syndicats UID.
- Les «majo» des syndicats «mino» annoncent qu'ils ne siégeront plus dans les instances de leur syndicat et qu'ils acceptent la proposition du SNIPEGC-SNEEPS-SNAI... avec création d'associations pour les regrouper.
- Mise en place des commissions communes de travail.
- Annonce par la FEN qu'elle avance son congrès extraordinaire à la fin octobre 1992.

Congrès du SNIPEGC et si nécessaire du SNEEPS et du SNAI, avec décision d'engager une campagne de syndicalisation commune de la maternelle au lycée.

- 3- Septembre-octobre: la création du nouveau syndicat et les changements de la fédération.
  - FEN fait connaître son accord avec le processus d'unification engagé et décide de mettre cette question à l'ordre du jour de son congrès.
  - Campagne de syndicalisation commune.
  - Préparation du congrès de la FEN
  - Fin octobre: congrès FEN approuvant les modifications de structure fédérale et reconnaissant le nouveau syndicat.
  - Congrès statutaire du nouveau syndicat avec établissement des statuts définitifs.

### ***Un calendrier possible***

- 17 avril: remise (ou non) des fichiers à la FEN pour la consultation.
- Fin avril: appel SNIPEGC, SNEEPS, SNAI et des majoritaires des syndicats minoritaires.
- 12 mai: le CFN apporte son soutien à la démarche engagée.
- Début juin: annonce par le SNIPEGC de son congrès de juillet et mise en œuvre du processus d'unification.
- 25 et 26 juin: accord du CFN et annonce de l'avancée du congrès fédéral au mois d'octobre.
- Début juillet: congrès du SNIPEGC.
- Septembre: début de la campagne de syndicalisation.
- Fin octobre: congrès FEN et congrès statutaire du nouveau syndicat enseignant.

### ***Des problèmes importants à régler le plus rapidement possible***

- 1- Le plus important: comment mettre SNES, SNEP et SNETAA hors de la FEN? Comment justifier cette décision statutairement et auprès des adhérents et des personnels.
- 2- Élaboration du texte de l'appel qui doit être mobilisateur pour tous, et conditions de sa diffusion et de son explication auprès des personnels du second degré.
- 3- Problème de la réaction du SNIPEGC et du SNEEPS, si les UA quittent ces syndicats pour rejoindre une fédération UA.
- 4- Problème des biens des sections UID du SNETAA et du SNES.
- 5- Soutien aux équipes UID dans les départements UA et dans les collèges et lycées: financier, décharges...
- 6- Participation effective des UIDR, UID SNETAA et SNEP aux décisions.
- 7- Organisation et fonctionnement du nouveau Syndicat des enseignants.

### **3. Changer la FEN et non la détruire**

30 mars 1992

Demain comme hier, face à n'importe quel gouvernement et face aux divers groupes de pression, nous avons besoin ensemble d'un outil syndical indépendant, unitaire et pluraliste.

Depuis quarante-cinq ans, la FEN avait su trouver les moyens structurels de préserver l'unité des personnels dans une même organisation.

Alors que l'urgence des problèmes à résoudre commande que notre syndicalisme agisse pour imposer des améliorations du service public et de la situation des personnels, l'exécutif fédéral a cautionné, au bureau fédéral national du 26 mars, un projet de scission qui aurait pour conséquence d'exclure à la hussarde de la FEN, éventuellement dès le 8 avril, près de la moitié de ses adhérents regroupés dans plusieurs syndicats nationaux.

Certains présentent la crise de la FEN comme résultant de conflits entre catégories d'enseignants, entre enseignants et non-enseignants, entre socialistes et communistes. En réalité, cette crise provient de la mise en œuvre d'une conception qui abandonne la mission de défense des intérêts des personnels pour rester dans la marge des possibilités offertes par le gouvernement. Ce syndicalisme renonce ainsi à l'indépendance et à la démocratie.

Les personnels aspirent à être ensemble dans la FEN pour en faire un outil syndical démocratique au service de tous.

Ils font le choix d'une FEN unitaire, pluraliste et indépendante qui donne aux personnels la force nécessaire pour faire avancer les revendications dans le respect du droit de tendance, des syndicats nationaux, des sections départementales.

La disparition de la FEN en tant que structure unitaire affaiblirait gravement la défense des intérêts des personnels et ceux de l'école publique. Elle affaiblirait et discréditerait le mouvement syndical.

L'urgence commande de mettre en échec ce projet, qui risque d'être mis en œuvre dès le 8 avril, et d'éviter l'irréparable.

Pour cela, nous en appelons solennellement à tous les syndiqués, à tous les syndicats, à toutes les sections départementales pour qu'ils imposent, par leurs interventions, l'abandon de ce projet et pour que s'engage sans délai avec tous, une réflexion approfondie permettant de transformer la FEN. Il faut lui redonner son dynamisme, sa force, son rayonnement, sa capacité d'action et de négociation sur la base des revendications des personnels, de choix de justice, de démocratie et de transformations sociales définis en toute indépendance, avec la volonté de rechercher les convergences avec le mouvement syndical dans toutes ses composantes.

#### ***Les premiers signataires***

J.-M. Angelini (Snipes); D. Audic (Snien); Y. Baunay (SNES); F. Bouillon (SNPIUFM); M. Chaigneau (SNEP); S. Chardon (SD FEN 78); M. Charpentier (SG

SNETAA); A. Chevarin (SNES); M. Deschamps (SG SNETAP); G. Ichmoukametoff (SD FEN 14); D. Le Bret (SNI-PEGC); J.-P. Lhomme (SNI-PEGC); E. Mathonniere (SNI-PEGC); G. Odent (SNESup); B. Pabot (SG SNETAA); D. Paget (SNES); P. Pieprzownik (SNIEN); P. Rampon (SNAU); J.-M. Rapinat (SNPIUFM); J. Reynaud (SNES); J. Rouyer (SG SNEP); P. Salvaing (SG SNMSU); C. Seureau (SG SNESup); R. Szajnfeld (SNI-PEGC); P. Toussenel (SNES); M. Veylit (SD FEN 86); M. Vuallat (SG SNES); L. Weber (SNES). *Élus titulaires et suppléants au bureau fédéral national de la FEN*: G. Blancheteau (SN SNETAA); G. Bouchet (SG SNPIUFM); G. Caussieu (CFN); J. Chauvet (SA SNEEPS Rouen); J.-C. Cinquin (CFN); D. Czalczinski (CFN, BN SNI-PEGC); J. Coudert (CFN); A. Cyroulnik (CFN); A. Dubois (SN SNETAA); R. Girier (SG SNPES); M. Imbert (CFN). R. Katz (BN SNCS); M. Landron (CFN); J. Lefebvre (BN SNES); J. Malifaud (CAN SNESup); F. Muselet (BN SNIEN); A.-M. Pavillard (CAN SNB); A. Pietri (CAN SNB) J.-M. Vieville (SD FEN 60, CFN); O. Vinay (BN SNES).

**Syndicats**: SNEP; SNES; SNESup; SNETAA; SNETAP; Snmsu; Snpes.

**Courants de pensée**: Autrement; École émancipée; Pour un syndicalisme indépendant de l'État, du gouvernement et des Partis; Unité et Action.

## **4. Ensemble, pour une FEN revendicative et pluraliste**

13 mai 1992

Aujourd’hui, plus que jamais, les personnels de l’éducation, de la recherche, de la culture, de la justice, de la santé, ont besoin d’agir dans l’unité pour leurs revendications, pour le service public, pour la formation et le plein-emploi, les libertés, la laïcité et la démocratie.

Pour cela ils ont besoin d’une FEN forte, unie, indépendante, revendicative et pluraliste.

Or c’est le moment que choisissent quelques responsables nationaux de la FEN, pour imposer une décision d’exclusion, « immédiatement exécutoire », du SNES et du SNEP. Par un véritable coup de force, ils voudraient dessaisir les 340 000 adhérents de la FEN, quelle que soit leur sensibilité, de leur droit à décider de l’avenir de leurs syndicats et de leur fédération.

La décision d’exclusion du SNES et du SNEP, l’appel déjà lancé par la direction du SNI-PEGC pour transformer ce syndicat en syndicat unique de tous les enseignants de la maternelle aux lycées et lycées professionnels contre l’avis de la majorité des enseignants concernés, n’ont aucune légitimité.

Ces décisions ont été prises au mépris de tous les syndiqués, y compris des membres du conseil fédéral national, puisqu’elles ont été rendues publiques par la direction du SNI-PEGC avant le vote et que l’appel pour le syndicat unique a été lancé à l’insu du CFN.

Contraires aux statuts de la FEN et destructrices de notre fédération, ces décisions sont inacceptables.

Nous ne les acceptons pas.

Nous appelons l’ensemble des syndiqués à refuser la destruction de la FEN en s’opposant aux processus d’exclusions qui engendrent la division et discréditent le syndicalisme, au moment même où les personnels ont besoin d’un cadre collectif pour défendre leurs revendications et élaborer les actions nécessaires à leur satisfaction.

Nous les appelons à se mobiliser pour que se tiennent partout des réunions de toutes les instances, des assemblées générales, des congrès, pour refuser le fait accompli, refuser l’exclusion du SNES et du SNEP et ses conséquences, et opposer à cette démarche suicidaire l’engagement du débat et de l’action nécessaires pour mettre en œuvre un véritable fédéralisme, respectueux de toutes ses composantes, apte à porter les revendications de tous les personnels.

C’est dans notre diversité et avec cet esprit de responsabilité commune que nous nous engageons à agir ensemble.

Premiers signataires :

Les Syndicats : SNES; SNEP; SNETAA; SNESup; SNPES; SNETAP; SNPCEN; SNPIUFM; SNAP-FNSP

Vingt-neuf sections départementales de la FEN: 04; 05; 07; 13; 20 A; 20 B; 21; 22; 25; 26; 27; 28; 29; 35; 41 ; 49 ; 51 ; 56 ; 57 ; 60 ; 69 ; 72 ; 74 ; 77 ; 78 ; 85 ; 86; 93 ; 95.

Trente-quatre sections départementales du SNI-PEGC: 04; 05; 06; 07; 13; 14; 20A; 20B; 21; 22; 25; 26; 27; 28; 29; 35; 41 ; 49; 51 ; 56 ; 57 ; 60 ; 69 ; 72 ; 74 ; 75; 77 ; 78 ; 85 ; 86 ; 92 ; 93 ; 95 ; Nouvelle Calédonie.

Les courants de pensée: Autrement; École émancipée; PSIEGP; Unité et Action.

## 5. Pour des comités de liaison unitaires

Texte mis au point le 9 juillet 1992 et rendu public le 14 octobre 1992

Notre syndicalisme est aujourd’hui confronté à une crise majeure. Sa principale organisation syndicale, la FEN, qui avait su préserver de 1947 à nos jours son unité, grâce au respect des différences et des entités – syndicats nationaux et courants de pensée – qui la composent, est aujourd’hui menacée de disparition par le comportement de ses dirigeants et leur refus du pluralisme.

L’exclusion de syndicats nationaux entiers (SNES et SNEP dans un premier temps et déjà de fait le SNETAA), l’attitude hégémonique de la direction UID qui tente de faire disparaître le SNI-PEGC en modifiant unilatéralement les champs de syndicalisation en dehors de toute démarche fédérale, les menaces répétées à l’égard de tout syndicat national n’ayant pas fait acte d’allégeance et celles de plus en plus précises à l’égard de l’existence des courants de pensée, se heurtent à l’opposition grandissante de ceux qui veulent préserver un syndicalisme unitaire.

Les initiatives déjà prises ont d’ores et déjà permis à plusieurs milliers d’adhérents d’exprimer leur opposition à ces choix scissionnistes.

Dans la FEN, de plus en plus nombreux sont ceux qui, quel que soit leur syndicat ou leur courant de pensée, commencent à mesurer la gravité du processus engagé, s’interrogent sur l’avenir et ne se résignent pas à la destruction du syndicalisme dans nos secteurs.

*C'est pourquoi nous appelons toutes les forces syndicales, tous les adhérents – enseignants, ATOSS, éducateurs, chercheurs, infirmières, médecins scolaires, personnels sociaux – qui veulent faire échec à la division, qu'ils soient dans la FEN ou qu'ils en soient pour l'instant exclus, à constituer des Comités de liaison provisoires leur permettant de continuer à travailler et à agir ensemble.*

Ces comités de liaison se fixent les objectifs suivants, qu’ils mettront en œuvre avec les syndiqués :

- continuer à prendre les initiatives les plus larges pour préserver et renforcer l’unité des personnels dans la FEN, pour que le congrès de Perpignan puisse se tenir avec toutes les composantes et faire le choix d’une FEN transformée, pluraliste, démocratique, indépendante, au service de tous,
- contribuer, dès la rentrée, à renforcer la syndicalisation dans tous les secteurs et à faciliter le développement des convergences indispensables à l’efficacité revendicative de tous ; prendre en charge le débat avec l’ensemble des syndiqués afin de préserver l’outil syndical tout en mettant en discussion les changements nécessaires dont la crise actuelle, quelle qu’en soit l’issue, démontre l’urgence,
- développer des initiatives communes ou convergentes et contribuer ainsi à construire ensemble et avec tous un fédéralisme novateur, inventant des pratiques nouvelles, nourri de la prise en compte de l’identité et des spécificités de chacun, permettant d’aboutir à des positions communes par le dialogue et l’écoute mutuelle.

- développer des actions unitaires sur les axes suivants:
- maintenir le caractère public, laïque et national du système éducatif,
- assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la qualification pour tous les jeunes, condition indispensable à l'épanouissement de chacun, au développement de leur esprit critique, à l'accès à une véritable citoyenneté,
- améliorer les conditions de travail, les rémunérations et les statuts de tous, afin de rendre nos métiers plus attractifs,
- investir bien davantage dans l'éducation en augmentant la part qui lui est consacrée dans le budget de l'État et des collectivités territoriales,
- développer et moderniser les services publics pour qu'ils répondent mieux aux attentes des usagers et à ce que souhaitent les personnels.

Sur toutes ces questions, seront recherchées toutes les convergences, sans exclusive, avec les organisations syndicales, les fédérations de fonctionnaires, les confédérations ouvrières.

Ces comités de liaison organisés par les unitaires de la FEN, n'ont pas pour objectif d'être une nouvelle organisation syndicale, mais des structures provisoires et exploratoires, visant à garantir, dans la situation de crise actuelle, la défense des personnels et l'existence d'un outil de coordination. Ils ne sauraient par conséquent se substituer aux instances et structures existant aujourd'hui.

Dans cet esprit, les propositions suivantes sont retenues:

- est mis en place un Comité national de liaison.

Sa composition est ouverte à toutes les entités (syndicats, sections ou tendances) de la FEN qui désirent s'y associer, en reprenant à leur compte les objectifs précédemment définis. Ses règles de fonctionnement seront évolutives en fonction des discussions en son sein et de l'évolution de la situation sur le terrain,

- les décisions ne peuvent être prises au titre du Comité national qu'après une recherche de solution consensuelle, chaque composante gardant sa pleine et entière liberté,

- un bulletin est édité afin de garantir la transparence des débats et des initiatives des comités à tous les échelons. Ce bulletin fait écho de la diversité des points de vue qui caractérise ces comités.

- Une rencontre nationale des unitaires de la FEN se tiendra au premier trimestre de la prochaine année scolaire.

Ensemble, nous voulons ainsi faire du pluralisme une richesse pour dégager des points de vue élaborés en commun, intégrant toutes les expériences et toutes les approches.

**Premiers signataires :**

Syndicats nationaux : SNES, SNETAA, SNEP, SNESup, SNETAP, Snpes (PJ), SNPIUFM, SNI-PEGC

Courants de pensée : Autrement, École émancipée, Unité et Action.

Sections départementales FEN : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Corse du Sud, Haute Corse, Côtes d'Armor, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Marne, Morbihan, Moselle, Oise, Rhône, Sarthe, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Yvelines, Vendée, Vienne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise.

## **6. Rencontre nationale des Comités de liaison unitaires**

Perpignan, le 1<sup>er</sup> décembre 1992

À Perpignan, le 1<sup>er</sup> décembre, 500 syndicalistes de l'Éducation nationale, de la recherche, de la culture et de la justice, ont pris part à la première réunion nationale des comités de liaison unitaires. Le sens de cette rencontre est d'affirmer notre volonté commune d'un syndicalisme unitaire, pluraliste, indépendant.

Élus de quinze syndicats nationaux, de trente sections départementales de la FEN, de trois courants de pensée, nous refusons d'être dépossédés de notre fédération syndicale par une minorité, qui entend transformer ce qu'il en reste en une organisation monolithique et bureaucratique, dominée par un seul syndicat, pour mettre en œuvre un syndicalisme d'abandons revendicatifs et de complaisances à l'égard des pouvoirs publics.

Nous appelons tous les syndiqués, regroupés dans tous les syndicats nationaux de la fédération, à faire respecter leur choix majoritaire en faveur de l'unité et à contribuer à la reconstruction d'un syndicalisme unitaire et pluraliste dans une fédération de l'Éducation nationale qui soit bien au service de leurs revendications et de leurs aspirations.

Cette volonté commune a été majoritairement exprimée par les syndiqués lorsqu'ils ont été consultés. Les personnels l'expriment en se syndiquant massivement aux syndicats unitaires et en votant majoritairement pour eux lors des élections aux conseils d'administration des établissements de second degré alors qu'ils sanctionnent sévèrement ceux qui ont choisi la division.

### **AGIR ENSEMBLE POUR LES SERVICES PUBLICS ET POUR NOS REVENDICATIONS DE FONCTIONNAIRES**

La discussion budgétaire actuelle, les projets de déconcentration avancés par le gouvernement, la remise en cause profonde de la notion de service public sur laquelle les partis de droite développent leur campagne, les évolutions dans ce sens qui se produisent dans plusieurs pays de l'Europe des douze, l'ampleur prise par le chômage dans notre pays montrent l'importance d'une réflexion et d'une action syndicales unitaires indépendantes et ambitieuses.

Les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture, de la justice ont donc tout intérêt à se doter d'une fédération unitaire et indépendante, leur permettant de contester de telles évolutions qui n'ont rien d'inéluctables et de proposer d'autres conceptions.

Des conceptions du service public d'éducation, qui se fixent des objectifs de démocratisation, de qualité des formations, de justice sociale, de lutte contre les exclusions, de développement de la recherche et de la culture dans tous les domaines.

Les débats récents sur l'institution judiciaire, sur le fonctionnement de la justice, l'action menée par les personnels concernés confirment également la nécessité d'améliorer ce service pour qu'il garantisse l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens tout en contribuant, en complémentarité avec d'autres à une éducation préventive pour les jeunes socialement fragilisés

La qualité de ces services dépend pour une part importante de la situation qui est faite aux personnels, de leur qualification, de leur liberté d'initiatives, de leurs garanties et de leur capacité à prendre des responsabilités, à promouvoir des évolutions de leur rémunération.

Or les services publics sont doublement menacés : d'une part s'affirme une volonté de remise en cause de leur existence même, de leurs missions et de leurs finalités à l'heure où pourtant s'aggravent des inégalités et des exclusions sociales criantes ; d'autre part des insuffisances budgétaires évidentes les affaiblissent et poussent à la recherche de modes de gestion transposés du secteur privé.

Les choix économiques et sociaux du gouvernement et notamment les allégements d'imposition des capitaux favorisent la stagnation économique et induisent des pressions considérables pour réduire les sommes consacrées aux services publics. Les documents préparatoires au 11<sup>e</sup> plan traduisent déjà cette pression.

Ils tournent essentiellement autour de l'idée qu'il faut «accroître la productivité» des personnels par une gestion plus individualisée des carrières et des rémunérations.

Les partis de droite se proposent ouvertement d'aggraver ces orientations et de réduire le champ d'intervention des services publics. Les personnels vivent concrètement depuis plusieurs années les conséquences et les échecs d'une réponse d'inspiration libérale à la crise économique et sociale.

Au sein même des services publics les effets se ressentent d'une déréglementation accentuée. Les choix de politique économique et sociale de «rigueur» débouchent en fait sur le développement du chômage, intégrant une part croissante du chômage de longue durée et la propagation de la précarité notamment pour les jeunes.

Agir aujourd'hui pour le développement des services publics, c'est faire reconnaître que l'investissement qui doit leur être consacré contribue à terme à un développement économique porté par les progrès sociaux. Eux-mêmes constituent un des moyens de ne pas laisser le «marché» imposer pour seule logique la rentabilité financière a fortiori quand cette rentabilité n'existe que pour quelques-uns au détriment de beaucoup d'autres et de contribuer à la nécessaire démocratisation du processus de la construction européenne.

C'est avec cette volonté que les CLU proposent une pétition nationale à la signature des personnels destinée à imposer les bases d'une négociation avec les pouvoirs publics qui débouche sur des améliorations pour tous, bénéfiques pour la collectivité.

Exprimer avec force l'exigence que les services publics soient facteurs de démocratie, de progrès et de justice sociale et d'égalité, réfléchir à la mise en cohérence de ces valeurs et de ces démarches revendicatives, c'est faire le choix d'un syndicalisme qui cherche la meilleure efficacité pour les revendications des salariés et leur portée transformatrice sur les réalités sociales.

C'est aussi exprimer la conviction qu'il existe des intérêts communs entre les diverses catégories que nous regroupons ; que cela vaut aussi entre les diverses catégories, de la fonction publique, de l'ensemble des salariés. Comment dans ces conditions ne pas se poser la question de la recherche des propositions convergentes à faire ?

---

## POUR UN FÉDÉRALISME NEUF QUI RÉPONDE AUX ATTENTES DES PERSONNELS

L'alternative à laquelle nous appelons est celle d'une fédération de l'Éducation nationale unitaire et pluraliste, indépendante et revendicative, forte de toutes ses composantes et au service de tous. Elle est ouverte à tous ceux qui ne se résignent pas aux exclusions et à la normalisation et qui mesurent les dégâts pour les personnels et pour le syndicalisme de la division et de l'éparpillement des forces syndicales. Elle est celle d'un cadre fédéral regroupant dans leur diversité les syndicats nationaux, les courants de pensée et les sections départementales, ayant l'efficacité revendicative qu'attendent les personnels et l'ambition de peser en faveur de choix éducatifs économiques et sociaux de justice et de démocratie. Elle est celle de la construction d'un nouveau fédéralisme dégagé des caricatures du passé, en favorisant les synthèses revendicatives inscrites dans un projet d'amélioration pour tous et capable d'affronter les grands problèmes de société.

D'ores et déjà l'expérience des comités de liaison unitaires est porteuse de cette conception nouvelle donnant la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle respectueuse des diversités soucieuse de dégager l'unité profonde des préoccupations des personnels et de faire prévaloir les solidarités. Qu'elle n'aille pas sans difficultés et sans tâtonnement est naturel mais nous y vivons la redécouverte du pluralisme des syndicats nationaux des secteurs d'activité, des milieux, des points de vue, des courants de pensée, rompt avec la confiscation du cadre fédéral par une de ses composantes. C'est ce défi inédit d'un nouveau et véritable fédéralisme que nous entendons relever pour construire avec les personnels l'outil syndical dont ils ont besoin.

Le choix du fédéralisme impose de trouver des réponses à l'issue d'un débat associant l'ensemble des syndiqués et des personnels. Elles doivent avoir comme souci premier, à partir d'une exigence démocratique entièrement assumée, de permettre une articulation entre le nécessaire respect de l'autonomie des structures syndicales, (notamment les sections départementales) et la prise en compte de la volonté de souveraineté des syndicats nationaux et du droit de tendance. C'est de cette articulation que peut émerger un véritable point de vue fédéral dans lequel chacune des composantes de la fédération puisse se reconnaître. Il n'y a pas de réponse toute faite, et il est de la responsabilité et de chacun d'entre nous de contribuer à l'élaboration des solutions. C'est avec cette démarche que la pluralité et la diversité des composantes d'un cadre fédéral peuvent coexister.

C'est à cette construction collective, écartant les *a priori* et les exclusives, donnant à tous la garantie d'être maître de ses choix et pleinement partie prenante du projet commun que nous appelons.

Ce projet est aussi celui du plein exercice du pluralisme.

Ce projet est celui d'une réelle complémentarité entre les syndicats nationaux et le cadre fédéral. Les premiers ne peuvent se suffire à eux-mêmes, le second ne peut légitimement exister qu'en respectant et en intégrant les apports des syndicats.

Personne ne peut aujourd'hui prétendre sur sa seule expérience et sa seule approche appréhender la totalité et la complexité des questions posées au syndicalisme. Le cadre fédéral est donc le lieu qui dans son fonctionnement doit faire vivre et favoriser l'échange entre des points de vue divers : syndicats nationaux et situations professionnelles, mais aussi conceptions différentes des revendications, de l'action, du syndicalisme parfois

qu'expriment les courants de pensée ou tendances organisées ou au travers de sensibilités individuelles.

Ce projet est aussi celui de la démocratie qui permet à chacun et à tous les syndiqués d'être partie prenante de tous les aspects de la vie de leur syndicat, et de leur fédération, de l'élaboration des revendications aux prises de décisions, du suivi des négociations à l'appréciation des résultats, des réunions des instances à tous les niveaux à la désignation et au contrôle de ceux qu'ils mandatent.

Le nouveau fédéralisme appelle donc des lieux d'échange d'informations, d'élaboration de plateformes unitaires, d'initiatives d'actions et de débats à tous les niveaux, y compris au plan local, au plus près de la réalité des établissements, des services et des localités permettant aux syndicats et aux syndiqués de tous les secteurs de se rencontrer, d'agir ensemble et d'être les véritables acteurs de la démarche fédérale.

Ce projet est celui de l'aspiration à l'unité, partagée par l'ensemble des salariés. Nous ne considérons pas l'autonomie de notre mouvement syndical comme une donnée définitive.

Nous avons la conviction qu'il serait souhaitable de parvenir à une réunification du mouvement syndical mais elle ne pourra qu'être le terme d'un processus dont les syndiqués et leurs organisations, dans chaque secteur, détermineront en dernier ressort les contenus, les étapes.

Nous nous fixons pour notre part l'objectif premier de construire une fédération indépendante et unitaire, pluraliste et revindicative sur le secteur de l'éducation, de la recherche et de la culture, de la justice.

Nous proposons à toutes les fédérations de fonctionnaires des rencontres rapides bilatérales ou communes selon leur souhait afin de rechercher d'abord toutes les possibilités d'action unitaire sur les revendications et les propositions permettant de mobiliser les personnels et de promouvoir une conception novatrice des services publics.

De même, nous proposons à toutes les confédérations des rencontres régulières permettant de confronter nos conceptions, nos analyses et de dégager toutes les convergences susceptibles de prendre en charge la communauté d'intérêt entre les salariés.

Sur ces ambitions nous avons la conviction qu'il est possible de nous retrouver avec l'immense majorité des militants et des adhérents, quels que soient leur courant de pensée ou leur syndicat national, qu'il est possible de rassembler bien au-delà des adhérents actuels.

Nous en appelons à la volonté et au courage de tous pour sortir des logiques suicidaires de l'éclatement et construire un avenir unitaire au syndicalisme sur le secteur de l'éducation, de la recherche, de la culture et de la justice.

Nous en appelons au débat et au travail commun dans les départements et dans les localités pour développer les comités de liaison unitaires, impulser l'action des personnels sur leurs revendications et donner vie à un véritable nouveau fédéralisme.

Une nouvelle rencontre nationale fera le point des initiatives, des réflexions et des propositions.

## Principaux sigles syndicaux utilisés

CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
ÉÉ	École émancipée
FAT	Fédération autonome des transports
FEN	Fédération de l'éducation nationale
FGAF	Fédération générale autonome des fonctionnaires
FGSOA	Fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'industrie alimentaire
FMC	Fédération maîtrise et cadre de la SNCF
FO	Force ouvrière
FSU	Fédération syndicale unitaire
SE	Syndicat des enseignants
SGEN	Syndicat général de l'éducation nationale
SNALC	Syndicat national des agrégés des lycées et collèges
SNASUB	Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques
SNAU	Syndicat national de l'administration universitaire
SNB	Syndicat national des bibliothèques
SNCS	Syndicat national des chercheurs scientifiques
SNDEN	Syndicat national des directeurs d'école normale
SNEEPS	Syndicat national des enseignants en éducation physique et sportive
SNEP	Syndicat national de l'éducation physique
SNES	Syndicat national des enseignements du second degré
SNESup	Syndicat national de l'enseignement supérieur
SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique, apprentissage, autonome
SNETAP	Syndicat national de l'enseignement technique agricole public
SNETP	Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel
SNIEN	Syndicat national de l'intendance de l'éducation nationale
SNIES	Syndicat national des infirmières, éducatrices de santé
SNI-PEGC	Syndicat national des instituteurs et des professeurs d'enseignement général des collèges
SNPCEN	Syndicat national des personnels de physique corpusculaire et nucléaire
SNPDE	Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

SNPEN	Syndicat national des professeurs d'école normale devenu ensuite SNPIUFM
SNPES-PJJ	Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, protection judiciaire de la jeunesse
SNUEP	Syndicat unitaire de l'enseignement professionnel
SNUipp	Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs d'école, professeurs de collège
UA	Unité et action
UID	Unité, indépendance, démocratie
UIDR	Unité, indépendance, démocratie, rénovation
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
UNSERC	Union nationale des syndicats de l'éducation, de la recherche, de la culture

# Bibliographie

## **Sur le syndicalisme interprofessionnel**

- Dominique Andolfato (dir), *Les syndicats en France*, Paris, La Documentation française, 2004.
- Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Les syndiqués en France, 1990-2006*, Paris, Le Seuil, 2006.
- François Babinet *et al.*, *Convergences : études offertes à Marcel David*, Paris, Calligrammes, 1991.
- Sophie Béroud, «La rébellion salariale», in Xavier Crettier, Isabelle Sommier, *La France rebelle*, Paris, Michalon 2002.
- Mark Kesselman, Martin A. Schain (ed.), *A Century of Organized Labor in France*, New York, St Martin Press, 1998.
- René Mouriaux, *Le syndicalisme en France*, Paris PUF, coll : «Que sais-je?», 2005.
- Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Monchrestien, coll. «Clefs», 1994.
- Jean-Marie Pernot, *Syndicats : lendemains de crise?*, Paris, Gallimard, 2005.
- Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, coll «Dominos», 2002.
- Anne-Catherine Wagner, *Vers une Europe syndicale. Une enquête sur la confédération européenne des syndicats*, Broissieux, Le Croquant, coll. «Savoir/Agir», 2005.

## **Sur le syndicalisme des fonctionnaires**

- Bernard Brière *et al.*, *Bras de fer à Bercy*, Paris, Syllepse, 2002.
- René Mouriaux, «Le syndicalisme des fonctionnaires en France», préface à *Bras de fer à Bercy*, Paris, Syllepse, 2002.
- André Narritsens, *Le syndicalisme des indirectes, 1940-1968*, Montreuil, I-CGT-HS, 2005.
- Luc Rouban (dir.), *Le service public en devenir*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Les syndicats des fonctions publiques au 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 2001.

## **Sur le syndicalisme enseignant**

- Véronique Aubert *et al.*, *La forteresse enseignante, la fédération de l'Éducation nationale*, Paris, Fayard, 1985.
- Sophie Béroud et René Mouriaux (dir.), *L'année sociale 2003-2004*, Paris, Syllepse, 2004.
- Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003.
- Bertrand Geay, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997.
- Laurent Frajerman, «L'engagement des enseignants, 1918-1968. Figures et modalités», *Histoire de l'éducation*, n° 117 janvier-mars 2008.
- Jacques Girault (dir), *Les enseignants dans la société française au 20<sup>e</sup> siècle. Itinéraires, enjeux, engagements*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- Jacques Girault, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française. Fin du 19<sup>e</sup> siècle, 20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

René Mouriaux, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF coll «Que sais-je?», 1996.

Bruno Poucet, *Entre l'Église et la République, une histoire de la Fédération de la formation et de l'enseignement privé CFDT*, Paris, L'Atelier, 1998.

Bruno Poucet, *Visages du mouvement enseignant au 20<sup>e</sup> siècle. Syndicalisme et association*, Revue du Nord, 2005

Franck Poupeau, *Contestations scolaires et ordre social*, Paris, Syllepse, 2004.

André D. Robert (dir.), *Le syndicalisme enseignant et la recherche*, Grenoble, PUG, 2004.

André D. Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Paris, Syllepse, coll. «Nouveaux Regards», 2007.

Madeleine Singer, *Le SGEN, des origines à nos jours*, Paris, Le Cerf, 1993.

### **Contributions syndicales**

Lucien Bouby et al., *Le SNCS, éléments d'histoire, 1950-1996*, Meudon, SNCS, 2000.

Serge Coutand (coord.), *Vous avez dit liberté ou les dessous de l'enseignement privé*, Paris, Snudep, 1985.

Gérard Couturier (coord.), *À l'épreuve de la guerre d'Algérie. Des professeurs d'EPS témoignent*, Paris, Syllepse, coll. «Nouveaux Regards», 2005.

Alain, Dalançon *Histoire du SNES*, tome 1, *Plus d'un siècle de mûrissement, des années 1840 à 1966-67*, Paris, IRHSES, 2003.

Alain Dalançon, *Histoire du SNES*, tome 2, *Les années tournant (1967-1973)*, Paris, IRHSES, 2007.

Guy Georges, *Chronique aigre-douce d'un hussard de la République*, Paris, Romillat, 2003.

Martine Le Gal, *La revalorisation de la fonction enseignante. Histoire d'une négociation*, Paris, Centre Henri Aigueperse, 2002.

Guy Le Néouannic, *1988-1997, de La Rochelle à Rennes, la fin du pari de 1948*, Paris, Centre Henri Aigueperse, 2005.

Claude Michel, *La CGT et l'enseignement, matériaux pour l'histoire*, Montreuil, I-CGT-HS, 1990.

Jean-Paul Roux, *Aux origines de l'UNSA*, consultable sur le site d'UNSA éducation, 2002.

Jean-Paul Roux, *De la FEN à l'UNSA-Éducation*, Paris, Centre Henri Aigueperse, 2008.

Raphaël Szajnfeld, *Documents pour l'Histoire. De la fédération de l'Éducation nationale à la Fédération syndicale unitaire*, Paris, Institut de recherches de la FSU, 2005.

Cahier n° 1 : Séries statistiques longues sur les personnels, les adhérents, la représentativité, les votes d'orientation.

Cahier n° 2 : Évolution des statuts et du règlement intérieur de la FEN autonome.

Cahier n° 3 : Chronologie des principaux événements qui ont conduit à l'éclatement de la FEN et à l'émergence de la FSU.

Cahier n° 4 : Procès-verbaux des réunions du CNLU.

Cahier n° 5 : Les premiers statuts de la FSU, élaboration, contenus.

Szajnfeld Raphaël (coord.), *La Naissance de la FSU*, Paris, Syllepse, coll. «Nouveaux Regards», 2008.

Gillaume Véziers. *Une histoire syndicale de l'éducation physique (1880-2002). La force du militantisme*, Paris, Syllepse, coll. «Nouveaux Regards», 2007.

### **Divers**

Alain Bergounioux & Gérard Grumberg, *Le long remords du pouvoir. Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992.

# Table des matières

7. *Préface.* Rupture et édification du neuf, par René Mouriaux
  - Démarche méthodique
  - Les deux principaux enseignements de l'histoire récente du syndicalisme enseignant
11. *Introduction*
15. *Chapitre 1.* La matrice
  - 1948-1978 : l'âge d'or du syndicalisme FEN
  - Un bilan mitigé
  - Un colosse aux pieds d'argile
  - Les tendances dans la FEN
  - La dérive autoritaire
27. *Chapitre 2.* À l'épreuve du déclin, le choix de l'éclatement
  - 1981-1985 : face à la crise, la recherche d'adaptations
  - 1986 : le choix de l'éclatement
  - 1988 : première étape, le congrès de La Rochelle
  - 1989-1990 : premiers revers
  - Février 1991 : deuxième étape, le congrès de Clermont-Ferrand
41. *Chapitre 3.* Opération destruction-recomposition (1992)
  - Prologue : le secrétaire général de la FEN limogé
  - Acte 1 : la décision
  - Acte 2 : le procès et l'exclusion du SNES et du SNEP
  - Acte 3 : la mise en place du Syndicat des enseignants
  - Acte 4 : octobre 1992, le congrès de la triche à Créteil
  - Acte 5 : décembre 1992, le congrès de réforme statutaire à Perpignan
  - Acte 6 : la création de l'UNSA
  - Épilogue : la poursuite du déclin
58. *Chapitre 4.* La construction de la Fédération syndicale unitaire
  - Les comités de liaison unitaires
  - Un nouveau paysage syndical
  - Un calendrier serré
  - Les préoccupations des diverses composantes
  - Un foisonnement d'idées neuves
  - La construction du consensus sur les statuts
  - L'essentiel des statuts transitoires

70. *Chapitre 5.* Dans les départements, la période héroïque
  - Le besoin d'un fédéralisme de proximité
  - La dérive bureaucratique
  - De la FEN à la FSU dans les sections à majorité UA ou ÉÉ
  - De la FEN à la FSU dans les sections à majorité UID
81. *Chapitre 6.* Une entrée en scène fracassante (1993-1994)
  - Le nouveau contexte politique
  - Mettre la FSU en ordre de marche
  - 17 octobre 1993 : la FSU s'affirme dans la rue
  - Réussir la syndicalisation
  - Les élections professionnelles
  - La bataille contre les mesures antilaïques de Bayrou
  - Avec la jeunesse en ébullition contre le contrat d'insertion professionnelle
93. *Chapitre 7.* Le congrès fondateur (28-31 mars 1994)
  - Une préparation et un déroulement démocratiques
  - Le débat d'orientation
  - La révision des statuts
  - La plateforme revendicative
  - Les décisions d'action
109. *Chapitre 8.* La montée en puissance (1994-1997)
  - Une évolution politique complexe
  - L'école en mouvement
  - L'explosion sociale de l'automne 1995
  - La FSU contre les discriminations et les exclusions
  - La FSU se renforce
  - La formation syndicale
  - La création d'un Institut de recherches
  - Le congrès de Toulouse (8-12 décembre 1997)
  - L'après-Toulouse
133. *Chapitre 9.* Réflexions sur une scission et ses suites
  - L'antagonisme entre instituteurs et professeurs ?
  - Des projets d'école contradictoires ?
  - Quels enjeux de pouvoir ?
  - Quelle pratique du fédéralisme ?
  - Quelles imbrications politiques ?
  - Quelle conception du syndicalisme ?

161. *Chapitre 10.* La FSU aujourd’hui

Une représentativité solidement assise dans l’éducation et la recherche  
Une place à consolider et à élargir dans la fonction publique  
Une reconnaissance au niveau interprofessionnel encore incertaine

171. *En guise de conclusion.* Et maintenant ?

Des responsabilités spécifiques pour la FSU  
Faire vivre un syndicalisme rénové  
Prendre en compte les défis planétaires

179. Annexes

- Annexe 1 : La charte de Clermont-Ferrand (février 1991)
- Annexe 2 : La lettre de Jacques Estienne à Jean-Claude Barbarant (mars 1992)
- Annexe 3 : Changer la FEN et non la détruire (30 mars 1992)
- Annexe 4 : Ensemble pour une FEN revendicative et pluraliste (13 mai 1992)
- Annexe 5 : Pour des Comités de liaison unitaires (14 octobre 1992)
- Annexe 6 : Appel issu de la première rencontre nationale des comités de liaison unitaires (Perpignan, le 1<sup>er</sup> décembre 1992)

193. Principaux sigles syndicaux utilisés

195. Bibliographie

Imprimé à la demande par Books on Demand GmbH,  
Bad Hersfeld, Allemagne.